

Thèse de doctorat effectuée en cotutelle
à
l'Université de Montréal
et à
l'Université de Perpignan Via Domitia

Jeux d'acteurs et enchevêtrement des vecteurs d'action : sociologie qualitative et approche
interdisciplinaire du processus de patrimonialisation de l'usine de Paulilles devenue « site
classé »

par

Audrey Quintane

Programme de sciences humaines appliquées
et
département de sociologie

Thèse présentée à la Faculté des arts et des sciences
en vue de l'obtention du grade de
Philosophiæ Doctor (Ph.D.)
en sciences humaines appliquées

Août 2012

© Audrey Quintane, 2012

Université de Montréal

Faculté des arts et des sciences

Cette thèse intitulée

Jeux d'acteurs et enchevêtrement des vecteurs d'action: sociologie qualitative et approche interdisciplinaire du processus de patrimonialisation de l'usine de Paulilles devenue « site classé »

présentée par Audrey Quintane

a été évaluée par un jury composé des personnes suivantes:

Gilles Bibeau
Président-rapporteur

Violaine Lemay
Directrice de recherche canadienne

Antigone Mouchtouris
Codirectrice de recherche française

Nicole Valois
Membre du jury

Luc Noppen (pour Lucie K. Morriset)
Examineur externe

Esteban Castaner
Membre du jury

Christine Bernier
Représentante du doyen de la Faculté des arts et des sciences

Thèse acceptée le : 10 octobre 2012

RÉSUMÉ

Cette thèse repose sur une analyse empirique du processus de patrimonialisation de l'ancienne dynamiterie Nobel située dans le département des Pyrénées orientales, en France, devenue site classé ouvert au public depuis le 28 juin 2008. La fermeture de l'unité de production de dynamite, en 1984, a laissé le site à l'abandon et ses ouvriers sans emploi. De plus, cette situation a provoqué de nombreuses convoitises de promotion immobilière et engendré de nombreuses controverses. La recherche effectuée explore les différentes étapes ayant mené à l'acte public de classement au titre de la loi française du 2 mai 1930, elle analyse les jeux d'acteurs divers (associations, ouvriers, médias, collectivités territoriales, agents publics, etc.) et met en évidence les différents vecteurs du processus de patrimonialisation résultant.

Mots-clés: Patrimonialisation, mémoire collective, Paulilles, dynamiterie Nobel, site classé, sociologie qualitative, théorie ancrée.

ABSTRACT

This thesis proposes an empirical study of the patrimonialization of the Nobel dynamite factory in southern France. This factory is now a public-open site since June 28th 2008. When it stopped its production in 1984, the company abandoned the factory and left its employees jobless. This situation had many consequences and created numerous controversies, partly because of the real estate interest that was shown for the territory on which the old factory was built. This thesis explores the different steps that led the authorities to declare the Nobel factory a public territory, according to a 1930 French law. This study also analyses the role played and the positions taken by different actors (associations, workers, medias, public agents, territorial communities, etc.) from 1984 to 2008, when the factory was made a public site. By doing so, the author wishes to trace the different processes that led to the patrimonialization of the Nobel dynamite factory.

Keywords: Patrimonialization, collective memory, Paulilles, Nobel dynamite factory, classified site, qualitative sociology, grounded theory.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	ii
ABSTRACT	iv
TABLE DES MATIÈRES	v
REMERCIEMENTS	ix
INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
Chapitre I - Cadre méthodologique : présentation des choix opérés et des gestes scientifiques posés pour répondre à une problématique empirique	7
<i>1. Le choix d'une théorisation enracinée comme méthode appropriée pour répondre à la problématique empirique</i>	<i>9</i>
1.1. Une théorisation enracinée et ses implications.....	10
1.2. La pertinence théorique.....	11
1.3. La saturation théorique.....	12
1.4. Les premiers moments sur le terrain.....	13
1.5. La question de départ sur le terrain	15
1.6. Paulilles : reconstruire le fil des événements.....	16
<i>2. Triangulation de deux outils méthodologiques : l'entretien et l'analyse documentaire</i>	<i>17</i>
2.1. La triangulation.....	17
2.2. Méthodologie de l'entretien compréhensif.....	19
2.2.1. L'échantillon théorique	19
2.2.2. Technique de collecte de données pour les entretiens	20
2.2.3. Le guide d'entretien	21
2.2.4. Méthode d'analyse des entretiens.....	21
2.2.5. Validation des résultats et saturation.....	22
2.3. Méthodologie de l'analyse documentaire.....	23
2.3.1. L'évolution de la méthodologie en histoire	25
2.3.2. La notion de document.....	25
2.3.3. L'analyse préliminaire comme évaluation critique du document.....	26
2.3.4. L'analyse complète	27
2.3.5. Subjectivité et positionnement du chercheur.....	28
2.3.6. L'étape de la reconstruction	29
<i>3. Retour sur les gestes scientifiques posés au cours de l'enquête de terrain</i>	<i>31</i>
3.1. Itinéraire réflexif.....	31
3.2. Le déroulement de l'enquête de terrain	33
3.3. Sociabilité et temporalité.....	35
3.3.1. Prendre le temps.....	35
3.3.2. Formulaire éthique: le consentement à être cités par tous les répondants.....	37
II- EXPLORATIONS THEORIQUES PREALABLES ET ETAT DES CONNAISSANCES	39
<i>1. Deux notions centrales à la problématique empirique : le patrimoine et les friches industrielles</i>	<i>39</i>
1.1. L'émergence de la notion de patrimoine au carrefour des disciplines.....	40
1.1.1. « Six couches superposées » liées à l'émergence de la notion	43
1.1.2. Le surgissement du patrimoine : entre rupture d'usage et anticipation de la perte	49
1.1.3. L'élargissement de la notion patrimoine et ses problématiques conséquentes	53

2. <i>Du patrimoine à la patrimonialisation : le cheminement d'une notion</i>	57
2.1. La notion de patrimonialisation	57
2.1.1. Logique savante, logique sociale	58
2.1.2. Des « étapes de fabrication » du patrimoine aux « gestes de patrimonialisation »	61
2.1.3. La patrimonialisation comme processus social	70
2.1.4 Régimes d'authenticité et régimes d'historicité	72
2.1.5. Patrimonialisation et construction sociale par les acteurs	75
2.2. Tentative de positionnement épistémologique propre aux cycles de l'investissement patrimonial	77
3. <i>Friches industrielles : patrimoine et mémoire de l'industrie</i>	80
3.1. Le patrimoine industriel comme nouvel investissement patrimonial	80
3.1.1. La récurrence de la menace de la perte	80
3.1.2. Sauvegarder la mémoire industrielle et ouvrière	81
3.2. Paradoxes de la valeur patrimoniale des espaces post-industriels	82
3.2.1. Quels usages et quel réemploi ?	83
3.2.2. La dimension affective	84
3.2.3. Perte d'usage et abandon : des éléments qui font surgir la mémoire	85
3.2.4. Mémoire collective, lieux de mémoire, conscience historique	88
<i>Conclusion transitoire</i>	94
III - RESULTATS DE RECHERCHE ET DISCUSSIONS	97
1. <i>Le classement du site de Paulilles au titre de la loi 1930 (Chronologie de 1978-1988)</i>	98
1.1. L'enchevêtrement chronologique de deux histoires : de la fin de l'usine au début du site classé	98
1.1.1. La fermeture de l'usine en 1984	98
1.1.2. Un site remarquable au niveau paysager et écologique	101
1.2. Origine du classement par le Comité de Conservation de la Nature des Pyrénées-Orientales (CCN-PO) en 1978 et 1980	103
1.2.1. L'action pionnière du CCN-PO	103
1.2.2. La loi du 2 mai 1930 sur les « sites classés »	107
2. <i>Le projet de la construction d'une marina (1988-1998)</i>	110
2.1. L'achat du site par un promoteur immobilier malgré le classement du site	111
2.1.1. Mise en vente du terrain de l'usine	111
2.2. La question du déclassement du site?	114
2.2.1. Les possibilités d'un déclassement prévues par la loi	114
2.2.2. La stratégie du contre-projet : le projet de jardin botanique	118
3. <i>L'acquisition du site par le Conservatoire du littoral 1998</i>	121
3.1. Une protection par agrégations successives	122
3.1.1. Un rachat tardif par un organisme de l'État	123
3.1.2. Premières tensions entre les populations locales et le pouvoir central représenté par le Conservatoire du littoral	124
3.1.3. Consolidation des protections dès l'ouverture du site en 2008	125
3.2. Réseau des Grands Sites de France : la dernière protection depuis 2011	127
3.2.1. L'excellence de gestion du site comme nouveau défi	128
3.2.2. Les bénéfices du réseau	132
3.2.3 Collaborer avec tous les acteurs du territoire	133
3.3. Réflexions sur la question de l'agrégation des rationalités de classement : que perd-on quand on préserve ?	137
CONCLUSION DU PREMIER CHAPITRE	139
Chapitre 2 - Découverte d'une chronologie en deux temps et recours à la métaphore théâtrale de Goffman : friche industrielle et comité de pilotage	140
1. <i>Le temps de la friche industrielle</i>	141
1.1. La friche industrielle de Paulilles : entre désolation et fascination	142
1.1.1. Un spectacle désolant	142
1.1.2. Un spectacle fascinant : les usagers locaux de la friche	144

1.2. Esthétiser le paysage post-industriel	146
1.2.1. L'art et la friche.....	147
1.2.2. Les raisons de cette esthétisation.....	149
1.3. Le mouvement d'appropriation affective de la friche industrielle.....	150
1.3.1. La presse locale comme acteur de l'appropriation du lieu.....	151
1.3.2. Derrière la friche : l'État	153
2. Le temps du comité de pilotage.....	154
2.1. La concertation comme étape de la patrimonialisation?.....	154
2.1.1. L'intervention : une approche interdisciplinaire à des fins de concertation et de décision.....	156
2.1.2. Protocolarisation de l'intervention: de la "déclaration d'intention commune" au comité de pilotage.....	158
2.2. Les éléments préalables d'une future collaboration entre le Conservatoire du littoral et le Conseil Général des Pyrénées-Orientales	159
2.2.1. La phase préparatoire : 1999-2001	159
2.3. La signature de la déclaration d'intention commune en 2000	162
2.3.1. Les principes fondateurs du protocole d'intervention de la déclaration	162
2.3.2. La demande des associations de participer au comité de pilotage	163
2.3.3. De la concertation pour créer de l'appropriation locale.....	166
2.4. La difficile harmonisation des partenaires décideurs malgré le protocole d'intervention.....	167
2.4.1. Les vrais acteurs de la décision	167
2.4.2. Négociations au travers d'une guerre de juridiction	172
2.4.3. Le premier programme du marché de définition	175
2.4.4. Un premier projet lauréat : L'agence TER « <i>Jardiner la friche</i> ».....	181
2.5. La phase « <i>miraculeuse</i> »	186
2.5.1. La course contre la montre	188
2.5.2. Un contenu muséographique inattendu	190
CONCLUSION DU DEUXIEME CHAPITRE	193
Chapitre 3 - Interrogations critiques autour du projet « L'avenir d'une mémoire » : compromis, réussite, déception, détournement?	195
1. « <i>L'avenir d'une mémoire</i> » : le projet du compromis	195
1.1. Gérer la charge historique	196
1.1.2. La description du projet « L'avenir d'une mémoire »	198
1.2. Le déficit d'interprétation volontaire.....	201
1.2.2. La mise en scène de la mémoire.....	202
2. <i>La réception du site auprès du public et de la population locale</i>	203
2.1. Une réussite touristique.....	203
2.1.1. La valeur esthétique l'emporte sur la valeur historique.....	204
2.1.2. Apprécier la valeur écologique.....	205
2.1.3. Découvrir l'existence d'un passé ouvrier	207
2.1.4. Comprendre le site par la visite guidée.....	207
2.1.5. La réception objectivée auprès de la population locale	209
3. <i>L'expression de la déception</i>	211
3.1. La déception exprimée par les ouvriers.....	211
3.2. Déceptions des associations	216
3.2.1. Le manque de reconnaissance du travail des associations	216
3.2.2. Un détournement du patrimoine historique	219
3.2.3. La désillusion politique des acteurs face à l'intérêt électoraliste.....	221
CONCLUSION DU TROISIEME CHAPITRE	225
Chapitre 4 - L'acte de mémoire comme patrimonialisation sociale : socioanthropologie de la société locale.....	227
1. <i>Entre mémoire et patrimoine</i>	227
1.1. L'engagement des acteurs associatifs.....	227
1.1.1. Le patrimoine est un <i>besoin</i>	228

1.1.2. La persistance de la mémoire au travers d'ouvrages sur la vie locale	230
1.1.3. Devoir de mémoire, devoir d'écriture	232
1.1.4. Paulilles : « L'arbre de vie ».....	234
2. L'acte de mémoire réalisé par l'Amic	237
2.1. Un acteur inattendu vecteur de patrimonialisation sociale	237
2.1.1. L'Amic comme symbole de résistance locale	238
2.1.2. Le travail de mémoire sur Paulilles	239
2.2. Origine de la démarche collective	240
2.2.1 L'évocation du souvenir en fin de vie	241
2.2.2. La commémoration après vingt ans de fermeture de l'usine	242
2.2.3. Conditions de travail des femmes et engagement féministe	243
2.2.4. Du bulletin au <i>bouquin</i>	245
2.2.5. L'exposition pour raconter l'histoire du travail à l'usine	246
2.2.6. L'entrée de l'Amic au comité de pilotage	247
3. La place de la mémoire dans le processus de patrimonialisation	249
3.1. Un épisode de mémoire collective	249
3.2. De l'exposition à l'archive	251
3.3. Le don comme réparation de la dette de sens	253
CONCLUSION DU QUATRIEME CHAPITRE.....	257
Chapitre 5 - Visions du futur, réminiscences du passé et consensus mobilisateur chez les acteurs : entre résistance locale et devoir commun de vigilance	259
1. <i>Constats et réactions sur le fonctionnement du site depuis l'ouverture.....</i>	<i>259</i>
1.1. Un étonnant retour de l'histoire.....	259
1.2. La restitution d'objets de l'usine sur le site.....	262
1.3. Paulilles : une identité difficile à effacer	263
1.4. « <i>La Montagne</i> » : le seul avenir de la mémoire.....	265
2. Résistance locale, vigilance commune et transmission aux générations futures	269
2.1. Une victoire contre le béton	270
2.2. Résistance locale et défense du territoire.....	271
2.3. Une logique de démarchandisation pour assurer la protection des espaces naturels.....	273
2.4. L'éducation et la transmission pour les générations futures	275
2.5. Un « devoir de vigilance » partagé.....	277
CONCLUSION DU CINQUIEME CHAPITRE.....	280
Conclusion générale	282
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	293

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier mes deux directrices de recherche, Violaine Lemay et Antigone Mouchtouris. Leurs qualités, autant scientifiques qu’humaines, m’ont conduite à réaliser cette thèse en cotutelle, dont le chemin s’est tracé entre la France et le Québec. Leur ouverture d’esprit, leur bienveillance et leur patience ont rendu possible ce projet, qui m’a habitée toutes ces années. Je leur suis reconnaissante pour le soutien moral et la confiance qu’elles m’ont témoignés.

Je remercie tous les professeures et professeurs du programme en Sciences humaines appliquées (SHA) de l’Université de Montréal, pour la transmission du savoir et l’amour de la connaissance qu’ils promeuvent au sein du « ballet interdisciplinaire ». Une pensée particulière s’adresse à Mme Marie-Andrée Bertrand, que je remercie des rencontres stimulantes intellectuellement et des discussions que nous avons eues et qui laissent à jamais des traces dans mon esprit. Je souhaite remercier Mme Colette Dufresne-Tassé, qui a accompagné ce projet dans ses débuts et qui a fortement contribué à mon cheminement doctoral.

Je remercie le département de sociologie de l’Université de Perpignan, et notamment la directrice Aude Harlé, ainsi que l’équipe de la DRED pour leur soutien dans la cotutelle avec l’Université de Montréal.

Je remercie sincèrement tous ceux qui ont contribué à l’achèvement de ma thèse en me donnant des conseils avisés. Je tiens à remercier particulièrement Anik Meunier, Anik Landry pour leurs lumières muséologiques, Benjamin Prud’homme et Marie-Neige Laperrière pour leur apport, notamment, lors de nos discussions sur le droit et l’interdisciplinarité. Je dis merci à tous mes amis, qui ont partagé de nombreux moments difficiles mais aussi heureux dans ce parcours avec moi. Une pensée spéciale pour Roxane Caron, Mariola Misiorowska et Catherine Levasseur qui furent présentes et disponibles jusqu’au bout de la démarche. Pour Virginie Soulier, mon amie des deux continents.

Enfin, tous mes remerciements vont à ceux qui sont à mes côtés depuis toujours, mon père et ma grand-mère, pour leur soutien indispensable. Après d'eux, j'ai toujours trouvé chaleur et réconfort. Un merci tout spécial à Déborah et Domi mes amis de toujours. À André, pour sa compréhension et pour sa patience lors des derniers mois de rédaction.

Un remerciement particulier à feu Francis Coste pour sa curiosité intarissable et pour son engagement, il a contribué grandement à ma recherche comme participant et comme personne ressource. À Christine Salles pour ses lumières et ses précieux conseils sur la discipline historique. À tous les autres participants qui ont partagé avec moi leurs expériences et leurs connaissances sur « Paulilles ».

Je remercie également la Faculté des Études supérieures et Postdoctorales de l'Université de Montréal pour leur contribution financière.

Merci à tous.

« La côte est découpée, tout en rochers, en criques, en minuscules plages d'or, avec des châteaux forts sur les hauteurs qui surplombent le flot, narguant le vide, éternels. Vestiges éteints d'une puissance morte. La mer bleue, aussi bleue que l'azur, se confond avec le ciel. »
—Jean OLIBO, *Roussillon. Terre des dieux*, 1952

Introduction générale

L'actuel « Grand site de l'anse de Paulilles » est celui d'une ancienne usine de dynamite située dans le sud de la France, en bordure de mer, dans le département des Pyrénées-Orientales, département par ailleurs nommé "Catalogne Nord". L'usine est entrée en fonction dès le 3 décembre 1870 (Salles, 2009) constituant la première usine de dynamite établie en France lors de la guerre franco-prussienne de 1870. Cette usine a servi de lieu stratégique au gouvernement français pour la fabrication de dynamite. Elle a été dirigée par Alfred Nobel, célèbre physicien suédois et créateur des fameux prix du même nom, et par le polytechnicien français Paul Barbe. Sa création a bien sûr engendré de multiples bouleversements auprès de la population locale, des bouleversements d'abord économiques bien sûr, puisque la vigne et la pêche, depuis des siècles, constituaient les sources premières de travail salarié de la région. Puis l'usine a cessé de produire et le site est entré en état de friche industrielle. Le Conservatoire du littoral en est devenu propriétaire en 1998.

Une histoire industrielle récente : le travail d'Edwige Praca

Pendant de nombreuses années, l'histoire de la dynamiterie de Paulilles fut plutôt ignorée par le milieu universitaire. À la suite de ce constat, l'historienne Edwige Praca a été déléguée, en 2000, auprès du Conservatoire du Littoral de la région Languedoc-Roussillon, pour en réaliser la première étude historique, soit cent trente ans après l'ouverture de

l'usine. Les données qui suivent sont en grande partie le fruit de son travail¹. Praca relate quatre grandes phases résumée ainsi : l'implantation (1865-1870); l'essor (1875-1918); la diversification et modernisation (1919-1971); le déclin et la fermeture (1972-1984). Cette histoire industrielle a été rythmée par les guerres : entre la France et la Prusse, en 1870, et entre la France et l'Allemagne, en 1914 et 1939.

L'histoire industrielle de Paulilles s'écrit sur le thème de la dangerosité de la fabrication de la dynamite, qui marquera l'identité ouvrière et les préoccupations syndicales. Ce procédé délicat demande une main-d'œuvre responsable et fidélisée, qui connaît bien son travail. Conserver sa main-d'œuvre, issue principalement de la population locale, devient un souci central des propriétaires et dirigeants de l'usine. Ainsi, des politiques de type paternaliste ont pris place. La construction de logements gratuits pour les ouvriers ainsi qu'un accès à l'éducation pour leurs enfants ont à l'époque été considérés comme une façon adéquate pour attirer les travailleurs et les inciter à vivre à Paulilles (Salles, 2009). Pendant plus d'un siècle s'est développé en ce lieu un véritable « village industriel », constituant un « bassin d'emploi de plusieurs centaines de personnes » et regardé comme un « élément essentiel de l'économie locale » (Praca, 2007 : 238). Puis, à la suite d'une explosion mortelle survenue le 2 septembre 1918, le syndicalisme est entré en scène (Praca, 2007). Dès la fin de la Première Guerre mondiale, l'action syndicale tentera de faire reconnaître les droits des ouvriers et de sensibiliser les dirigeants aux dangers rattachés à leur emploi. Les dures conditions de travail accentueront la solidarité des ouvriers et construiront la spécificité de l'identité ouvrière. Lorsque l'usine ferme, en mars 1984, les dirigeants allèguent divers motifs, dont la dangerosité de ce type de production pour la région et, bien sûr, divers obstacles financiers. Ce sont alors cent vingt ouvriers qui perdent leur travail. Praca observe que cinquante d'entre eux entreront en préretraite (à 56 ans), le tout contre soixante purs licenciements. (*Ibid.* : 234)

¹ Cette recherche a été publiée dans l'ouvrage *L'histoire et le patrimoine de la société industrielle en Languedoc-Roussillon – Catalogne*, en 2007: « L'enfer au paradis : Histoire et patrimoine de l'usine de dynamite de Paulilles, 1870-1984 »

L'arrêt de production de la dynamite et la fermeture de l'usine laissent alors un paysage industriel particulier, au plan architectural, qui fait naître, peu à peu, le sentiment d'une valeur à conserver, d'un patrimoine à préserver :

Toute l'organisation du bâti industriel repose en effet sur une mise en défense du site et apparaît intimement liée au processus de fabrication de la dynamite. [...] Le patrimoine se distingue dès lors par une succession de bâtiments séparés les uns des autres mais ayant chacun un lien fonctionnel entre eux : fabrique de nitroglycérine, fabrique de dynamite et cartoucherie [...] Les vestiges bétonnés de Paulilles constituent désormais l'un de ses éléments patrimoniaux les plus spectaculaires, mais aussi les plus parfaitement évocateurs de la mémoire ouvrière et des dangers pyrotechniques liés à la fabrication de la dynamite. (*Ibid.* : 239, 240)

Praca n'aborde pas la période historique de 1984 à 1998; même en 2008, date d'ouverture officielle du site, il n'y avait pas encore de travail historique officiellement réalisé sur cette période, vécue comme étant plutôt chaotique et sombre pour les habitants de la région. Cette période d'abandon et de pillage de l'usine a été marquée par la présence houleuse de nombreux promoteurs immobiliers qui, alléchés par la spéculation et les appétits de profits privés, ont remué ciel et terre pour transformer le site en un port artificiel de type « marina ». Cette période ne peut être retracée qu'à travers les articles de presse et les archives départementales et associatives. C'est durant cette période que sont apparues les premières associations qui ont défendu l'anse de Paulilles comme patrimoine naturel. Et c'est à partir des années 2000, après l'acquisition du site par le Conservatoire du Littoral, que les associations de « mémoire ouvrière » et de « défense du patrimoine industriel » se sont constituées. Ainsi, Praca terminera son article en soulignant la diversité des avenir possibles du site et elle exprimera l'espoir que, grâce aux efforts appropriés du Conservatoire propriétaire, tous les acteurs individuels ou associatifs intéressés puissent y trouver "leur part de légitime paradis" :

La terre de Paulilles fait actuellement l'objet de nouveaux enjeux, se traduisant par la nécessité d'une double préservation de la mémoire ouvrière et de la splendeur végétale et maritime de cet espace méridional. Gageons que le Conservatoire du Littoral et le Conseil Général des Pyrénées-Orientales, maîtres d'œuvre et d'ouvrage du site, sauront accorder à l'anse de Paulilles tout l'avenir qui lui convient, afin que désormais classe ouvrière, visiteurs, touristes et baigneurs réunis, puissent y trouver chacun leur part de légitime paradis. (Praca, 2007 : 241)

L'émergence d'une multitude de volontés de préservation différentes et les questionnements doctoraux dont elle fut la source

Pendant cette période d'intenses discussions, d'aucuns s'inquiètent du fait que, parmi la grande multitude des projets mis de l'avant, au sujet des destinées de l'anse de Paulilles, aucun d'entre eux ne soit vraiment à même de protéger son passé industriel. Ensuite on craint que ne soit mise en péril l'histoire de ses nombreuses générations d'ouvriers, soit l'histoire de tant d'ancêtres des habitants de la région. Cependant, légitimer la défense d'un patrimoine industriel à Paulilles n'est pas chose facile dans la mesure où le site est doté d'atouts paysagers et touristiques qui entrent ici en opposition avec l'image que suppose la promotion de l'histoire industrielle. Dès l'acquisition du site de Paulilles, le Conservatoire du Littoral a procédé à de nombreuses études environnementales et historiques afin de donner une nouvelle vocation au site. La première intention des décideurs politiques a été de se tourner vers la capitalisation des ressources touristiques. Ils ont souhaité raser les vestiges de l'usine afin de rendre le site sécuritaire et de l'ouvrir au public. L'intention de faire reconnaître l'histoire de l'usine de Paulilles comme patrimoine industriel et humain a émergé au sein de la population locale comme une contrepartie à ces premières volontés dirigeantes. Ce sera alors la naissance d'une importante source de mobilisation citoyenne. Certains acteurs sociaux, tels les ouvriers et les associations culturelles locales, veulent préserver cette période de l'histoire industrielle spécifique à Paulilles. Les ouvriers étaient attachés à leur histoire, à leurs souvenirs, et ils voyaient un intérêt patrimonial dans ces bâtiments. Ils espéraient et demandaient la conservation de l'un des bâtiments de l'usine afin de pouvoir s'y réunir. Certaines associations ont vu dans ces lieux le potentiel d'un musée de la science et de l'industrie, en lien avec le musée Nobel de Stockholm. D'autres y ont plutôt espéré un musée de la mémoire ouvrière, exposant les conditions de travail des ouvriers.

Une large incertitude a longtemps été cultivée, sur la Côte Vermeille, quant à la vocation du site de Paulilles. Un objet de préoccupation au point, peut-être, d'en être devenu une quasi-obsession locale, plutôt anxigène et source de mille et une polémiques. Qu'advierait-il de ce site? De ses vestiges architecturaux? De la plage? Et surtout, qui, en toute légitimité, devait vraiment détenir le droit de décider de sa destinée? Tout un

chacun, dans les familles, dans les cafés, sur les places publiques, offrait sa propre conclusion. Cette situation d'intense réflexion collective fut l'occasion de l'apparition constante de nouvelles préoccupations de préservation: enjeux environnementaux, économiques, touristiques, historiques, etc., vont se rencontrer, s'affronter, s'accumuler et s'enchevêtrer pendant vingt ans sur la scène politique et médiatique de la vie locale.

Ce sont ces préoccupations, leur action et leur enchevêtrement complexe qui, en partie, ont conduit Paulilles au statut "site classé", au sens de la loi française de 1930. Ce sont ces préoccupations qui ont fait naître, ici, un intense désir de savoir. C'est ce désir de savoir qui constitue le moteur principal de la présente recherche. C'est de cette situation, anxiogène, polémique, complexe, qu'est né un profond désir d'enquête : le désir de comprendre en profondeur comment, dans les faits, ce site réceptacle de tant de passions et de tant de mémoires, est passé du point A (usine de dynamite) au point B (site classé). Mais qu'est-ce, donc, de ce point de vue, qu'un processus de patrimonialisation? L'objet tout entier de cette thèse est de répondre à cette simple question grâce à la construction d'une théorisation enracinée (*grounded theory*). Une théorie complètement bétonnée à ce cas précis: celui de la friche industrielle de Paulilles.

Qui furent vraiment les acteurs porteurs des décisions, multiples et de toute nature (politique, municipale, patrimoniale, etc.), dont l'enchevêtrement complexe et le vecteur résultant ont mené au « site classé » actuel? Sont-ils vraiment ceux que la rumeur rapporte? Que s'est-il vraiment passé, dans ce cas précis? Quelles actions ont eu quels effets? Les associations historiquement engagés dans des luttes mémorielles, ont eu un impact sur l'issue du parcours et sur le produit patrimonial actuel, mais ces impacts ont-ils été ceux attendus par ces acteurs? Qu'est-ce que les usagers du public pensent du devenir de ce site et comment ce point de vue se compare-t-il aux visions qu'entretiennent les détenteurs de pouvoir à l'égard de ce même site? Etc.

Bien sûr, malgré le pari d'une théorisation enracinée, les interrogations permanentes furent enrichies par celles de la littérature scientifique environnante. Paulilles serait-elle, comme l'évoque Pierre Nora, "un lieu de mémoire"? (Nora, 1997) Ou encore, des suites des observations de Françoise Choay dans *L'allégorie du patrimoine* (1996), la mise en

valeur des dimensions industrielles de Paulilles, par opposition à ses dimensions écologiques ou géographiques, serait-elle indicatrice d'une montée de "la valeur affective de la mémoire"? (Choay, 1999). Enfin, comme le craignent Bergeron et Dorel-Ferré, Paulilles serait-elle en danger de subir "une perte de mémoire, de substance culturelle"? (Bergeron, Dorel-Ferré, 1996) Ce serait, bien sûr, à l'enquête d'y répondre, mais au gré seul des opportunités du terrain et des problématiques empiriques qui en émergeraient.

La présente thèse comporte 7 chapitres. Le premier en expose la méthodologie, marquée par les caractéristiques générales d'une thèse en sciences humaines appliquées et par le projet, central, d'une théorisation enracinée. Le deuxième en constitue la conséquence logique directe du chapitre méthodologique, car il fait état des explorations théoriques qui sont préalables mais aussi qui accompagnent une théorisation enracinée. Les cinq chapitres suivants sont enfin consacrés à la présentation des résultats.

I - Cadre méthodologique : présentation des choix opérés et des gestes scientifiques posés pour répondre à une problématique empirique

Cette partie de la thèse, consacrée aux dimensions méthodologiques de la quête des réponses qui seront apportées au questionnement central, comporte trois sections. La première partie présente les choix méthodologiques effectués et explicite les modes de construction de l'objet choisi, en l'occurrence la théorisation enracinée ("grounded theory"). La seconde section explique le cumul de deux choix d'outils méthodologiques en vue d'assurer la validité et la saturation des résultats de recherche. La dernière section raconte l'itinéraire réflexif et le déroulement de l'enquête de terrain effectuée d'avril à octobre 2011 : elle effectue un retour sur les gestes scientifiques posés en vue de répondre au questionnement central déjà cité en page 5 de ce manuscrit.

Une thèse interdisciplinaire en sciences humaines appliquées en cotutelle avec le département de sociologie de l'Université de Perpignan Via Domitia (UPVD)

Il est à noter que, malgré la formation universitaire majoritairement sociologique effectuée par la chercheuse au premier et au second cycle à l'Université de Perpignan, et malgré la présence de résultats de recherche majoritairement construits sous l'égide d'une sociologie qualitative, la thèse en cotutelle ici proposée n'est pas une thèse uniquement en sociologie. Il s'agit d'une thèse interdisciplinaire, qui a été réalisée à l'intérieur du programme de doctorat en sciences humaines appliquées de l'Université de Montréal, où la chercheuse a effectué la totalité de sa scolarité au doctorat.

De fait, son projet n'est pas de contribuer à l'avancement d'une discipline en particulier, mais à l'avancement d'une problématique empirique donnée. Cette problématique empirique traite du processus de patrimonialisation du site de Paulilles, peu importe l'identité de la (ou des) discipline(s) susceptible(s) d'en profiter. Il n'en demeure

pas moins que la sociologie se fait fortement présente dans la thèse : elle demeure l'identité et la référence disciplinaires principales de la chercheuse, et elle se fait fédératrice d'un ensemble de disciplines mobilisées autour du thème empirique de la patrimonialisation. L'interdisciplinarité ici revendiquée et pratiquée se fait, en ce sens, liberté d'expression scientifique : elle permet d'exprimer des volontés de recherche centrées sur le projet de servir d'abord une thématique, et non de servir d'abord une discipline; elle permet de poser des questions qui intéresseront au-delà et par-delà les frontières disciplinaires.

D'autre part, et dans le même esprit, le projet poursuivi espère pouvoir, par l'entremise de ses résultats, alimenter dans l'action tous les acteurs, agents ou intervenants intéressés ou touchés par le processus empirique de patrimonialisation, c'est-à-dire quelles que soient la formation ou l'appartenance disciplinaire de ces agents, acteurs ou intervenants. C'est dire que le projet choisit de se centrer sur une problématique empirique (un ensemble de questions non pas construit par la discipline, mais un ensemble de questions émergeant directement du contact avec le terrain et avec l'action). Comme le rappellent fréquemment les spécialistes de l'interdisciplinarité, « le monde a des problèmes, mais les universités ont des départements² ». En ce sens, cette thèse se veut centrée sur le problème et sur la question du processus de patrimonialisation, tels qu'ils sont vécus par les acteurs de tous les horizons disciplinaires, et non pas sur le problème et sur les questions de la patrimonialisation tels qu'ils sont conceptuellement construits par une discipline en particulier.

En somme, l'interdisciplinarité ici pratiquée et revendiquée se veut effort savant non pas concurrent de la disciplinarité, mais complémentaire de la disciplinarité, et utile à l'action, au sens où l'entend notamment la spécialiste de l'interdisciplinarité Violaine Lemay (Lemay, 2011).

² (À paraître). Brewer, cité dans : Frédéric DARBELLAY, « L'interdisciplinarité : voyage à la croisée des cultures scientifiques », p. 31, dans Violaine LEMAY et Frédéric DARBELLAY (dir.) *L'interdisciplinarité comme interculturelité. Voyages au coeur de la mondialisation scientifique*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.

1. Le choix d'une théorisation enracinée comme méthode appropriée pour répondre à la problématique empirique

Dans cette thèse, j'ai étudié un cas en particulier, le « Grand site de l'anse de Paulilles » qui se situe en France. Ceci afin de mieux comprendre le processus de patrimonialisation propre à ce site, qui a auparavant été une usine de dynamite, créée par Alfred Nobel.

Cette recherche doctorale s'inscrit dans un cadre méthodologique dont l'approche est qualitative et inductive. L'approche qualitative choisie est celle d'une théorisation enracinée, « Grounded Theory » au sens de Glaser et Strauss (1967), par l'intermédiaire de laquelle je propose de mieux comprendre le processus de patrimonialisation du site de Paulilles sur le plan du jeu des acteurs, et ce, à la lumière des modèles élaborés par les théoriciens de la patrimonialisation.

Afin de répondre à la question de recherche – « Comment la patrimonialisation du site de Paulilles s'est-elle construite? », et plus particulièrement, « Que s'est-il passé à Paulilles? » – il me semble approprié d'interroger les processus de caractérisation, de conservation et de valorisation du patrimoine, à partir de la perspective des différents acteurs. Ce désir de comprendre les acteurs, leurs valeurs et le sens qu'ils donnent à leur action m'amène dès lors à choisir une méthode qualitative propre à la sociologie compréhensive. L'importance de saisir le sens subjectif, de dégager les stratégies et les compétences critiques que les acteurs mettent en œuvre pour participer à la construction de « l'objet du patrimoine » me pousse à me tourner vers le choix de l'entretien compréhensif, tel que le propose Jean-Claude Kauffmann, comme instrument de recueil des données. L'entretien compréhensif a pour principe de formaliser « un savoir-faire concret issu du terrain. (...) Le qualitatif, « compréhensif », donne déjà une indication. Il faut le comprendre ici au sens wébérien du terme (Kauffmann, 1996 : 9). La sociologie compréhensive est une tradition sociologique du XIXe siècle, dont le fondateur est Max Weber. Selon Weber, « l'histoire est indéterminée. Pour décrypter le monde social, il importe de comprendre l'action des hommes du point de vue de leur subjectivité, de leurs valeurs et non simplement à partir des seules causes et contraintes extérieures » (Lallement, 1993; 199).

Tout en conservant cette orientation d'une sociologie compréhensive, le contact avec le terrain m'a conduit à approfondir cette méthode par une analyse documentaire. Les premiers entretiens menés, ainsi que mes observations exploratoires sur le site de Paulilles et dans la société locale révélaient la place importante accordée « aux documents » de Paulilles. De plus, dans les librairies des villages de la Côte Vermeille et à la Maison de site de Paulilles étaient vendus des livres (recueils de témoignages, correspondances, biographies familiales) sur Paulilles, livres dont la société locale était imprégnée et que je retrouvais dans les bibliothèques des enquêtés.

Lors des premiers entretiens menés au domicile des participants à la recherche, je me suis rendu compte de l'importance qu'occupait « Paulilles » dans leur quotidien. Ils avaient gardé et conservé des documents associatifs, des coupures de journaux; ils ont aussi témoigné de la complexité et de la multitude de détails qui avaient façonné la patrimonialisation de Paulilles, et dont je devais prendre connaissance pour orienter mon enquête.

Cette étape cruciale de l'entrée sur le terrain, inspirée de la méthode de la théorisation enracinée, permettait de collecter tous les types de documents pouvant servir à répondre à la question de départ. La nécessité, dès lors, de « trianguler » la méthodologie de l'entretien compréhensif avec celle de l'analyse documentaire s'imposait.

1.1. Une théorisation enracinée et ses implications

Afin de répondre à ma question de recherche « Comment la patrimonialisation du site de Paulilles s'est-elle construite? », et dans le cadre de la problématique empirique évoquée précédemment, il m'importait de choisir les gestes scientifiques les plus appropriés en vue de récolter le matériau nécessaire à la construction de mes réponses. D'après l'ensemble des éléments dans lesquels s'inscrit ma question, les principes d'une théorisation enracinée me sont apparus comme les plus adéquats. Avant d'énoncer les actes de recherche réalisés pendant l'enquête de terrain, je vais en exposer les principes.

La théorisation enracinée vise principalement à l'élaboration d'une théorie (Laperrière, 1997 : 309). Comme son nom l'indique, cette théorie s'enracine dans la réalité empirique. Cette méthode a été élaborée dès 1967 par les sociologues Glaser et Strauss dans leur célèbre ouvrage *The discovery of grounded theory*, et a émergé dans le champ de la sociologie américaine de l'école de Chicago. On retrouve des liens de parenté entre la théorisation enracinée et la phénoménologie, et aussi « l'induction analytique et l'interactionnisme symbolique » (*Ibid.* : 310). La particularité de cette méthode se trouve dans la cueillette et l'analyse des données : en effet, « les cas empiriquement observés n'y sont pas considérés pour eux-mêmes, mais comme des instances du phénomène social observé » (*Ibid.* : 309). La construction de la théorie est considérée comme valable lorsque l'information arrive à saturation. Ce principe de saturation s'obtient lorsque aucune nouvelle donnée ne vient contredire les catégories conceptuelles (*Ibid.* : 315). C'est à ce moment que le concept théorique recherché par la théorisation ancrée s'amorce.

Afin de mieux développer les principes de la « Grounded Theory », il me paraît important de me pencher sur le troisième chapitre de l'ouvrage de Glaser et Strauss, *The discovery of grounded theory*, où les auteurs expliquent comment ils conçoivent leur notion d'échantillonnage théorique, dit « theoretical sampling ». L'échantillonnage théorique est un processus de collecte de données visant à générer une théorie (Glaser et Strauss, 1967 : 45). Par ce processus, l'analyste récolte, codifie et analyse ses données et décide quelles données il doit cibler et où il peut les trouver, ceci en vue de développer une théorie émergeant de ces données. Le sociologue se doit de commencer sa recherche avec des concepts locaux, dits « “local” concepts » (*Ibid.* : 45), qui témoignent du cadre et des principaux traits structurants de l'étude. Il doit aussi faire preuve de sensibilité théorique – « theoretically sensitive » (*Ibid.* : 46); ainsi, il peut conceptualiser et formuler une théorie.

1.2. La pertinence théorique

Cette sensibilité théorique, une fois commencée, se développe continuellement et s'affine au fur et à mesure de l'expérience du chercheur. La question de base de l'échantillonnage théorique peut être formulée ainsi : quels groupes ou sous-groupes va-t-

on considérer dans la collecte des données? Et pour quel objectif théorique? Comment le sociologue fait-il la comparaison de groupes multiples? (*Ibid.* : 47) Les critères de l'échantillonnage théorique, mis en place par Glaser et Strauss, doivent répondre à deux exigences : l'objectif théorique et la pertinence – « theoretical purpose and relevance » (*Ibid.* : 48). L'applicabilité de ces critères se fait de manière continue, incorporant la collecte et l'analyse des données, et la production d'une théorie. À ce propos, les auteurs mettent particulièrement en garde le chercheur par rapport aux travaux planifiés et routiniers. Ils se concentrent alors sur deux questions : Quels groupes sélectionner ? Pourquoi? Et comment? Ils proposent tout d'abord le critère de pertinence théorique (pertinence des données pour l'élaboration et la formulation de la théorie), afin de développer plus profondément les catégories émergentes et de sélectionner les groupes de comparaison. Toujours au cours de la collecte des données, afin de choisir comment sélectionner des groupes particuliers pour la pertinence théorique, le sociologue doit d'abord se souvenir qu'il est un échantillonneur actif de la pertinence des données. L'analyse continue des données le conduira vers de nouvelles questions théoriques (*Ibid.* : 58). Si la pertinence théorique n'est pas certaine, le sociologue peut recourir à des stratégies telles que le journal de terrain et la description diariste, ceci en vue de retravailler cette formulation de la pertinence théorique (*Ibid.* : 59).

1.3. La saturation théorique

Une fois que les groupes sont choisis, deux questions stratégiques sur le degré d'échantillonnage surgissent : jusqu'à quel degré devrait-on recueillir des données dans un seul groupe? La réponse à cette question nécessite une discussion sur la saturation théorique (*Ibid.* : 60). Le critère pour juger du moment où il faut arrêter d'échantillonner les différents groupes pertinents d'une catégorie se nomme la saturation théorique, « theoretical saturation » (*Ibid.* : 61). « Saturation » signifie qu'il n'y a pas de données additionnelles qui viendront contredire les propriétés des catégories développées par le chercheur. Le critère pour déterminer la saturation est une combinaison des limites empiriques des données, de l'intégration et de la densité de la théorie, et de la sensibilité théorique de l'analyste (*Ibid.* : 62). Ici encore, les notes de terrain prises pendant la journée

d'observation permettent de se remémorer des détails qui conduisent à la construction des catégories (*Ibid.* : 69-70).

Les aspects temporels de l'échantillonnage théorique dépendent de la caractéristique de la recherche et de la façon dont sont réparties les périodes de travail de celle-ci, selon chacun de ses aspects (*Ibid.* : 71). Au commencement de l'étude de terrain, les interviews peuvent être à durée indéterminée, « open-ended »; elles se font telle une conversation. Ensuite, lorsque la théorie commence à émerger, l'enquêteur peut poser des questions qui le conduisent vers ses catégories (*Ibid.* : 76). Ainsi l'échantillonnage théorique permet de fournir une direction constante à la recherche; il donne au sociologue élan, raison d'être et confiance dans son entreprise (*Ibid.* : 76). Au final, Glaser et Strauss tiennent à signaler qu'ils ont simplement voulu ouvrir le sujet à propos de l'échantillonnage théorique à partir de leur propre recherche et de leur connaissance des autres recherches (*Ibid.* : 77).

1.4. Les premiers moments sur le terrain

Les premiers moments sur le terrain m'ont amenée très vite au fait que je devais compléter mes entretiens avec une analyse documentaire. N'ayant jamais pratiqué d'analyse documentaire, je me posais plusieurs questions : « Comment procéder pour collecter des documents ? » « À quels documents puis-je avoir accès ? » « Lesquels sont utiles pour ma recherche ? »

Ma première intention a été de me procurer les livres parus sur Paulilles et de les traiter comme des documents d'information. Ensuite, j'ai demandé aux participants de ma recherche s'il leur était possible de me prêter des documents. Au fur et à mesure de l'avancement de mon enquête, je m'apercevais que cette négociation du prêt de documents n'était pas facile. Tout d'abord, les documents sur Paulilles sont « précieux » pour les acteurs. Je m'en rendais compte pendant la passation des entretiens, où, par exemple, un ancien ouvrier m'a raconté avoir « perdu » des documents parce qu'il les avait prêtés à une personne chargée d'une recherche. Cette histoire avait fait un « scandale » auprès des anciens ouvriers, qui ne voulaient plus rien prêter; cet événement a laissé des traces dans la confiance entre les représentants du pouvoir institutionnel et les ouvriers.

Il existe plusieurs sortes de documents « sur Paulilles » :

- Des documents originaux, tels que les fichiers du personnel, les carnets d'embauche qui ont été retrouvés sur le site abandonné de l'usine de Paulilles pendant la période de la friche industrielle.
- Des documents issus de la presse locale, durant la période très médiatisée de 1984 à 2008; des acteurs de la société locale ont conservé les articles parus sur Paulilles. C'est cette deuxième sorte de documents qui m'a finalement intéressée pour mener ma recherche sur la patrimonialisation.

J'ai alors décidé de cibler les personnes qui pouvaient me prêter les documents dont j'avais besoin. Au final, trois acteurs associatifs m'ont prêté des « cartons » remplis de documents. Je décrirai en détail, dans une autre partie (journal de bord), comment s'est déroulée cette phase de la collecte documentaire.

Ma deuxième intention, pour collecter des documents, a été de contacter le Conseil Général des Pyrénées-Orientales (collectivité territoriale gestionnaire du site), afin d'avoir accès aux dossiers de Paulilles. J'ai téléphoné à l'un des responsable du pôle « Gestion des sites », au Conseil Général, qui m'a confirmé détenir des documents sur Paulilles, mais qui m'a fait savoir qu'en leur qualité de documents internes, ils ne pouvaient être divulgués.

Ainsi, j'ai décidé de faire reposer mon analyse documentaire sur un ancrage par « le bas », c'est-à-dire sur l'analyse de documents auxquels la société locale (articles de presse) et les associations (documents administratifs transmis aux associations) avaient eu accès.

Je développerai, plus loin dans ce chapitre, une partie retraçant les gestes posés au cours du déroulement de l'enquête ainsi que les ajustements constants pour récolter les outils nécessaires afin de répondre à ma question de recherche.

1.5. La question de départ sur le terrain

Le choix méthodologique de la théorisation enracinée m'éloignait de l'élaboration classique d'hypothèses de recherche, telle que la préconise le modèle hypothético-déductif, et m'engageait plutôt à m'imprégner de l'objet pour mieux le comprendre. Pour arriver à cette compréhension du phénomène de patrimonialisation du site de Paulilles et à l'analyse de ce processus, je devais savoir, de façon très fouillée, ce qui s'était passé à Paulilles depuis la fermeture de l'usine en 1984. Ma question de départ sur le terrain, et à poser aux répondants, était la suivante : « Que s'est-il passé à Paulilles depuis la fermeture de l'usine? » Cette question ainsi que ma grille d'entrevue devaient alors me permettre de déceler quelles étaient les différentes étapes de la patrimonialisation, comment se découpaient les différentes périodes de ce processus, et quels en étaient les différents acteurs.

La méthode de la théorisation enracinée stipule que les lectures théoriques ne se font pas au même moment que dans le modèle d'une méthodologie classique. Jean-Claude Kauffman, s'inspirant de cette méthode, propose dans *L'entretien compréhensif* « de lire juste ce qu'il faut dans les premières phases, pour avoir une idée des acquis du savoir, cadrer la recherche, et disposer de quelques questions assez travaillées pour bien la lancer » (Kauffman, 1996 : 37). Bien qu'alimentée de lectures théoriques avant l'entrée sur le terrain, j'étais prête à accueillir toute nouvelle donnée pouvant opérer un bouleversement méthodologique. Je continuais les lectures, sur le terrain, en fonction des nouvelles dimensions apportées par les entretiens.

Rendre limpide ce qui s'était passé à Paulilles permettait de reconstruire ce passé proche (1984-2011), mais surtout d'analyser le processus de patrimonialisation à l'œuvre. Le fil de l'enquête était de démêler le nœud d'incompréhension qui s'était formé autour de Paulilles. Il s'agissait de comprendre, par tous les moyens, ce qui s'était passé à Paulilles. Années après années, quelles étaient les périodes importantes, les différentes étapes dans la progression de la patrimonialisation; qui étaient les acteurs de chaque période, quels étaient les basculements survenus à chaque étape ? Cette volonté de comprendre sous-tendait d'élaborer l'analyse du processus de patrimonialisation et de proposer une nouvelle théorie relative aux études sur la notion de patrimoine.

1.6. Paulilles : reconstruire le fil des événements

La situation de Paulilles est complexe. Selon Mills, pour comprendre un phénomène, il faut faire preuve d'imagination sociologique ou, comme le préconisent Glaser et Strauss, pour élever les données empiriques au rang de théorie, il faut faire preuve de sensibilité théorique. Je devais constamment être attentive pour capter tout indice lors de mes rencontres avec les acteurs pour les entretiens, et procéder à la construction de mon analyse théorique du patrimoine à partir du cas de Paulilles. Dans son ouvrage *L'imagination sociologique*, Mills explique que l'imagination du sociologue

« [c]onsiste essentiellement à changer de perspective, et de représenter fidèlement la société et ses parties. [...] L'imagination sociologique aussi se cultive. [...] Il y a quelque chose d'inattendu chez elle, peut-être parce qu'elle consiste essentiellement à rapprocher des idées que personne ne croyait compatibles [...]. Il y a derrière ces rapprochements, une espèce d'agilité intellectuelle en même temps qu'un désir farouche de comprendre [...] ». (Mills, 1968 : 222)

Ce « désir farouche de comprendre » est également repris par Kauffmann citant Mills. Kauffmann s'appuie sur cet ouvrage pour exprimer la stimulation que doit constamment garder le chercheur tout au long de son travail de recherche. Cette vivacité ne doit jamais quitter le chercheur. Ce dernier s'investit activement dans son matériau, obligeant ainsi la « découverte continue ». Kauffmann précise qu'il « n'y a pas de découverte sans volonté de découvrir : le chercheur doit donc, chaque jour, cultiver son envie de savoir [...] » (Kauffmann, 1996 : 77). Kauffmann fait l'analogie de l'enquête de terrain avec celle « de l'enquête policière » (*Ibid.* : 77). Ainsi, j'ai mené mon enquête dans cet esprit, telle une enquête policière où le chercheur « doit de la même manière trouver des indices, confronter des témoignages, imaginer les mobiles, recueillir des preuves. [...] [I]l veut tout voir, tout savoir, surtout ce qui se cache [...] » (*Ibid.*). Cette métaphore de l'enquête policière correspondait parfaitement à mon engagement de comprendre qu'elle était la cause des tensions et des incompréhensions qui s'étaient mêlés à l'histoire de Paulilles depuis la fermeture de l'usine. Il y avait des périodes sombres (surtout la période où le promoteur Jean-Claude Méry a acheté le site pour en faire une marina), il y avait des périodes d'inertie administrative, puis des choses énoncées dans la presse qui n'avaient pas de suite... Je ne comprenais pas comment s'était déroulée la trame historique du site depuis 1984 et je voulais absolument mettre au jour ce qui s'était passé. Pourquoi les décisions avaient-elles

été si longues à prendre? Pourquoi avait-il fallu plus de vingt années pour ouvrir le site au public ?

2. Triangulation de deux outils méthodologiques : l'entretien et l'analyse documentaire

Pour mener une recherche sur le processus de patrimonialisation d'un site comme Paulilles, il est important de prendre en considération le maximum de données qui participent de ce processus. Ayant conscience de la difficulté de réunir des documents appartenant aux institutions propriétaires et gestionnaires du site (Conservatoire du littoral, Conseil Général), j'ai procédé à une collecte de données liée à la dynamique de la société locale (articles de journaux, livres, documents de correspondance associative, entretiens). Mon enquête de terrain a duré six mois, d'avril à octobre 2011. Pendant cette période, j'ai récolté des éléments qui me permettaient de reconstruire un historique d'une trentaine d'années en lien avec la patrimonialisation du site, de 1978 à 2011. L'importance de retracer les gestes de patrimonialisation tenait au fait que cela permettait d'identifier les différents acteurs impliqués lors des différentes périodes.

2.1. La triangulation

Pour stabiliser la validité des résultats de recherche et atteindre la saturation des données, j'ai procédé à une triangulation incluant l'enquête par entretien et l'analyse documentaire. J'ai comparé et confronté les résultats de chaque méthodologie de collecte de données. Malgré la somme de détails, les périodes se sont définies, les acteurs ont émergé, les données se sont imbriquées et une sorte de « toile » de la patrimonialisation a été dressée.

Selon Thémis, « l'idée de triangulation repose sur un principe de validation des résultats par la combinaison de différentes méthodes visant à vérifier l'exactitude et la stabilité des observations » (Thémis, 2003 : 13-14). En ce sens, elle offre un cadre permettant « d'apporter crédit, richesse et consistance aux analyses par la complémentarité des différentes méthodes de recueil en combinant leurs avantages et en réduisant leurs limites » (*Ibid.* : 34). Je visais à mettre en place ce dispositif de triangulation dans une

double perspective : tout d'abord, celle d'assurer la validité des résultats de recherche; ensuite, celle d'objectiver ces résultats en dépit du fait que je suis originaire de Banyuls-sur-mer (le village à côté de Paulilles). En procédant à cette distanciation, je pouvais émettre une interprétation des résultats, tout en objectivant mon analyse à partir « de ma lunette intérieure à la société locale ». Expliquer ma position à partir d'une approche réflexive, malgré ses forces et ses faiblesses, me permettait de produire une analyse où les impacts du chercheur sont pris en compte.

Thémis rappelle que le dispositif de triangulation est une stratégie pluri-méthodologique (*Ibid.* : 19) qui se donne « pour objectif général de construire un savoir pertinent et consistant sur le phénomène à partir des différentes opérations de croisement sur les plans théorique, méthodologique et/ou de production des données » (*Ibid.* : 15). Proche de la démarche de la théorisation enracinée, la stratégie de triangulation tente de décrire et de comprendre un phénomène particulier observé à partir du terrain. La triangulation « peut être définie comme une procédure de va-et-vient problématisé et dynamique entre opérations de recueil, d'analyse et de conceptualisation » (*Ibid.* : 15). Plusieurs stratégies de triangulation sont répertoriées par Denzin. Celles-ci s'orientent selon l'angle conceptuel et méthodologique de chaque recherche. Dans le cadre de ma recherche, je retiendrai la triangulation dite *triangulation méthodologique*, qui consiste à « utiliser différentes méthodes et techniques pour étudier le même phénomène particulier » (*Ibid.* : 14).

Afin de mettre au jour et de comprendre le processus de patrimonialisation du site de Paulilles, je m'identifiais dès lors à ces « figures » conçues par les méthodologues des sciences humaines : celle de l'enquête policière décrite par Kauffmann (1996), celle de « l'artisan intellectuel » de Mills (1967) et celle du « chercheur-bricoleur » de Denzin et Lincoln (1998). Le « chercheur-bricoleur » mobilise « de façon raisonnée et éclectique des outils propres à chaque situation pour étudier la complexité des phénomènes auxquels il est confronté » (*Ibid.* : 15). Inspirée par ces modèles méthodologiques, j'ai construit mon corpus de données tout en étant consciente de l'impossibilité d'une collecte exhaustive de tous les documents sur Paulilles. J'ai alterné la collecte d'entretiens et l'analyse documentaire jusqu'à l'émergence des indices de la saturation théorique, telle que définie

par Glaser et Strauss. Ces indices validés, j'ai pu quitter le terrain lorsque j'ai eu décelé les origines des incompréhensions sur Paulilles qui me taraudaient depuis le début de ma thèse. Mes intuitions de départ, telles que les enchevêtrements d'enjeux historiques et le jeu complexe des acteurs, se sont éclaircies tout au long de l'enquête, ceci jusqu'à la période de saturation des données.

2.2. Méthodologie de l'entretien compréhensif

Le socle de départ de la recherche s'appuie sur la passation d'entretiens avec les acteurs impliqués dans la patrimonialisation de Paulilles (anciens ouvriers, associations locales, élus locaux, institutions propriétaires et gestionnaires du site, ainsi que leurs partenaires). La méthode choisie s'inspire en partie de *L'entretien compréhensif*, tel que formalisé par le sociologue Jean-Claude Kaufmann.

2.2.1. L'échantillon théorique

L'objectif de mon échantillon est de représenter les différentes catégories d'acteurs et de montrer en quel sens chacune d'entre elles influence les modes de décision choisis dans le processus de patrimonialisation propre au cas du site de Paulilles. Kauffmann précise que, dans l'entretien compréhensif, « plus que de constituer un échantillon, il s'agit plutôt de bien choisir ses informateurs » (Kauffmann, 1996 : 44). Selon lui, « l'échantillon n'est qu'un instrument » (*Ibid.* : 43); ainsi l'erreur à éviter est de généraliser « à partir d'un échantillon mal diversifié » (*Ibid.* : 40).

Pour la méthode d'échantillonnage, j'ai fait le choix de l'échantillon par contraste : d'après Pires, « le but de l'échantillon par contraste avec entrevues est d'ouvrir les voies à la comparaison (externe) ou à une sorte de "totalité hétérogène" » (Pires, 1997 :157). Il s'agit d'adopter le principe de diversification externe. Celui-ci « s'applique lorsque la finalité théorique est de donner un portrait global d'une question [...] » (Pires, 1997 : 155). Selon Pires, l'intérêt de l'étude de cas n'est pas « de s'intéresser seulement aux spécificités du cas mais à sa capacité de servir de voie d'accès à d'autres phénomènes ou à d'autres aspects de la réalité » (*Ibid.* : 140).

2.2.2. Technique de collecte de données pour les entretiens

Pour construire l'échantillon théorique et rencontrer les personnes impliquées dans le processus de patrimonialisation de Paulilles, tous les moyens étaient mis en œuvre : appels téléphoniques aux anciens ouvriers de l'usine, aux représentants des associations, aux élus locaux, et courriels aux professionnels. Ensuite, il y a eu le bouche à oreille à travers les réseaux de connaissances des premiers participants, qui me réfèrent à d'autres répondants, puis les observations et les rencontres avec le public sur le site de Paulilles.

Lors de l'élaboration de mon protocole de départ pour la constitution du dossier d'éthique, je visais à réaliser en totalité vingt-quatre entretiens, soit six entretiens dans chacune des quatre catégories définies d'acteurs. Au final, j'ai mené vingt-neuf entretiens.

1. **Les anciens ouvriers** : J'ai mené six entretiens au moyen de la technique du bouche à oreille, à partir des personnes-ressources dans la société locale. Augustin Bonafos est le premier que j'ai rencontré; il m'a donné les noms d'autres anciens ouvriers en me disant de les contacter de sa part.
2. **Les représentants des associations** : J'ai mené neuf entretiens avec les membres des différentes associations qui sont impliquées au niveau du patrimoine naturel (classement du site de Paulilles) et du patrimoine culturel et industriel (collecte de témoignages d'anciens ouvriers de l'usine, élaboration d'expositions sur la mémoire ouvrière, et projet du musée sur l'histoire industrielle et Alfred Nobel).
3. **Les représentants des institutions** : J'ai mené huit entrevues avec des acteurs institutionnels impliqués dans le processus de patrimonialisation : délégués de rivage au Conservatoire du littoral, responsables au Conseil général, élus des municipalités impliquées dans le projet.
4. **Les visiteurs du site de Paulilles** : J'ai mené six entretiens au moyen de la technique de recrutement, sur le site, avec la participation de l'équipe d'accueil du Conseil

Général³, qui informait les visiteurs de ma présence et de mon projet de mener une enquête par entretiens. (guide d'entretien en annexes)

J'ai déterminé ces quatre catégories d'acteurs pour former mon échantillon théorique, afin de comprendre leur implication et leur vision du processus de patrimonialisation du site. Selon chaque catégorie, j'ai orienté ma volonté de comprendre quel rôle ils tenaient, quelles étaient leurs stratégies, leurs fonctions, ou, pour ce qui est des visiteurs, quelle était leur réception. J'ai pris en considération le fait que chacun d'entre eux occupe une place importante dans le paysage local ou dans l'appareil institutionnel lié aux enjeux de patrimonialisation.

2.2.3. Le guide d'entretien

Au niveau de l'opérationnalisation de l'enquête, j'ai appliqué, pour tous les acteurs interrogés (sauf le public), un même guide d'entretien. Quelques ajustements de la grille ont été faits au fur à mesure, en fonction des premiers entretiens et en lien avec l'analyse préliminaire de la documentation. La méthode de Kauffmann indique que la souplesse est requise dans l'usage du guide d'entretien : « C'est un guide simple, pour faire parler les informateurs autour du sujet, l'idéal étant de déclencher une dynamique de conversation plus riche que la simple réponse aux questions, tout en restant dans le thème » (Kauffmann, 1996 : 44). L'important est de constituer un « ensemble cohérent », où « la suite des questions doit être logique » et rangée par thèmes (*Ibid.* : 44-45). Afin d'optimiser la confiance, lors de l'entretien, je laissais le choix aux répondants (sauf aux visiteurs) de consentir ou non à être cités dans la recherche. Tous les répondants ont voulu être cités et ont signé le formulaire de consentement en cochant la case du consentement.

2.2.4. Méthode d'analyse des entretiens

³ Pendant les visites guidées, la guide annonçait mon intention de rencontrer des visiteurs pour une enquête sociologique. La responsable du site, pendant ses congés en septembre 2011, m'a gracieusement prêté son bureau pour mener mes entretiens.

Tel que le préconisent de nombreux auteurs des méthodes qualitatives, et tel que l'indique plus précisément Tesch, « l'analyse n'est pas la dernière phase du processus de la recherche, elle s'inscrit parallèlement et cycliquement à la phase de collectes des données » (Tesch, 1990 : 77-78). Ainsi, j'ai procédé à l'analyse tout au long de mon enquête, à travers un va-et-vient constant entre le terrain et l'analyse documentaire préliminaire.

Pour ce qui est des entretiens, ils ont été enregistrés et retranscrits dans leur intégralité, puis codés et analysés. Une double analyse a été opérationnalisée : dans un premier temps, il y a eu une analyse horizontale de chaque catégorie d'acteurs, avec les faits saillants de chaque catégorie. Dans un second temps, j'ai opté pour une analyse verticale qui compare les quatre catégories d'acteurs, afin de saisir les faits saillants transversaux et utiles à l'analyse du processus de patrimonialisation. Ce type d'analyse sert à montrer les intentions communes de certains acteurs, ainsi que les tensions qui se produisent non seulement entre les catégories, mais aussi à l'intérieur de chaque catégorie d'acteurs. Outre les tensions, il y a la possibilité de voir, ou non, des enjeux partagés par les quatre groupes.

En dernier lieu, une analyse des jeux d'acteurs propres au processus de patrimonialisation du cas du site de Paulilles a permis la confrontation avec les modèles théoriques de patrimonialisation retenus dans le prochain chapitre des concepts sensibilisateurs, notamment le modèle de Davallon. À la lumière des résultats obtenus, la dernière étape a consisté à montrer quelles peuvent être les modifications à apporter au modèle de patrimonialisation pour qu'il convienne aux réalités de patrimonialisation d'un site comme Paulilles.

2.2.5. Validation des résultats et saturation

Kauffmann ouvre une brèche en ce qui concerne le fait d'utiliser des instruments complémentaires à l'entretien compréhensif afin d'assurer la validation des résultats de recherche (Kauffmann, 1996 : 29). Comme je l'ai montré plus haut, la stratégie de triangulation permet de vérifier plus amplement la saturation des données à partir du dispositif mis en place par le chercheur. Dans ma recherche, l'instrument de validation

complémentaire à la méthode par entretiens est celle de l'analyse documentaire. Lors de la confrontation des résultats de recherche, Kauffmann indique qu'il est possible que « les conclusions ne soient pas parfaitement identiques » (*Ibid.* : 30) À ce moment-là, « plutôt que de taire les différences, les analyser permet de préciser et de valider le modèle ». L'analyse documentaire possède cet avantage de valider, ou d'invalider, certains discours des répondants, sinon d'éclaircir des événements qui datent et dont les répondants ne se souviennent plus exactement.

2.3. Méthodologie de l'analyse documentaire

Comme je l'ai indiqué précédemment, dès les premiers temps, la rencontre avec le terrain m'a poussée à élargir la méthodologie des entretiens en recourant à celle de l'analyse documentaire. Je confrontais régulièrement les données préliminaires des deux méthodes pour orienter continuellement mon enquête et la faire avancer. Dépourvue de méthode en histoire, je me suis imprégnée de l'article d'André Cellard, *L'analyse documentaire* (Cellard : 1997), pour débiter cette recherche documentaire. Cet article m'a tout d'abord familiarisée avec la notion de document, puis a guidé ma démarche à travers le dispositif de l'analyse documentaire. Par la suite, au regard des divers documents recueillis, j'ai élaboré mes propres outils en classant chaque type de document dans une chronologie particulière (chronologie des articles de presse, chronologie des documents de chaque association et chronologie de leur correspondance avec les institutions), puis dans une chronologie générale (Sommaire des annexes).

En lien avec mes préoccupations de distanciation et de réflexivité, pour ce qui est de l'objectivation des résultats de recherche, j'ai découvert les avantages méthodologiques de ce type d'analyse. La subjectivité ou les limites de la mémoire⁴ du répondant, pouvant jouer un rôle dans l'entretien, disparaissent avec le document. De plus, au sujet de l'impact du chercheur sur le répondant, Cellard indique à propos de cette méthode qu'

⁴ Certains répondants d'un âge avancé disaient souvent « *ça fait longtemps maintenant, je ne me rappelle pas exactement* »; ils parlaient de l'époque de la fermeture de l'usine ou de l'étape de son classement – certains remontaient jusqu'à trente ans en arrière.

[I] s'agit d'une méthode de collecte de données qui élimine, du moins en partie, l'éventualité d'une influence quelconque, qu'exercerait la présence ou l'intervention du chercheur, de l'ensemble des interactions, événements ou comportement à l'étude, en annulant la possibilité de réaction du sujet à l'opération de mesure. (Cellard, citant Kelly, dans Gauthier, 1997 : 252).

Le souci de distanciation, visant à diminuer l'impact du chercheur dans la recherche, s'accompagne du souci des limites propres à la mémoire humaine, qui peuvent également être un biais dans l'entretien. En effet, en dépit de l'engagement du répondant dans l'entrevue, les souvenirs s'échelonnant sur une période de trente ans et plus peuvent être flous. À ce sujet, Cellard rappelle que « les capacités de la mémoire sont limitées et nul ne saurait prétendre tout mémoriser. La mémoire peut aussi altérer des souvenirs, oublier des faits importants ou déformer des événements » (Cellard ; 1997 : 252). Le document, quant à lui, permet d'opérer « certains types de reconstruction » (*Ibid.* : 252) que la mémoire des répondants, malgré leur volonté de s'engager dans l'entrevue, ne peut produire.

Pour observer et comprendre un phénomène tel que celui de la patrimonialisation, et décrypter ce qui s'est passé sur une période de trente ans, le document est une source déterminante. Il permet d'identifier les catégories d'acteurs, ainsi que les périodes où ces acteurs interviennent. Le document « favorise l'observation du processus de maturation ou d'évolution d'individus, de groupes, de concepts, de connaissances, de comportements, de mentalités, de pratiques, etc., et ce de leur genèse à nos jours » (*Ibid.* : 252).

Afin d'introduire la méthodologie en histoire, Cellard présente une brève description des principales catégories de documents et des démarches visant à en faciliter l'accès. L'auteur procède à l'analyse documentaire en deux temps : d'abord une « analyse préliminaire », qui consiste à mettre en contexte le texte et son auteur, la fiabilité et la nature du document, ainsi que sa logique interne. Ensuite, il procède, dans une seconde étape, à l'analyse générale au regard de l'objet de recherche en question (*Ibid.* : 252).

2.3.1. L'évolution de la méthodologie en histoire

Le document est un outil méthodologique incontournable de la discipline historique. Dès la fin du XIXe siècle, les auteurs Langlois et Seignobos ont élaboré un célèbre ouvrage intitulé *Introduction aux études historiques* (1898). Cet ouvrage de méthodologie a marqué de nombreuses générations d'historiens (Cellard, 1997 : 252). À cette époque, il s'agissait surtout de prendre en considération les documents écrits issus des archives officielles. Cette approche est celle de l'école méthodiste et repose sur la synthèse de « faits » historiques accumulés afin de reconstruire l'histoire. « Langlois et Seignobos (1898) cherchaient surtout à faire de l'histoire une discipline scientifique, une discipline exacte reposant sur une documentation dont la crédibilité devait avoir été établie hors de tout doute » (*Ibid.* : 258).

Un siècle plus tard, la définition de la notion de document par l'école méthodiste allait être remise en question et s'ouvrir à de nouvelles perspectives, intégrant, notamment, la documentation de l'histoire sociale. Ainsi, la notion de document s'est élargie à « tout ce qui est trace du passé, tout ce qui sert de témoignage » (*Ibid.* : 225-253). Cette révolution méthodologique est issue plus particulièrement de « l'école des Annales », où, d'ailleurs, il est plus courant, en histoire, de dire « source » plutôt que « document » (*Ibid.* : 253).

2.3.2. La notion de document

Il est possible de « répartir les documents en deux grands groupes : les documents archivés et ceux qui ne le sont pas » (*Ibid.* : 253). Aussi, la documentation est soit du domaine public, soit du domaine privé. En voici quelques exemples :

Les documents publics :

- a. Les archives publiques (documentation organisée selon des plans de classement complexes et variables dans le temps. Bien qu'elle soit dite publique, elle n'est pas toujours accessible);
- b. les documents publics non archivés (les journaux, revues, périodiques et tout autre type de documents distribués : publicités,

annonces, tracts, circulaires, bulletins paroissiaux, annuaires téléphoniques, etc.).

Les documents privés :

- a. Les archives privées (il arrive qu'une documentation de nature privée soit archivée). Elle peut toutefois être d'accès assez difficile. Il s'agit surtout ici de documents d'organisations politiques, de syndicats, d'Églises, de communautés religieuses, d'institutions, d'entreprises, etc.;
- b. les documents personnels qui regroupent autobiographies, journaux intimes, correspondances, histoires de vie, papiers de familles. Etc. (*Ibid.* : 254).

2.3.3. L'analyse préliminaire comme évaluation critique du document

La méthode d'analyse proposée par Cellard se fait en deux temps : il y a d'abord « l'analyse préliminaire », après quoi, dans un deuxième temps, l'« analyse » peut être faite.

L'analyse préliminaire consiste à faire une évaluation critique du document. Elle porte sur cinq dimensions que j'énumérerai rapidement. Les outils proposés par l'auteur dans cette première phase analytique découlent d'ailleurs en bonne partie de l'école méthodiste de Langlois et Segnobos (*Ibid.* : 258).

Lors de tout examen critique de document, il est important d'identifier :

1. Le contexte : il s'agit de l'étude du contexte social global dans lequel a été produit le document et dans lequel baignaient son auteur et ceux à qui il était destiné (*Ibid.* : 255).
2. L'auteur ou les auteurs : c'est-à-dire connaître l'identité de la personne, les intérêts et les motifs qui l'ont poussée à écrire le document. L'identité du rédacteur permet « de mieux évaluer la crédibilité d'un texte, l'interprétation qui est donnée de certains faits, le parti pris qui transpire d'une description, les déformations qui ont

pu survenir dans la reconstitution d'un événement » (*Ibid.* : 256). De plus le chercheur doit savoir si le rédacteur « parle en son nom propre ou au nom d'un groupe social, d'une institution » (*Ibid.* : 256).

3. L'authenticité et la fiabilité du texte : le chercheur doit s'assurer de la qualité de l'information transmise et vérifier la provenance du document (*Ibid.* : 257). Il doit poser la question du lien entre les auteurs et le contenu du document : « Ont-ils été des témoins directs ou indirects de ce qu'ils rapportent? Combien de temps s'est-il écoulé entre l'événement et sa description? Rapportent-ils les propos de quelqu'un d'autre? Ont-ils pu se tromper? Étaient-ils en position de faire telle ou telle observation, de porter tel jugement? » (*Ibid.* : 258).
4. La nature du texte : le chercheur doit ensuite « prendre en considération la nature d'un texte, ou son support, avant de tirer des conclusions » (*Ibid.* : 258). La nature du document dépend du cadre dans lequel il est rédigé (rapport administratif, juridique, ou journal intime); de ce fait, l'auteur n'aura pas la même « liberté » d'écriture. Le chercheur doit donner un sens aux documents en fonction de leur nature et donc du « contexte particulier de leur production » (*Ibid.* : 258).
5. Les concepts clés et la logique interne du texte : il est indispensable de « cerner le sens des mots » utilisés par les rédacteurs tels qu' « un “jargon” professionnel particulier, [...] des régionalismes, de l'argot propre à des milieux particuliers, du langage populaire, etc. » (*Ibid.* : 259). En dernier lieu, Cellard précise qu'il est nécessaire de « prêter attention aux concepts clés présents dans un texte et [d']évaluer leur importance et leur sens selon le contexte interne, le schéma ou le plan du texte » (*Ibid.* : 259).

2.3.4. L'analyse complète

À la suite de l'analyse préliminaire, qui fait passer un examen critique aux documents à travers les cinq étapes décrites, le chercheur doit rassembler ses premières informations critiques à la lumière de la question de départ. Dans cette perspective, le chercheur pourra interpréter de façon cohérente ses données et interroger leur contenu afin de produire du sens. Cette deuxième étape correspond à un type d'approche analytique,

inspirée de l'école des Annales, et se démarque de l'approche positiviste de l'école méthodiste, contrairement à l'analyse préliminaire qui en garde l'héritage.

Lors de cette seconde étape, il faut considérer en quel sens l'histoire sociale a modifié cette approche méthodologique. Proche des vicissitudes épistémologiques des sciences humaines, notamment de la sociologie et l'anthropologie, l'histoire « procède désormais par déconstruction et reconstruction des données » (*Ibid.* : 260). Pour illustrer ce basculement, Cellard fait référence à Michel Foucault dans sa célèbre *Archéologie du savoir* :

L'histoire a changé de position à l'égard du document : elle se donne pour tâche première, non point de l'interpréter, non point de déterminer s'il dit vrai et quelle est sa valeur expressive, mais de le travailler de l'intérieur et de l'élaborer : elle l'organise, le découpe, le distribue, l'ordonne, le répartit en niveaux, établit des séries, distingue ce qui est pertinent de ce qui ne l'est pas, repère des éléments, définit des unités, décrit des relations. Le document n'est donc plus pour l'histoire cette matière inerte à travers laquelle elle essaie de reconstruire ce que les hommes ont fait ou dit, ce qui s'est passé et dont seul le sillage demeure : elle cherche à définir dans le tissu documentaire lui-même des unités, des ensembles, des séries, des rapports. (Foucault, 1969 : 14)

« En définitive, comme l'exprime bien Foucault, le chercheur déconstruit, triture son matériel à son gré, puis procède à une reconstruction en vue de répondre à son questionnement » (Cellard : 1997 : 260). Cette déconstruction et cette reconstruction proposées par Foucault s'appliquent à la discipline historique, mais il est possible de les rapprocher des théories constructivistes des sciences humaines. Les outils d'analyse de l'entretien, proposés par des auteurs comme Strauss, Mills et Kauffmann, ressemblent à ce que Cellard, s'appuyant sur Foucault, propose.

2.3.5. Subjectivité et positionnement du chercheur

Il faut bien admettre que ce travail de déconstruction/reconstruction, ces corroborations, dépendent tout d'abord du cadre de la recherche et de sa validité (contexte, problématique, cadre théorique et méthodologique), mais que tous ces outils d'analyses se construisent également « en fonction de la personnalité même du chercheur, de sa position théorique ou idéologique » (*Ibid.* : 260-261). Cellard fait une place importante à la

subjectivité du chercheur comme à son positionnement dans le champ scientifique de sa discipline. Il montre, à travers Deslauriers (1991), en quel sens la dite « synchronicité » est une affaire subjective du chercheur.

Deslauriers, inspiré par Carl Jung, se réclame de la synchronicité afin de procéder à l'étape majeure de la reconstruction pour produire les résultats. La synchronicité correspond au moment de l'unification « des idées et des pensées pour formuler une explication », au moment où « un certain raisonnement se construit soudainement, où un lien s'établit entre plusieurs faits et que la lumière jaillit » (*Ibid.* : 261). Toujours selon Deslauriers, « ce déclic ne s'apprend pas vraiment; il s'agit d'une aptitude qui se cultive, s'épanouit; elle est souvent le fruit de réflexions, de lectures, de discussions avec d'autres chercheurs, etc. » (Cellard, 1997 : 261, citant Deslauriers, 1991 : 87-91).

2.3.6. L'étape de la reconstruction

Cette étape de la reconstruction chez l'historien rappelle également ce que Mills nomme « l'imagination sociologique », cette imagination dont doit faire preuve l'artisan intellectuel; elle peut se rapprocher aussi de la figure du chercheur-bricoleur de Denzin et de Lincoln.

Ainsi, pour produire une analyse, le chercheur observe l'« enchaînement de liens entre la problématique et les diverses observations puisées dans sa documentation » (*Ibid.* : 260). Les méthodologues, en histoire, « s'entendent pour dire que c'est la lecture répétée qui permet finalement de prendre conscience des similitudes, des rapports et des différences susceptibles de conduire à une reconstitution admissible et crédible » (*Ibid.* : 260). C'est ainsi qu'il est possible de « formuler des explications plausibles et de dégager une interprétation cohérente, de procéder à une reconstruction d'un aspect quelconque d'une société donnée à tel ou tel moment » (*Ibid.* : 260).

En résumé, voici ce que propose Cellard pour l'analyse documentaire : il faut d'abord procéder à une analyse préliminaire, qui correspond à un examen critique du

document. Cette phase s'apparente à l'héritage de l'école méthodiste dans une tradition positiviste, tandis que la seconde phase de l'analyse se rapproche de l'école contemporaine des Annales, ce qui amène les chercheurs en sciences de l'homme à établir des liens avec les courants constructivistes, où le chercheur est artisan-bricoleur de sa recherche.

Selon Cellard, la validité ainsi que la qualité d'une recherche documentaire tient surtout à la « diversité des sources utilisées, des corroborations, des recoupements qui donnent profondeur, richesse et finesse à l'analyse » (Cellard, 1997 : 261). Au final il est important de savoir que

l'analyse découle avant tout d'une série de choix qui dépendent du chercheur : choix du thème, de la problématique, de l'orientation théorique ou idéologique, des éléments du contexte qui permettent l'interprétation, choix de l'approche méthodologique, etc. Autant de choix qui tiennent à la personnalité même du chercheur, autant de choix qui, et c'est heureux, étendent à l'infini la gamme des recherches et des interprétations possibles. (Ibid. : 270)

Quelques années avant son *Archéologie du savoir* (1969), Foucault, dans *Les Mots et les choses* (1966), interroge la place de l'histoire en émettant l'hypothèse qu'elle serait « la mère de toutes les sciences de l'homme » (Foucault, 1966 : 378). Au fil de sa réflexion, Foucault se rend compte qu'il ne considère pas l'histoire parmi celles-ci et il se questionne : « Peut-être, en effet, n'a-t-elle pas sa place parmi les sciences de l'homme ni à côté d'elles : il est probable qu'elle entretient avec elles toutes un rapport étrange, indéfini, ineffaçable, et plus fondamental que ne le serait un rapport de voisinage dans un espace commun » (Foucault, 1966 : 378). Je reprends cette interrogation de Foucault dans le but de soulever la question de la distance que les historiens établissent entre leur discipline et les autres sciences de l'homme. S'il est possible de trouver des similitudes dans l'évolution des courants épistémologiques et des méthodes avec les sciences de l'homme, il est délicat de poser des hypothèses en faisant des analogies rapides et faciles. C'est donc avec prudence que j'ai voulu formuler, plus haut, quelques hypothèses sur les similitudes entre l'histoire et les sciences de l'homme. L'important, à mon sens, est d'y voir la corrélation qui peut être faite, entre l'une et les autres, à propos de la subjectivité du chercheur. Ces questions m'ont posé quelques soucis et j'ai voulu les éclaircir en établissant ces liens. Mais je veux dire que je n'oublie pas en quel sens Foucault et de nombreux historiens distinguent leur

discipline de l'ensemble des sciences de l'homme. Le sociologue qui se réclame d'une approche interdisciplinaire emprunte une méthodologie à la discipline historique, mais doit constamment garder à l'esprit le « rapport étrange, indéfini » que cette dernière entretient avec les sciences de l'homme.

3. Retour sur les gestes scientifiques posés au cours de l'enquête de terrain

Dans le cadre de ma recherche sur le processus de patrimonialisation de l'usine de Paulilles, il est important, sur le plan méthodologique, d'aborder la question de la réflexivité. Étant originaire du village de Banyuls-sur-mer (village voisin de Paulilles), je ne peux éviter de tenter d'objectiver mon positionnement et, ainsi, d'en discuter les avantages et les inconvénients. Les avantages sont d'abord d'avoir accès à des connaissances profondes, de l'intérieur, qui me permettent de comprendre le positionnement de certains acteurs qui ont pris part au débat dans ce projet. En contrepartie, le risque de dévier vers des volontés, de souhaiter telle ou telle orientation pour l'avenir du site, me met dans l'obligation de prendre une certaine distance critique permettant de contourner ce biais. La triangulation des entrevues avec l'analyse documentaire me permet, d'une certaine façon, d'atteindre cette distanciation.

3.1. Itinéraire réflexif

Je dois dire que ce terrain de recherche était aussi un retour dans la société locale, un retour au bout d'une période de quatre ans. Mes études à Montréal m'ont permis de maintenir cette distance géographique, temporelle, mais aussi affective à l'endroit de ma recherche. Je devais faire le travail d'objectivation préconisé par Bourdieu dans son ouvrage *Esquisse pour une auto-analyse* (2002), lorsqu'il invite le chercheur à objectiver sa façon d'objectiver sa pratique de recherche, ceci en vue de ne pas biaiser l'analyse. Bourdieu qualifie également de « vertu essentielle, la réflexivité critique »; selon lui, « il y a beaucoup d'intellectuels qui mettent en question le monde; il y très peu d'intellectuels qui mettent en question le monde intellectuel » (Bourdieu, 2002 : 37). Je tentais d'exercer cette double réflexivité critique à travers la distanciation avec ma société d'origine, mais aussi avec le monde intellectuel, afin de pouvoir comprendre la pratique d'intervention des

acteurs qui ne se réclamaient pas d'une position scientifique mais qui mobilisaient dans leur discours les « concepts locaux » (patrimoine, mémoire collective, lieu de mémoire). Je me devais d'objectiver mes réflexes, de ramener la mise en patrimoine du site aux strictes vérités scientifiques et de comprendre les enjeux de la patrimonialisation à partir de certaines pratiques professionnelles avec lesquelles devaient composer les acteurs.

De plus, la position du chercheur d'étudier sa propre société peut être taxée d'ambivalente. Cette ambivalence est-elle à condamner ? Elle doit être gérée par le chercheur, et dans cette mise en distance et par une attitude de réflexivité critique. Ainsi, il doit prendre en compte sa propre ambivalence et garder à l'esprit ce qu'Herreros nomme « l'effet Hermès ». « L'effet Hermès » est cette prise de conscience et de distance qui confère au chercheur une protection. Cette protection comporte des limites et Herreros souligne qu'« aucune méthode, serait-elle scientifique, ne lui donne la garantie de la justice et de la justesse de sa démarche » (Herreros, 2001: 287). Ce positionnement est peut-être une prise de risque, dont la réflexivité, au sens de la prise en compte de sa subjectivité dans l'action de recherche, est la garantie nécessaire de l'objectivation.

Comme j'en ai fait part plus haut, l'effort de réflexivité critique est nécessaire pour engendrer une compréhension objectivée qui ne biaise pas l'analyse. Je souhaite plus amplement discuter des avantages que peut permettre le fait, en tant que chercheuse, d'être issue de la société étudiée. Il apparaît, en effet, que l'ancrage que je peux avoir au sein de la population me permet de connaître en profondeur le sentiment et l'attachement que de nombreuses personnes ressentent pour Paulilles. Cette position permet d'envisager la compréhension de la résistance qu'un groupe social peut mener contre l'oubli de son passé et pour le maintien d'une identité culturelle.

L'analyse des données et la rédaction de la thèse se sont faites à Montréal, loin de la société locale étudiée; ainsi, je ne « baignais » pas dans la vie locale, où « l'affaire » Paulilles, bien qu'apaisée, était toujours un sujet de débat... bien que mon enquête de terrain m'ait permis d'observer que les tensions s'étaient déplacées ailleurs (l'aménagement du port de Banyuls, le Parc marin, le classement du site au Réseau des grands site de France...).

3.2. Le déroulement de l'enquête de terrain

Le temps passé sur le terrain et la collecte de données m'ont permis de mener une réflexion constante qui m'a orientée vers des compréhensions et des explications sur ce qui s'était passé à Paulilles. Il est venu un moment où j'ai vraiment pu approfondir les pistes qui s'étaient dessinées à partir des entretiens. Les premiers déclics commençaient à se faire. L'analyse préliminaire des documents me permettait d'approfondir des thèmes et d'éclaircir les zones d'ombre dans les entretiens avec les décideurs. J'atteignais l'objectif mentionné par Kauffmann, où « l'échange entre enquêteur et enquêté » permet d'« atteindre des informations essentielles » (Kauffmann, 1996 : 47). Dès ce moment, j'ai pu ajuster le guide d'entretien au fur et à mesure de la prise de connaissance du dossier de Paulilles.

Une somme de documents non classés, m'ont été prêtés par deux principaux informateurs, Francis Coste de l'association CPCV (Culture et Patrimoine en Côte vermeille) et France Vetterlein de l'association l'Amic (Association médiatrice d'intérêt collectif).

La réception des dossiers sur Paulilles, que ces informateurs avaient constitués chez eux depuis de nombreuses années, s'est faite par étapes. D'abord, j'ai pris un rendez-vous pour passer l'entretien et, lors de cette rencontre, je leur ai demandé s'ils pouvaient me prêter des documents. En ce qui concerne les dossiers de Francis Coste, le secrétaire de l'association CPCV, en charge du « dossier Paulilles⁵ », la démarche a pris plusieurs semaines, puis, un jour il m'a téléphoné pour me dire qu'il avait sorti un premier carton de documents sur Paulilles. Les documents arrivaient alors séparément, par carton, semaines après semaines. J'ai lu, classé, trié tous les documents. J'ai fait un classement de tous les documents dans l'idée de les remettre à Francis Coste⁶. Je consultais des documents très

⁵ Je reprends ici le terme que l'association CPCV donnait lorsqu'elle parlait de Paulilles, c'était le « dossier Paulilles » dont Francis Coste était le responsable.

⁶ Francis Coste est décédé en novembre 2011, alors que j'avais quitté le terrain. Il m'avait autorisé à les conserver le temps que je termine ma thèse et m'avait demandé, lors de mon retour en France, qu'on procède à un dépôt de ses documents aux archives à Perpignan. J'ai pour projet de déposer ce dossier et de constituer un fond « Francis Coste » au service de l'ADPO.

diversifiés : originaux des correspondances entre l'association Culture et Patrimoine en Côte Vermeille et les institutions, articles de journaux – le premier datant de 1963 –, lettres de personnes répondant à Francis à propos du projet du musée Nobel.

France Vetterlein, l'une des représentantes de l'association l'Amic s'est personnellement engagée dans la récolte de la mémoire ouvrière à Paulilles. Elle a été une importante informatrice lors de ma recherche. Quelques semaines après l'entrevue, elle m'a téléphoné pour me dire qu'elle avait cherché son dossier sur Paulilles. Elle me l'a prêté et je suis allée le photocopier entièrement. Elle m'a par ailleurs donné les originaux qu'elle avait en double. Emmanuelle Fradet, de l'Amic, a fait aussi des photocopies qu'elle m'a apportées quelques temps après l'entretien.

Après cette phase de collecte de données documentaires, j'ai procédé à une analyse préliminaire dans une perspective d'examen critique, afin de répertorier la date, le contexte, les rédacteurs et destinataires, le contenu spécifique. Ainsi et tel que proposé par l'article de Cellard, j'ai monté mes grilles d'analyse avec l'intention de dresser une chronologie, afin d'y repérer les périodes, les acteurs, les mots et concepts clés. J'ai travaillé à l'élaboration de tableaux pour classer ces documents et en faire l'analyse (Sommaire des annexes).

Dans un aller-retour constant entre documentation et terrain, l'analyse préliminaire m'a aidé à comprendre ce qui s'était passé depuis la fin des années 1970. Puis, à partir de mes notes, j'ai orienté les entretiens à venir. J'ai commencé par mener des entretiens avec les anciens ouvriers et les représentants des associations, puis j'ai pris contact avec l'équipe gestionnaire du Conseil Général et, enfin, avec les élus locaux et le délégué de rivage du Conservatoire du littoral. Ce dernier m'a remis le travail de master 2 de son collègue Prévot. Cette recherche, dont les sources s'appuient sur les documents administratifs du Conservatoire du littoral de 2000 à 2005, éclairait une partie de la documentation à laquelle je n'avais pas eu accès dans la documentation conservée par les acteurs locaux.

Après un premier tri, j'ai procédé à des inventaires classés dans l'ordre chronologique. En ce qui concerne les documents de l'association CPCV, j'ai dressé un inventaire pour les articles de presse (Fond presse Coste), un deuxième pour les documents

de correspondance de CPCV avec tous les partenaires qu'il a recherchés pour le projet (Fond courrier CPCV) et un troisième pour les documents en lien avec l'Amic (Fond presse Amic).

La chronologie de chaque inventaire révélait les années où il y avait eu beaucoup de correspondances, de comités de pilotage; apparaissaient ainsi les années avec et sans changement. Par exemple, une période d'inertie au niveau des prises de décisions correspondait à un phénomène d'obsession dans la presse locale. C'est ainsi que j'ai commencé à faire émerger mes thèmes et que j'ai vu se dessiner les grands moments des étapes de la patrimonialisation. La saturation théorique est apparue début octobre 2011, lors des derniers entretiens, notamment celui avec Jean-Claude Armand, le délégué régional du Conservatoire du littoral en Languedoc-Roussillon, à qui j'ai pu poser les dernières questions et qui a éclairci mes derniers questionnements. Cet entretien m'a laissé cette impression de « point de suture », qui me permettait de souder l'ensemble de mon enquête.

La deuxième phase de l'analyse documentaire s'est faite à mon retour du terrain, en confrontation avec les entretiens retranscrits et codés.

3.3. Sociabilité et temporalité

3.3.1. Prendre le temps

La temporalité de l'entretien est différente selon le statut du répondant. Temps de la retraite ou temps de la vie professionnelle, cette temporalité faisait contraste, suivant les rencontres avec les anciens ouvriers de l'usine, les membres d'associations, les élus locaux, les professionnels du site et les visiteurs du site. Les répondants retraités étaient disponibles rapidement pour un entretien, tandis que les répondants en activité professionnelle me donnaient rendez-vous souvent un mois après la première prise de contact.

Ce contraste était aussi perceptible suivant le lieu de l'entretien. Les informateurs à la retraite m'ont reçue à leur domicile, notamment les anciens ouvriers et les membres des associations. Les rencontres se passaient en après-midi et pouvaient durer deux à trois

heures. Au-delà d'une entrevue, il s'agissait d'une visite, durant laquelle je devais absolument « prendre le temps ». Dès mon premier entretien chez un ancien ouvrier de Paulilles, chez qui je suis restée plus de deux heures, je suis sortie avec une phrase en tête : « *il faut prendre le temps* ». Cette phrase a continué à « s'imposer avec force durant tout mon terrain », pour reprendre une expression de l'anthropologue Cathrine Degnen (Degnen, 2007 : 290). Prendre le temps était nécessaire lors des entretiens avec « les anciens », qui me recevaient chez eux avec sympathie et hospitalité, en proposant café, thé ou collation... Je devais dès lors rompre avec le temps présent de mon enquête de terrain, pour m'adapter à leur rythme, et recueillir leur vécu, écouter leur vie passée à Paulilles, comprendre la réalité qu'ils avaient vécue dans cette usine. Selon Poupart, l'entretien « a toujours été envisagé comme un moyen propre à engager une personne à dire ce qu'elle pense, à décrire ce qu'elle a vécu, ou ce qu'elle vit, ou ce dont elle a été témoin » (Poupart, 1997 : 186). Afin de susciter la confiance et l'engagement que j'attendais des répondants, je devais à mon tour prendre ce temps d'écoute, partager ce moment avec eux, même si, souvent, le temps passé chez eux allait au-delà du temps de l'entretien. Jean Poupart décrit « l'art de faire parler autrui » en tant que principe et stratégie sous-jacents à la recherche qualitative :

Enfin, pour favoriser l'établissement d'une bonne relation avec les interviewés, les intervieweurs vont se plier aux règles élémentaires de sociabilité, telles qu'accepter une boisson ou prendre le temps de bavarder de choses et d'autres avant que l'entretien débute. Cette dernière dimension, qui passe souvent inaperçues, fait appel à la connaissance implicite des conventions sociales et à la capacité de composer avec celles-ci. (Ibid. : 191)

Je ne pouvais pas seulement poser les questions utiles à ma recherche, je me devais de favoriser un climat de confiance pour amener les répondants à s'engager dans l'entretien. L'accès aux premiers participants de la société locale s'est fait sans trop de difficultés au départ; il s'agit de personnes engagées depuis de nombreuses années dans la vie sociale du village de Banyuls-sur-mer. Augustin Bonafos est un ancien ouvrier de Paulilles qui participe aux réunions politiques et qui a été « le représentant » des anciens de Paulilles; Francis Coste est un artiste peintre impliqué depuis sa jeunesse dans le développement culturel du village; France Vetterlein, originaire de Banyuls, est partie travailler en Allemagne, puis est revenue « au pays » dès sa retraite. Ces trois

« personnages », éminents acteurs de la société locale, m'ont donné l'occasion de rencontrer d'autres participants et ont été des informateurs privilégiés pour ma recherche. Francis Coste, secrétaire de l'association Culture et Patrimoine en Côte Vermeille, et France Vetterlein, membre de l'association l'Amic m'ont également prêté la majorité des documents qui ont servi à mon analyse documentaire.

Les répondants en activité professionnelle et les élus locaux me donnaient rendez-vous souvent un mois après la première prise de contact. Ils pouvaient me consacrer une heure, parfois pendant leur pause du midi, sinon à leur bureau. Pour ce qui est des élus, j'ai contacté la secrétaire de la mairie, qui m'a fixé un rendez-vous d'une heure avec le maire. Finalement, (mis à part les élus qui ont respecté leur horaire) les répondants en activité professionnelle prenaient plus de temps que prévu, et ont parlé de leur enjeux quotidiens au travail et de la place que le site de Paulilles y avait pris – quel que soit leur mandat vis-à-vis du site. Je me rendais compte que Paulilles avait marqué, pour certains, une étape importante dans leur carrière professionnelle.

3.3.2. Formulaire éthique: le consentement à être cités par tous les répondants

Le formulaire de consentement éthique a été un outil précieux pour susciter l'engagement du répondant à la recherche effectuée. Au moment de la signature et du consentement à être, ou pas, cités dans la thèse et dans des articles de la chercheuse, tous les participants ont répondu positivement. Je n'avais aucune idée de la réaction que pourraient avoir les répondants au formulaire, compte tenu que cet usage est peu pratiqué, en France, dans le domaine des sciences humaines. Ce moment de la signature du formulaire et du consentement à être cité a donc été fondateur, car il établissait un climat de confiance et favorisait l'engagement des participants à ma recherche. Je me rendais compte que tous les acteurs, ouvriers, associations ou professionnels avaient envie de parler de « Paulilles ». Paulilles a marqué profondément la vie locale du canton, mais a aussi marqué les professionnels qui ont travaillé sur le site, soit à sa réhabilitation, soit à son

fonctionnement. Paulilles est tout autant un sujet de discorde que de rassemblement, à propos duquel chacun peut amener et raconter quelque chose.

II- Explorations théoriques préalables et état des connaissances

Dans cette seconde partie, et selon les prérequis de la théorisation enracinée, le chercheur, à partir de sa question de recherche, et préalablement au terrain, se documente sur les « concepts sensibilisateurs » *sensitizing concepts* (Glaser et Strauss, 1967) du thème empirique qu'il choisit d'aborder. Un tour d'horizon des concepts inhérents au questionnement central, ou s'en rapprochant de quelque manière, quelle que soit leur appartenance, vocation ou origine disciplinaire, est ici proposé.

Il est crucial ici de rappeler les mises en garde méthodologiques inhérentes à la théorisation enracinée : il ne s'agit en rien d'un cadre théorique qui, à l'aune des méthodes standardisées, serait destiné à être validé ou invalidé au terme d'un processus abrupt de rupture d'avec le sens commun (mode renversé de la construction de l'objet proposé par Kauffmann).

1. Deux notions centrales à la problématique empirique : le patrimoine et les friches industrielles

Les principaux moments de cette partie s'articulent autour de deux notions centrales : le patrimoine, sous ses différentes formes et évolutions, et les friches industrielles. Ces dernières posent des problèmes de réhabilitation d'ordre pratique aux politiques publiques et aux collectivités territoriales. Il s'agit, dans cette recherche, d'étudier le processus de patrimonialisation de l'ancienne usine de dynamite Nobel, laissée à l'état de friche industrielle pendant une vingtaine d'année, puis devenue un site patrimonial ouvert au public.

Je vais, dans un premier temps, explorer l'émergence de la notion de patrimoine jusqu'à son élargissement vers la notion de patrimonialisation, en montrant comment la question patrimoniale est au cœur d'une approche interdisciplinaire. J'expliquerai, à travers les travaux de théoriciens, l'émergence de la notion de patrimoine jusqu'à son avènement dans le champ scientifique. Du patrimoine religieux au patrimoine monarchique, les moments de révolution et de menace de destruction sont des moments de prise de

conscience patrimoniale. Ils témoignent du caractère précieux que les choses peuvent prendre à un certain moment. Ce phénomène patrimonial semble récurrent à chaque phase de déclin d'un type de société; il est possible de discerner des logiques semblables se mettant en place à chacun de ces moments de mutation. Il sera donc important de décrypter ces logiques et de les interpréter à la lumière de ce qui est sauvegardé, à l'aube du XXI^e siècle, dans le champ patrimonial.

Dans un second temps, je me pencherai sur l'approche particulière de la politique de réhabilitation des friches industrielles et, plus particulièrement, sur les enjeux caractéristiques du passage de l'état de friche à celui de site patrimonial.

1.1. L'émergence de la notion de patrimoine au carrefour des disciplines

Ce présent travail présente des contenus théoriques qui se donnent pour but de clarifier des concepts en sciences humaines qui s'articulent autour de la notion de patrimoine.

Le choix de ces concepts résulte de l'exploration de la littérature sur le patrimoine : ils m'ont paru pertinents pour aborder la question patrimoniale. L'émergence de la notion de patrimoine dans nos sociétés modernes occidentales a été la préoccupation centrale de cette exploration théorique, laissant ainsi apparaître la trame de fond et les vicissitudes de cette notion. Voyageant à travers les disciplines, la notion de patrimoine a cheminé, entre autres, de l'histoire et de l'histoire de l'art à l'anthropologie, à la sociologie, aux sciences politiques et, enfin, jusqu'à la psychanalyse.

J'axerai cette exploration théorique, à travers une approche interdisciplinaire, sur le thème du patrimoine, afin de dresser la construction d'une problématique se rapportant à la question patrimoniale. Il s'agit d'une problématique qui, au-delà de sa condition d'objet d'étude, se présente, tel que Françoise Choay le démontre, comme « une allégorie de l'homme à l'aube du XXI^e siècle » (Choay, 1999: 198).

Après avoir clarifié l'émergence et l'usage des notions clés qui sont construites autour de la question patrimoniale, je m'attacherai, dans un second temps, au cas spécifique du patrimoine industriel, en mettant en contexte son émergence au sein de ce qui est considéré aujourd'hui comme les « nouveaux patrimoines ». Je mettrai à l'épreuve de la réflexion la contribution des concepts cités plus haut, en interrogeant en quel sens ils peuvent aider à comprendre le phénomène de patrimonialisation propre au cas spécifique étudié.

Au sujet de la définition des concepts, Emmanuel Amougou (2004) met en garde le chercheur de sciences humaines qui s'interroge sur la définition de la notion de patrimoine. D'après lui :

Le spécialiste des sciences sociales, dans la construction de sa problématique, doit d'abord affronter la question cruciale de la définition d'un certain nombre de notions nécessaires [...] le problème se pose d'abord quant à la définition même de la notion de patrimoine qui renvoie à un ensemble hétérogène d'objets aussi bien matériels qu'immatériels. Le problème étant de déterminer ces notions en sachant qu'elles renvoient elles-mêmes à des jugements de valeurs. (Amougou, 2004: 10)

Amougou tente de faire comprendre la complexité de définir la multiplicité des types de patrimoine – patrimoine local, culturel, mondial, de l'humanité, artistique. Dans la même logique, Amougou enchaîne sur la question de toutes les opérations pratiques qui permettent d'outiller la mise en valeur des types de patrimoines :

On a affaire à toute une série de notions telles que rénovation, réhabilitation, restauration, conservation, protection, etc., qui parfois émergent dans les approches dites scientifique du patrimoine. [...] Autant de notions qui sont constitutives du lexique construit tout au long du processus d'institutionnalisation de la question patrimoniale depuis bien des années voire des siècles. (Amougou, 2004 : 10)

Considérant la place que prend la question du patrimoine dans les sociétés humaines, la compréhension des phénomènes comme la « reconstitution des mémoires collectives », le « bricolage des identités », la « réutilisation des espaces délaissés ou abandonnées par les évolutions sociales » (*Ibid.* : 7) implique une approche transversale des savoirs afin de faire converger toutes les dimensions relatives à ce phénomène récurrent.

Dans cette première partie, je souhaiterais mettre en évidence les circonstances de l'émergence de la notion de patrimoine. Un détour historique est nécessaire afin de concevoir comment les sociétés ont pris conscience de la question patrimoniale et comment cette notion s'est construite. Complexe et ambiguë, la tentative de définition de cette notion de patrimoine se rencontre chez de nombreux auteurs. Je vais tenter de retracer les approches les plus structurantes et de montrer en quoi elles permettent d'appréhender l'évolution de la notion. Dans le paysage français, la question patrimoniale est une problématique émergente dans le domaine des sciences humaines. Je vais en retracer les évolutions à travers cette problématique récurrente qu'est la critique de l'élargissement de la notion.

Afin de dresser cette définition, je ferai essentiellement référence à l'ouvrage de Jean-Pierre Babelon et d'André Chastel, *La notion de patrimoine*. Paru en 1980, *La notion de patrimoine* est un ouvrage de référence dans le champ universitaire et professionnel. Bien que cet ouvrage soit centré sur l'émergence de la notion spécifiquement en France, je m'en servirai comme d'un « socle de référence » pour comprendre la question patrimoniale. En outre, bien que des limites soient perceptibles dans l'usage de cet ouvrage datant des années 1980 et référant au cas précis de la France, cet historique de la notion permettra d'avoir une meilleure compréhension du phénomène. Je propose de mettre en perspective le contenu de l'ouvrage en en faisant émerger les grands axes de références et les pistes de réflexions.

D'après les auteurs Babelon et Chastel, le mot « patrimoine », tel qu'il est en usage dans le langage officiel, est à considérer comme une notion récente. Pourtant, il est important de comprendre son évolution depuis les trois dernières décennies du XXe siècle et d'interroger les perspectives nouvelles qui s'ouvrent à cet égard à l'aube du XXIe siècle. C'est à travers la perspective de couches patrimoniales que la notion est soumise à une analyse historique, mettant en évidence la construction sociale du phénomène patrimonial. Elle s'articule à partir de six couches, qui permettent de mettre au jour l'apparition de la prise de conscience de ce qu'est le patrimoine.

Tout d'abord, les auteurs s'entendent pour dire que « cette notion comporte un certain nombre de couches superposées qu'il peut être utile de distinguer. [...] Nous nous proposons ici d'en explorer les origines, les fondements, les implications à l'aide de textes et de références historiques parfois connues, souvent oubliées » (Babelon et Chastel, 1980 : 11). À travers la perspective du sens du sacré, conçu dans sa dimension d'invariant anthropologique, les auteurs mettent d'emblée en évidence le fait que les sociétés humaines ont toujours considéré « certains objets, certains lieux, certains biens matériels, comme échappant à la loi de l'utilité immédiate » (*Ibid.* : 12), construisant ainsi à l'endroit de ces objets un attachement et un culte. Ce postulat de départ des auteurs les amène à considérer que « l'histoire du développement humain est liée aux comportements à l'égard des morts » (*Ibid.*), autant qu'il est « lié aussi à des attitudes, à des règles concernant des objets privilégiés qui méritent d'échapper aux fatalités naturelles » (*Ibid.*). C'est depuis cette approche anthropologique que les auteurs choisissent d'envisager la perspective historique de l'émergence de la notion de patrimoine en France. D'après eux, cette notion s'articule autour de six moments historiques.

1.1.1. « Six couches superposées » liées à l'émergence de la notion

Ces six faits résultent de la nécessité de distinguer les fameuses « couches superposées » évoquées plus tôt, afin de mieux comprendre les conditions historiques, politiques et sociales qui ont favorisé l'apparition de la prise de conscience du patrimoine. À la lecture de ces six faits il ressort la dimension proprement phénoménologique de l'émergence de la notion de patrimoine.

Le premier moment est le *fait religieux*. La condition de la civilisation chrétienne et sa conception « de l'héritage sacré de la Foi » (*Ibid.* : 13) nous amènent déjà à nous demander si l'idée de patrimoine culturel ne prendrait pas ses origines dans cette éthique de la transmission du sacré : « “ Conservatrice ” dans son essence même, l'Église a défini le culte d'objets privilégiés » (*Ibid.*). La première forme de patrimoine qui tend à disparaître de notre civilisation sont les reliques, qui ont été « retirées des lieux du culte, cachées parfois reniées, selon le processus entamé déjà au XVI^e siècle par les réformes protestante et catholique » (*Ibid.* : 14). L'attachement aux reliques a émergé dans les populations dans

une condition « qui dépasse le sentiment religieux pour offrir à la communauté le vrai symbole de son identité. La vénération fonde ainsi le patrimoine » (Babelon et Chastel, 1980 : 17). De plus, le phénomène de l'iconoclasme a également contribué au cheminement de la prise de conscience du patrimoine religieux, dans la mesure où le vandalisme qu'ont perpétré les huguenots, aux alentours des années 1562-1563, contre l'idolâtrie portée aux objets, n'a abouti finalement qu'à mettre mieux en évidence la valeur symbolique de ces objets. Cet apprentissage de la perte, pour la communauté chrétienne catholique française, a largement contribué, surtout dans les milieux de l'opinion éclairée, à « saisir le patrimoine sous un autre jour; non plus [comme] l'objet ou l'édifice sacré, religieusement admiré, mais comme un monument [...] c'est-à-dire un témoignage d'histoire, un repère pour connaître la vie des générations disparues » (*Ibid.* : 25).

Ce premier fait religieux montre en quel sens la prise de conscience du patrimoine a émergé indissociablement des notions de vénération, de symbole d'identité pour les communautés et d'expérience de la perte. Ce passage au sein du fait religieux, qui consiste à appréhender le patrimoine à partir de sa dimension sacrée jusqu'à sa dimension de repère et de témoignage historique, reste archétypal pour saisir la question patrimoniale dans les autres faits déclinés par les auteurs.

Le second moment s'installe progressivement dans le *fait monarchique*. C'est dans les derniers temps de son existence en France que le gouvernement monarchique « semble avoir pressenti une politique patrimoniale [...] avec le souci des collections publiques et la création du « Muséum », en écho aux préoccupations des Lumières » (*Ibid.* : 27). Aux abords de la période de la Révolution, « la monarchie ne pouvait durer sans sécréter ses propres objets sacrés » (*Ibid.* : 28); le roi, devant les menaces qui planaient sur sa propre existence, a pris conscience que la seule façon de conserver ces objets était d'en faire « un dépôt entre les mains de l'église » (*Ibid.*). Outre les objets du domaine sacré, ce sont les livres du souverain, les manuscrits, les peintures et les archives qui sont pris en considération en tant que biens précieux et qu'il serait dramatique de perdre et d'oublier. Ces documents sont témoins de l'histoire du pays. De plus, la « naissance des collections de curiosités, d'objets d'art et de tableaux » (*Ibid.* : 34) sont les prémises de la création du « Muséum » et les premiers exemples de « politique culturelle consciente » (*Ibid.* : 35). Ces

politiques culturelles voient alors le jour à travers la création du dépôt des imprimés, dit « dépôt légal »; cette initiative s'inscrit « dans la préfiguration d'un patrimoine collectif » (Babelon et Chastel, 1980 : 35).

En ce qui concerne le fait monarchique, il apparaît une fois de plus que l'expérience de la perte a contribué à la prise de conscience patrimoniale. En effet, tout au long de l'histoire du gouvernement monarchique, les rois ne semblent pas avoir manifesté de respect quant à leur « propre patrimoine monumental [...] Depuis que les rois s'étaient passionnés pour la construction de châteaux à la mode, ceux du règne immédiatement précédent étaient souvent condamnés au manque d'entretien, à l'oubli, à la déchéance » (*Ibid.* :39-41).

Cet épisode montre combien la vision fonctionnaliste et la valeur esthétique étaient au cœur des préoccupations d'un régime en pleine apogée. À ce moment là, il n'y avait pas de vision pérenne du château en tant que témoignage essentiel d'une époque ou d'une mode. Ce type de période hégémonique, relative à la « Monarchie Absolue », éclaire le fait que « la mode remplace la conscience de l'histoire. C'est le rapprochement du déclin qui fait émerger ces dites “ politiques culturelles conscientes ” » (*Ibid.* :41).

De plus, l'approche du déclin monarchique contribue à l'éveil de l'opinion, et les premiers gestes de sauvegarde de monuments apparaissent en tant que « nouvelle sensibilité historique » (*Ibid.* : 45). Les protestations du public empêchent la démolition de certains édifices; ces mouvements que l'on peut qualifier de sociaux, préfigurent « les opérations futures des services des Monuments historiques » (*Ibid.* : 46). Il est important de mentionner que ces épisodes révèlent « l'expression d'une première conscience collective » (*Ibid.* : 47). Peu à peu émerge, à côté de l'importance de la conservation des biens de la Couronne, « un patrimoine du “citoyen”, reflet de sa vie civique » (*Ibid.* : 48). Ce patrimoine citoyen est constitué d'édifices civils publics ou devenus publics : « les monuments qui le composent sont peu nombreux [...] mais vont susciter en ces années un sursaut d'attachement. » (*Ibid.*)

Le troisième moment s'inscrit dans le *fait familial* : « La généralisation du terme de patrimoine a amené la notion de propriété commune, née de la conscience d'une collectivité » (*Ibid.* : 49). Le terme désigne, tout d'abord, « les biens transmis de père en fils, de génération en génération » (*Ibid.*). Cette disposition héritée du droit romain est un principe particulièrement utilisé dans les grandes familles. La notion de bien patrimonial s'insère au sein des logiques de transmission familiale. Dans ce fait explicité ici, il est possible de retrouver le même principe d'attachement relatif aux reliques sacrées dans la dimension religieuse et aux objets d'art dans la dimension monarchique; seulement, sur le plan scientifique, « l'attachement ou la désaffection de la famille à l'égard de son patrimoine reste une matière peu explorée. Les documents sont difficiles à réunir » (Babelon et Chastel, 1980 : 51).

Le quatrième moment qui se rattache à l'éclaircissement de la notion de patrimoine est le *fait national*. À la suite de la Révolution Française, en 1789, et de la sécularisation des biens du clergé, il est devenu important de « définir un domaine national intangible et explicite » (*Ibid.* : 57). Dans les périodes ravageuses, telles que les révolutions ou les moments de « vandalisme » à la suite des mouvements de déchristianisation et de déféodalisation, les monuments et les œuvres d'art subissent « le sort des symboles qu'ils véhiculent » (*Ibid.* : 58). Les intellectuels et les érudits sont les premiers à se mobiliser pour la préservation et la conservation de ces symboles, amenant ainsi le sens du patrimoine à s'orienter vers ce qui est fondamentalement inaliénable et qui peut être envisagé comme un témoignage, un « objet-témoin », c'est-à-dire « tout ce qui donne une sorte d'existence au passé » (*Ibid.* : 59).

Ainsi « la notion moderne de patrimoine commence à apparaître à travers le souci moral et pédagogique » (*Ibid.* : 60) et l'on identifie « un pouvoir de culture » (*Ibid.*). Ce qui doit être préservé est « ce qui est digne d'entrer dans le fond national, [...] mais comment faire le tri après coup ? » (*Ibid.* : 62). Tout l'enjeu de l'établissement des décrets relatifs à la conservation des monuments se joue, en effet, après coup, car ce n'est pas dans les moments de « fièvre patriotique » (*Ibid.* : 63) que se pose la question de la sauvegarde et de la protection des monuments. Ces nombreux mouvements nous amènent à interroger les

relations qui peuvent s'instituer « entre culture et patrimoine, entre culture et révolution ». (*Ibid.* : 64).

Les mutations qui s'opèrent dans l'histoire et qui alimentent les vicissitudes de la notion de patrimoine montrent comment les objets et les monuments – tels que les églises et les châteaux – sont détournés de leur vocation première. Ceci fait apparaître de nouvelles démarches comme « l'inventaire et le musée » (*Ibid.*). C'est dans le climat post-révolutionnaire que s'établit alors en France l'essentiel du patrimoine national. Encore une fois, il est important de se demander quelles logiques se mettent en place dans les moments de transition, mais aussi, dans les moments de perte. Les logiques institutionnelles qui sont établies afin de définir un patrimoine national semblent se mêler au « goût des ruines » (Babelon et Chastel, 1980 : 68), qui agit « profondément sur les esprits » (*Ibid.*); « cette dimension affective ne semble avoir jamais quitté la conscience historique » (*Ibid.* : 69). En 1832, Victor Hugo fait paraître un article, plutôt polémique, dans lequel il proclame qu'« il y a deux choses dans un édifice : son usage et sa beauté. Son usage appartient au propriétaire, sa beauté à tout le monde; c'est donc dépasser son droit que de la détruire » (*Ibid.*). À la suite des mouvements de sauvegarde initiés, entre autres, par l'élite intellectuelle, et des prises de conscience progressives des populations, les notions de « dimension affective », de « propriété commune », de « collectivité », de « conscience collective » et de « mémoire » ont cheminé vers la construction de la notion de patrimoine. Finalement, les deux derniers faits cités ci-après sont, en quelque sorte, les conséquences et l'aboutissement des quatre premiers.

Dans la suite logique des situations politiques et éthiques, intervient le *fait administratif*. Très rapidement, les acteurs du contexte décrit plus haut ont été amenés « à concevoir un appareil administratif et une institution d'état » (*Ibid.* : 71), dont le rôle est de reconnaître l'existence d'un « patrimoine monumental essentiel à la conscience nationale » (*Ibid.*). Dès 1930, le rapport Guizot souhaite la création du poste « d'inspecteur général des monuments historiques ». La devise en est la suivante : « Connaître pour préserver » (*Ibid.* : 72). Mais voici que, sur le plan scientifique, cette décision institutionnelle fait apparaître la « lente et décourageante découverte de l'immensité du patrimoine » (*Ibid.* : 73). Cette démarche de classement patrimonial révèle soudainement toute la

profondeur et la complexité, jusque-là ignorées, des situations concrètes. L'historien « n'avait pas saisi le patrimoine dans l'espace » (*Ibid.*), laissant toujours aux inspecteurs cette impression d'impuissance devant le caractère inépuisable de la dimension patrimoniale.

Il est possible, à ce stade, de mettre en avant le fait que, dès son émergence, la notion de patrimoine est victime de son inflation en ce qui a trait à son identification et à son classement. « Conscience patrimoniale » et « inflation patrimoniale » apparaissent de façon enchevêtrée. La dimension patrimoniale, jusqu'alors invisible ou non identifiée dans le paysage français, se dresse alors comme une évidence abusive et révèle aux spécialistes une « réalité » à laquelle ils n'étaient pas préparés. Cette situation montre comment la notion de patrimoine s'est construite dans un contexte historique et politique donné et comment elle éclaire les logiques qui se mettent en place dans une société confrontée aux mutations sociales, culturelles et politiques. Dans ce cas particulier de l'histoire, le « drame, c'est qu'il faut sauver tous ces éléments épars » et que « sauver veut dire doublement intervenir, en protégeant et en consolidant » (Babelon et Chastel, 1980 : 77). Si « sauver » veut dire « intervenir », il est certain que, devant l'immensité du patrimoine français identifié à cette époque, la question du tri va être fondamentale. Comme Babelon et Chastel aiment à le rappeler, « la notion de patrimoine a toujours plusieurs dimensions. Elle comporte des variables, des vides et des fièvres qui peuvent étonner l'historien » (p. 85). En effet, des questions se posent : comment continuer à vivre éternellement dans un passé révolu ? L'intérêt de la sauvegarde du patrimoine n'aboutira-t-elle qu'à un intérêt touristique ? Comment susciter l'intérêt pour ce qui ne fait plus partie de la vie quotidienne, surtout auprès des populations villageoises, qui ne font plus usage des vestiges propres à leur territoire ? Que signifie l'acharnement propre « aux intellectuels, aux artistes et aux savants » (*Ibid.* :86) qui, seuls intéressés par ces éléments anciens, veulent à tout prix « en faire l'histoire » et essaient d'en « reconstituer les forces » (*Ibid.*) ?

La dernière dimension à distinguer dans la notion de patrimoine se trouve dans le *fait scientifique*. Jusqu'à maintenant, les auteurs Babelon et Chastel (1980) ont montré que la notion moderne de patrimoine s'est formée à travers des « couches idéologiques et affectives » (p. 87), mais ils creusent encore plus loin la piste patrimoniale et interprètent

un « dernier développement qui va peut-être devenir l'un des traits importants de notre mentalité » (*Ibid.* : 88). En effet, la nouvelle phase de la civilisation qui se nomme « post-industrielle » a suscité un nouvel état de conscience des générations, qui est l'inquiétude :

Le fond patrimonial est devenu une préoccupation sérieuse, parfois obsédante. Une fois de plus, s'est vérifié le fait que seuls des désastres [...] éveillent l'attention, comme si l'on abordait toujours trop tard des situations auxquelles on s'est mal préparé. Peut-être le prix des objets de ce type ne se révèle-t-il que dans le manque. La familiarité oblitère, dans les sociétés comme chez les particuliers, les raisons de l'attachement à ces données proches que nous embrassons dans la notion. (*Ibid.*)

Cette constatation est, d'après Babelon et Chastel, le « cœur de notre problème » (*Ibid.* : 89). Tel que mentionné en annexe de leur ouvrage, ils précisent que « le patrimoine ne se manifeste comme tel que lorsqu'il faut songer à le défendre » (Babelon et Chastel, 1980 : 141). Cette manifestation des opérations de sauvetage du patrimoine consiste à intervenir constamment auprès des objets amenés à disparaître. Mais, encore une fois, qu'est-ce que « sauver » veut dire ? « Sauver » veut-il dire *connaître pour protéger et protéger pour connaître* ? Pour les auteurs Babelon et Chastel, il est clair que « le monde rural est partout au contact de la civilisation industrielle; [ainsi,] le moment de connaître pour protéger les ultimes témoins est venu » (*Ibid.* : 92). Cette vision du fonds patrimonial, mais qui est aussi une vision du monde et de la sauvegarde de son patrimoine, fait donc écho à la menace de destruction pluridimensionnelle que produit la civilisation industrielle.

1.1.2. Le surgissement du patrimoine : entre rupture d'usage et anticipation de la perte

Depuis la révolution industrielle, la notion de patrimoine et sa définition ont constamment changé et évolué. Il est possible de distinguer, depuis cette époque, une première phase, qui a correspondu à « un approfondissement historique à travers une sélection d'édifices remarquables, qui n'a cessé de s'étendre » (*Ibid.* : 93). Puis, est venue une seconde phase, qui a correspondu à une demande nouvelle, comportant plus « une attention ethnologique qui ne peut rien laisser hors de prise parmi les choses et les usages. Là, une nation s'interrogeait elle-même après une longue et dramatique convulsion; ici, une société s'étonne de sa propre complexité qu'elle était en train d'oublier » (*Ibid.*). Des

travaux d'un nouveau genre, autour de ce qui se nomme les « Arts et Traditions populaires », ont mené à une prise en compte de la valeur ethnologique qui émane des sociétés et qui enrichit dès lors « la conscience du fonds commun » (*Ibid.* : 94). Georges-Henri Rivière est l'instigateur de ce mouvement, qui va permettre l'entrée de la notion de « populaire » dans la question patrimoniale. L'objet visuel désaffecté et l'habitat sont désormais considérés comme « patrimoine » et sont liés du point de vue ethnologique. La typicité des artefacts populaires devient aussi précieuse que l'unicité de l'œuvre d'art. Une fois sortis de leur usage et de leur fonction première, les objets et l'habitat sont alors destinés à mener une autre vie. Cette mutation du rôle assigné aux objets du quotidien résulte du climat d'incertitude qui plane entre les deux guerres mondiales. Incarnées par un public intellectuel attentif aux vicissitudes du patrimoine, « les sociétés de protections » (*Ibid.*) interviennent auprès des administrations et des autorités, « dans les cas où elles estiment que le patrimoine vole inconsidérément en éclats » (*Ibid.*). C'est de cette manière que la notion de patrimoine se dirige de plus en plus vers l'action. Préserver et sauver s'arriment à « aménager, repeupler, animer... » (*Ibid.* : 97). L'ampleur prise par la notion de patrimoine au sein des sociétés entrant dans « l'ère post-industrielle » pose donc de sérieux questionnements, car « par l'attachement patrimonial nous nous créons à nous-mêmes de grandes difficultés » (Babelon et Chastel, 1980 : 101).

Ces six « couches superposées » mettent en avant le fait que, dès son émergence, la notion de patrimoine a été prise au piège de la complexité et n'a pu être envisagée dans une définition figée. En effet, la dimension patrimoniale et sa définition sont devenues problématiques : bien que le patrimoine ne se manifeste que lorsqu'il faut songer à le défendre, faut-il tout défendre dès que quelque chose, dans une société, menace de disparaître? Comment protéger? Faut-il tout protéger?

Les auteurs Babelon et Chastel fournissent une interprétation qui illustre la ligne argumentative qu'ils tiennent tout au long de leur ouvrage et qui traduit une approche interdisciplinaire – histoire, histoire de l'art, sociologie, anthropologie – pour identifier le phénomène de patrimoine. Ils s'engagent à rappeler que « dans toutes sociétés le patrimoine se reconnaît au fait que sa perte constitue un sacrifice et que sa conservation suppose des sacrifices. C'est la loi de toute sacralité » (*Ibid.*). Le phénomène d'attachement affectif qui

relie les sociétés humaines aux édifices et aux objets qui sont dénués de leur fonction première montre à quel point ceux-ci « s'imposent à nous comme la matrice des signes et des symboles » (*Ibid.* : 106). Cette sacralisation que les auteurs qualifient « d'obscur » est, selon eux, la seule issue « possible dans une époque d'agnosticisme » (*Ibid.*). Ainsi, des « valeurs d'usage » aux « valeurs d'échange », dont sont porteurs les objets et les monuments, émerge une nouvelle dimension anthropologique qui s'articule autour des « valeurs-symboles ».

Les conclusions de cet ouvrage permettent d'affirmer que la notion de patrimoine, outre le fait qu'elle comporte plusieurs dimensions, est une entité en mouvement. Cette notion éclaire le fait qu'elle est un témoin des moments de passage et de transition qui accompagnent une société. Ce qui se joue actuellement à travers la question patrimoniale est que « nous sommes en train de passer d'un âge de construction et d'acquisition à un âge de préservation ou d'appréciation » (*Ibid.* : 107). Aujourd'hui, la problématique qui fait surface consiste à se demander si l'élargissement de la notion de patrimoine ne témoigne pas tout simplement de la découverte soudaine des valeurs culturelles, au sein des classes sociales populaires qui pensaient en être privées (*Ibid.* : 108). L'avènement des « écomusées » et des « musées d'art et traditions populaires » met au jour les métamorphoses qui se sont produites dans les régions et dans les familles : « les outils du grand-père, la demeure ou la bâtisse d'antan » (*Ibid.* : 109) deviennent des éléments du patrimoine. Ainsi, « l'objet change de nature et de fonction. Il sert à autre chose » (*Ibid.*) et devient une illustration du patrimoine. Dans cette perspective, comment ne pas regarder de façon critique « ces nouvelles nécropoles d'objets hors d'usage » (*Ibid.*) ? Malgré l'ironie de cette « réalité », il semblerait que les nouvelles générations prennent au sérieux cette quête de mémoire patrimoniale, qui s'enchevêtre à l'adage populaire énonçant que « ce que le fils désire oublier, c'est ce dont le petit-fils cherche à se souvenir » (Babelon et Chastel, 1980 : 109) : « rupture et enchaînement sans fin des générations; n'est-ce pas là le problème dernier du patrimoine ? » (*Ibid.*)

Quel constat dresser à partir de cette approche de la notion de patrimoine développée par Babelon et Chastel, sinon que la notion s'est constituée peu à peu à travers le temps et à travers les disciplines? Les « six faits » à travers lesquels est analysée la

notion se situent au carrefour des moments structurants de l'Histoire, notamment de l'histoire de la France et de l'Europe. J'ai choisi d'aborder en premier la question du patrimoine dans l'exploration des concepts, dans la mesure où je conçois la « matrice patrimoniale » comme l'entité indivisible à interroger dans le cadre du questionnement central de cette thèse. La patrimonialisation, comme je vais en traiter plus loin, découle de cette notion de patrimoine.

Dominique Poulot a également produit de nombreux ouvrages concernant le patrimoine. Un peu dans la même perspective que la série de couches élaborées par Babelon et Chastel, Poulot démontre l'invention de la logique patrimoniale dans l'histoire française. Dans *Patrimoine et Modernité* (1998), il définit et retrace les vicissitudes du patrimoine à travers la modernité, en particulier dans un article intitulé « Le patrimoine et les aventures de la modernité ». Dans sa tentative de définition du patrimoine, l'auteur dévoile les diverses approches à partir desquelles se décline le terme de patrimoine. Dans le *Litté*, le patrimoine renvoie originellement à ce « bien d'héritage [...] qui descend suivant les lois des pères et des mères aux enfants. [...] Au sens le plus banal, il se confond avec l'héritage dont nous constatons la présence autour de nous, que nous revendiquons pour nôtre, mais qui requiert simultanément une intervention volontaire afin d'en assurer préservation et intelligibilité » (Poulot, 1998 : 9). Cette logique patrimoniale se construit parallèlement à l'institutionnalisation d'une administration d'État et relève de la réflexion dite « savante ». Dans son analyse historique des aventures du patrimoine, Poulot retrace la période de la Révolution et la question du vandalisme, l'évolution complexe des musées qui, dès leur création, relèvent « d'un loisir de privilégiés » (Poulot, 1998 : 44), pour aboutir finalement au patrimoine de l'identité culturelle.

C'est ce dernier moment de l'histoire du patrimoine que je vais approfondir et questionner dans cette thèse. Comme l'indique Poulot, mais aussi d'autres auteurs tels que l'historien Pierre Nora, depuis la fin des années 1960, « le patrimoine est devenu une forme de regard ethnologique, et témoigne d'une rupture brutale d'avec la société antérieure » (Poulot, citant Nora, 1998 : 55). L'histoire du patrimoine peut se comprendre et s'articuler selon les ruptures incessantes et imprévisibles qui ont façonné le monde moderne occidental. Cette perspective, qui prend au sérieux les définitions et redéfinitions du

patrimoine à partir des ruptures historiques, permet de mieux envisager le cheminement et le renouvellement parfois complexe du terme et de la notion de patrimoine. Poulot décrit un triple déplacement des nouveaux enjeux du patrimoine, qui va (i) de l'héritage élitare et officiel vers les objets du quotidien, les constructions vernaculaires; (ii) de l'antiquité prestigieuse des origines vers les témoignages les plus récents de l'activité humaine; (iii) de la matérialité des artefacts vers l'intangible des mentalités, représentations et savoir-faire (Poulot, 1998 : 52). Ces mutations au sein de la logique patrimoniale montrent que, depuis l'invention de la logique patrimoniale, celle-ci ne fait que s'étendre, se modifier et se rationaliser dans des domaines auparavant insoupçonnés. Cet élargissement du champ patrimonial ne va pas sans soulever de nouvelles problématiques.

1.1.3. L'élargissement de la notion patrimoine et ses problématiques conséquentes

Comme je l'ai montré plus haut, depuis ses origines, la notion de patrimoine et sa définition ont constamment évolué. De plus, des travaux d'un nouveau genre, autour de ce qui se nomme les « Arts et Traditions populaires », amènent une prise en compte de la valeur ethnologique qui émane directement des sociétés. En 1937, Georges-Henri Rivière fonde le musée national des Arts et des traditions populaires ; il est l'instigateur du mouvement qui va engendrer l'entrée des notions de « populaire » et d'« écomusée » dans le monde patrimonial (Gorgus, 2003). L'avènement des « écomusées » et des « musées des arts et traditions populaires » met au jour les métamorphoses qui se sont produites au niveau régional.

La problématique soulevée par Chastel et Babelon, continue à faire surface : l'élargissement de la notion de patrimoine ne témoigne-t-il pas tout simplement de la découverte soudaine des valeurs culturelles au sein des classes sociales populaires qui pensaient depuis toujours en être privées? (Chastel et Babelon 1980 : 108) Mais cette découverte soudaine s'accompagne de projets politiques qui ne vont pas sans alimenter la profondeur de cette nouvelle problématique.

Jean-Michel Leniaud, dont l'œuvre sur l'histoire du patrimoine est majeure, amène une vision très intéressante sur l'évolution du concept et sur les conséquences des politiques publiques des années 80, en France, en matière de patrimoine. Il dresse également le portrait de certains autres pays européens à cette époque et démontre que la France est en retard en ce qui concerne la critique de l'élargissement du champ patrimonial. Dans *Les archipels du passé* (2002), Leniaud interroge cette expression d'« élargissement du champ patrimonial » et avance que les instances de protection chargées d'intervenir au nom de la collectivité s'intéressent désormais « à des types d'artéfacts qui avaient été jusqu'alors négligés par l'histoire de l'art universitaire [...]. Elles l'ont fait non pas spontanément, mais pour répondre à la forte demande sociale que l'année du Patrimoine avait à la fois suscitée et révélée en 1980 » (Leniaud, 2002 : 304). L'année du Patrimoine est le déclencheur, en France, de cette nouvelle tendance du mouvement patrimonial, qui implique le partenariat entre l'État, les élus locaux et les associations. Le ministère de la Culture a pris pour initiative de faire coopérer les associations au projet de reconnaissance patrimoniale. Il jaillit à partir de ce moment de nombreuses idées : « Il fallait s'intéresser dorénavant au patrimoine vernaculaire, *Heimat*-patrimoine, au patrimoine industriel, au patrimoine balnéaire, bref, à ce que bientôt il faudrait protéger dans le cadre de ce qu'on appellerait "campagnes thématiques" [...] » (*Ibid.* : 295).

L'émergence de cette diversité patrimoniale, portée par la multiplication des acteurs intéressés par le milieu du patrimoine, montre, encore une fois, l'étendue du domaine, et amorce la critique qui peut être faite à propos du problème de l'élargissement de ce champ. Leniaud souligne, à ce propos, le retard de la France en ce qui a trait à l'avènement de cette critique, et avance que c'est la centralisation culturelle française qui en est la cause principale. En outre, en Allemagne, à partir de 1975, le médiéviste Willibald Sauerländer s'était interrogé « sur "l'élargissement" du concept de monument [...] On pouvait alors constater, dans l'une comme dans l'autre Allemagne, l'intérêt que la population prenait aux patrimoines ruraux et industriels » (*Ibid.* : 296).

Par ailleurs, en Grande-Bretagne, la question des nouveaux patrimoines a fait surface, suscitant enthousiasme auprès des populations et soupçons auprès des experts. Robert Hewison produit, en 1987, le livre *The Heritage Industry. Britain in a Climate of*

Decline, où il retrace de façon critique l'histoire du culte des Britanniques pour le patrimoine dans les années 60 et 70. L'auteur montre notamment « que l'engouement pour le patrimoine industriel, nouveau patrimoine par excellence, [est] né à la faveur du déclin industriel de la Grande-Bretagne et compens[e] d'une certaine façon la blessure d'amour-propre dont souffrait le sentiment national » (Leniaud, 2002 : 298). Cet ouvrage met en évidence les conséquences négatives de cette vague patrimoniale, et décrit le contexte de la Grande-Bretagne qui, à l'instar de l'Allemagne, vit depuis le début des années 1970 avec la pratique sociale des nouveaux patrimoines. Hewison souligne les risques et les problèmes que peut engendrer l'intensification de ces pratiques et dévoile comment ce type de patrimoine industriel est fortement lié à la crise pétrolière et au déclin de l'ère industrielle. Par exemple, au sujet de l'archéologie industrielle, il met en évidence le contexte à partir duquel elle est apparue : « The Association for Industrial Archeology was founded in 1973, the year of the oil crisis, and the real growth in the subject has been since then. This growth should be set against Britain's decline as an industrial nation » (Hewison, 1987: 89). Pour le journaliste britannique, l'émergence de ce patrimoine est un substitut au déclin, « as industries die, the heritage solution in increasingly applied » (*Ibid.* : 95).

Devant cette analyse et la vision critique des experts étrangers, Leniaud se demande pourquoi ce mouvement est apparu plus tard en France que dans les autres pays d'Europe. Il envisage alors plusieurs hypothèses, dont celle qui veut que l'intérêt pour les nouveaux patrimoines aurait mis plus de temps à s'installer dans l'opinion française. Ce phénomène est sans doute lié au premier retard avec lequel la société française industrielle a vécu la modernisation, tandis que la Grande-Bretagne et l'Allemagne avaient connu un essor considérable dès la fin de la Seconde Guerre mondiale. De plus, Leniaud décèle par ailleurs des causes plus subtiles et plus internes, liées à l'organisation de la recherche en France dans le domaine des sciences humaines (Leniaud, 2002 : 304-305).

Ce qu'il est cependant important de retenir, devant les limites de l'élargissement du champ patrimonial, autant en France que dans les autres pays, c'est avant tout la perte de sens qui s'empare des objets du patrimoine. Faire du patrimoine une solution, un substitut ou un prétexte à telle ou telle forme de déclin ne peut que le dévaluer et en faire une marchandise. Jean-Michel Leniaud dénonce justement cette troisième mutation, relative à

l'évolution du patrimoine : « Après avoir contribué pendant des siècles à confirmer le lignage et la collectivité publique, après avoir vécu au temps des nations (1750-1950) une phase d'instrumentalisation historiciste, le patrimoine connaît de nos jours une troisième mutation, celle du consumérisme : il se transforme en produit de consommation » (*Ibid.* : 316).

Il est possible de retrouver ici les craintes d'Hannah Arendt qui, dans *La crise de la culture* (1954), interroge, depuis l'avènement de la société de masse, le sens de la culture. Arendt pose le postulat selon lequel « [d]epuis plus de dix ans, nous constatons une inquiétude sans cesse croissante parmi les intellectuels quant au phénomène relativement nouveau de la culture de masse. [...] L'hypothèse tacite, sous-jacente à toutes les discussions sur ce sujet, est que la culture de masse, logiquement et inévitablement, est la culture de la société de masse » (Arendt, 1954 : 253). Le rapport de la société et de la culture, qualifié de hautement problématique par Arendt, est abordé à partir de la question de la société actuelle dite « de masse ». Ainsi, le principal risque encouru est le suivant : « La culture de masse apparaît quand la société de masse se saisit des objets culturels, et son danger est que le processus vital de la société consommera littéralement les objets culturels, les engloutira et les détruira » (*Ibid.* : 265). Dans la perspective d'Arendt, et à partir de son analyse sur l'avènement de la société et de la culture de masse, il est possible d'interroger les formes contemporaines de transmission culturelle. Arendt émet l'hypothèse suivant laquelle la culture, jusqu'alors réservée à l'élite, se transformerait dans la société de masse en « culture de masse » et mènerait à « une intellectualisation du kitsch », et que cette « forme de société et de culture va demeurer nôtre dans l'avenir prévisible » (Arendt, 2005 : 254). Il est important de souligner que le titre de cet ouvrage s'intitule *Between past and future* (entre passé et présent); Hannah Arendt y définit la notion de culture et s'interroge sur l'essence de la culture et sur son rapport au domaine politique (*Ibid.* : 271). Elle définit un objet comme étant culturel selon la durée de sa permanence dans le temps et selon le soin qu'on lui a accordé pour le conserver (*Ibid.* : 266).

Bien que le mot « patrimoine » n'apparaisse pas dans l'ouvrage d'Hannah Arendt, car à cette époque il n'est pas encore utilisé de façon récurrente dans le domaine des sciences humaines et de la philosophie, il est possible de mettre ses critiques en relation

avec les postulats de Leniaud et de Hewison, mentionnés plus haut. Les risques de destruction que la société de consommation fait peser sur la culture sont les mêmes que les risques décelés dans la problématique que soulève l'élargissement du champ patrimonial. Même si les auteurs l'abordent à plusieurs décennies d'intervalle et sous diverses formes, il est possible de mettre en corrélation cette problématique et de la comprendre dans une dynamique propre au monde occidental de la deuxième partie du XXe siècle. Selon Arendt, le devoir de préserver le passé est le « même pour l'ensemble de la civilisation occidentale. Intellectuellement, sinon socialement, l'Amérique et l'Europe sont dans la même situation : le fil de la tradition est rompu, et nous devons découvrir le passé pour notre propre compte » (Arendt, 2005 : 262). C'est dans cette perspective temporelle et à partir de cette rupture avec « le fil de la tradition » qu'il est nécessaire d'envisager le rapport que la société actuelle entretient avec le passé, la culture et le patrimoine.

La notion de patrimoine est traitée ici comme le socle principal de cette exploration théorique. Au regard de l'évolution de la notion, il est possible de constater ses nombreux voyages, autant temporels que disciplinaires. À partir de ce premier ensemble d'éléments qui mettent en contexte l'émergence de cette notion, je vais continuer d'explorer les notions qui lui sont souvent associées, comme celle de patrimonialisation.

2. Du patrimoine à la patrimonialisation : le cheminement d'une notion

2.1. La notion de patrimonialisation

J'ai voulu montrer, dans les parties précédentes, en quel sens le patrimoine est une activité liée aux valeurs et aux inventions, et comment l'histoire du patrimoine est arrimée aux épisodes politiques et aux diverses ruptures qui ont façonné les sociétés modernes occidentales.

À la suite du cheminement discontinu et élargi du patrimoine, vient se greffer la notion de patrimonialisation. En écho à l'acte de conserver le passé, et en tenant compte des mutations qui se sont opérées dans le domaine du patrimoine, comme il a été mentionné plus haut avec Poulot et Leniaud, et de la rupture de la tradition et de la crise de la culture

mises en lumière par Arendt, il est possible d'interpréter la question du patrimoine comme une crise de sens dans les sociétés modernes occidentales. Les nouvelles valeurs qui se mettent en place prennent une multiplicité de formes, qu'il est tantôt possible de soutenir et d'apprécier, tantôt possible de critiquer pour mieux les limiter. Parmi ces formes, dans le domaine du patrimoine, émerge le phénomène de la patrimonialisation. Comme le désigne Poulot, « le phénomène de patrimonialisation demeure difficile à cerner. Les destins d'objets, monuments et autres, sont au confluent de diverses mutations [...] qui toutes font l'objet de travaux de divers spécialistes » (Poulot, 1998 : 8). Comment se définit ce phénomène et comment les experts se positionnent-ils au sujet de la patrimonialisation ?

2.1.1. Logique savante, logique sociale

À ce propos, le sociologue Michel Rautenberg dresse un portrait pertinent des enjeux qui se forment autour de la patrimonialisation et qui permettent de comprendre les dynamiques de la logique que celle-ci engendre. Dans l'article « Comment s'inventent de nouveaux patrimoines : usages sociaux, pratiques institutionnelles et politiques publiques en Savoie » (2003), Rautenberg « montre comment la patrimonialisation se construit dans un jeu d'acteurs entre l'État, les professionnels du patrimoine, les collectivités locales et les habitants usagers des lieux » (Rautenberg, 2003 : 40). D'après l'auteur, les diverses mutations qui se sont produites dans le domaine du patrimoine depuis les années 1970 ont suscité une série d'enjeux contemporains (économiques, touristiques, politiques, territoriaux, sociaux), qu'il est important d'analyser pour comprendre la manière dont se construisent de nouveaux patrimoines.

Les premières critiques à l'endroit de la patrimonialisation datent des années 1990 : les experts en histoire de l'art lui reprochaient « de brouiller les catégories de l'esthétique et du savoir, [d']affadir l'exceptionnalité des œuvres d'art » (*Ibid.* : 20). Outre ces critiques, il est certain que les collectivités locales sont de plus en plus impliquées dans le mouvement patrimonial et qu'elles en sont devenues un des acteurs considérables, mais trop souvent passé sous silence par les analystes. Selon Rautenberg, « la patrimonialisation est un fait social, à forte dimension symbolique, que les pouvoirs publics peuvent, selon le cas, plus

ou moins orienter » (*Ibid.*). L'auteur identifie alors deux démarches collectives qui cohabitent dans la construction patrimoniale : « l'une vise à rassembler la société autour de symboles irréfutables, régaliens, [...] l'autre tente de constituer pour le groupe, qu'il soit professionnel, social, territorial, confessionnel, etc., un patrimoine, immatériel ou matériel, qui soit un bien transmissible et utile » (*Ibid.*). Il faut envisager ces deux démarches ensemble et non séparément.

C'est à partir de l'évolution propre à ces deux démarches qu'émergent les deux logiques retenues par Rautenberg, la logique savante et la logique sociale. La logique savante est « légitimiste, elle vise à déterminer une catégorie d'objets, de lieux, qui seraient à la fois exceptionnels et universels » (par exemple l'UNESCO), tandis que la logique sociale est « commune, elle procède d'abord de la reconnaissance par les acteurs que, pour le groupe dont ils se réclament, un objet prend un sens particulier, à un moment donné, en signifiant un rapport spécifique et collectif au passé et au territoire » (Rautenberg, 2003 : 21). À travers l'exemple particulier de la Savoie, qui est un département reconnu pour son identité, l'auteur montre comment s'entrecroisent ces deux logiques de patrimonialisation et met en évidence, bien que de façon nuancée, comment la logique savante, institutionnelle, domine la logique sociale. Je dis « nuancée », car l'auteur veut montrer comment ces logiques se distinguent, se complètent, se recouvrent, mais sans se confondre. Pourtant, le cas du programme touristique nommé *Chemins du baroque*, décrit minutieusement dans l'article, démontre bien en quel sens il y a absorption de la logique sociale au profit de la logique savante dans le cas de la Savoie.

Finalement, ce qu'illustre ce projet de valorisation patrimoniale, « c'est le passage d'une conception patrimoniale fondée sur le lien entre l'objet et la société à une autre conception dans laquelle l'objet est devenu patrimonial en soi, non par le lien qu'il matérialise avec les gens, mais par le regard que des spécialistes ont porté sur lui » (*Ibid.* : 30). Ainsi, dans sa version trop sociale, le patrimoine serait considéré comme « mou », tandis que son « durcissement » s'accomplirait par sa « légitimation », c'est-à-dire en l'objectivant et en le sortant de son contexte originel. Rautenberg propose donc une piste d'analyse pertinente pour comprendre comment s'opère la patrimonialisation. L'expérience conduite en Savoie et les analyses qu'elle permet de faire nous conduisent à nous « attacher

à relier chaque objet *au processus de son invention patrimoniale*. La patrimonialisation est un processus social et politique, qui, même s'il est orienté, sur la durée, par des dimensions idéologiques globales, s'inscrit chaque fois dans des contextes spécifiques qu'il faut analyser » (*Ibid.* : 31).

Pour comprendre la patrimonialisation, il faut distinguer « deux types de patrimoines » lorsqu'on traite l'ensemble des objets patrimoniaux. Il est possible d'analyser ces derniers « suivant leur "dureté" selon qu'ils sont plutôt "sociaux" ou plutôt "institutionnels" » (*Ibid.* :33). La destinée de ces deux types de patrimoine n'est dès lors pas la même. Le patrimoine institutionnel, produit par la logique savante, considère l'objet patrimonial dans sa vocation universelle et lui confère un statut dit « éternel ». Le patrimoine social, issu de la logique sociale, reste ancré dans un contexte local identitaire et apparaît comme contingent, fragile et éphémère. Ces deux types de patrimoines engendrent deux formes de patrimonialisation qui leur sont propres : la patrimonialisation institutionnelle et la patrimonialisation sociale. Le patrimoine « pour l'éternité » peut être « compris comme *un ensemble de symboles* dont le nombre doit être forcément limité »; il sert à produire de l'identique et se considère au singulier. En contrepartie, les patrimoines « mortels » sont considérés comme « des *ressources héritées* de la génération ou de l'époque passée » et prennent leur sens dans les rapports sociaux; ils sont pluriels (Rautenberg, 2003 : 34-35).

Rautenberg termine sa réflexion en se demandant comment sont liés les deux processus. Il en conclut que les objets relatifs aux patrimoines sociaux et les objets patrimoniaux dits vernaculaires « sont en fait des constructions symboliques et sociales également validées par des savants et par la société dominante ». Pourtant, à l'issue de ces démarches se reconduit « un processus de distinction sociale par la culture et par l'art qu'on retrouve en bien d'autres lieux » (*Ibid.* : 35-36). Les patrimoines pluriels sont évoqués dans des situations de domination sociale et sont très rarement représentés par les groupes dominants.

L'analyse que propose Rautenberg, pour conclure son article, met en évidence les logiques de distinction sociale et montre que, dans le domaine du patrimoine, on retrouve

les espaces de luttes et les positions qui se manifestent dans les autres sphères de la société. Cette perspective mérite d'être approfondie et transférée à d'autres exemples de patrimonialisation. Comme le signale l'auteur, « toutes les formes de patrimonialisation ne sont pas identiques, et les objets qui en résultent doivent être analysés en en tenant compte » (*Ibid.* : 34).

Le patrimoine doit être considéré comme un espace où se cristallisent des tensions voire des conflits. Bien que, dans son acception commune, l'on puisse penser le patrimoine comme fédérateur des populations et garant de l'union identitaire, il est important de considérer l'analyse selon laquelle le patrimoine est aussi porteur de divisions. Dominique Poulot, à la suite de Rautenberg, aborde cette perspective. Selon lui, « le devoir de patrimoine, qui s'impose à chacun, loin de fortifier comme naguère la cohésion communautaire, menacerait plutôt de favoriser les divisions sociales » (Poulot, 1998 : 8). Je retiens donc cet aspect de la division et de la dimension conflictuelle pour le cadre d'analyse des diverses formes que peut prendre la patrimonialisation, notamment pour celui de la patrimonialisation de la friche industrielle de Paulilles.

2.1.2. Des « étapes de fabrication » du patrimoine aux « gestes de patrimonialisation »

Dans la littérature sur la patrimonialisation, Jean Davallon a proposé un modèle qu'il a par la suite modifié et ajusté selon les diverses possibilités qui existent dans les dynamiques patrimoniales. Davallon, dans son article « Comment se fabrique le patrimoine ? » (2002), met en place une démarche en six étapes afin de donner à comprendre comment un objet est « patrimonialisé ». Il complète son modèle dans l'ouvrage *Le don du patrimoine* (2006). Dans un premier temps, je m'appuierai sur le modèle de l'article de 2002 pour dresser la base des étapes de la patrimonialisation, ensuite je le confronterai avec les modifications qu'il y a apportées en 2006, afin de voir dans quelle mesure il a réorienté son approche et changé certaines de ses terminologies; à titre d'exemple, il passe de la notion « d'étapes » à celle de « gestes » lorsqu'il aborde la patrimonialisation.

Dès 2002, Jean Davallon pose clairement la question cherchant à savoir « d'où vient l'obligation de garder certains objets en vue de les transmettre ? » (cité dans Amougou, 2004 : 24). À ce sujet, Davallon (2002) répond que « tout dépend de la valeur que nous accordons à certains objets car c'est nous qui leur reconnaissons cette valeur et en faisons des objets de patrimoine ». Ainsi, Davallon (2002) met en place une démarche en six étapes afin de donner à comprendre comment un objet est « patrimonialisé » – la patrimonialisation peut se définir ici comme le processus par lequel un objet devient patrimoine. Il s'appuie sur l'exemple de la découverte de la grotte de Chauvet, en Ardèche, afin de montrer comment se construit un patrimoine culturel. Je vais ici reprendre ces six étapes afin de mettre au jour le processus qu'il élabore :

1. **La découverte de l'objet comme « trouvaille »** est le point de départ de toute construction patrimoniale. En ce qui concerne l'exemple de la grotte, « personne n'en connaissait auparavant l'existence, elle avait disparu de la vue des hommes et elle réapparaît de manière inattendue » (Davallon, 2002 : 75);

2. **La certification de l'origine de l'objet.** La connaissance des « découvreurs », par exemple, ici, l'archéologie préhistorique, a pu donner une idée de la valeur scientifique des peintures de la grotte, et du sentiment de la distance qui séparait les découvreurs de ceux qui ont fait ces peintures. La valeur scientifique et la valeur historique sont des caractéristiques du patrimoine monumental, tel que l'avait énoncé le célèbre historien Aloïs Riegl. Il faut donc produire un savoir sur l'objet, un savoir qui permette d'établir son origine, c'est-à-dire certifier que l'objet vient bien du monde duquel il semble venir, car si ce n'est pas le cas, il perd son statut d'objet patrimonial. (Davallon, 2002)

3. **L'établissement de l'existence du monde d'origine.** Même si l'objet est daté, ce n'est pas suffisant pour qu'il devienne patrimoine. Encore faut-il que son monde d'origine ait effectivement existé, et non que cette période ne soit qu'une hypothèse scientifique : « La certification de l'objet accompagnée du fait d'établir l'existence de son monde d'origine, sont deux opérations qui vont de pair. [...] on voit donc se dessiner l'enjeu sous-jacent au recours à la science pour certifier l'origine de l'objet et pour connaître son monde d'origine; il s'agit ici de rétablir une continuité entre nous et ce monde d'origine. La

continuité a été rompue : si un groupe social en avait conservé la mémoire [...], il n'y aurait eu ni « trouvaille », ni nécessité de reconstruire scientifiquement cette continuité à partir du présent » (Davallon, 2002)

4. La représentation du monde d'origine par l'objet. À cette étape de reconnaissance de l'objet, son statut social change. Il devient une réalité matérielle appartenant au passé et venu jusqu'à nous. L'objet devient le fil conducteur qui nous relie encore matériellement aux hommes de ce passé. En tant que « vraie chose », l'objet endosse la fonction de représentation du passé. (Davallon, 2002)

5. La célébration de la « trouvaille » de l'objet par son exposition. Une fois saisi le processus par lequel un objet devient patrimoine, il est exposé, et c'est la visite par le public qui lui fait acquérir une autre signification. L'effet de surprise du visiteur en visitant l'objet est comparable à l'effet de trouvaille qu'ont éprouvé ceux qui l'ont découvert. La visite est, pour chaque visiteur, une manière de répéter les diverses opérations par lesquelles l'objet est devenu patrimoine : « C'est célébrer la découverte de l'objet; mais aussi célébrer le lien tenu, à la fois incertain et puissant, qui nous unit à d'autres humains auxquels nous nous identifions, puisque nous pouvons toucher des yeux, comprendre, et être émus par ce qu'ils ont fait. [...] Visiter, c'est alors faire l'expérience d'une commune humanité qui nous relie à d'autres humains ayant vécu il y a 15 000 ou 30 000 ans » (*Ibid.*)

6. L'obligation de transmettre aux générations futures. « Pour que la dimension patrimoniale soit pleine et effective, un dernier point est nécessaire : celui de l'obligation de conserver ces objets pour les transmettre aux générations futures. [...] Si nous sommes les bénéficiaires d'une découverte et de sa célébration, nous n'en sommes pas moins aussi désormais les responsables. La valeur de ces objets appartient à cette humanité qui a inspiré leur création à ceux qui les ont faits. Cette valeur nous dépasse donc, comme elle dépassait d'ailleurs leurs créateurs eux-mêmes. La conséquence en est que nous ne pouvons disposer de ces objets à notre guise. [...] Notre pouvoir symbolique est d'ailleurs à la mesure de cette obligation de garder. [...] Nous assurons ainsi la continuité de l'humanité entre le passé et le futur. » (*Ibid.*)

À la suite de l'élaboration de cette démarche, il faut comprendre que « le processus de patrimonialisation » est constitué par un double mouvement, ayant pour effet de rétablir

une continuité entre le présent et un monde passé. Le premier mouvement part de la découverte de l'objet pour remonter au monde d'origine, afin d'essayer de reconstruire scientifiquement un lien. Le second mouvement remonte du monde d'origine vers le présent, en attribuant à l'objet un statut : celui de représentant d'une partie du monde d'origine. Le premier mouvement répondrait alors aux exigences de la production scientifique, tandis que le second répondrait à une logique symbolique (Davallon, 2002). Ce processus éclaire un principe : il faut préciser que « c'est nous qui depuis le présent, avons reconnu à cet objet une valeur et considérons que ceux qui l'ont créé feraient, pour nous, de « bons » ancêtres culturels. C'est nous qui décidons que nous sommes leurs héritiers et qui estimons alors ce que nous devons garder pour le transmettre à ceux qui viendront après nous » (Davallon, 2002 : 77). En reprenant la pensée de l'ethnologue Jean Pouillon, Davallon fait surgir le processus de « filiation inversée », afin de penser la tradition de notre culture. Dans ce processus, les héritiers choisissent « ce qu'ils ont hérité et de qui ils ont hérité » (*Ibid.*), ce qui ramène à l'étape initiale la valeur accordée à certains objets et ce qui fait d'eux des « trouvailles ».

Dans l'une des dernières parties de son article, Jean Davallon souligne que la fabrication du patrimoine s'établit dans la construction du lien avec les hommes du passé. En-dehors de l'exemple archétypal de la grotte de Chauvet, en ce qui concerne sa valeur patrimoniale, l'auteur attire l'attention sur le fait que, dans bien des cas, « l'attribution de la valeur est moins immédiate et le choix de ceux dont nous sommes héritiers moins certain » (*Ibid.*). Ce qu'il faut retenir de ce cheminement proposé par Davallon, c'est que pour être « patrimonialisé », il est important « que l'objet ait perdu sa valeur (d'usage ou de nouveauté) pour en acquérir une nouvelle en tant que porteur d'une mémoire, d'un savoir, d'une ancienneté » (*Ibid.*).

Avant de conclure son article de 2002, Davallon aborde une dernière situation, inscrite en tant que problématique contemporaine. À travers l'exemple du cas de l'architecture moderne des années 50 ou 60, il éclaire le fait que, bien qu'elle ait perdu sa valeur d'usage et qu'elle n'incarne plus ni la nouveauté ni le progrès, elle n'est pas non plus arrivée au point où elle aurait acquis une valeur patrimoniale. N'étant pas reconnue par tous comme valeur historique (valeur liée au savoir qu'elle peut nous apporter à propos de l'art

de bâtir à cette époque), ni comme valeur d'ancienneté (valeur de ceux pour qui les marques de dégradation sont le signe d'une profondeur historique), cette architecture se retrouve au cœur d'une grande problématique qui questionne l'intérêt de sa réhabilitation. Les constructions de Le Corbusier (1887-1965) sont, par exemple, en amorce de patrimonialisation. Ici, il n'y a pas eu la première étape, qui consiste à faire une « trouvaille » en découvrant un objet qui a disparu; il s'agit de voir cet objet « sous un jour nouveau, comme on ne l'avait jamais encore vu » (Davallon, 2002 : 77). À ce sujet, il est possible de reprendre les propos de Schiele, qui stipule que « le patrimoine est un regard », mais pas n'importe lequel : « un regard orienté. Un regard qualifiant un rapport au temps et à l'espace » (Schiele, 2002 : 215).

Davallon est d'accord pour dire que la patrimonialisation est une forme originale de production de continuité, dans une société qui privilégie davantage la rupture et l'innovation que la reproduction et la tradition. À partir du présent, elle (re)construit un lien avec des hommes du passé, en décidant de garder des objets qu'ils nous ont « transmis », pour les transmettre aux hommes à venir. Jean Davallon termine son article en citant l'anthropologue Maurice Godelier : « Il ne peut y avoir de société, il ne peut y avoir d'identité qui traverse le temps et serve de socle aux individus comme aux groupes qui composent une société, s'il n'existe des points fixes, des réalités soustraites (provisoirement mais durablement) aux échanges de dons et aux échanges marchands » (Godelier, 1996, cité dans Davallon, 2002 : 77).

Dans ce modèle, il est possible de déduire que Davallon ne prend pas en considération le rôle des différents acteurs sociaux ainsi que leurs interactions. Pour lui, il s'agit d'experts scientifiques qui trouvent l'objet, l'identifient et l'interprètent. Ce modèle est conforme à la logique savante que décrit Rautenberg, mais il n'intègre pas la logique sociale. De plus, ce modèle pose le problème de la fixité de la patrimonialisation, alors qu'il n'y a pas une forme unique de patrimonialisation. Le processus apparaît comme figé et ne laisse pas beaucoup de place à la multiplicité des situations patrimoniales et à leur évolution. Au regard du cadre d'analyse de la logique savante et de la logique sociale proposé par Rautenberg, il est possible d'émettre l'hypothèse que, au-delà du processus que propose Davallon, l'enjeu sous-jacent du recours à la science (certification du monde

d'origine de l'objet) pour énoncer un processus de patrimonialisation tel que la grotte Chauvet n'est qu'un des éléments de la patrimonialisation. Il n'en est pas toujours l'élément déterminant.

La notion de « fabrication » du patrimoine peut également être remise en question, si l'on reprend l'une des critiques d'Hannah Arendt sur « la fabrication de l'histoire » dans *Le concept d'histoire* (1954). En effet, Arendt taxe de « confusion » le fait que « Marx [ait identifié] l'action avec la "fabrication de l'histoire" » (Arendt, 1954 : 104). Elle reproche à l'image de la fabrication choisie par Marx le fait que « si l'on considère l'histoire comme l'objet d'un processus de fabrication, il doit arriver un moment où cet objet "est" achevé, et que si l'on imagine qu'on peut "faire l'histoire", on ne peut échapper à cette conséquence qu'il y aura une fin à l'histoire » (Arendt, 1954 : 106). Il peut en être de même pour le patrimoine, dans la mesure où, dès qu'on le fige dans un processus de fabrication, il arrive un moment où il s'achève et où il a une fin. Cette perspective ne correspond pas à ce qui a été montré jusqu'à présent en matière de patrimoine, qui apparaît plutôt comme une notion inachevée et porteuse d'imprévisibilité. On peut remarquer, à ce propos, que Davallon abandonne cette idée de « fabrication » dans son ouvrage suivant.

Dans *Le don du patrimoine, une approche communicationnelle de la patrimonialisation* (2006), Davallon propose une nouvelle version de son premier modèle. En gardant la même base, il remplace « les étapes de la patrimonialisation » par « les gestes de patrimonialisation ». Il y reprend et y approfondit l'idée de la « filiation inversée », déjà présente dans l'article de 2002, et l'organise autour de la logique du don, au sens où l'entendait Marcel Mauss. Davallon souhaite écarter de son modèle la logique économique, qui est l'objet de la critique la plus formulée lorsqu'il est question de patrimoine, aujourd'hui, et laisse à penser que l'« autre » logique est celle du don : l'objet patrimonial serait un don que des expéditeurs du passé feraient à des destinataires inconnus, c'est-à-dire nous, aujourd'hui, qui patrimonialisons : « La patrimonialisation peut être alors définie comme l'ensemble des diverses procédures qui, formant un dispositif social et symbolique, opérationnalisent cette "filiation inversée" » (Davallon, 2006 : 27). Dans « Les gestes de patrimonialisation », qui est une sous-section de l'ouvrage, Davallon rediscute aussi ce qu'il nomme la « trouvaille »; il complète l'expression, qu'il puise chez Umberto Eco :

Eco (1993 : 12) désigne du terme évocateur de « trouvaille » tout objet ainsi découvert, « tout bien qui, ayant été soustrait aux yeux de ses possibles bénéficiaires, est redécouvert grâce à un travail de découverte ». Une trouvaille a la particularité, selon Eco, en tant que bien culturel, d'être utilisée comme signe et non comme bien consommable. La trouvaille a toujours une valeur positive : elle est signe de chance et apporte de ce fait bonheur ou satisfaction. Découvrir l'objet ne signifie pas obligatoirement que l'on en ignorait l'existence. Ce qui est important est qu'il possède une valeur suffisante pour qu'on lui prête intérêt et qu'on le regarde comme un objet à conserver. (Davallon, 2006 : 120)

Cette « logique de trouvaille » peut être remise en question car, pour le cas d'une usine ou d'un objet jugé désuet et laid dans un paysage, il ne s'agit ni de « valeur positive », ni de « chance » mais bien d'un défi et d'un changement des perceptions et des manières de voir. Il est important, dès lors, de bien caractériser, comme le suggère Rautenberg, le *processus d'invention patrimoniale* de l'objet, afin de retracer comment s'est imposée la notion de « trouvaille ». Il faut ainsi repérer le contexte spécifique qui a permis ce moment de la trouvaille et peut-être tenter de le nommer autrement.

Ainsi, ce qui change vraiment, entre les deux modèles, c'est la manière dont l'auteur les présente. Dans le second, les trois gestes fondamentaux remplacent les six étapes citées plus haut. Davallon articule ensemble les gestes suivants :

Il est indispensable :

- (i) d'établir l'origine de l'objet patrimonial, c'est-à-dire de certifier qu'il vient bien du monde duquel il semble venir;
- (ii) d'établir l'existence de ce monde d'origine. Des objets, que l'on croyait être les objets témoins d'une période préhistorique, perdent leur valeur du jour où on découvre que cette période n'a jamais existé, qu'elle correspondait à une hypothèse scientifique erronée.

Ces deux gestes, certification de l'origine de l'objet et confirmation de l'existence du monde d'origine, sont essentiels : ils permettent de fonder une « authenticité » de l'objet dont le travail scientifique (spécialement historique) assure la qualité; en d'autres termes, ils authentifient, car l'enjeu ne se limite pas à la production des connaissances scientifiques, il est aussi symbolique. (Ibid. : 121-122)

L'objet a pour fonction de représenter un monde social disparu mais doit être accompagné d'une preuve d'authenticité pour être reconnu; il nécessite une dimension du « vrai ». Une fois cette première catégorie de geste validée, l'objet doit être exposé. C'est le deuxième

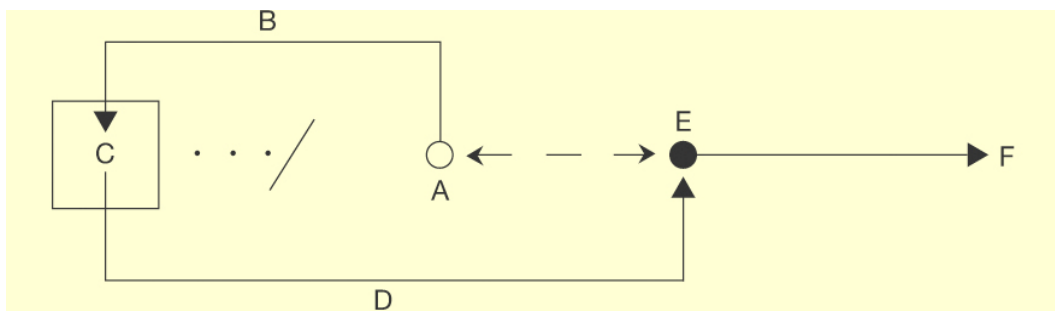
geste proposé par Davallon : « C'est pourquoi, ma proposition sur la fonction de représentation qui incombe à l'objet, amène à penser que son lieu d'expression sociale est l'exposition » (*Ibid.* : 124).

Le troisième geste est celui de l'obligation de conserver ces objets. Notre génération n'en est pas la propriétaire, mais seulement la dépositaire; il est donc de notre devoir de les transmettre à ceux qui viendront après nous :

[L]e mouvement de retour du passé vers le présent par l'intermédiaire de l'objet serait composé de trois procédures, de trois gestes : la représentation de son monde d'origine par l'objet, son exposition comme célébration de la « trouvaille », l'obligation de le garder pour le transmettre. On pourrait alors résumer l'ensemble des deux mouvements qui assurent la suture patrimoniale entre le présent et le passé selon le modèle suivant. (*Ibid.* : 125)

Ici, l'auteur propose une version des gestes de patrimonialisation, qu'il complète avec un schéma qui reprend les six étapes de la patrimonialisation de 2002 :

Ensemble des gestes de patrimonialisation, p. 126.



- Ao. « Rupture : disparition de l'objet et/ou de son contexte ».
- A. Découverte de l'objet comme « trouvaille ».
- B. Certification de l'origine de l'objet.
- C. Confirmation de l'existence du monde d'origine.
- D. Représentation du monde d'origine par l'objet.
- E. Célébration de la « trouvaille » de l'objet par son exposition.
- F. Obligation de transmettre aux générations futures.

Dans le schéma, Davallon ajoute la première étape Ao, qui est la « rupture avec le contexte d'origine ».

Afin de poursuivre la légitimation de son modèle, l'auteur évoque l'angle institutionnel. Il propose alors quatre types de procédures qui sont nécessaires pour que le statut de l'objet soit établi de façon institutionnelle : (i) qu'il soit identifié pour ses valeurs; (ii) que son origine soit authentifiée; (iii) que ce statut soit déclaré officiellement comme tel; et (iv) que son nouvel état soit rendu public. Nous retrouvons les gestes de patrimonialisation, appréhendés cette fois-ci sous l'angle institutionnel (Davallon, 2006 : 134).

À la suite de cette proposition de modèle institutionnel, qui est plus détaillée dans son ouvrage, Davallon prend en considération qu'il y a plusieurs formes patrimoniales et rend plus flexibles les combinaisons qui peuvent apparaître selon le type de patrimoine. Par exemple, il évoque pour la première fois la question écomuséale, où ce sont les acteurs sociaux qui sont au cœur de la construction patrimoniale. Il ajuste alors le modèle : la différence majeure entre la forme écomuséale de patrimonialisation et celle des monuments historiques est que la première s'appuie essentiellement sur les moments (i) et (iv), tandis que l'autre repose sur les moments (ii) et (iii) :

La première prend son appui sur un engagement social des acteurs porteurs de la mémoire passée; d'une certaine façon, ce sont eux, plus que les objets, qui sont les représentants du monde d'origine. [...] Dans cette forme de patrimonialisation, l'institution de l'objet comme patrimoine est de nature sociale. (Davallon, 2006 : 136)

Un cas comme la patrimonialisation de la friche industrielle de Paulilles combine plusieurs de ces formes; quel modèle lui conviendrait-il? Il semble que la multiplicité des formes patrimoniales évoquées chez Rautenberg et, ensuite, chez Davallon, permettent d'ouvrir la piste vers l'élaboration d'un nouveau modèle issu d'une théorisation enracinée et propre à celui de la patrimonialisation de la friche industrielle de Paulilles.

2.1.3. La patrimonialisation comme processus social

Emmanuel Amougou propose un autre point de vue sur le processus de patrimonialisation : il y implique d'emblée le rôle des acteurs sociaux. Selon lui, ce processus « ne saurait être envisagé en marge des rapports sociaux, tant les questions patrimoniales sont pour une large part déterminées socialement et historiquement, ainsi que les outils (et les instruments) dont se servent différents spécialistes pour en justifier la cause » (Amougou, 2004 : 25). Amougou propose une tentative de définition, qu'il qualifie lui-même de provisoire :

La patrimonialisation pourrait ainsi s'interpréter comme un processus social par lequel les agents sociaux légitimes entendent, par leurs actions réciproques, c'est-à-dire interdépendantes, conférer à un projet, à un espace (architectural, urbanistique ou paysager) ou à une pratique sociale (langue, rite, mythe, etc.) un ensemble de propriétés ou de « valeurs » reconnues et partagées d'abord par les agents légitimés et ensuite transmises à l'ensemble des individus au travers des mécanismes d'institutionnalisation, individuels ou collectifs nécessaires à leur préservation, c'est-à-dire à leur légitimation durable dans une configuration sociales spécifique. [...] Il s'agit donc de toute évidence, d'un concept fondamental relationnel autant que la notion de patrimoine sur laquelle il s'appuie ». (Ibid. : 25-26)

D'après l'auteur, cette définition ne peut se satisfaire à elle-même, mais permet toutefois de « contribuer à la construction théorique d'objets d'analyse nécessaires à la compréhension et à la maîtrise relatives des phénomènes liés aux processus divers qui s'articulent autour de la question du patrimoine » (Ibid. : 28). À la suite de l'élaboration de cette définition, il est précisé que la question patrimoniale mobilise un ensemble de champs qui, selon leurs modes de fonctionnement, leurs enjeux et leurs stratégies spécifiques, « permet[tent] de jauger l'ampleur et la complexité du phénomène patrimonial dans les sociétés dites modernes » (Amougou, 2004 : 28). À propos de cette diversité des champs et des positions des agents impliqués, Amougou constate la création d'« une espèce de sens commun patrimonial » (Ibid. : 31), partagé par les experts (idéologues, théoriciens et praticiens). Ce sens commun patrimonial se nourrit doublement à partir « des éléments de la représentation classique du patrimoine » ainsi que de « ceux issus des réorganisations internes de l'univers des sciences sociales » (Ibid. : 32).

Il est à noter que dans ces différentes perspectives théoriques proposées par les auteurs, les univers professionnel et politique sont peu souvent pris en compte, alors qu'en marge du recours à la science et des définitions qu'elle propose, ils ont également une part de pouvoir (et non la moindre) dans la décision du devenir de certains patrimoines.

Ainsi, cette exploration théorique de la patrimonialisation montre la multiplicité de ses formes, mais aussi les limites perceptibles des modèles théoriques. Afin de mieux comprendre comment s'élaborent la patrimonialisation et la diversité de ses processus, il serait intéressant d'explorer des cas concrets, afin de mettre au jour les formes d'appropriation du patrimoine et l'investissement des acteurs sociaux à cet égard. C'est à cet exercice que je me livre dans ce travail de thèse, à travers l'étude du cas de l'usine de Paulilles.

Comme l'avance Amougou, qui considère le concept de patrimoine comme *relationnel*, l'accès des objets au rang dit *noble* de patrimoine découle de productions culturelles, qui « sont arbitraires au même titre que les valeurs qu'on leur attribue » (*Ibid.* : 37). Comme le souligne Rautenberg, il est important de discerner les logiques savantes et les logiques sociales, sachant que le durcissement de la logique savante reste la forme dominante. Cet apport de Rautenberg me paraît être fondamental dans la perspective de ma recherche, qui analyse un processus de patrimonialisation à partir de cas concrets. De plus, les gestes de patrimonialisation élaborés dans le modèle de Davallon et leur multiplicité de combinaisons se présentent comme « l'épine dorsale » de ce que je retiens en matière de patrimonialisation et vont constituer un cadre important à partir duquel je vais m'appuyer pour répondre à la question de recherche.

Il est possible de limiter ici les contours de la notion de patrimonialisation, en sachant très bien que les vicissitudes d'une telle notion l'amènent à changer à travers le temps et que les théoriciens l'abordent en fonction des traditions de pensée, des ruptures temporelles et des diverses approches disciplinaires qui lui sont associées.

2.1.4 Régimes d'authenticité et régimes d'historicité

Dans son ouvrage *Des régimes d'authenticité : essai sur la mémoire patrimoniale* (2009), Lucie K. Morisset propose une herméneutique du patrimoine et de la patrimonialisation. À travers la notion de « mémoire patrimoniale », l'auteure entreprend de comprendre, « d'une part, la patrimonialisation, par la mise en perspective de la mémoire telle qu'elle se constitue à travers les objets du patrimoine, et, d'autre part, de connaître et d'interpréter ce qui, concrètement, reste de ce processus de formation (de fossilisation) » (Morisset, 2009 : 18).

Morisset adopte une approche phénoménologique de la question patrimoniale; elle conçoit le patrimoine et la patrimonialisation comme des constructions sociales propres à des régimes temporels. En écho à la notion de « filiation inversée », reprise par Davallon au sujet de cette obligation de garder les objets du patrimoine, Morisset amène un point de vue pertinent, qui introduit à ce titre la compréhension des actions menées par les acteurs de cette patrimonialisation. Selon l'auteure,

La notion de mémoire patrimoniale sous-tend que le patrimoine nous renseigne davantage sur ceux qui l'ont patrimonialisé que sur lui-même ou sur le passé : en d'autres mots, le monument ou un patrimoine apparaît ici comme une « chose dite » foucauldienne, analysable en relation avec ses conditions d'énonciation, ou, plus simplement peut-être, comme une œuvre, produite en vertu de configurations culturelles, politiques et sociales logées dans cette œuvre elle-même et dans les représentations (discursives ou autres) qui y sont associées. (Ibid. : 18).

Ainsi, Morisset propose une interprétation de la réalité patrimoniale à travers l'analyse du sens autant que de la forme (sémiotique et morphologique).

Morisset interprète, comme Amougou, le fait que le patrimoine est *relationnel*. Il est surtout important de comprendre que le patrimoine relève généralement des relations et des interactions de l'humain avec son environnement. Ce sont ces relations que cherchent à décrire « les régimes d'authenticité ». De plus, « [e]nvisager des “ régimes d'authenticité ” signifie simplement interroger la qualification, reçue par un objet patrimonial, d'être “ vrai ” par rapport à une source, une origine » (Ibid. : 25).

Les régimes d'authenticité balisent la mémoire patrimoniale. Un régime d'authenticité est un équilibre donné entre ces trois rapports (*Ibid.* : 26-27) :

1. Le rapport qu'une société entretient avec le Temps.
2. Le rapport qu'une société entretient avec l'Espace (ou sa façon d'objectiver l'espace).
3. Le rapport qu'une société entretient avec l'Autre (ou sa façon de l'identifier et de se situer par rapport à lui).

Ces trois conceptions (le Temps, l'Espace, l'Autre) influent sur le patrimoine et la patrimonialisation et peuvent aider à mieux en comprendre les représentations collectives qui en découlent. L'équilibre de ces trois rapports qui constituent les régimes d'authenticité est une clé d'interprétation de la mémoire patrimoniale. C'est également dans une perspective interdisciplinaire que les régimes d'authenticité permettent d'embrasser les notions de patrimoine et de patrimonialisation et leur cheminement complexe. Morisset fait appel au travail de divers auteurs ainsi qu'à diverses disciplines pour construire son cadre théorique, qui s'articule autour du concept de « régimes d'authenticité ». En écho au travail de l'historien François Hartog, auteur des « Régimes d'historicité » (2003), le travail de Lucie K. Morisset permet d'approfondir la réflexion d'Hartog en y apportant de nouveaux outils conceptuels, « les régimes d'authenticité, qui balisent la “ mémoire patrimoniale ” » (*Ibid.* : 26).

Pour comprendre la notion de « régimes d'authenticité » chez Morisset, il est également important de définir ce qu'Hartog entend par « régimes d'historicité ». Ces régimes sont pour Hartog une hypothèse, qui permet de déployer un questionnement historique sur le rapport des sociétés au temps :

Partant de diverses expériences du temps, le régime d'historicité se voudrait un outil heuristique, aidant à mieux appréhender, non le temps, tous les temps ou le tout du temps, mais principalement des moments de crise du temps, ici et là, quand viennent, justement, à perdre de leur évidence les articulations du passé, du présent et du futur. N'est-ce pas d'abord cela, une « crise » du temps ? Ce serait ainsi une façon d'éclairer, presque de l'intérieur, les interrogations d'aujourd'hui sur le temps, marqué par l'équivocité des catégories. [...] Ce serait ainsi une façon de jeter un éclairage sur les débats multiples, ici et là, sur la mémoire et l'histoire, la mémoire contre l'histoire, sur le jamais assez ou le déjà trop de patrimoine. (Hartog, 2003 : 27)

Cette crise du temps est déjà énoncée par Hannah Arendt dans la *Crise de la culture*, qui a pour titre, en anglais, *Betwen past and future*. En effet, Arendt « dès 1950 s'était montrée une observatrice aigüe des brisures du temps, mais ce n'était pas ce qui dans son travail retenait alors le plus d'attention » (*Ibid.* :14). « Notre héritage n'est précédé d'aucun testament », avait écrit le poète René Char, dans *Feuillets d'Hypnos*, recueil paru en 1946. Arendt en a fait la phrase d'ouverture de son ouvrage, dans lequel elle a introduit le concept de « brèche (gap) entre le passé et le futur, autour duquel s'organisait l'ouvrage, “ étrange entre-deux dans le temps historique, où l'on prend conscience d'un intervalle dans le temps qui est entièrement déterminé par des choses qui ne sont plus et par des choses qui ne sont pas encore ” » (Hartog, citant Arendt, 2003 : 15). Arendt parlait à ce moment-là de la capacité de l'homme moderne de « faire la nature » comme il a « fait l'histoire », au sens où « nous sommes tout à fait capables de déclencher de nouveaux processus naturels ». Le basculement dont parle Arendt réside alors dans la capacité de l'homme à faire des sciences naturelles un danger pour lui-même et, par conséquent, à rompre définitivement avec un passé où la nature était garante de l'immuable :

Si, par conséquent, en déclenchant des processus naturels, nous avons commencé d'agir dans la nature, nous avons manifestement commencé à transporter l'imprévisibilité qui nous est propre dans le domaine même que nous pensions régi par des lois inexorables. [...] Les mots clés de l'historiographie moderne – « développement » et « progrès » – étaient, au XIX^e siècle, également les mots clefs des branches alors nouvelles de la science de la nature, particulièrement de la biologie et de la géologie, l'une traitant de la vie animale et l'autre d'un objet non organique en termes de processus historique. (Arendt, 1954 : 83-84)

Ce détour par la pensée d'Arendt permet d'illustrer plus concrètement ce qu'Hartog entend par « régimes d'historicité ». La fracture annoncée par Arendt dans l'ordre historique permet de comprendre comment un régime d'historicité peut prendre fin et basculer dans un autre régime. Ainsi, le patrimoine, la patrimonialisation, le recours à la mémoire collective seraient des instances de passage inscrits dans ces intervalle du temps. Ces notions viennent peut-être s'insérer dans la brèche décrite par Arendt.

Il en va de même pour comprendre les « régimes d'authenticité » chez Morisset : l'auteure met en avant cette notion de basculement pour saisir comment chaque régime

passé à un autre. Ce qui importe, pour l'auteure, c'est de repérer par rapport à quoi un objet patrimonial est vrai. À travers une étude des opérations d'administration du patrimoine des monuments et des reliques au Québec, elle cherche à comprendre pourquoi le « vrai » change, pourquoi ce qui est « vrai » au niveau patrimonial pour une époque ne l'est pas pour une autre. Morisset émet l'hypothèse que la capacité à représenter le « vrai » change, et que c'est le « régime d'authenticité » qui fait que l'objet patrimonial change. La question de l'authenticité est aussi à mettre en lien avec les gestes issus des modèles produits par Davallon (certification de l'origine de l'objet et confirmation de l'existence du monde d'origine). Le patrimoine est ici interprété comme une interface entre le passé et le présent, dans la mesure où il renseigne sur des objets dont la durée de vie dépasse habituellement celle des hommes : « Le patrimoine revient à vérifier, au nom d'un legs à la postérité, “ d'où nous venons ” ou “ d'où nous sommes ” » (Morisset, 2009 : 26). On retrouve encore, comme cité plus haut, la « filiation inversée » que met en évidence Davallon.

De plus, selon Morisset, le « vrai » change parce que les valeurs d'une collectivité et l'affection qu'elle porte à ces objets changent. L'attachement aux objets se fait alors à travers ce que « la mémoire a de plus tangible : le “ milieu matériel ” [...] : le patrimoine bâti. Il s'agit alors, archéologiquement, de retracer de discontinuité en discontinuité, pour chaque patrimoine, ses conditions d'émergence, en considérant l'objet patrimonial comme clé d'entrée de ce système explicatif, de mémoire collective, par exemple » (*Ibid.* : 18-19). Ainsi, le cadre conceptuel des « régimes d'authenticité », qui supposent la succession des conceptions spécifiques du patrimoine dans le temps, permet d'identifier « le changement, c'est-à-dire les discontinuités – le “ basculement ”, comme nous l'appellerons – de la forme ou du sens d'un monument » (*Ibid.* : 20).

2.1.5. Patrimonialisation et construction sociale par les acteurs

Si ces auteurs proposent une perspective pertinente pour lire les processus de patrimonialisation, leurs travaux, par contre, n'abordent pas le jeu des acteurs entre eux, la dimension des hiérarchies, des conflits mais aussi des stratégies et des luttes qui font la complexité des processus de décision dans le domaine du patrimonialisation. Ceci m'amène alors à penser aux travaux de phénoménologie sociologique, comme on en trouve chez

Alfred Schütz avec *Essais sur le monde ordinaire*, et Berger et Luckmann et leur célèbre *Construction sociale de la réalité* (Berger et Luckmann, 1966, 2006).

L'ouvrage *La construction sociale de la réalité* de Berger et Luckmann ouvre une première voie à propos des jeux d'acteurs. Les auteurs, disciples de Schütz, y avancent que la réalité sociale se construit sur « une conception dynamique de l'acteur, soumis à des processus de socialisation multiples et contradictoires, jamais achevés parce qu'inachevables » (Berger et Luckmann, 2006 : 14). Cette perspective théorique s'inscrit dans un constructivisme phénoménologique, partant des individus et de leurs interactions. Berger et Luckmann favorisent l'approche interdisciplinaire en sciences humaines et soutiennent que sous ses « aspects interdisciplinaires, la sociologie doit être soutenue à travers une conversation ininterrompue à la fois avec l'histoire et la philosophie. [...] La Sociologie de la connaissance envisage la réalité humaine comme une réalité socialement construite » (*Ibid.* : 304).

La question patrimoniale peut se comprendre à partir de la notion que les auteurs nomment « réalité objective » et qui s'inscrit au travers de la notion d'institutionnalisation. Celle-ci « exige un travail permanent de légitimation afin que les individus partagent une représentation commune du monde » (*Ibid.* : 22). Au sujet des logiques sociales et des jeux des acteurs, il est possible de retenir cette définition pour poser les bases de ce qui se joue constamment dans le monde social ordinaire :

Autrement dit, puisque l'ordre social repose sur le partage d'une perception commune du monde, la confrontation des univers symboliques est une donnée structurelle des sociétés modernes puisque différents groupes sociaux (divers « définisseurs » de la réalité) entreront en conflit entre eux pour savoir laquelle, parmi les définitions conflictuelles de la réalité, « collera » à la société. (*Ibid.*)

Une des problématiques centrales de cet ouvrage majeur concerne l'institutionnalisation. Celle-ci est considérée comme toute situation sociale se prolongeant dans le temps. Les auteurs l'étudient en ce sens qu'elle produit des modèles de comportements et des standards, et qu'elle est un construit social. L'institution patrimoniale et la patrimonialisation peuvent aussi être observées à partir de cette perspective et dans ce continuum de typification issu du monde social.

2.2. Tentative de positionnement épistémologique propre aux cycles de l'investissement patrimonial

Il importe à présent de tenter de positionner, d'un point de vue épistémologique, les cycles de l'investissement patrimonial. Construction sociale et logiques discontinues semblent se succéder dans l'investissement des objets du patrimoine. À la suite de l'exploration des définitions et des interprétations données par les auteurs au sujet du patrimoine et de la patrimonialisation, il est nécessaire d'appréhender le patrimoine par une approche interdisciplinaire, car les vicissitudes, ou les aventures, comme dirait Poulot, du patrimoine dans la modernité mobilisent de nombreuses disciplines des sciences humaines. L'histoire de la notion de patrimoine et de son élargissement, et l'histoire de la patrimonialisation ouvrent des pistes qui permettent d'interroger des cas particuliers de patrimonialisation de sites dont, notamment, le site de Paulilles, à propos duquel j'ai mené une investigation pour ma thèse. C'est ainsi que je propose d'étudier l'application des modèles de patrimonialisation établis plus haut au cas particulier du processus de patrimonialisation de Paulilles. Je tente ici, outillée des modèles et concepts de certains auteurs (notamment Davallon, Rautenberg et Morisset), de mieux comprendre le cas de l'ancienne usine de dynamite de Paulilles, devenue « site classé » ouvert au public. Il s'agit d'interroger le processus de patrimonialisation de ce site à la lumière des modèles et des cadres d'analyse retenus dans cette exploration théorique.

Afin de synthétiser rapidement cette partie sur la question du patrimoine, ses transformations et son élargissement, je vais m'appuyer sur l'ouvrage *Heritage : Management, Interpretation, Identity* (2003), dans lequel Peter Howard qualifie le patrimoine de discipline : « *Heritage is a discipline* » (Howard, 2003 : 16). Plus loin, l'auteur émet l'hypothèse suivante :

Heritage is perhaps the first post-modern subject. Cultural studies (and many other disciplines too) accept the basic premise that identity, with which heritage is so closely concerned, is manipulated, even completely fabricated. The bricks of the wall of heritage can be made with very little straw, though whether they can be made without any raw materials at all is debatable. (*Ibid.* : 29)

La notion de patrimoine en tant que thématique interdisciplinaire est en pleine construction. Cette notion prend, depuis la modernité et jusqu'à la postmodernité, des dimensions multiples, et accompagne une époque qui s'inscrit dans une succession de mutations et d'incertitudes. Certains théoriciens ont l'intuition théorique selon laquelle l'invention du patrimoine est l'une des réponses à la crise de la modernité et à la crise du temps. Pour le modernisme, le patrimoine, dans son approche figée et conservée, est le symbole par excellence du *statu quo*; il devient postmoderniste lorsqu'il incarne l'imprévisibilité, la discontinuité et les ruptures. Nous ne savons pas ce qui sera considéré comme patrimoine demain, dans ce que des auteurs comme Augé ou Lipovetsky nomment la surmodernité ou l'hypermodernité. Une usine n'était pas objet de patrimoine lorsque le travail rythmait la vie des ouvriers, une église n'était pas objet de patrimoine avant la sécularisation des sociétés. De plus, l'appropriation, par les acteurs sociaux, de ce qui fait patrimoine, de ce qui peut être « vrai », ne fait qu'élargir et émietter ce que la logique savante tente de sauvegarder : la rareté. Davallon parle de « l'obligation de garder et de transmettre », mais ce qui sera transmis, à partir d'aujourd'hui, va-t-il « convenir aux générations futures » ? Nous n'en savons rien. L'élargissement des objets du patrimoine consiste finalement à préparer un testament aux générations futures, contrairement à ce qu'annonçait Char lorsqu'il écrivait que « notre avenir n'est précédé d'aucun testament ». Sommes-nous en train de renverser la « filiation inversée », avec la sauvegarde à outrance des objets déclarés dignes d'être patrimonialisés ? C'est pour cette raison que cette hypertrophie du présent mise en lumière par Hartog, aboutit à une « hyperpatrimonialisation », qui peut aussi être analysée par ce qu'il nomme le « présentisme ». La crise du temps provoque un syndrome de présentocentrisme, qui nous obligerait à tout garder, car nous sommes dans la brèche d'une double dette : nous devons autant aux générations antérieures qu'aux générations futures. Hartog invite à prendre conscience de cette double dette :

Ainsi le présent s'est entendu tant en direction du futur que du passé. Vers le futur : par les dispositifs de la précaution et de la responsabilité, par la mise en compte de l'irréparable et de l'irréversible, par le recours à la notion de patrimoine et à celle de dette, qui réunit et donne sens à l'ensemble. Vers le passé : par la mobilisation de dispositifs analogues. La responsabilité et le devoir de mémoire, la patrimonialisation, l'imprescriptible, la dette déjà. Formulé à partir du présent et pesant sur lui, ce double endettement, tant en direction du passé que du futur, marque l'expérience contemporaine du présent. (Hartog, 2003 : 216)

Ainsi, Hartog parle de « présentisme » d’abord par opposition au futurisme, qui était l’horizon des années 70 et 80 et qui ne l’est plus aujourd’hui, ensuite pour annoncer « le temps désorienté et qui montrait les incertitudes, mais aussi l’incertitude, comme catégorie de pensée et objet de travail pour les scientifiques » (*Ibid.* : 209). Parmi d’autres notions qui traduisent la catégorie de pensée qu’est l’incertitude, « l’appel à la notion de patrimoine ne traduit plus seulement une prise de conscience et une réponse à une rupture, mais il devient une manière de désigner un danger potentiel et d’y faire face, en mettant précisément en œuvre une logique de type patrimonial, qui se proclame de plus en plus préoccupée par la transmission et qui donne de plus en plus de place au patrimoine “immatériel” » (*Ibid.* : 210). Selon l’auteur, c’est le repli sur le présent qui engendre le présentisme et la patrimonialisation serait, pour ainsi dire, cette inertie du présent.

Devant la disparition de la sacralité dans les sociétés, devant l’expérience de la perte de l’usage premier des monuments et des objets, devant la menace de la disparition de la diversité des langues, des cultures et des sociétés, comment ne pas concevoir l’émergence du patrimoine, et sa conséquence dite « inflation patrimoniale », comme la réponse qui, à l’instar de la barque de Noé, va servir « d’échantillon de sauvegarde » afin d’échapper au déluge ? C’est aussi la réflexion à laquelle nous convie Françoise Choay dans *L’allégorie du patrimoine* (1999).

Comme je l’ai mentionné à plusieurs reprises, les auteurs s’entendent autour du postulat selon lequel l’histoire de la notion de patrimoine semble multiplier les ruptures, les basculements. Foucault nous éclaire, dans *L’archéologie du savoir* (1969), au sujet de cette discontinuité. L’histoire des idées et de la pensée a basculé, elle aussi, dans un nouveau régime où l’« on cherche maintenant à détecter l’incidence des interruptions » (Foucault, 1969 : 11). En ce qui concerne l’histoire des concepts, Foucault n’hésite pas à rappeler les influences de son mentor pour définir cette notion de discontinuité :

[L]es analyses de G. Canguilhem peuvent servir de modèles ; elles montrent que l’histoire d’un concept n’est pas, en tout et pour tout, celle de son affinement progressif, de sa rationalité continûment croissante, de son gradient d’abstraction, mais celle de ses divers champs de constitution et de validité, celle de ses règles successives d’usage, des milieux théoriques multiples où s’est poursuivie et achevée son élaboration. (*Ibid.* : 11)

C'est dans cette perspective de rupture et de discontinuité, que je vais tenter d'analyser le processus de patrimonialisation du site de Paulilles.

3. Friches industrielles : patrimoine et mémoire de l'industrie

Dans l'ouvrage collectif *Les lieux de mémoire*, sous la direction de Pierre Nora, certains auteurs abordent la question du patrimoine industriel et l'ensemble des éléments qui constituent l'émergence d'une problématique dans ce domaine.

3.1. Le patrimoine industriel comme nouvel investissement patrimonial

3.1.1. La récurrence de la menace de la perte

D'après Louis Bergeron, il est possible de retrouver, à l'instar de l'analyse proposée par Chastel et Babelon, cette dimension propre à la question de la menace de la perte. Celle-ci nous fait prendre conscience que l'histoire industrielle fait partie du patrimoine national; bien que fragile et impopulaire, cette phase de l'histoire occupe une place objective au sein de la discipline de l'archéologie industrielle. Émerge alors la notion de « mémoire de l'industrie » :

Faut-il, pour s'attacher aux choses, être brutalement menacé de les perdre? La question paraît prendre tout son sens si l'on se réfère aux réactions salutaires qui, en France, ont fait prendre conscience que les vestiges des différentes phases de l'industrialisation subissaient une érosion accélérée ou étaient frappés d'anéantissement massif. [...] Des esprits clairvoyants ont senti l'imminence de l'engloutissement d'une mémoire jusqu'à négligée; la mémoire de l'industrie. (Bergeron, 1997 : 3973)

D'après Louis Bergeron, dans *Les lieux de mémoire* (1997), c'est la menace de la perte qui a fait prendre conscience que l'histoire industrielle est un patrimoine national, bien que fragile et impopulaire ; il nécessite une place dite « objective ». Le déclin rapide du monde industriel provoque une mutation des villes, des quartiers, des bassins de région, qui prennent des allures de « théâtre vide, évoluant inexorablement vers un paysage en ruine » (*Ibid.* : 3970). Devant la disparition incontrôlable de la mémoire de l'industrie, les milieux

intellectuels, à l'instar de Georges-Henri Rivière, donnent l'impulsion pour la création d'écomusées. Dès 1973, est créé le musée du Creusot, qui est la référence en écomusée du patrimoine industriel en France. Aux côtés des écomusées, d'autres formes voient le jour, telles que les musées industriels et techniques, dans un processus de sauvegarde et de diffusion de la mémoire industrielle.

3.1.2. Sauvegarder la mémoire industrielle et ouvrière

Il apparaît alors un phénomène inédit, celui de la récolte des témoignages des acteurs : « Le recours à une histoire orale en ce domaine s'impose d'autant plus qu'il se caractérise par une pénurie de sources écrites directes » (*Ibid.* : 3980). En effet, les acteurs du monde ouvrier « se sont toujours exprimés fort peu par la correspondance privée ou la publication imprimée sur eux-mêmes, leur travail, leurs idées, leurs passions » (Bergeron, dans Nora, 1997 : 3980). Ainsi, la mémoire du personnel salarié, des patrons et des cadres a été sollicitée, reflétant le style et les stratégies propres à chacun.

Malgré les efforts déployés autour de la sauvegarde de la mémoire industrielle et ouvrière, il n'en résulte pas moins un patrimoine que Bergeron qualifie de « fragile » et d'« impopulaire ». Souvent détruits ou laissés à l'abandon, les objets et les archives ont été brûlés ou pillés. Au niveau du patrimoine bâti, « les amateurs ou les spécialistes des grandes catégories classiques du patrimoine architectural, qui maintinrent longtemps le XIX^e et le XX^e siècle dans l'exclusion, accueillent avec plus de réticence encore les vestiges bâtis du patrimoine industriel » (*Ibid.* : 3994). L'auteur défend alors le fait que le défaut d'esthétisme dont ces lieux sont accusés ne légitime pas leur perte ou leur oubli. Il avance alors que ce patrimoine peut apparaître « comme rébarbatif parce que nous ne sommes pas éduqués et habitués à le déchiffrer » (*Ibid.* : 3994). L'hypothèse de la méconnaissance du patrimoine industriel par les citoyens est à retenir et à interroger afin de comprendre pourquoi ce patrimoine est mal-aimé.

Dans le même ouvrage, Michelle Perrot, au sein du chapitre « Les vies ouvrières », constate que « dans la France d'aujourd'hui, le monde ouvrier s'efface sans laisser

beaucoup de traces et sans qu'on cherche tellement à les conserver. [...] Usines démantelées, corons désertés, terrils transformés en parc paysagers offrent le spectacle de vestiges abandonnés, dont on s'efforce parfois de fixer les contours » (Perrot, 1997 : 3937). Cette auteure fait l'hypothèse que l'effondrement de ce qui avait fait l'identité d'une classe construite dans et par la politique, à savoir le communisme, a entraîné avec lui la chute de ce monde ouvrier.

Par la suite, Louis Bergeron poursuit son étude sur ce sujet et publie, en collaboration avec Gracia Dorel-Ferré, un ouvrage intitulé *Le patrimoine industriel : un nouveau territoire* (1996). Les auteurs y explorent le cheminement et l'avènement de ce nouveau patrimoine. Les sciences sociales parlent de patrimoine industriel, elles évoquent non point un « fond de commerce », mais un héritage, une mémoire, les traces d'un passé industriel révolu (Bergeron et Dorel-Ferré, 1996). Le patrimoine historique de l'industrie, ce sont les traces, plus ou moins bien préservées, de son fonctionnement et de son insertion dans le paysage ou la société (*Ibid.*).

Ces dimensions servent de point de départ pour définir la notion de patrimoine industriel comme patrimoine émergeant dans nos sociétés modernes. À travers cette approche de l'émergence du patrimoine industriel tel que défini par les auteurs, ici, il est possible de faire corrélés les moments qui ont été formulés plus haut avec ceux dont traitent les auteurs Babelon et Chastel (1980). Les dimensions de l'expérience de la perte, la prise de conscience du déclin, l'importance de la conservation des traces émerge chez les experts, mais également au sein des populations locales. La préservation de ce patrimoine industriel rappelle l'itinéraire patrimonial des reliques, des châteaux, des monuments historiques. Il semblerait que les mêmes logiques de sauvegarde se mettent pareillement en place. Quels processus ont construit ce regard sur ce nouveau patrimoine à valoriser?

3.2. Paradoxes de la valeur patrimoniale des espaces post-industriels

3.2.1. Quels usages et quel réemploi ?

Françoise Choay, dans *L'allégorie du patrimoine* (1999), met au jour ce qui se passe au niveau du patrimoine industriel :

L'expansion du champ chronologique de notre héritage soulève un problème inédit, celui du patrimoine industriel, qui d'ailleurs, malgré son nom, échappe généralement à l'emprise de l'industrie culturelle. Si j'évoque les conditions de son réemploi en premier, c'est afin de montrer que, malgré leur dénomination commune, ce patrimoine ne peut et ne doit être confondu, comme il est souvent d'usage, avec le patrimoine de l'ère pré-industrielle, qui ressortit à des valeurs et des enjeux autres. (Choay, 1999 : 164)

Selon Choay, *le réemploi* est la forme la plus paradoxale et la plus difficile de la mise en valeur patrimoniale. Les cas de reconversion des friches industrielles s'inscrivent dans cette forme paradoxale du réemploi : « lui attribuer une destination nouvelle est une opération difficile et complexe [...]. Elle doit, avant tout, tenir compte de l'état matériel de l'édifice qui, aujourd'hui, demande à être apprécié au regard du flux de ses utilisateurs potentiels » (Choay, 1999 : 164).

Jean-Michel Leniaud a mis en évidence le retard de la France au sujet de la critique de l'élargissement du patrimoine. Cette critique se manifeste essentiellement à travers l'exemple du patrimoine industriel. Afin d'avoir un point de vue anglo-saxon sur les approches concernant la gestion de ce patrimoine dans un contexte muséal (et donc, pour me distancier de celui des politiques publiques), je propose de m'arrêter maintenant à l'article de Jon Price, « Interpreting industrial heritage », dans l'ouvrage *Heritage Interprétation* (2006). Cet article apporte une vision très relativiste des façons de gérer les interprétations et les usages du patrimoine industriel, et fait dépendre ce type de patrimoine du contexte historique, géographique et social dans lequel il se trouve. Déjà, dans sa façon d'aborder ce patrimoine, l'auteur mentionne que : « What industrial heritage is, and what we think we are doing when we interpret industrial heritage depends on who we are and where we live » (Price, 2006 : 111). Ce premier postulat donne le ton quant à la position de l'auteur. Selon lui, le patrimoine industriel peut être interprété de différentes façons. Il en propose cinq :

- « - You can interpret through the location of industrial activity, and usually this happens when the interpretive site is a vehicle, factory or mill, or where locus of activity is restructured for the purpose of the interpretation;
- You can interpret through the machinery of industrial activity, either in conjunction with location, or as a stand-alone artifact. This latter is more common in museum interpretation;
 - You can interpret through visitor participation in activity [...] ;
 - You can interpret through a display of skill, though this is limited by the availability of skilled operatives;
 - You can interpret through placing your site in a broader context through trails and discovery routes. » (Price, 2006 : 113)

L'auteur décrit chaque type d'approche à partir de différents musées et d'exemples très célèbres, comme le Ironbridge World Heritage Site, en Grande-Bretagne. Cet article ouvre des perspectives intéressantes, dans la mesure où il invite à considérer chaque cas de patrimoine industriel selon ses particularités, afin d'en extraire les meilleurs atouts. Tout en gardant un regard lucide sur les difficultés de gestion que ces sites présentent, l'auteur ne pose pas en un principe figé les perspectives d'interprétation de ce patrimoine et invite à visiter ces sites pour mieux les comprendre et mener l'exercice d'un regard critique sur ceux-ci : « The best way to develop and improve your interpretative practice is to visit sites on a regular basis. Be critical in your approach. Try out why a particular approach was used, what the constraints were, what works and what doesn't work » (*Ibid.*: 120).

3.2.2. La dimension affective

Outre les questions relatives à l'aspect tangible des édifices et leur potentialité pour un nouvel usage, il reste une dimension à prendre en considération dans cette complexité du réemploi. Il s'agit de la dimension affective. Françoise Choay (1999) met en évidence cette valeur affective de la mémoire ainsi que la dimension scientifique et historique du témoignage que représente toute friche industrielle :

Ces marques anachroniques que sont les friches industrielles, les puits et carreaux de mines désertés, les terrils, les docks et les chantiers navals abandonnés, ont d'abord une valeur affective de mémoire pour ceux dont, depuis des générations, elles étaient le territoire et l'horizon, et qui cherchent à ne pas en être dépossédés. Pour les autres, elles ont valeur de document sur une phase de la civilisation industrielle. (*Ibid.* : 164)

La réhabilitation des friches industrielles soulève plusieurs dimensions qui vont des aspects économiques, historiques et esthétiques aux aspects affectifs et mémoriels. En ce sens, la

prise de conscience de la valeur patrimoniale des espaces post-industriels devenus souvent des friches pose la question formulée par Choay (1999) : « Que faire de ce jeune patrimoine industriel devenu obsolète ? Quel réemploi ? Nous ne disposons pas de précédents pour aider à résoudre ces désaffections territoriales ? » (*Ibid.* : 165)

Bien que, depuis 1992, date à laquelle l’auteure pose ces questions, de nombreux exemples de réhabilitation de friches industrielles aient été connus, il n’en reste pas moins qu’il est complexe d’intervenir et de résoudre chaque cas particulier.

Les politiques publiques, en concertation, ou pas, avec les populations, décident alors des nouvelles fonctions que vont assumer ces lieux. Parfois vendues aux promoteurs immobiliers pour faire des habitations ou des espaces commerciaux, parfois transformées en musée ou valorisées à travers une fonction utilitaire ou une fonction culturelle, les friches industrielles subissent de profondes mutations, et si les vestiges d’archéologie industrielle ne sont pas détruits, ils sont souvent entièrement métamorphosés.

Afin d’être sauvegardée et reconnue pour sa valeur patrimoniale, chaque friche industrielle doit être soumise à l’évaluation de sa valeur historique, ce qui n’est pas toujours le cas. Les enjeux de la rationalité économique ne laissent pas vraiment la chance à ces espaces en friche d’être authentifiés quant à leur véracité historique pourtant légitime. Lorsque cette authentification de la dimension historique et patrimoniale est possible, alors certaines anciennes industries sont considérées comme dignes de protection et de conservation. Mais cette tâche est remplie de difficultés, d’autant plus que la reconnaissance du patrimoine industriel ne fait pas toujours l’unanimité chez les décideurs politiques, de même que dans certaines catégories de la population.

3.2.3. Perte d’usage et abandon : des éléments qui font surgir la mémoire

La pratique du réemploi de friches industrielles, lorsqu’il s’agit de reconstituer leur valeur historique, doit alors faire appel à la mémoire des groupes sociaux ayant travaillé dans l’usine aujourd’hui désaffectée. L’histoire des vies ouvrières permet la construction

d'un sens commun patrimonial. La valeur affective développée autour de la mémoire ouvrière intervient contre la dépossession des lieux et aboutit, dans certains cas, à la sauvegarde de la friche, grâce à sa métamorphose en musée. Il s'agit là d'un type de reconversion où ont été mobilisées les notions de mémoire collective, de lieux de mémoire et où, justement, ces mobilisations ont pris l'aspect de mouvements sociaux.

Bien souvent, les initiatives d'action culturelle qui émergent autour de la reconversion de friches industrielles sont autant une réponse à l'abandon des lieux qu'à la dimension affective portée par la population locale. Dans l'ouvrage collectif *Friches industrielles, point d'ancrage de la modernité* (2006), Marie-Jeanne Choffel-Mailfert évoque le problème du « statut d'abandon » et de « perte d'usage » que subissent les territoires devenus des friches industrielles, ainsi que le problème de « blessure profonde pour la communauté locale ». (Choffel-Mailfert, 2006, dans Lamard et Vitoux, 2006 : 77). À travers l'exemple des friches industrielles en Lorraine, une région du nord-est de la France fortement industrialisée, l'auteure interroge les initiatives de reconversion qui ont été menées par les groupes sociaux locaux. Dans les années 1980, les industries de la région ont été fermées, provoquant une grave crise économique :

Cette déstructuration du système productif a touché tous les foyers de mono industrie liés à l'exploitation du sous-sol : mines de fer et charbon, exploitation des gisements de sel, industries sidérurgiques et textiles [...]. Cette crise a laissé derrière elle non seulement des savoir-faire traditionnels dans le paysage, mais aussi des groupes sociaux jusqu'alors soudés par la mémoire collective et une culture ouvrière très forte, en rupture de lien social. (Ibid. : 78)

Ainsi, en réponse à cette crise du lien social, des acteurs se sont mobilisés et ont reconstruit un centre d'actions culturelles autour de ce territoire, qui comprend la friche mais aussi le village et la région. L'engagement dans une démarche de mémoire sert avant tout à développer un tourisme dit industriel. Dans le cas de figure de la Lorraine :

D'anciens mineurs n'ont pas hésité à s'investir dans un travail physique durant plusieurs années pour dégager des galeries de mines comblées de terre ou à s'impliquer dans des démarches de recueil de mémoire. Ces acteurs ont alors été animés par le sentiment d'une responsabilité sociale en regard du territoire et par le souci de réhabiliter une identité collective liée à l'activité professionnelle et dévalorisée par l'abandon des sites de production. (Choffel-Mailfert, 2006, citée dans Lamard et Vitoux, 2006 : 80)

Cette mobilisation, qui prend forme par la création d'associations où les acteurs sont bénévoles, permet surtout aux anciens travailleurs ainsi qu'à leur entourage « d'échapper aux déterminations sociales » du déclin économique et de « restaurer ainsi une identité dévalorisée ». L'auteure met alors en avant une analyse importante où « l'engagement dans les opérations de réhabilitation des friches peut être lu comme la substitution d'une lutte culturelle à une lutte sociale » (*Ibid.*).

Cet appel à la mémoire pour la reconstruction identitaire, devant le déclin des milieux ouvriers, met au jour ce phénomène révélateur qui se joue dans notre modernité, où s'opère un déplacement des luttes sociales vers des luttes culturelles. De plus, cette grille de lecture qui se dessine dans de nombreuses localités se traduit également au niveau politique, où il est possible de voir se développer des politiques menées plus en direction de la culture (musée, tourisme, développement local) qu'en direction du social (syndicat, lutte pour le logement). La blessure ressentie en raison du déclin de certaines cultures et identités s'accompagne d'une blessure économique difficile à réparer. Pendant que les groupes luttent pour le maintien de la mémoire et la reconnaissance de leur identité, la lutte au niveau social s'affaiblit et laisse peu à peu place à l'avènement de la rationalité économique, qui contribue à l'érosion « des particularismes ethniques et locaux » ainsi qu'au « processus planétaire de banalisation et de normalisation des sociétés et de leur environnement » (Choay, 1999 : 167). Pour fédérer les moyens de lutter contre cette érosion de la diversité culturelle des territoires, il est alors possible d'envisager l'articulation des luttes culturelles et des luttes économiques et sociales, et non de soutenir implicitement la substitution des unes par les autres.

Pour revenir à la question patrimoniale et à la valeur d'histoire qui émergent autour de la reconversion des friches industrielles, je reprendrai la vision métaphorique à laquelle fait référence Françoise Choay (1999) et qui s'applique à ce phénomène nommé « syndrome patrimonial » dans nos sociétés actuelles et auquel la patrimonialisation des friches contribue considérablement. Le patrimoine « peut être déchiffré comme une allégorie de l'homme au XXI^e siècle : incertain de la direction où l'orientent la science et la

technique, à la recherche d'un chemin où elles puissent le délivrer de l'espace et du temps pour autrement et mieux le laisser s'y investir » (*Ibid.* : 199).

3.2.4. Mémoire collective, lieux de mémoire, conscience historique

Pour faire suite aux éclairages théorique qui permettent de déclarer qu'une friche industrielle peut être un objet patrimonial, je traiterai, dans cette partie, de trois concepts qui permettent d'alimenter la réflexion en ce qui a trait aux problématiques du patrimoine industriel : la mémoire collective chez Halbwachs, les lieux de mémoire chez Nora et la conscience historique chez Aron. Ces concepts alimentent mon cadre d'analyse. Je traiterai simultanément des deux premiers, car une dialectique semble se dessiner de l'un vers l'autre. Ensuite, je définirai la notion de conscience historique.

a. Mémoire collective et lieux de mémoire

La *mémoire collective* et les *lieux de mémoire* sont des concepts qui s'articulent autour de la notion de patrimoine, autant dans le discours scientifique que dans le sens commun, où ces concepts sont souvent mobilisés par les acteurs militants de la sauvegarde du patrimoine et/ou de la mémoire. Bien que ces deux concepts puissent être définis indépendamment, je vais les traiter ensemble. Le choix de ces concepts témoigne des préoccupations de certains des répondants à mon enquête de terrain, et de la terminologie dont ils faisaient usage. Ces concepts étaient employés par eux afin de justifier la légitimité de la mémoire à patrimonialiser et à « certifier le monde d'origine » (pour reprendre une étape du modèle de Davallon), dont l'usine de Paulilles avait fait partie. Un monde ancré dans un contexte de guerres et un contexte international animé par des acteurs nationaux et internationaux (Paul Barbe, Gambetta, Alfred Nobel).

En ce qui concerne la « mémoire collective », la définition qu'en propose le Dictionnaire de la pensée sociologique est la suivante :

Exister, c'est se souvenir avec autrui. Chacun ne prend vraiment conscience de soi qu'en définissant clairement sa place au milieu des autres c'est-à-dire en s'inscrivant dans une temporalité située à la croisée des différentes mémoires de ses groupes d'appartenance. [...] Tout groupe se construit une mémoire qu'il peuple de souvenirs « fondateurs » plus ou moins mythiques ou symboliques, qui expriment au mieux le lien social qui s'y développe présentement. C'est pourquoi, la mémoire collective n'est pas figée, mais sans cesse reconstruite selon les besoins présents du groupe. (Borlandi, Boudon, Cherkaoui et Valade, 2005 : 445)

Dans l'ouvrage *Museums and Memory* (2000), Susan Crane propose une définition explicite de la mémoire collective chez Halbwachs, en mettant l'accent sur ce concept en tant que construction basée sur la psychologie de Freud et de Jung :

Collective memory has developed into an important theoretical construct in recent years, after emerging from social scientific inquiries into mass psychology and crowd mentalities earlier in the century. The most influential theorist of collective memory was the French sociologist, Maurice Halbwachs. Writing between the wars, Halbwachs postulated that all individual memories rely on the "frameworks of collective memory" for their articulation. Although individuals hold personal memories, their remembrance and expression depend on the changing contexts of the multiple communities and times in which individuals live. By emphasizing the contextuality of even the most personal, intimate memories, Halbwachs built on Freudian and Jungian psychology and added a mode of analysis for group identity formations such as nations and cultures. (Crane, 2000 : 6)

À la lumière des deux définitions proposées ici, ce qu'il faut comprendre fondamentalement, dans le travail d'Halbwachs, c'est l'association de la notion de « collectivité » ou de « groupe social » à la notion psychologique de « mémoire ». Le rapprochement des deux entités est alors, dans le contexte de l'entre-deux-guerres, une approche tout à fait nouvelle :

On n'est pas encore habitué à parler de la mémoire d'un groupe, même par métaphore. Il semble qu'une telle faculté ne puisse exister et durer que dans la mesure où elle est liée à un corps où à un cerveau individuel. [...] Pour la mémoire collective, l'individu serait capable à certains moments de se comporter simplement comme le membre d'un groupe qui contribue à évoquer et entretenir des souvenirs impersonnels, dans la mesure où ceux-ci intéressent le groupe. (Halbwachs, 1997 : 97)

Selon l'auteur, la mémoire collective ne peut se constituer en dehors du temps et de l'espace, toute mémoire s'inscrit dans une temporalité et ne sort jamais d'un espace donné : « Le groupe, au moment où il envisage son passé, sent bien qu'il est resté le même et prend conscience de son identité à travers le temps. [...] Mais le groupe qui vit d'abord et surtout

par lui-même, vise à perpétuer les sentiments et les images qui forment la substance de sa pensée » (Halbwachs, 1997 : 139). Cette conception de la fixité laisse peu à peu place à la notion de « lieu », et plus particulièrement de « lieux de mémoire », telle que définie, quelques années plus tard, par Pierre Nora.

L'usage sociologique qu'il est possible de faire du concept de mémoire collective peut être résumé à travers le rapport que les individus d'une société entretiennent avec leur passé – afin d'exister. Halbwachs formule alors la question suivante : « Comment une société quelle qu'elle soit pourrait-elle exister, subsister, prendre conscience d'elle-même si elle n'embrassait point d'un regard un ensemble d'évènements présents et passés, si elle n'avait pas la faculté de remonter le cours du temps, et de repasser sans cesse sur les traces qu'elle a laissées d'elle-même ? » (*Ibid.*: 192)

Dans le prolongement des travaux de Halbwachs – et au regard du sujet qui fait l'objet de ce travail –, il convient de dresser un bref portrait de la notion de « lieux de mémoire ». Le dit « incontournable » ouvrage de Pierre Nora (1997), nommé *Les lieux de mémoire*, apporte à la fin du XXème siècle une contribution majeure au domaine de la recherche sur la mémoire et le patrimoine et s'inscrit directement dans l'héritage de la notion de mémoire collective élaborée par Maurice Halbwachs.

Avant de devenir le titre d'un ouvrage monumental, l'expression « lieux de mémoire » faisait partie du « langage courant pour désigner certains éléments auxquels est reconnue une valeur patrimoniale » (Mesure et Savidan, 2006 : 717). La publication de l'œuvre de Nora et de son équipe de recherche, parue en trois volumes entre 1984 et 1992, a ancré l'usage de la notion dans le domaine public en France et par delà ses frontières. Reprise ensuite par l'UNESCO, « l'accession à la dignité de “ lieu de mémoire ” fait désormais figure d'enjeu social et politique quand sa forme négative “ non-lieu ” prend valeur d'un insupportable déni » (*Ibid.*) L'émergence de la notion dans le champ scientifique a été reconnue comme une révolution historiographique et a très vite été considérée comme un modèle au niveau international, « si bien que le succès de la notion peut lui-même être analysé comme l'un des indices de la conjoncture qu'elle essayait de saisir » (*Ibid.*). Nora, en s'appuyant sur les notions d'Halbwachs, considère qu'il n'y a plus

de « milieu de mémoire » et que les grands récits collectifs tels que le récit national sont à bout de souffle. C'est la volonté de comprendre ce qui repose sur l'identité collective typique à la France qui est ici en jeu : « Au fil des volumes, cette problématique identitaire se fait plus prégnante quitte à prendre le pas sur le projet d'histoire critique de la mémoire nationale qui présidait aux origines de l'entreprise » (Mesure et Savidan, 2006 : 717).

b. Conscience historique

Le concept de conscience historique, chez Aron, se trouve défini dans *Dimensions de la conscience historique* (1964). Ce concept se comprend à partir de ce que signifie, pour les différentes collectivités, la soumission aux changements que subissent, à travers le temps, les notions d'humanité, de civilisation, de nation, de passé et d'avenir. Aron divise la conscience historique en trois éléments :

La conscience historique, au sens étroit et fort de l'expression, comporte, me semble-t-il, trois éléments spécifiques : la conscience d'une dialectique entre tradition et liberté, l'effort pour saisir la réalité ou la vérité du passé, le sentiment que la suite des organisations sociales et des créations humaines à travers le temps n'est pas quelconque ou indifférente, qu'elle concerne l'homme en ce qu'il a d'essentiel. (Aron, 1964 : 87)

Plus loin, on retrouve la question, précieuse chez Aron, de la liberté d'agir et de penser, qui se fait omniprésente dans la description de ce premier élément : « L'homme qui, par l'action, se veut libre dans l'histoire, se veut aussi libre par le savoir. Connaître le passé est une manière de s'en libérer puisque seule la vérité permet de donner assentiment ou refus en toute lucidité » (Aron, 1964 : 87). Aron souligne l'aspect cathartique, pour l'homme, du recours à l'histoire.

Aron s'intéresse au rôle de l'historien. L'historien n'a pas toujours une philosophie de l'histoire élaborée en tous ces détails, mais son rôle est de pouvoir (et même de devoir) :

[...] marquer les limites de notre savoir, l'imprévisibilité de l'avenir, le mystère des prétendues lois mais, explicitement ou non, il se fait une certaine idée des schémas du devenir et de la signification pour l'homme de la réalité historique. Le succès de la philosophie de l'histoire, en dépit des progrès de la science historique, s'exprime donc

aisément par le refus d'ignorer le sens (direction et signification) d'un devenir qui touche la substance même de l'humanité. (*Ibid.* : 89-90)

L'imprévu, les possibles rebondissements pouvant être jugés comme irrationnels et/ou les formes d'interprétation déterministes sont donc des dimensions à prendre en considération dans le travail scientifique que l'historien doit mener. Ce dernier doit ainsi être conscient des paradoxes qui existent dans les relations entre science et philosophie, et doctrine politique et application.

Aron revient finalement sur la question de la connaissance historique et signale qu'elle ne peut ignorer l'interdépendance des deux termes qui sont « conjoncture historique » et « condition humaine », dans la mesure où « l'homme d'aujourd'hui est contraint de s'interroger sur la portée de la révolution qu'il traverse et sur le sens que, par-delà le savoir et les machines, il veut donner à son existence » (Aron, 1964 : 110).

D'après l'auteur, la conscience historique serait le fruit d'une construction de l'Occident moderne, mais qui se serait, à l'instar des autres outils, diffusée dans les autres pays et traditions culturelles de l'humanité. Il est également important de saisir que toute reconstitution du passé est une sélection et, comme le souligne Aron, il est peut-être légitime « que nous mesurions l'importance de tel aspect du passé à l'intérêt que nous y attachons aujourd'hui » (*Ibid.* : 110).

En ce qui concerne plus précisément les trois concepts choisis (Mémoire collective, lieux de mémoire, conscience historique), il est important de rappeler qu'ils sont souvent utilisés par les acteurs militants du patrimoine et de la mémoire et que ces concepts naviguent entre ces deux univers, celui du sens commun et celui des sciences humaines. Il s'agit d'un phénomène de corrélation intéressant à comprendre que je questionnerais dans ma recherche de terrain. De plus, il est important de souligner que ces concepts sont étroitement liés au contenu politique, éthique et idéologique du XXe siècle. De la mémoire collective à la conscience historique, voire des lieux de mémoire jusqu'aux notions de patrimoine et de patrimonialisation, il est clair qu'une succession de leur invention et de leur usage se dessine à travers l'aspect politique et le temps de notre contemporanéité. Alors, que conclure de cette situation ? L'émergence et le choix des concepts sont-ils liés à

un « implicite » politique de valeur, d'idéologie ? Il est possible de se demander quels sont les enjeux éthiques et politiques qui participent du choix des concepts dans les sciences humaines. Je peux alors me questionner sur les choix politiques qui seraient la « dimension cachée » de l'usage des choix terminologiques, en matière de patrimonialisation, de mémoire collective, de conscience historique. S'il est possible de parler de discontinuité des concepts, il est alors important de comprendre vers quoi tend un concept, pourquoi et comment il est « fabriqué », modifié et élargi.

Il apparaît clairement que les concepts de mémoire collective, de lieux de mémoire et de conscience historique sont éclairants pour comprendre ce qui pousse une collectivité à élaborer la patrimonialisation de l'histoire industrielle. Ces concepts sont utilisés par des experts scientifiques (historiens de l'art, archéologues industriels), afin de mener des actions de préservation et de faire reconnaître l'importance de conserver ces lieux, tout comme ils servent certaines collectivités territoriales et populations locales dans la lutte contre l'oubli d'une période. En effet, ils émergent parallèlement aux notions d'identité et de territoire, qui sont au cœur de la construction des processus de patrimonialisation. La construction identitaire est l'élément commun des concepts abordés ici et chacun s'imbrique avec les autres afin de constituer une sorte de « puzzle conceptuel », où se dessinent principalement des questions identitaires. Indissociables des préoccupations relatives au XXe siècle et à celles qui font surface à l'aube du XXIe, ces concepts interviennent dans chaque société et/ou groupe social qui s'organise pour préserver son identité.

Au regard des définitions examinées jusqu'ici, la notion de patrimoine, telle que décrite par Babelon et Chastel (1980), correspond aux conditions de l'émergence du patrimoine de type industriel. Pour ce qui est des six étapes du processus de patrimonialisation proposé par Davallon (2002), c'est la construction d'un « nouveau regard » sur l'objet à patrimonialiser, tel qu'il le décrit à la fin de son texte, qui est à considérer comme valide dans le cas de la reconversion du patrimoine industriel.

En ce qui concerne le concept de mémoire collective, entendu dans le sens où « exister c'est se souvenir avec autrui », et son glissement vers l'émergence des « lieux de

mémoire », il est certain que la question de la mémoire ouvrière et la réhabilitation d'une friche industrielle font partie des enjeux de conservation de la mémoire mais aussi de l'identité. Au niveau de la conscience historique, l'effort scientifique pour saisir la réalité du passé est libérateur, dans la mesure où il s'opère, grâce à lui, une reconnaissance de cette identité. Les acteurs porteurs de cette identité – souvent ouvrière – sont prêts à défendre leur histoire personnelle et, souvent, familiale. Il est donc possible aussi d'envisager ce phénomène de sauvegarde comme un phénomène social. Le patrimoine accompagne alors le basculement d'une forme de société vers une autre. Dans cette perspective, le patrimoine accompagne les phases transitionnelles et se constitue tel une instance de passage.

Dans cette dynamique, les sociétés doivent trouver l'équilibre entre la conservation de leur passé et l'oubli nécessaire au bon fonctionnement de leur devenir. Comme le mentionnent Babelon et Chastel (1980), « nous sommes en train de passer d'un âge de construction et d'acquisition à un âge de préservation ou d'appréciation » (*Ibid.* : 107). À l'aube de cet âge de préservation et d'appréciation, de nouvelles constructions des sociétés humaines s'appêtent à entrer dans les logiques du rang patrimonial. Ce sont alors les questions du nouvel usage et du réemploi qui deviennent primordiales dès lors qu'il s'agit d'élaborer la problématisation des espaces à patrimonialiser et à valoriser.

Conclusion transitoire

Il était important d'éclairer en quel sens les concepts qui gravitent autour de la notion de patrimoine (patrimonialisation, mémoire collective, lieu de mémoire, conscience historique) contribuent à la compréhension des processus de patrimonialisation. Il en est ressorti que l'usage de ces concepts est pertinent lorsqu'il y a une mobilisation des acteurs sociaux qui veulent faire reconnaître la valeur historique du patrimoine industriel afin de le patrimonialiser.

Il était également nécessaire d'aborder la dimension affective des populations qui font appel à la mémoire collective afin de procéder à une reconnaissance de leur passé et à une reconstruction identitaire. Le point de repère que représente la mémoire collective permet de délimiter les frontières d'un groupe social dévalorisé ou en perte de visibilité.

Dans le processus de (re)construction identitaire, cet appel à la mémoire est récurrent; l'exploration théorique montre que ces concepts sont enchevêtrés les uns avec les autres. Il est important de les comprendre chacun dans leur propre dimension, mais aussi de les traiter ensemble.

Les concepts qui ont été définis dans cet exercice sont au service de cette « filiation inversée » dont parle l'auteur Jean Davallon. Le tri qui se fait au sein des sociétés, afin de désigner ce qui a une valeur patrimoniale, résulte de la décision des acteurs sociaux d'être, ou pas, les héritiers de tel ou tel patrimoine. La prise de conscience de la dimension patrimoniale est sérieusement enclenchée au sein des différents groupes sociaux qui cherchent à défendre leur identité contre des menaces de perte, d'abandon et d'oubli. La patrimonialisation aurait-elle pour finalité de lutter contre « l'oubli »? Pourtant, elle est prise au cœur d'une tension qui ne va pas sans poser de nouvelles problématiques. La tendance affective, voire éthique, de la conservation de la mémoire (par exemple, ici, de la mémoire ouvrière) et de la métamorphose des lieux (usine convertie en musée) ne fait qu'augmenter l'ampleur du syndrome patrimonial dont parle Françoise Choay. Il faut se rendre compte aussi que l'inflation patrimoniale est quelque peu dérangeante et qu'entre l'oubli et la « survalorisation » d'un patrimoine, chaque société doit trouver un équilibre. De la métamorphose des lieux à une allégorie de l'homme du XXI^e siècle, la question patrimoniale est bien partie pour durer en tant que « substitut » en face des mutations qui s'annoncent, ceci dans une période d'incertitude où le devenir des sociétés modernes occidentales est questionné.

III - Résultats de recherche et discussions

Cette troisième partie est consacrée à la présentation des résultats de recherche construits par l'analyse. Elle comporte cinq chapitres. Le premier chapitre est consacré à la présentation des étapes de classement du site, telles qu'elles se sont révélées à l'analyse. Le deuxième chapitre présente la découverte d'une chronologie en deux temps, ceci à l'occasion d'un utile recours à la métaphore théâtrale chez Goffman. Le troisième chapitre propose une interrogation critique autour du projet de paysagiste qui a remporté la réhabilitation du site de Paulilles. Le quatrième chapitre offre une socioanthropologie du travail produit par la société locale sur la mémoire ouvrière du temps de l'usine. Enfin, le dernier chapitre met au jour les différentes visions des acteurs interrogés sur le fonctionnement du site depuis quatre ans et les intentions futures de développement.

Les étapes du classement du site telles qu'elles se révèlent à l'analyse : de 1978 à 2011

À la suite de la recherche documentaire effectuée et des premiers contacts avec le terrain est survenue la découverte des procédures d'amorce du classement du site par le Comité de Conservation de la Nature des Pyrénées-Orientales (CCN-PO), au titre de la loi de 1930. Ces procédures ont été menées entre 1978 et 1980, alors même que l'usine était encore en fonctionnement. C'est à ces dernières que le présent chapitre se consacre en trois parties. La première présente l'enchevêtrement chronologique de deux histoires, celle de la fin de l'usine et celle du début du site classé. La deuxième partie traite du projet immobilier très controversé d'une marina, proposé par le promoteur Jean-Claude Méry, des tentatives de déclassement du site et, en parallèle, des stratégies de contre-projet proposées par les associations environnementalistes, aboutissant au rachat du site par le Conservatoire du littoral. La troisième partie s'intéresse aux autres niveaux de protection depuis l'acquisition du site par le Conservatoire du littoral.

Chapitre 1: Le classement du site de Paulilles au titre de la loi 1930 (Chronologie de 1978-1988)

1.1. L'enchevêtrement chronologique de deux histoires : de la fin de l'usine au début du site classé

Le résultat qui s'est révélé le plus tôt dans la chronologie est la découverte du classement du site par deux décrets, en 1978 et 1980, alors que l'usine fonctionnait encore. L'entretien avec Joseph Travé, président d'une association de protection environnementale m'a permis de mettre en branle l'analyse de cette période et d'en démêler les éléments déterminants. Par la suite, l'analyse documentaire et les entretiens menés avec les décideurs et gestionnaire du site ont confirmé ce premier résultat qui, de façon inattendue, détermine la suite des événements. Il est intéressant de mentionner que les autres acteurs interrogés (ouvriers, associations culturelles) ne connaissaient pas l'origine exacte de ce classement. La plupart d'entre eux pensaient que le titre de « site classé » venait de l'acquisition du site, par le Conservatoire du littoral, en 1998. L'enquête a montré en quoi cet acte fondateur oublié, voire absolument méconnu, a posé les bases de nombreux malentendus, lors de la suite de la construction de la patrimonialisation. Les résultats présentés s'articulent avec des passages d'entretiens et des documents qui, par confrontation, dans l'analyse, ont permis de reconstruire le fil conducteur des événements.

1.1.1. La fermeture de l'usine en 1984

Dès la fin des années 1970, le groupe industriel parle de la fermeture de l'usine de Paulilles. Les raisons énoncées par la direction stipulent que la dangerosité liée à la fabrication de la dynamite constitue désormais un obstacle dans une région où la culture touristique balnéaire est à son apogée. La production de dynamite cessera en mars 1984. L'historienne Praca précise que « l'usine compte alors environ 120 ouvriers et un reclassement est proposé au personnel. Sur les 120 ouvriers, une dizaine accepte le reclassement, impliquant une mutation géographique [...] Une cinquantaine d'ouvriers sont mis en préretraite à compter de 56 ans. Une soixantaine d'ouvriers font ainsi partie des licenciements purs » (Praca, 2007, p. 234).

Les ouvriers interrogés lors de l'enquête font partie de ceux qui ont été mis en pré-retraite. Ils disent ne pas comprendre pourquoi l'usine a fermé, parce qu'elle était encore rentable. Certains évoquent cette période et expliquent que l'anse de Paulilles était déjà convoitée par les promoteurs immobiliers :

On m'a mis en pré-retraite. En pré-retraite j'y étais de 1985 à 1990. Alors bien entendu j'étais contre la fermeture mais c'était tout cuit déjà (...) Ha ha (rires)...C'est de la magouille! Parce que, moi je dis, si elle perdait de l'argent, si elle n'était pas rentable, c'est normal qu'on ferme. (...) Et ce qui fait mal au cœur c'est que l'usine était rentable, ça les responsables, les hauts responsables n'auraient jamais dû accepter ça. (Honoré Bujaloro, ancien ouvrier de Paulilles)

a. Le déclin de la production d'explosifs en France

Dans un courrier du 24 mars 1977, (Annexe n°2) M. Hueber, directeur général de la NOBEL-BOZEL, expose la situation au Préfet des Pyrénées Orientales : la dynamiterie de Paulilles devrait fermer d'ici quelques années. Il explique le déclin de la production des explosifs en France, d'autant plus que Paulilles est loin des centres de consommation les plus importants. Des rumeurs de fermeture de l'usine de Paulliles étaient déjà apparues en janvier 1977, mais le directeur confirme que l'usine ne fermera pas dans l'immédiat :

(...) Je vous confirme qu'il n'était pas dans les intentions du Groupe NOBEL-BOZEL de procéder à une fermeture hâtive de notre établissement, comme ont pu le laisser croire les événements survenus au cours du mois de janvier 1977.

À long terme, toutefois, l'évolution de la profession des explosifs en France – dont je vous ai tracé un tableau pessimiste – conduira les industriels à fermer un ou plusieurs de leurs établissements. Je crains que, loin des centres de consommation les plus importants, de sa productivité intrinsèque, et surtout des problèmes d'investissements, liés aux mesures nouvelles de sécurité intérieure qui viennent de nous être imposées par les pouvoirs publics, nous soyons amenés à envisager la fermeture de cet établissement dans les prochaines années.

C'est dès maintenant que, dans le cadre des projets industriels de votre région, il convient de se préoccuper de l'avenir et de l'emploi des ouvriers de cette usine. Dans cette optique, je me tiens à votre entière disposition pour approfondir, avec vos services, l'étude de cette éventualité qui concerne un minimum de 80 à 100 personnes.

(...)

Sauf fermeture de notre usine, il n'est pas possible de supprimer le risque – malheureusement toujours latent – d'une catastrophe, du fait de la présence d'habitations et d'estivants sur la plage de Paulilles, à proximité de nos dépôts d'explosifs.

L'usine de dynamite fermera en mars 1984; entre-temps, le site a été classé par le ministère de l'environnement, mais de nombreux projets de reconversion économique sont envisagés par la municipalité de Port-Vendres, à laquelle l'usine de Paulilles est rattachée.

b. Les premières convoitises

Le communiqué de presse du maire de Port-Vendres, Jean-Jacques Vila, date du 15 juin 1983 (Annexe n°3). Un an avant la fermeture de l'usine, le projet de faire une marina est proposé par la municipalité. Par contre, il n'est pas stipulé, dans le document, qu'il s'agit du projet de Jean-Claude Méry. Ce communiqué de presse est important, dans la mesure où il pose les jalons de la longue bataille qui allait s'annoncer. Le problème de reconverter l'usine de Paulilles va durer vingt-quatre ans, de 1984 à 2008.

Pour sauver Paulilles : union et réalisme

Le maire de Port-Vendres, M. Jean-Jacques Vila, communique : Dans le cadre d'une réunion du conseil municipal de Port-Vendres tenue le 4 juin, réunion à laquelle participait une importante délégation du personnel de l'usine, le maire expose le schéma d'un projet tendant à reconverter en priorité le personnel menacé de licenciement. Il s'agit d'une solution touristique à caractère social.

(...) En effet, en 1978 déjà, de nombreux « indices » nous permettaient de penser, qu'à terme, hélas, la dynamiterie de Paulilles était condamnée. (...) Ce projet consiste à la promotion d'une opération de tourisme à caractère social comprenant un parc de loisirs, un ensemble coopératif de 1,600 lits et des équipements collectifs avec un port de plaisance de 300 anneaux. (...) Globalement, ce programme est susceptible d'apporter 135 à 150 emplois en plus pour le parc des loisirs, le port de plaisance et les équipements collectifs. (...) Dans ce contexte, il faudrait être d'une singulière mauvaise foi pour prétendre que Paulilles sera « livrée aux marchandes de bétons ». Ne rien faire et laisser les choses à l'abandon si l'usine disparaît, c'est organiser à terme un immense champ de ruines et un spectacle de désolation. (...) Que l'on se rassure, la beauté et la sensibilité de ce site exceptionnel font partie de nos préoccupations majeures et une étude d'impact sera mise en œuvre. Mauvaise foi encore de tous ceux qui affirment que les promoteurs vont gagner des milliards. (...) Mais le contexte administratif et les textes en vigueur constituent des obstacles importants pour la réalisation rapide de ce projet. Si nous sommes soutenus, si tout le monde, ouvriers, syndicats, élus, responsables administratifs nous soutiennent, tout peut aller très vite et les financements débloqués. Il est encore temps d'éviter le pire. Je demande à chacun de prendre véritablement ses responsabilités. Demain, il sera trop tard.

Ce communiqué du maire montre sa volonté de réaliser le projet dit de « tourisme social » dans les plus brefs délais, et de chercher à fédérer les acteurs. Les promesses d'emplois en

sont la condition principale, afin de rassurer la population locale et les anciens ouvriers de l'usine. En 1978, le premier décret de classement de la loi de 1930 concerne seulement le cap en bordure de l'usine, mais n'englobe pas encore le terrain de l'usine. Cette hâte du maire à réaliser le complexe touristique répond aux menaces de l'élargissement du classement des terrains de l'usine. Son allusion au contexte administratif en tant qu' « obstacle » fait sans doute référence à la question du site classé. De plus, il anticipe les critiques à propos du fait que le site ne sera pas livré aux « marchands de béton », car les associations environnementales veillent déjà à contrer ce type de menace.

1.1.2. Un site remarquable au niveau paysager et écologique

Du côté des associations de protection de la nature, le discours sur la beauté naturelle et la valeur écologique du site est l'argument principal de leur combat, ce qui peut sembler paradoxal, après les cent dix ans de fonctionnement d'une industrie chimique. Pourtant, ces associations démontrent en quoi Paulilles est un site environnemental remarquable.

a. Une baie avec trois plages

Le Comité de Conservation de la Nature des Pyrénées-Orientales et la Société de Protection de la nature du Languedoc-Roussillon sont les pionniers de la préservation de l'anse de la baie de Paulilles. Le document de présentation pour la « Sauvegarde de la baie de Paulilles : 1993 » mentionne que « la baie de Paulilles constitue un ensemble remarquable avec ses trois plages, plage de Bernardi, plage de l'usine et plage del Forat, enserrées entre le Cap Oullestrel au Sud et le Cap Bear au Nord ».

b. Le paradoxe d'une beauté préservée

La population locale fait souvent référence au fait que, paradoxalement, la présence de l'usine a préservé la baie de Paulilles du « bétonnage » possible au cours des années 1960, moment du développement des stations balnéaires – la conscience environnementale n'existant pas, ou peu, à cette époque donnée. Philippe Jacquet, chef du pôle gestion des

sites, au Conseil général, reprend cet argument issu de la population et explique comment le site a été protégé :

Donc il a été protégé pendant plus d'un siècle grâce à l'usine, quelque part, parce que l'usine c'était une usine privée, donc voilà! On n'a pas bétonné hormis les bâtiments de l'usine mais c'était pas des quais, c'était pas du béton, aussi dur on va dire, qu'une marina, comme il y a eu un projet à une époque. C'est des bâtiments qu'on peut redémolir derrière, etc. (Philippe Jacquet)

Dans l'article de *L'Indépendant* du 3 mars 1988 (Annexe n°4), le directeur de l'usine Henri Fabre rédige un article qui fait référence à cette paradoxale préservation :

Paulilles. Le « terrain Nobel » à vendre... Sous condition.

Il était inévitable que le site de Paulilles, l'un des plus beaux du littoral, attire un jour des projets immobiliers. Jusqu'ici les constructions s'étaient exclues elles-mêmes du fait de la présence d'une usine de dynamite... susceptible d'exploser, ce qu'elle fit d'ailleurs à plusieurs reprises. (Henri Fabre, *L'Indépendant*, 3 mars 1988)

Malgré les explosions, les problèmes de pollution causés par les acides nécessaires à la production de la nitro-glycérine, le territoire de l'usine et surtout le littoral sont préservés de l'urbanisation. Un atout majeur que les environnementalistes se doivent de sauvegarder.

c. L'intérêt faunistique, floristique et paysager (CCN-PO)

Joseph Travé, président du CCN-PO, est un acteur majeur de la demande de classement du site auprès de l'État. Il porte le projet de classement en démontrant les intérêts paysagers, faunistiques et floristiques que revêt le site de Paulilles. Utilisant son titre de chercheur écologue, ainsi que la légitimité de la science, il conduit le site à l'obtention du titre de « site classé » :

J'ai fait une des premières thèses d'écologie en France, donc ça remonte aux années 50 et dès que j'ai commencé à travailler l'écologie, en plus je suis du pays, je suis perpignonais, et donc pour moi mon département représente quelque chose sur le plan écologique. (Joseph Travé, Président du CCN-PO⁷)

La prochaine partie présente l'action menée par l'association de Joseph Travé pour le classement.

⁷ J'utiliserai l'acronyme CCN-PO pour citer cette association.

1.2. Origine du classement par le Comité de Conservation de la Nature des Pyrénées-Orientales (CCN-PO) en 1978 et 1980

1.2.1. L'action pionnière du CCN-PO

Le Comité de Conservation de la Nature des Pyrénées-Orientales (CCN-PO) mène le premier combat pour « sauver Paulilles » d'un point de vue environnemental. D'autres acteurs, tel que le maire de Port-Vendres, dans son communiqué (Annexe n°3), parlent également de « sauver Paulilles » d'un point de vue économique. Dès cette période, le thème de « sauver Paulilles » se fait récurrent, mais derrière cet argument se profilent différentes valeurs portées par différents acteurs. Ces valeurs sont les forces motrices qui vont s'enchevêtrer afin de donner un avenir au site de Paulilles.

a. Présentation du CCN-PO

Je vais tout d'abord présenter le CCN-PO. Lors de mon entretien avec Joseph Travé⁸, il a beaucoup insisté sur le problème de la non reconnaissance du travail des associations environnementales et m'a donné des documents et des textes qu'il avait rédigés afin que je les intègre à mon analyse documentaire.

Le CCN-PO a été créé en 1967 en tant qu'association départementale. Son « but principal est la connaissance et la protection de l'environnement, des espaces naturels, de la flore et de sa faune. Il contribue à la restauration de ce patrimoine lorsqu'il est menacé d'altération ou de disparition ». Le CCN-PO définit son action ainsi : « nous sommes plus que jamais déterminés à défendre notre environnement et notre cadre de vie ».

Au niveau régional, le CCN-PO fait partie de la Société de protection de la Nature du Languedoc-Roussillon (SPN-LR⁹) et, par là même, de France Nature Environnement

⁸ Dépliant de présentation de l'association : le Comité de Conservation de la Nature des Pyrénées Orientales, au service de la nature depuis 40 ans.

⁹ J'utiliserai l'acronyme SPN-LR pour citer cette société à d'autres moments dans le texte.

(FNE). Il s'agit d'un réseau national regroupant de nombreuses associations sur le territoire français. Joseph Travé, le président du CCN-PO, précise, lors de l'entretien, que cette fédération regroupe 50 000 personnes en France.

Le CCN-PO déploie les mêmes objectifs que le réseau national, qui sont de « protéger, restaurer, faire connaître l'environnement, auprès de tous et principalement des générations futures ». Les trois principales activités de l'association environnementale sont les suivantes :

1. Un rôle consultatif : « il remplit un rôle de veille environnementale » et est « appelé à donner son avis sur tous les projets sensibles : urbanisation, carrières, aménagement, qualité de l'eau, de l'air, des sols »;
2. Une action en justice : « son statut d'association au titre de la Loi de 1976 sur la protection de la nature, l'autorise, si nécessaire, à **rester en justice** ou à se porter partie civile pour s'opposer à tout projet préjudiciable à l'environnement »;
3. L'information et l'éducation : l'association organise « des conférences destinées à ses membres ou au grand public », « des sorties découvertes du patrimoine naturel et culturel sont organisées chaque année dans la région » et régulièrement « des expositions sur des enjeux environnementaux » sont présentées ». (Dépliant de présentation du CCN-PO)

b. Historique du classement du site en 1978 et 1980 au titre de la loi 1930

Cette partie du chapitre explique comment le site a été classé avant la fermeture de l'usine. Selon Joseph Travé, l'histoire des démarches pour obtenir le classement commence dès 1976, soit huit ans avant la fermeture de l'usine. Il en témoigne lors de l'entretien :

L'histoire du site de Paulilles est une histoire qui a été longue avant d'aboutir à l'achat par le Conservatoire du littoral. En fait, cette histoire a commencé en 1976. (...) Tout a commencé par la proposition des associations de protection de la nature de classer, de Port-Vendres à Banyuls-Sur-Mer, les sites du Cap Béar et du Cap Ouletstrell pour leur grande richesse naturelle dès 1976. (Joseph Travé, Président du CCN-PO)

Le classement au titre des sites et paysages résulte de la loi du 2 mai 1930¹⁰ sur les sites classés. Denis Prévot¹¹, dans son master de sciences humaines en géographie (2006),

¹⁰ La loi du 2 mai 1930 a été abrogée et totalement intégrée au code de l'environnement par l'ordonnance du 1^{er} juillet 2004.

précise que le classement du site au titre de cette loi s'est effectué en trois étapes. Un premier arrêté ministériel a institué le site classé du Cap Béar le 4 septembre 1978 : il recouvre toute la partie terrestre des maisons de Port-Vendres jusqu'au Cosprons, et le domaine public maritime. Le deuxième arrêté a été pris le 20 mai 1980 et couvre le domaine public maritime du Cap Oullestrel et englobe la plage de Paulilles. Le dernier arrêté a été pris le 5 juin 1980 et comprend toute la partie terrestre du Cap Oullestrel, du Cosprons aux maisons de Banyuls (Prévot, 2006 : 69).

L'usine de Paulilles est donc intégrée au site classé du Cap Oullestrel depuis le 5 juin 1980. Dans le document de la « Sauvegarde de la baie de Paulilles », le CCN-PO explique la volonté du Ministère de l'environnement de classer ce site :

Le classement du Cap Oullestrel était le dernier d'une série de site côtiers qui avaient été classés en vue de protéger un certain nombre de secteurs parmi les plus beaux de cette admirable Côte Vermeille. (...) Dans l'esprit du Ministère de l'Environnement, il s'agit donc bien de choisir quelques coupures vertes sur le littoral rocheux et de protéger leur faune et leur flore très caractéristiques. Lors de la séance du 26 janvier 1979 de la Commission supérieure des sites, le rapporteur justifie parfaitement bien le classement d'une zone industrielle à l'intérieur de site classé.

« c'est cependant parce que nous avons eu vent de projets immobiliers importants sur les terrains de cette usine, menacée de fermer ses portes, qu'une instance de classement a été prononcée le 23 février 1978, pour couper court à toute spéculation foncière. » (Document du CCN-PO, 1993: 2)

Joseph Travé précise dans le cadre de l'entretien mené le 12 août 2011, pour mon enquête de terrain, que l'initiative d'inclure l'usine dans le classement du site venait du Ministère, à Paris :

On n'avait pas osé, nous, mettre l'usine de Paulilles dans le classement. (...) Et puis, à Paris, y'avait un architecte qui faisait partie de la Commission nationale des sites qui a dit : « Non, non, il faut classer Paulilles parce que je sais qu'il y a des projets d'urbanisation à Paulilles. Alors il faudra bloquer... » Et donc ça a été formidable parce que Paris nous a dit : « On classe le Cap Oullestrel, on classe le Cap Béar! » Mais dans le classement du Cap Oullestrel, on a mis le site de Paulilles. (Joseph Travé, Président du CCN-PO)

¹¹ Ce travail de recherche en Master m'a été donné par Jean-Claude Armand, le délégué régional du Conservatoire du littoral en Languedoc-Roussillon. Prévot est un ancien collègue d'Armand, au Conservatoire du littoral, et a mené sa recherche à partir des documents internes de cette institution.

Lorsque le site de Paulilles est classé, le 5 juin 1980, l'unité de production de dynamite de l'usine fonctionne encore. Elle fonctionnera jusqu'en mars 1984. Cette indication de monsieur Travé montre comment les décisions prises à Paris jouent un rôle majeur sur le devenir du site en province. De façon récurrente, la suite de l'analyse de ce rapport, bien souvent asymétrique, entre Paris et la province, permet de montrer le pouvoir de l'état central dans le devenir du site de Paulilles. Les impulsions des acteurs locaux sont déterminantes, mais les jeux qui se jouent à « l'ombre » des ministères le sont tout autant.

c. L'oubli de l'acte fondateur

Cet acte de classement (par les décrets de 1978 et de 1980), initié par le CCN-PO et appuyé par le Ministère de l'environnement, a permis, d'une part, de sauvegarder les richesses naturelles du site de Paulilles et, d'autre part, de préserver le littoral contre les divers projets d'urbanisation. Cette étape du classement de l'usine, en juin 1980, sera par la suite méconnu par de nombreux acteurs de la société civile, mais aussi de l'état. Lors de la mise en place du projet de réhabilitation, dans les années 2000, l'oubli de la chronologie exacte de l'origine du classement suscitera des confusions dans l'entente des acteurs sur l'élaboration de différents projets, ainsi que dans l'établissement d'une lecture limpide du classement par les administrations. Prévot, en 2006, met également au jour ce phénomène anachronique d'oubli de l'histoire du classement. À travers son analyse des documents fournis par le Conservatoire du littoral, il précise que

la chronologie de l'établissement des protections est à souligner : l'ensemble de l'usine a été classée avant sa fermeture, alors que rien ne laissait prévoir qu'elle cesserait toute activité¹² (...). Le classement intégrait bien l'usine dans son intégralité (...) Plus de vingt ans après, les acteurs ont oublié ce fait, et l'inspectrice des sites (...) de la DIREN parle à tort d'un site naturel protégé, ainsi que Jean-Claude Bonnafé, ancien délégué du Conservatoire, qui dit en évoquant une friche, le 10 juillet 2003 : (...) « Ce site a été classé alors que l'usine Nobel venait juste de terminer son activité. Le classement avait pour but d'en contrôler le devenir. C'était exceptionnel, en France, de classer un site bâti de cette importance à l'état de friche industrielle ». (Prévot, 2006 : 69)

Ce passage où Prévot reprend les échanges entre les représentants des services de l'état, lors d'un comité de pilotage, permet d'affirmer que le directeur du Conservatoire du

¹² L'analyse documentaire réalisée pour ma thèse démontre que la fermeture était prévue (Annexe n°2).

littoral ne connaît pas l'origine de l'historique du classement du site et les enjeux de cette période, croyant que le ministère avait classé une friche industrielle. Ce passage permet de comprendre en quoi cet oubli est problématique. D'une certaine façon, le problème de non transmission de la mémoire institutionnelle permet d'éclairer les malentendus qui ont généré de nombreux retards et difficultés dans le développement du projet de réhabilitation.

1.2.2. La loi du 2 mai 1930 sur les « sites classés »

Avant mon arrivée sur le terrain, je me questionnais sur l'origine de cette protection de « site classé ». J'avais préparé une question sur ce thème dans mon guide d'entretien : « Qu'est-ce qu'un « site classé »? Qu'est-ce que cela veut dire pour Paulilles? » Pendant mon enquête, j'ai tout d'abord pris connaissance de l'histoire du classement par la loi de 1930. Je devais par la suite mener quelques recherches sur l'interprétation de cette loi. Le document du décret intégré dans le dossier de « sauvegarde de Paulilles », du CCN-PO, ne donnait pas de renseignement sur la loi; pourtant, je le considérais comme un document majeur de mes données, tel le plus important des sémiophores collectés. Comme le mentionne l'auteur Pomian, dans l'article « Les archives », au sein de l'ouvrage de Nora *Les lieux de Mémoires*, « tout document est donc originairement un sémiophore » (Pomian, 1997 : 4001). Selon Pomian un objet ou un document devient « sémiophore » lorsqu'il « résulte d'un mouvement » lui permettant de « recevoir des significations » (Pomian, 1990 : 195). La récolte de documents permet d'alimenter la compréhension de la construction d'un patrimoine culturel précis « autour duquel se forme toujours et partout autour un noyau composé de sémiophores » (*Ibid.*).

Avant de plonger dans l'analyse documentaire qui alimentait mon enquête sur Paulilles, j'ai donc mené mes investigations sur la notion de « site classé » auprès des acteurs interrogés. À mon grand étonnement, la signification du « site classé » n'était connue que d'un très petit nombre de personne. Seuls les acteurs institutionnels (paysagistes, ingénieurs au Conseils général) et Joseph Travé, président du CCN-PO, m'ont renseignée sur la signification et l'aspect juridique du site classé. Ainsi, j'ai pu prendre connaissance de cet acte fondateur et orienter la suite de mes investigations à l'aide de la documentation.

a. Le site classé : « un formidable outil »

Le site de Paulilles est classé au titre de la loi du 2 mai 1930. Ce qui ressort le plus explicitement des entretiens, c'est que cette loi permet de « lutter contre la bétonisation du littoral »; le site classé se révèle être un *formidable outil* pour mener cette lutte contre le béton :

C'est pour ça qu'il y a quelques années, on présentait le bilan des associations et je leur ai dit : « Nous avons un outil formidable c'est le site classé ! » Et j'ai donné l'exemple de Paulilles (...) en disant : « Vous voyez à Paulilles, site classé, un promoteur, monsieur Jean-Claude Méry, malgré l'appui de l'ancien président de la République et de son successeur, et bien il n'a pas pu faire sa marina ! Il n'a pas pu ! » (Joseph Travé, Président du CCN-PO)

Du côté des acteurs institutionnels, Marie-Laure Licari, la responsable du site de Paulilles, Philippe Deliau, le paysagiste, ou encore Philippe Jacquet, chef du pôle gestion des sites témoignent de la dénomination de site classé à la suite de l'application de la loi de 1930 :

Alors la dénomination « site classé », c'est une dénomination bien précise en droit français, cette dénomination est issue de la loi de 1930 qui est une loi sur les sites et les bâtiments et donc (...) par rapport à des sites naturels remarquables et donc à cette « remarquabilité », elle est ensuite définie par rapport à la présence d'espèce patrimoniale ou protégée, donc cette loi permettait justement de mettre une protection sur, ou ses bâtiments, ou ses sites. (Marie-Laure Licari, Responsable du site de Paulilles)

Philippe Deliau précise la question complexe des aménagements sur un « site classé » :

Et donc un site classé, c'est-à-dire que tout aménagement est soumis à autorisation, toute modification du paysage est soumise à autorisation et doit l'accord de la Commission Départementale des Sites, voire la Commission Supérieure. Nous on est passé en CDS et en Supérieure, on a tout fait. C'est une procédure. C'est-à-dire que c'est un site, c'est protégé absolument quoi ! C'est des sites où l'on applique la loi de 30. (Philippe Deliau, Paysagiste Alep)

Philippe Jacquet soulève le caractère étonnant du classement du site alors que l'usine fonctionnait encore :

L'état a classé le site de Paulilles au titre de la loi de 1930 pour son intérêt paysager (...) Et ça a été classé à la fin des années 1970. Avant même que l'usine ferme, d'ailleurs, ce qui est assez étonnant, parce que l'état avait bien compris quoi ! (Philippe Jacquet, chef du pôle Aménagement et gestion des sites du Conseil Général))

Cet aspect étonnant, voire curieux, du classement du site avant la fermeture de l'usine se dévoile à travers l'analyse documentaire et révèle l'enchevêtrement chronologique de ces deux histoires (histoire du classement et histoire de la fermeture de l'usine).

b. Dimension juridique : précision de l'objectif de la loi de 1930

Pour mieux comprendre l'objectif de la loi de 1930, je vais présenter, dans cette sous-partie, quelques précisions juridiques concernant la loi.

En 1930, la France prenait un engagement national à protéger certains sites à valeur patrimoniale, en adoptant la *Loi n°1930-05-02 du 2 mai 1930 ayant pour objet de réorganiser la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque*. À la suite de différentes modifications, la loi est finalement intégrée, en 2000, au *Code de l'environnement*, sous les articles L341-1 à L341-15.

La loi de 1930 est venue abroger la Loi du 21 avril 1906, organisant la protection des sites et monuments naturels de caractère artistique.

Les objectifs de conservation et de préservation du législateur français sont rappelés dans le premier alinéa de l'article 341-1 : « Il est établi dans chaque département une liste des monuments naturels et des sites dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général. »

Suivant la procédure privilégiée par le législateur, le site de Paulilles a été déclaré « site classé », pour une première partie, le 4 septembre 1978, et pour la deuxième, le 5 juin 1980.

Suivant l'article 1, « il est institué dans chaque département une commission dite commission des sites, perspectives et paysages. » et l'article 3 : « Il est institué auprès du

ministre chargé des sites une commission dite commission supérieure des sites, perspectives et paysages ».

L'article 4 apporte quelques précisions :

« La commission départementale des sites, perspectives et paysages prend l'initiative des inscriptions qu'elle juge utiles et donne son avis sur les propositions d'inscription qui lui sont soumises, après en avoir informé le conseil municipal de la commune intéressée et avoir obtenu son avis.

L'inscription sur la liste est prononcée par arrêté du ministre des affaires culturelles. Un décret en Conseil d'État fixe la procédure selon laquelle cette inscription est notifiée aux propriétaires ou fait l'objet d'une publicité. La publicité ne peut être substituée à la notification que dans les cas où celle-ci est rendue impossible du fait du nombre élevé de propriétaires d'un même site ou monument naturel, ou de l'impossibilité pour l'administration de connaître l'identité ou le domicile du propriétaire.

L'inscription entraîne, sur les terrains compris dans les limites fixées par l'arrêté, l'obligation pour les intéressés de ne pas procéder à des travaux autres que ceux d'exploitation courante en ce qui concerne les fonds ruraux et d'entretien normal en ce qui concerne les constructions, sans avoir avisé, quatre mois d'avance, l'administration de leur intention. »

Il est important de noter qu'aucun acteur n'a mentionné que cette loi est intégrée depuis 2000 au Code de l'environnement. De plus, comme j'en traiterai plus loin, la question des possibilités du déclassement est méconnue et peu discutée par les acteurs.

2. Le projet de la construction d'une marina (1988-1998)

Cette partie s'appuie sur les entretiens qui ont dressé la toile de fond de la recherche, sur l'analyse documentaire des documents donnés par les associations et sur des articles de presses, conservés par Francis Coste. Les résultats, tels qu'apparus au moment de l'analyse, dépendent des documents collectés, qui ne sont pas exhaustifs à l'ensemble de la période. Ces résultats pourront être approfondis par d'autres données documentaires, qui permettront d'enrichir et de mettre en lumière dans de futures recherches cette période sombre et peu connue du grand public.

2.1. L'achat du site par un promoteur immobilier malgré le classement du site

En 1988, le promoteur immobilier Jean-Claude Méry souhaite racheter le site de Paulilles pour y construire une marina, le futur « Port Méry ». L'action des associations environnementales, depuis 1976, est passée sous silence par ce promoteur et ses alliés du monde politique français. Ces événements et ce manque de considération provoquent de nombreuses tensions avec ceux qui ont obtenu le classement du site depuis 1978 et 1980.

2.1.1. Mise en vente du terrain de l'usine

Par l'intermédiaire de la presse locale, la population apprend que l'usine Nobel-Bozel est à vendre. Dès cette période la presse se dresse comme un acteur majeur du conflit qui allait prendre racine. Cette dernière articule le « dialogue » qui se met en place entre la direction de l'usine, le promoteur immobilier et la population locale.

a. Les précisions du directeur de l'usine sur un possible déclassement

L'article du 3 mars 1988 (Annexe n°4), dans *L'Indépendant*, annonce la vente du terrain de l'usine. M. Fabre, le directeur de l'usine de Paulilles annonce la mise en vente ainsi que les possibilités de déclassement de la partie de l'usine, sans déclasser les terrains autour.

Le « terrain Nobel » à vendre... sous conditions
H. Fabre, directeur de l'usine

L'activité de l'usine ayant cessé, les pouvoirs publics – coïncidence ou mesure de précaution? – avaient classé les caps rocheux qui encerclent le site et contribuent pour une bonne part à sa majesté. Le Cap Oullestrell, du côté de Banyuls et le Cap Béart vers Port-Vendres (décrets du 4 mars 1978 et du 20 mai 1980) Cependant les déclarations de M. Huebert donnent l'occasion de clarté. On devrait, par exemple, avoir confirmation que les déclassements souhaités ne concernent pas les terrains du Cap Béart ou du Cap Oullestreil. « D'ailleurs, il est rare qu'un site classé soit déclassé » notaient hier les experts du ministère de l'Équipement. (...) À Paulilles, il semble que l'on s'oriente vers un programme de type économique réellement créateur d'emplois permanents.

À cette période, on retrouve toujours les deux problématiques liées au développement et à la protection du territoire : que choisir, l'environnement ou l'emploi?

En octobre 1988, le projet de port et d'urbanisation par le promoteur Jean-Claude Méry est annoncé.

b. Les réactions des associations environnementales

En réponse à cette annonce de la possibilité d'un déclassement des parties où était située l'usine, en vue de la construction du projet dit « pharaonique » de Port-Méry, une première proposition du SNPLR et du CCN-PO de rachat du site, par le Conservatoire du littoral, est avancée, le 18 décembre 1988.

Une motion proposée par le CCN-PO est votée à l'unanimité par les membres de la SNPLR réunis en assemblée générale :

Compte tenu de l'intérêt paysager que présente l'ensemble de la Côte Vermeille, les sites de Cap Béar, du Cap Oullestrel, du Cap de l'Abeille et de l'Anse de Terrimbo ont été classés pour qu'ils soient soustraits à toute spéculation foncière. C'est d'ailleurs dans ce but que l'emplacement de l'usine de Paulilles a été inclus dans un périmètre classé. La SPNLR, réunie en Assemblée générale le 18 décembre 1988, réaffirme son opposition à toute modification dérogatoire de l'état actuel du site. Elle souligne l'intérêt qu'elle porte à réhabiliter l'emplacement de l'usine de Paulilles dans le sens d'une valorisation paysagère et écologique, dans le respect de l'intégrité du « site classé ». Dans ce but, elle demande qu'un achat par le Conservatoire de l'Espace littoral et des Rivages lacustres soit mis au plus tôt à l'étude.

Cette motion permet de prendre connaissance que la demande d'achat du site par le Conservatoire du littoral se fait dix ans avant l'acquisition du site. Le Conservatoire n'en deviendra le propriétaire qu'en 1998. Pendant ces dix années, les associations environnementales ont mené différents combats, plus insoupçonnés les uns que les autres, afin d'avoir gain de cause.

c. Le tribunal

Trois mois après la première demande de rachat du site par le Conservatoire du littoral par les environnementalistes, Jean-Claude Méry, pas encore propriétaire, commence

des modifications sur le site. Ces gestes que le promoteur va poser sur un « site classé », dont il n'a pas finalisé l'achat, seront l'un des détails gagnants de la victoire des associations mobilisées depuis 1976 pour la sauvegarde de Paulilles : « en mars 1989, Jean-Claude Méry, sans aucune autorisation, modifie l'aspect du site de Paulilles en abattant de très vieux arbres (...) Il est condamné par le Tribunal correctionnel de Perpignan, et les associations Charles Flahault et CCN-PO, parties civiles, obtiennent des dommages et intérêts » (Travé, 2008 : 1).

Pendant l'entretien, j'ai demandé des précisions à Joseph Travé sur le moment du procès. Il m'a raconté cette période de mars 1989 en m'expliquant que, tout d'abord, il a appris, par l'un de ses collègues, que des arbres coupés, provenant de Paulilles, étaient entreposés à la décharge de Banyuls-Sur-Mer. Ainsi, des personnes du village allaient découper ces arbres pour en faire du bois de chauffage pour l'hiver. Travé a alors décidé d'aller à Paulilles pour prendre des photos des arbres attatus par Jean-Claude Méry :

Alors je vais là-bas avec (...) le technicien qui travaillait avec moi et... Oui, oui, il y avait ces troncs d'arbres là. Alors je prends une photo avec mon collègue sur un tronc d'arbre magnifique, comme ça. Je prends des photos. (Joseph Travé, Président association CCN-PO)

Travé explique de façon minutieusement détaillée le déroulement des événements, puis en arrive au moment du tribunal, où l'association porte plainte contre le promoteur. Le décalage entre les « deux mondes », le monde parisien et le monde de la province, est révélateur des enjeux auxquels le CCN-PO était confronté :

En décembre 1989, Jean-Claude Méry est arrivé avec un avocat de Paris en voiture teintée, deux gardes du corps (...) moi j'avais pas pris d'avocat, j'étais seul avec mes photos, je représentais le Comité de Conservation de la Nature. Donc je me pointe au tribunal, j'étais un peu... C'était la première fois que j'allais dans un tribunal (...) Et donc, je présente mes photos, mes trucs et alors son avocat dit : « mais oui, c'était des broussailles, on a enlevé ces broussailles qui gênaient pour pouvoir faire des sondages pour pouvoir faire le port! » (...) J'ai montré mes photos, le président du tribunal, il dit : « Mais vous vous moquez de moi, monsieur l'avocat, c'est pas des broussailles! Regardez des troncs d'arbres qui ont été coupés! Regardez les photos! » Et ils ont été condamnés, et nous, on a eu des dommages et intérêts. (Joseph Travé, Président association CCN-PO)

Travé explique que le rôle de veille environnementale de l'association a parfaitement été maintenu, en cette circonstance, et que celui de l'état aussi. Les retombées du site classé pouvaient se mesurer, à ce moment-là, car l'action juridique du CCN-PO contre les actes de Méry a été déterminante pour sauvegarder le site. Méry, n'étant pas encore propriétaire, n'avait pas le droit de couper des arbres sur le site classé, encore propriété de la société Nobel-Bozel. Ces premiers échecs de Méry et ces tapages médiatiques ne pouvaient pas faire en sorte que Méry déclassé le site « en silence », comme il entendait a priori le faire.

2.2. La question du déclassement du site?

Après avoir recueilli ces informations, lors de l'enquête par entretien, à propos de cette période d'incertitude sur l'avenir du site de Paulilles, j'ai cherché à savoir, auprès de la loi de 1930, dans quelle mesure il était possible de déclasser un site classé. Voici quelques précisions à ce sujet.

2.2.1. Les possibilités d'un déclassement prévues par la loi

Au niveau du déclassement, un site peut être modifié ou détruit sur autorisation spéciale, tel que mentionné à l'article 12 (ou L341-10). Il peut être déclassé par décret suivant une procédure similaire à celle du classement, et plus amplement détaillée à l'article 14 (ou L341-13) : « Le déclassement total ou partiel d'un monument ou d'un site classé est prononcé, après avis des commissions départementale ou supérieure, par décret en Conseil d'État. Pour répondre aux exigences de la loi en matière de publicité, le déclassement est notifié aux intéressés et publié au bureau des hypothèques de la situation des biens, dans les mêmes conditions que le classement. Le décret de déclassement détermine, sur avis conforme du Conseil d'État, s'il y a lieu ou non la restitution de l'indemnité prévue à l'article 8 ci-dessus¹³ ».

a. Déclasser par le parallélisme des formes

¹³ <http://www.legifrance.gouv.fr/>

Jean-Claude Méry aurait tenté en vain de faire déclasser le site. D'après les répondants interrogés, le promoteur comptait sur ses relations étroites avec le maire de Paris qui, en 1988-1989, était Jacques Chirac (futur Président de la République française). Plusieurs acteurs expliquent cette période d'incertitude par des raisons politiques. Chirac était le maire (RPR¹⁴) de Paris, sous un gouvernement du Parti Socialiste, de gauche, présidé par François Mitterrand. À l'époque, le ministre de l'environnement, Brice Lalonde, *n'aurait pas voulu être le ministre « du déclassement »*. Au cours de mon enquête de terrain, en 2011, tous les répondants de mon échantillon faisaient référence à ce recours de Méry auprès de Chirac :

Alors Méry, il savait très, très bien que le site était classé mais avec le bras long qu'il avait, avec Chirac etc. Il pensait passer au dessus du classement (...) (Philippe Jacquet)

Roland Gallina, l'adjoint au chef du pôle gestion de sites du Conseil Général, est le seul qui m'informe qu'un site peut être déclassé, « par le parallélisme des formes », bien qu'il ne connaisse aucun exemple dans ce cas.

Je peux pas te donner d'exemple, mais oui tu peux, mais il faut avoir une procédure qui soit menée avec le parallélisme des formes de celle qui a permis le classement. Donc il faut retourner en Conseil d'État pour réviser le périmètre des sites classés. (Roland Gallina)

Ma recherche sur la question du déclassement de la loi, citée plus haut, confirmera ce qu'avait annoncé Roland Gallina. Pendant cette période, il est question de faire déclasser le site. Comme l'article 12 et l'article 14 de la loi le stipulent, il est possible de faire déclasser un site en retournant en Conseil d'état.

b. Le « casse-tête » administratif

Les rebondissements ne cessent d'alimenter la presse locale et font croître l'incertitude à propos de l'avenir de Paulilles, notamment chez ceux qui veulent préserver le littoral. Une scission se fait au sein de la population locale, entre ceux qui veulent la protection de l'environnement et ceux qui veulent des emplois pour le développement économique du canton. Le 15 mars 1990, *L'Indépendant* titre : *Paulilles, Au revoir Nobel*,

¹⁴ Le RPR (Rassemblement pour la République) est le parti de droite, en France, antérieur à l'actuel UMP (Union pour la Majorité Populaire).

rebonjour Méry? L'impasse. (Annexe n°6). Méry y annonce que, malgré le classement, il va pouvoir réaliser son projet :

(...) Appuyé sur ses juristes et fort du soutien de la municipalité de Port-Vendres, M. Méry juge qu'il pourra quand même réaliser son projet. (...) M. Hueber (...) : « Nous sommes disposés à vendre Paulilles, sous réserve que M. Méry nous présente un chèque pour une vente différée et non pas pour une promesse de vente. Et que ce chèque soit cautionné par une banque ayant pignon sur rue ». Et c'est ce qui vient d'arriver : Jean-Claude Méry, a annoncé qu'il va présenter le fameux chèque (5,5 millions de francs sur le Crédit Lyonnais, la soulte devant être donnée le 30 octobre 1990). Et il donne le nom de son partenaire : l'Immobilière Percier, filiale de Phoenix, elle-même filiale de la générale des eaux.

À présent, la procédure devrait être la suivante : la semaine prochaine, achat des terrains (vraisemblablement mardi), rapidement suivi du dépôt sur les bureaux de la mairie de Port-Vendres d'un pré-projet du Port-Méry. Le conseil municipal devra approuver ce projet.

Puis ce sera l'enquête publique.(...) On entrera alors dans la phase publique, celle de la demande des autorisations de travaux auprès du ministère de l'Équipement et des autres ministères concernés ainsi que la commission départementale des sites, etc. (...) Jean-Claude Méry a incontestablement gagné cette manche. Mais il reconnaissait volontiers hier qu'il lui reste à présent d'autres obstacles à franchir.

Le dernier obstacle à franchir pour le promoteur est, en effet, la Commission Départementale des Sites, mais aussi la Commission Supérieure des Sites.

c. Un obstacle redoutable : le site classé

Quelques jours plus tard, toujours en mars 1990 (Annexe 5), un autre article dans *L'Indépendant* stipule que *Jean-Claude Méry est prêt à revoir son projet « à la baisse »*. Cet article est important, car il est le seul, dans toute la documentation réunie, où Méry est interviewé : il prétend n'avoir jamais demandé le déclassement du site, tandis que les ministères du gouvernement socialiste affirment ouvertement que le site ne sera jamais déclassé.

PARIS (Rédaction)

Va-t-on assister le 13 mars prochain, à Paris, à un nouveau rebondissement sur ce qu'il est convenu d'appeler « l'affaire Paulilles »? (...) Les terrains appartiennent toujours à la société Nobel Explosifs France dont le P.D.G est M. Bernard Hubert. (...) En effet, l'administration et plus particulièrement les trois ministères (la Défense, actionnaire principale de sa filiale Nobel explosifs France et surtout l'Équipement et l'Environnement) ont fait savoir, à plusieurs reprises – et à toutes les parties

concernées – qu'il est impossible de construire Port-Méry dans le site de Paulilles. Ce site est en effet classé par des décrets parus en 1978 et 1980. Pendant un certain temps, les promoteurs du projet ont espéré obtenir un déclassement, faisant observer qu'il s'agissait d'une friche industrielle, inesthétique, et indigne d'une commune qui veut miser sur la qualité. Mais l'administration est restée intraitable : « on ne touche pas un classement ».

À cet aspect juridique, s'est ajouté ces derniers temps un aspect politique. Quel ministre de gauche, dans une période où les voix écologiques hésitent à choisir un camp, se risquerait à devenir « l'homme qui a enlevé leur protection légale aux sites »? Imagine-t-on Brice Lalonde suicider son personnage politique en signant un déclassement de site? (...) Face au refus définitif opposé par l'administration à toutes les approches des aménageurs, ceux-ci ont changé leur fusil d'épaule. Est-il indispensable de déclasser Paulilles pour autoriser des constructions, se sont-ils demandés?

« Il n'est pas question de déclasser Paulilles, il n'en a jamais été question » nous a précisé hier Jean-Claude Méry lui-même. Qui précise : « Ce déclassement, nous ne l'avons jamais demandé! Ce que nous souhaitons c'est que dans le strict respect de la loi, et sur présentation d'un projet agréé par la commune et par l'administration, nous obtenions une autorisation de travaux dans un site classé ». (...) « L'administration n'a pas encore eu connaissance de mon projet définitif. Elle ne peut donc s'être exprimée jusqu'ici que sur ses grandes lignes ». Et l'aménageur d'ajuster : « Je suis prêt à accepter une adaptation de mon projet, c'est-à-dire à en diminuer l'importance. Si l'administration me fixe des impératifs, que le projet remanié reçoive l'agrément de mes partenaires financiers, de la commune et de son maire, de l'administration. Alors si ce projet conserve son esprit qui est de créer des emplois permanents et non pas saisonniers ainsi qu'un centre touristique de haut niveau, je m'inclinerai devant ce nouveau projet ».

Méry réitère l'aspect social de son projet, celui de créer des emplois dans une région où le déclin économique est rythmé par le tourisme balnéaire, donc saisonnier, ne fournissant pas du travail à l'année. Selon lui, la création d'une marina pourra générer de l'emploi.

Les articles de presse relatifs à ces événements, récoltés pendant mon enquête de terrain, s'arrêtent en 1990. À propos de la dite « affaire Méry » j'ai pu comprendre que Méry avait finalement acheté le site, mais qu'il n'avait jamais réussi à réaliser son projet.

Dans le document rédigé par Joseph Travé à propos de l'histoire de Méry, on y apprend que le promoteur a finalement acheté le site de Paulilles, mais n'aura jamais pu réaliser son projet de marina :

Par la suite en avril 1990, le Ministère de l'environnement Brice Lalonde déclare :

« le site de Paulilles ne sera pas déclassé ». Les ministres qui ont suivi, Ségolène Royal en 1993 et Corinne Lepage en 1995 ont également été fermes sur la protection du site ainsi que la DIREN (Direction Régionale de L'Environnement) et les préfets successifs dans leurs interventions dans les médias.

(...) Le 4 janvier 1991 : La SCI Port-Pierre Méry qui associe le promoteur Jean-Claude Méry, actionnaire majoritaire et Immobilière Phenix (Filiale de la CGE), achète la friche industrielle pour 27 MF. Fin janvier, la FENEC et Génération Écologie font un recours auprès du tribunal administratif. En avril 1991, le Préfet J.R.Garnier annonce de façon catégorique qu'« il n'y aura pas de Port à Paulilles ».

Mais les événements ne s'arrêtent pas si abruptement, la victoire des associations de protection de l'environnement se fait au terme d'une dernière lutte, menée par le CCN-PO, qui a dû préparer un contre-projet afin de bloquer le projet de marina de Méry.

2.2.2. La stratégie du contre-projet : le projet de jardin botanique

Toujours lors de l'entretien mené en 2011, Joseph Travé m'a informée du contre-projet que son association a dû mettre en place afin de combattre le projet immobilier qui revendiquait la création d'emplois sur la côte et qui avait l'adhésion de la municipalité de Port-Vendres.

a. Une stratégie pour contrer la marina

Le combat ne s'arrêtait pas là. En guise de stratégie, Travé a imaginé un contre-projet, en affirmant qu'il pouvait créer un jardin botanique à caractère international, qui allait aussi générer de l'emploi sans bétonner le littoral :

Et j'ai proposé... Parce que Méry disait ça va créer 400 emplois! (...) Et alors pour essayer de contrecarrer cette histoire j'ai présenté un dossier de jardin botanique méditerranéen.

Alors j'ai dit : « voilà on a la possibilité de faire, à Paulilles, un jardin méditerranéen en montrant des plantes méditerranéennes de toutes les régions méditerranéennes du globe (...) » Donc montrer les différences mais aussi toutes les convergences qu'il y a. Toutes les plantes méditerranéennes sont des plantes en général à feuilles persistantes, les chênes verts, les oliviers (...) et donc ça me paraissait intéressant de faire ça et surtout c'était pour contrer Méry. Bon, le projet de Méry c'était un projet de 30 à 40 millions de francs de l'époque et moi j'ai voulu, pour le contrer, proposer un projet de 30 millions à peu près. Mais c'était pas du tout parce que je voulais le faire! C'était parce que je pouvais le proposer, parce que je suis spécialiste de ces choses-là et surtout, surtout il fallait démontrer que ça allait créer des emplois.

Cette tension entre les volontés de préserver le littoral et celles de créer des emplois est récurrente sur la Côte Vermeille. Paulilles a été un point de cristallisation de cette problématique qui, à l'instar d'un pendule, penchait tantôt pour l'économie, lorsque les maires des différentes municipalités étaient à droite, et tantôt vers la protection de l'environnement, lorsque les maires étaient à gauche. À ce sujet, Travé souligne qu'en 1993, lorsqu'il a organisé, dans le cadre des journées de l'Environnement, une manifestation « Sauver Paulilles », les élus n'étaient pas venus. Il mentionne qu'en 1993 les élus du canton ne faisaient pas campagne sur la question du site de Paulilles. Ce qui va changer par la suite. À partir de la documentation et des titres des journaux, il est possible d'observer deux manières énoncées de « Sauver Paulilles ». Travé veut « sauver » le site d'un point de vue écologique tandis que Vila veut « sauver » Paulilles d'un point de vue économique.

b. Les prémisses du rachat par le Conservatoire du littoral

Le 21 décembre 1995, *L'Indépendant* annonce, dans un article de presse, que *Le Conservatoire s'intéresse à Paulilles* (Annexe n°8). Cette annonce tant attendue par les environnementalistes se révèle être une victoire à la suite d'une lutte menée depuis une vingtaine d'années :

«Rivages de France » tenait dernièrement sa réunion régionale (...) dans le cadre de sa politique de protection des sites naturels. En particulier le fameux site de Paulilles dont l'anse a déjà fait couler beaucoup d'encre.

À l'amiable sinon l'expropriation

(...) le Conservatoire veut négocier à l'amiable l'achat du site classé avec l'actuel propriétaire, la société Phénix. Si toutefois cette négociation échouait, on aurait alors recours à l'expropriation. Chose qui devrait se préciser au cours de l'année 96. Parallèlement « Rivages de France » souhaite rencontrer le maire de Port-Vendres, Jean-Jacques Vila, pour réfléchir ensemble au devenir du site et à un éventuel projet éco-touristique avec jardin botanique et plantations. Mais si l'on tient compte de l'absence du maire de Port-Vendres à cette réunion ainsi que des séquelles du projet avorté de « Port-Méry », on peut redouter qu'une telle rencontre s'avère du domaine de l'inconciliable.

Cette victoire de la rationalité environnementale signifiait la naissance de nouvelles tensions avec les élus de la municipalité de Port-Vendres, entre les partisans de l'aspect

économique et ceux de l'aspect environnemental. Cette division restera identifiée comme l'enjeu majeur du « projet Paulilles ».

Afin de résumer cette deuxième partie du chapitre 1, je mentionnerai les conclusions que Joseph Travé apporte dans un livre de témoignages recueillis par France Vetterlein, intitulé *Banyuls, un village qui se raconte*. Comme nous le verrons plus tard dans cette thèse (chapitre 4), France Vetterlein est impliquée dans le projet de l'association l'Amic afin de préserver la mémoire ouvrière de Paulilles. Elle a par la suite réalisé ce recueil de témoignages avec les habitants du village de Banyuls. Travé, dans une section du livre nommée « Du monde de l'infiniment petit à la protection de la nature », explique le combat que les associations environnementales ont mené pour préserver Paulilles du projet immobilier, très controversé, de la construction d'une marina, combat qui a finalement abouti au rachat du site par le Conservatoire du littoral :

Je dirai aussi quelques mots sur Paulilles. Pendant vingt ans, nous nous sommes battus pour que Paulilles ne soit pas transformé en marina. Nous nous sommes opposés au projet de Méry. Il y a eu un procès-verbal de la Direction Régionale du Languedoc-Roussillon sur des coupes d'arbres illégales dans l'usine. Le Comité de Conservation de la Nature des P.O. que j'ai l'honneur de présider et l'association Charles Flahault se sont portés partie civile au Tribunal de Perpignan, et nous avons gagné contre monsieur Jean-Claude Méry, malgré tous les appuis qu'il avait à Paris. Depuis plusieurs années, nous demandions l'achat de Paulilles par le Conservatoire du Littoral. Cet achat, nous l'avons obtenu au bout d'une quinzaine d'années seulement, après que Jean-Claude Méry ait pu l'acheter. Il n'y a pas mis un sous au départ, c'est uniquement des crédits qu'il avait obtenus au Crédit Lyonnais. Ces crédits, c'est nous, les contribuables, qui les avons payés quand le Crédit Lyonnais a fait le Krach. Par contre quand le Conservatoire du Littoral a acheté Paulilles, il l'a payé beaucoup moins cher. Autrement dit, tout le reste a été perdu par le Crédit Lyonnais et payé par le contribuable. Voici le genre de choses contre lesquelles nous devons nous battre constamment. (Joseph Travé, dans Vetterlein, 2010 : 398)

C'est entre soulagement et déception que s'achève cette période de controverse autour du projet de marina à Paulilles. Pourtant après la certitude que le site ne sera pas déclassé, et le combat des associations pour la sauvegarde de l'environnement, de nouveaux enjeux vont déjà apparaître.

Que conclure alors de la puissance juridique d'un site classé? Que penser de l'interprétation de la loi du 2 mai 1930? Le rôle de veille environnementale des militants, le détail gagnant de la coupe d'arbres par Méry sur un site classé et la stratégie du contre-

projet permettent de comprendre que la mobilisation des acteurs a été nécessaire. Bien que la protection de l'état paraît évidente, lorsqu'on lit la presse, qui stipule que l'état n'aurait jamais fait déclasser le site, il n'en demeure pas moins que les actions concrètes des associations ont eu des conséquences. Au regard de ces forces motrices décrites par l'acteur majeur du classement, Joseph Travé, il est difficile de croire que ces actions auraient pu être évitées. Fallait-il nécessairement qu'ait lieu cette conjugaison entre une loi et la militance des acteurs pour préserver Paulilles du « bétonnage »? Il semblerait que oui, mais pas, au final, au détriment de la reconnaissance d'une logique sur l'autre. La déception manifestée par Travé (relatée plus particulièrement au chapitre 3), au terme de ce long combat, pose la question des formes de partenariat qui peuvent exister entre la force publique et les forces motrices associatives. Pourtant, cet acte mené par les associations environnement sera fondateur, il va engendrer une série de volontés protectrices qui vont s'associer les unes aux autres, notamment en termes de rationalité historique et mémorielle.

3. L'acquisition du site par le Conservatoire du littoral 1998

Le site de Paulilles devient la propriété du Conservatoire du littoral le 9 juin 1998. Le but du Conservatoire du littoral, tel qu'il est expliqué par les responsables interrogés, est de préserver un « tiers sauvage » du littoral français (comprenant les territoires et départements d'outre-mer). Il s'agit d'un objectif qui représente un grand défi en vue d'empêcher toute urbanisation de ce tiers côtier acquis. Le Conservatoire du littoral est membre de l'Union Mondiale pour la Nature. Il a été créé en 1975 en tant qu'établissement public de l'État français. Sa politique foncière vise la protection définitive des espaces naturels et des paysages sur les rivages maritimes et lacustres. Les terrains concernés par cet établissement sont la plupart du temps fragiles ou menacés ; l'acquisition s'en fait à l'amiable, par préemption, ou exceptionnellement par expropriation. Une fois qu'il en devient le propriétaire, le Conservatoire du littoral protège les terrains et travaille en partenariat avec d'autres organismes ou collectivités :

Après avoir fait les travaux de remise en état nécessaires, il confie la gestion des terrains aux communes, à d'autres collectivités locales, à des associations pour qu'ils en assurent la gestion dans le respect des orientations arrêtées. Avec l'aide de spécialistes, il détermine la manière dont doivent être aménagés et gérés les sites qu'il a acquis pour que la nature y soit aussi belle et riche que possible et définit les

utilisations, notamment agricoles et de loisir, compatibles avec ces objectifs. (Site internet du Conservatoire du littoral¹⁵)

Dès l'achat de la friche industrielle de Paulilles, en 1998, les questions relatives à l'avenir du site s'intensifient autant à propos du devenir du site lui-même que de la désignation de son gestionnaire. La fin de la période de controverse, en lien avec « l'affaire Méry », a laissé des traces, en raison des tensions survenues entre les partisans de la création d'emplois et les partisans de l'environnement. Le Conservatoire va mettre dix années pour trouver un gestionnaire, réhabiliter le site et l'ouvrir au public. Une nouvelle décennie d'incertitude voit le jour, tandis que le Conservatoire du littoral ne joue pas le rôle de « sauveur » qu'on aurait pu lui attribué, notamment auprès des collectivités et des populations locales.

À propos de la suite du classement au titre de la loi de 1930, dès l'ouverture du site, en 2008, les niveaux de protection s'accumulent et donnent au site une reconnaissance écologique, dont le rayonnement est national et européen. Mais, au final, les protections, dans un jeu de contradictions, servent mais aussi desservent les projets de réhabilitation. En d'autres mots, elles servent le site en le protégeant, mais empêchent une multitude d'innovations culturelles proposées par divers concepteurs paysagistes ou par les associations culturelles locales. Ces constats amènent à poser la question selon laquelle la protection amène aussi une forme de perte, de sacrifice.

3.1. Une protection par agrégations successives

Le classement du site en 1978 et en 1980 au titre de la loi 1930, résultat du travail effectué par les associations environnementales, a permis de protéger Paulilles des projets immobiliers auxquels le littoral de Paulilles était exposé. Cette rationalité de protection initiale a constitué un premier moteur d'action, qui a créé une base solide sur laquelle ont pu s'agrèger une série de protections environnementales supplémentaires. Ce mouvement concentrique de protections institutionnelles ne cessera de s'élargir pour parvenir, en 2011, à l'adhésion au Réseau des Grands Sites de France, dont le point culminant est l'obtention du label, que le site de Paulilles n'a pas encore reçu. Ces agrégations successives de

¹⁵ <http://www.conservatoire-du-littoral.fr/front/process/Rubriquee8e8.html>

classement font partie des enjeux et objectifs professionnels de l'équipe de gestionnaires constituée par le Conseil Général des Pyrénées-Orientales. En revanche, les successions de classements protecteurs ne sont pas toujours bien accueillies par les acteurs locaux, qui pensent que le site est mis « sous couvercle », et qu'il ne leur reste aucune possibilité pour développer, selon leur souhait, des animations culturelles en lien avec la culture catalane locale.

3.1.1. Un rachat tardif par un organisme de l'État

La dynamique de protection, qui a pour mission de préserver le site de l'urbanisation, est représentée par le propriétaire du Conservatoire du littoral. C'est la raison pour laquelle les associations environnementales se sont battues de nombreuses années afin que le site de Paulilles soit acquis par cet établissement public : la loi sur les « sites classés » ne suffisait pas à protéger entièrement le site. Pourtant, le Conservatoire a mis presque vingt ans à racheter le site et à entendre la requête des associations environnementales régionales. Lors de notre entretien, Jean-Claude Armand, le délégué régional du Conservatoire en Languedoc-Roussillon, m'a confirmé le rachat tardif du site de Paulilles par son établissement et a mis en valeur les actions déterminantes des associations qui, quant à elles, trouvent que leur militance est trop souvent oubliée :

[...] le Conservatoire a racheté le site tardivement. On l'a racheté le 9 juin 1998 et l'usine avait fermé en 1984 et son classement est antérieur à la fermeture. Donc l'action du Conservatoire du littoral, c'est la cerise sur le gâteau, mais on n'est pas Zorro, c'est pas nous qui avons sauvé le site de Paulilles. (...) L'acte politiquement fondateur, c'est le classement du site en 1979 par la loi de 1930. Et ça, c'est classé par l'État. (...) L'action du Conservatoire du Littoral n'arrive qu'en fin de course parce que le site a été protégé, une fois que les promoteurs ont été convaincus qu'ils ne pourraient rien en faire malgré leurs réseaux politiques extrêmement importants et donc y'avait pas d'autres issues que le Conservatoire du Littoral le rachète et il l'a fait sans effort! En fait le site lui tombe tout cuit dans les dents! (Jean-Claude Armand, Délégué de rivage du Languedoc-Roussillon, Conservatoire du littoral)

Le délégué de rivage reconnaît « le droit de propriétaire exorbitant » du Conservatoire, qui lui confère « un droit inaliénable » mais qui, en même temps, dépasse la légitimité des acteurs qui se sont battus pour classer le site. En 1998, cette protection supplémentaire au

site classé va laisser le goût d'une victoire amère aux associations pionnières et avant-gardistes, qui ont protégé le site jusqu'alors et qui estiment être complètement écartées du projet mis en place pour décider de l'avenir du site.

3.1.2. Premières tensions entre les populations locales et le pouvoir central représenté par le Conservatoire du littoral

Jean-Claude Armand reconnaît et comprend la déception des militants écologistes. Il objective le problème que peut poser le droit excessif du Conservatoire à leurs yeux. Il interprète cette tension comme la conséquence du retour de l'état dans une région excentrée du pouvoir, et met en relief ce décalage entre Paris et la province – un paradigme qui était déjà présent depuis l'implantation de l'usine. La direction de l'usine était alors à Paris; Armand souligne ainsi une récurrence qui a souvent engendré des tensions, voire des guerres de juridiction :

En 1998, quand le Conservatoire le rachète, c'est à l'issue d'une mobilisation extrêmement importante d'acteurs (...) qui ont été très déterminants dans l'histoire de Paulilles, et qui, sur leur lancée militante sont légitimement accrochés sur Paulilles. Donc on voit des mobilisations, des associations (...) entraînées par leur militantisme, fortes de leurs valeurs, qui s'arrogent un droit. Alors, évidemment, ce qui ne convient pas au propriétaire... Alors que le Conservatoire arrive tardivement, il arrive peu impliqué dans la bagarre pour sauver Paulilles et il arrive avec droit exorbitant. Et ça, ça passe mal! Ça se passe mal! Et donc je ressens, les premières fois que je vais sur le site (...) je ressens de l'animosité, de l'animosité, je ne suis pas du tout accueilli comme un sauveur mais comme une menace, comme si le pouvoir central revenait, quoi! (Jean-Claude Armand, Délégué de rivage du Languedoc-Roussillon, Conservatoire du littoral)

Ce retour du pouvoir central est une piste d'analyse importante qu'amène Jean-Claude Armand lors de l'entretien. En effet, le Conservatoire du littoral peut revenir à Paulilles, en tant qu'établissement public, grâce au classement de 1978 et 1980, ce qui lui permet de consolider la suite de rationalité de protection environnementale déjà mise en place par la loi de 1930. Cette acquisition est reçue, au niveau local, de façon paradoxale, car bien qu'étant une sorte de « sauveur » définitif de Paulilles, devant le danger d'une urbanisation touristique jugée outrancière, cet établissement incarne la menace du pouvoir décisionnel de l'État sur un lieu où l'attachement local est important. Le site bénéficie ainsi d'une protection nationale qui lui donne une reconnaissance et une préservation importantes.

Mais, de fait, cette protection empêche l'appropriation du site par les acteurs locaux, qui se sentent les héritiers légitimes de ce territoire. Jean-Claude Armand précise que le « Conservatoire du Littoral est également perçu comme le bras armé de l'état qui revient à Paulilles ! », ce qui va, en partie, provoquer des tensions et des ralentissements dans le calendrier de réaménagement du site.

3.1.3. Consolidation des protections dès l'ouverture du site en 2008

Le site de Paulilles est classé au niveau national depuis 1978 et 1980 par la loi de 1930; depuis son acquisition, par le Conservatoire du littoral, en 1998, et son ouverture au public, en 2008, il ne cesse d'obtenir des reconnaissances scientifiques pour ses qualités faunistiques, floristique et maritime. À cet égard, un niveau de protection européen lui est conféré par Natura 2000.

a. Une protection européenne : Natura 2000

La France, en plus de ses engagements nationaux dans la protection de la nature, a ratifié différents traités internationaux concernant la préservation du patrimoine, dont la convention sur la diversité biologique de Rio¹⁶. Comme membre de l'Union européenne, elle participe également à différents projets, dont Natura 2000. Ce réseau regroupe différents espaces naturels, dont le territoire terrestre et marin sur lequel repose le site de Paulilles, afin de préserver et de protéger les espèces animales ou végétales dans leur environnement¹⁷. L'ouverture, en 2008, du site de Paulilles, a permis de valoriser la nature avec Natura 2000 et d'élargir le classement de Paulilles en-dehors des frontières de la France. Marie-Laure Licari, la responsable du site de Paulilles, donne des indications sur cette reconnaissance européenne, liée notamment au caractère remarquable des richesses naturelles de Paulilles :

En fait « Site Classé », c'est au niveau national. Natura 2000 c'est un peu la même idée, par contre, Natura 2000, c'est que des sites naturels (...) L'idée c'était de fonder un réseau de sites naturels européens, sites patrimoniaux parce que remarquables du

¹⁶ *Convention sur la diversité biologique*

¹⁷ Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'Énergie, [en ligne] <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html>

point de vue de la richesse faunistique et floristique et donc chaque État devait faire remonter toute une série de sites pour qu'à l'échelle de l'Europe il y ait ces espaces verts ou bleus puisque, maintenant, il y a Natura 2000 en mer. (...) (Marie-Laure Licari, responsable du site de Paulilles)

Natura 2000 est donc une directive européenne, qui concède des financements en provenance de l'Europe afin de protéger différents habitats écologiques.

b. Z.I.C.O., Z.N.I.E.F.F., et le parc marin

D'après les recherches documentaires menées, il apparaît que Paulilles est considéré comme un milieu d'un grand intérêt floristique, classé en Z.I.C.O. (Zone d'Intérêt de Conservation Ornithologique) et en Z.N.I.E.F.F. (Zones Naturelles d'Intérêts Environnementaux pour la Flore et la Faune). Le document « Synthèse des contraintes et enjeux sur le site de l'ancienne dynamiterie de Paulilles », datant du 10 juillet 2002 (p. 4) et ayant été établi pour la réunion du comité de pilotage du 11 juillet 2002, mentionne que « l'ensemble du domaine est inscrit dans une Z.I.C.O. motivée par la richesse de l'avifaune. En effet, une vingtaine d'espèces hivernent sur le site de Paulilles constituant le seul endroit du Languedoc-Roussillon et une trentaine d'espèces y a été recensée. Ce secteur a été proposé par la France en tant que site d'intérêt communautaire » (11 juillet 2002, p. 2). Ces zones définies comme devant être protégées sont antérieures à l'ouverture du site; elles ont pu être déclarées protégées à la suite de la loi du site classé et de l'acquisition du site par le Conservatoire du littoral. Ces Zones d'Intérêts ont constitué la base du document d'indices qui a permis la reconnaissance européenne de Natura 2000.

L'une des autres protections qui est actuellement mise en place comprend le parc marin. Roland Gallina, l'adjoint au chef de pôle gestion des sites au Conseil Général, précise l'étendue de ce parc maritime :

Voilà donc aussi une dernière couche de protection, c'est le parc marin, celui-ci il s'étend jusqu'à Leucate et la frontière espagnole, il fait l'objet actuellement de réflexions qui sont bien abouties puisque le périmètre a déjà été pratiquement adopté. (Roland Gallina, adjoint au chef du pôle Aménagement et gestion des sites du Conseil Général)

Roland Gallina m’informait, pendant l’entretien mené en octobre 2011, qu’une réunion sur le parc marin allait se tenir dans les semaines suivantes. Le projet de développement de ce parc est en cours d’élaboration. Il est important de signaler que, pendant l’enquête de terrain, les acteurs en poste au pôle gestion des sites du Conseil général étaient confrontés, dans leur pratique professionnelle, à ces objectifs d’adhésion et de protections que constituent les reconnaissances scientifiques écologiques. Obnubilés par l’obtention de ces classements pour ramener, dans le meilleur des cas, des subventions, les professionnels m’ont informée qu’ils manquaient de temps pour se documenter sur l’histoire du classement de Paulilles et même sur l’histoire de l’usine de Paulilles, qu’ils ne connaissent finalement pas. La période antérieure à l’acquisition du site par le Conservatoire du littoral reste méconnue, voire a été oubliée. Le classement par le CCN-PO et le combat qui a été livré pendant de nombreuses années contre le projet Méry sont des moments obscurs d’une période généralement peu éclairée et également peu documentée. La plupart des répondants en connaissent les grandes lignes, mais ne peuvent en faire un récit précis. Mon investigation, se situant entre les entretiens et l’analyse documentaire, m’a permis de reconstruire partiellement cette période méconnue de l’histoire du site de Paulilles. J’ai ainsi pu poser des repères temporels et identifier les acteurs qui ont été les moteurs d’actions premières.

3.2. Réseau des Grands Sites de France : la dernière protection depuis 2011

L’enquête par entretiens m’a permis d’approfondir une nouvelle apparue dans la presse locale en mai 2011. Je venais d’entreprendre ma recherche de terrain, lorsque j’ai pris connaissance de l’adhésion du site de Paulilles au Réseau des Grands Sites de France, depuis le 4 mai 2011. Ce Réseau est une association créée en 2000, qui regroupe « des “Grands Sites”, □ des paysages exceptionnels, fragiles, protégés, connus et reconnus de tous. Leurs responsables partagent les valeurs du développement durable et une même ambition : □ révéler, servir et transmettre “l’esprit du lieu” particulier à chaque Grand Site¹⁸ ».

¹⁸ Site internet : <http://www.grandsitedefrance.com/>
Page qui concerne Paulilles :

3.2.1. L'excellence de gestion du site comme nouveau défi

Conformément à « l'article L341-15-1 du code de l'environnement¹⁹ », le site de Paulilles est classé « Grand Site de France ». Dans la continuité de la loi de 1930, le Réseau des Grands Sites de France (RGSF) fédère quarante sites classés répondant à la question qui suit : « Comment préserver, faire vivre et gérer de façon responsable ces lieux, les paysages protégés au titre de la Loi du 2 mai 1930 (...) afin que chacun, habitant ou touriste, puisse en jouir aussi bien aujourd'hui que demain²⁰ ? » Pour adhérer au Réseau, il est obligatoire qu'une partie du site proposé ait été classée par cette loi de 1930, antérieure au code de l'environnement. Le périmètre du « site classé » initial constitue en quelque sorte le cœur du site, et les portions de territoire qui en débordent en font un « Grand Site ». Ainsi, dans le cas de Paulilles, c'est toute l'anse qui est reconnue et protégée.

Pour être membre du réseau, le site doit répondre aux critères législatifs suivants : être un « site classé de grande notoriété et de forte fréquentation » et être un espace pour « la mise en œuvre d'un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site, répondant aux principes du développement durable » (Code de l'environnement, article L341-15-1).

a. L'obtention du « Label Grand Site de France » comme objectif futur

Le site de Paulilles fait partie des quarante sites du RGSF, mais n'en possède pas, pour le moment, le Label, qui est le symbole d'une gestion exemplaire. En effet,

le Réseau des Grands Sites de France regroupe des gestionnaires de sites ayant reçu le label GRAND SITE DE FRANCE ® décerné par le Ministère du développement durable et d'autres qui oeuvrent pour l'obtenir au terme de la réhabilitation et de la mise en place d'une gestion pérenne du site. L'article L341-15-1 créé par la loi du 12

http://www.grandsitedefrance.com/index.php?option=com_content&view=article&id=59%3Aanse-de-paulilles&catid=18%3Ales-sites-membres&Itemid=41

¹⁹ http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Reglement_d_usage_label-Version_revisee_2010.pdf

²⁰ <http://www.grandsitedefrance.com/images/stories/pdf/F%20RGSF%20avril%202011.pdf>

juillet 2010²¹ porte engagement national pour l'environnement et constitue une marque déposée par l'État auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) depuis 2002. Cet article de loi se réfère aux principes de la Convention du patrimoine mondial de 1972 (Unesco) et de la Convention européenne du paysage de 2000 (Conseil de l'Europe, Florence).

Le pôle aménagement et gestion des sites du Conseil général des Pyrénées-Orientales s'est engagé dans les démarches d'adhésion au Réseau des Grands Sites de France, puis dans celles de la labellisation – l'excellence et l'exceptionnalité étant les conditions d'entrée dans le réseau pour l'obtention du label. Le site internet des « Grands Sites de France » présente le site de l'anse de Paulilles selon les critères auxquels il doit répondre, soit des critères d'exceptionnalité, d'excellence en matière de gestion et de transmission de « l'esprit du lieu ». À ce sujet, il est mentionné que Paulilles est « marqué par la trace d'une activité industrielle lourde [...] une usine de dynamite Nobel [y ayant été] en activité de 1870 à 1984 » et qui, d'une certaine façon, « a protégé le site de l'urbanisation [...] [qui] a été classé au titre de la loi du 2 mai 1930 puis acheté en 1998 par le Conservatoire du Littoral (32 ha) »²². Et voici la présentation des enjeux de réhabilitation du site, tels que présentés par le pôle aménagement du Conseil Général pour le site des RGSF :

Le ré-aménagement du site s'est voulu ambitieux, équilibré et tourné vers l'avenir. Ambitieux parce qu'il s'agissait de rendre accessible à tout public une friche industrielle polluante et dangereuse. Équilibré, le projet a évité l'écueil du mémorial comme celui de la table rase : on respecte la mémoire ouvrière, on rend hommage aux victimes des explosions, mais le site est en renaturation. Dix ans ont été nécessaires pour élaborer et réaliser ce projet. Ce temps a permis d'aller vers l'épuration, en écartant le spectaculaire et la brocante, pour se concentrer sur des évidences : la présence de la mer, la trace industrielle, l'environnement naturel. Ainsi, l'on a procédé par soustraction et limité au minimum les apports extérieurs : seuls quelques bâtiments ont été conservés et réhabilités, les aménagements paysagers se sont limités au nécessaire, les perspectives ont été dégagées, l'existant a été mis en valeur, une scénographie a été créée, discrète mais efficace. La gestion mise en place par le Conseil Général des Pyrénées-Orientales suit fidèlement ces mêmes objectifs : ouverture permanente et gratuite du site, mise en valeur patrimoniale et environnementale des lieux (expositions, manifestations, visites guidées), exemplarité dans les domaines de l'écoresponsabilité et des énergies renouvelables, concertation avec les acteurs locaux et

²¹http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Reglement_d_usage_label-_Version_revisee_2010.pdf

²² http://www.grandsitedefrance.com/index.php?option=com_content&view=article&id=59%3Aanse-de-paulilles&catid=18%3Ales-sites-membres&Itemid=41

aide au développement économique local. (...) Les visiteurs ne s'y sont pas trompés, ils sont déjà 250 000 chaque année...²³

L'adhésion au Réseau Grands Sites de France et la démarche nécessaire vers l'obtention du label permet donc de faire la promotion touristique de la qualité environnementale du site.

Au niveau local, l'annonce, dans la presse, de cette reconnaissance supplémentaire s'est faite le 10 juillet 2011, lors de la publication de l'article de Frédérique Michalak, intitulé « L'anse de Paulilles intègre le Réseau des Grands Sites de France » (Annexe n°131)

L'un des plus beaux paysages du département, fréquenté chaque année par 250 000 visiteurs, a rejoint le 4 mai dernier le prestigieux club des Grands Sites de France. (...) Dans les P.-O., une friche industrielle est devenue l'un des sites les plus remarquables de la côte méditerranéenne. Et ce n'était pas gagné! (L'Indépendant, 10 juillet 2011)

Comme de coutume, les acteurs locaux apprennent les suppléments de rationalité de protection environnementale dans la presse. Étant en train d'effectuer mon enquête de terrain lors de cette annonce, j'ai pu en observer l'impact sur la population locale qui, au regard des contraintes qu'amène chaque nouvelle protection, ne sait plus comment accueillir ce type de nouvelle. Joseph Travé mentionne, à propos de la promotion touristique faite pour le site de Paulilles, que « *[M]aintenant ils ont leur truc, ils font une publicité énorme...* ». Par delà la réalité d'un classement fait pour protéger les espaces naturels, l'émission de ces reconnaissances sert à la construction d'un discours promotionnel et publicitaire destiné à attirer des visiteurs sur le site. En termes de communication, ces rationalités de protection d'ordre environnemental donnent l'image d'un site édénique, non pollué, et porteur des valeurs du développement durable, le tout étant orchestré par une gestion exemplaire du Conseil Général des Pyrénées-Orientales.

b. Les étapes à franchir pour l'obtention du Label

L'entretien avec le chef du pôle aménagement et gestion des sites du Conseil Général, Philippe Jacquet, et son adjoint, Roland Gallina, m'a permis de constater qu'ils

²³ Ce texte présenté sur le site internet du RGSF m'a été également donné par Philippe Jacquet lors de l'entretien pour mon enquête de terrain.

promouvent les bénéfiques professionnels liés à l'adhésion au Réseau des Grands Sites de France, ainsi que les nouveaux défis auxquels ils sont confrontés depuis qu'ils se sont engagés à obtenir le label :

Donc effectivement tout le travail qu'on fait, je reviens au label des Grands Sites de France, on a un travail énorme à faire avec tous les acteurs du territoire, les acteurs institutionnels, les acteurs économiques, les associations. (...) Et puis les particuliers qui voudront bien aussi. (...) D'ailleurs le réseau des Grands Sites de France qui aide les sites à obtenir le label poussent tous les sites à faire ça, à travailler avec l'ensemble des locaux. (Philippe Jacquet, chef du pôle aménagement et gestion des sites au Conseil Général des P.-O)

Cette labellisation symbolise le prestige de la reconnaissance ministérielle. Le ministère de l'écologie décerne le titre de « Label Grand Site de France », qui témoigne de l'excellence de la démarche dont fait preuve l'organisme gestionnaire. En ce sens, le Conseil Général a signé une convention de gestion de trente ans avec le Conservatoire du littoral, depuis l'ouverture du site, en 2008.

L'adjoint au chef de pôle explique cette impulsion de la part du ministère de l'écologie pour que Paulilles adhère à ce « prestigieux » Réseau des Grands Sites de France :

Mais entre-temps donc on a eu le Réseau Grands Sites qui nous a fait un fort appel du pied tant et si bien qu'on est passé dans la grille donc là on est sur une ouverture du paysage! Le réseau Grands Sites, ça lui a été suggéré par des personnes éminentes du ministère, qui sont venues, qui ont dit : « Paulilles, il faut pas qu'ils se le gardent rien qu'à eux! On va faire un site ». (Roland Gallina adjoint au chef du pôle aménagement et gestion des sites au Conseil Général des P.-O)

Ce passage montre la récurrence de la guerre de juridiction entre l'appartenance nationale et l'appartenance locale du site. La phrase « il faut pas qu'ils se le gardent rien qu'à eux! On va en faire un site » en dit long sur la question de l'appartenance et sur les difficultés de partage éprouvées par les différents acteurs qui, depuis trente ans, travaillent à la sauvegarde de Paulilles.

Depuis cette adhésion au Réseau des Grands Sites de France, en 2011, la dénomination du site est devenue « Grand Site de l'anse de Paulilles ». Il y a une nuance à établir entre cette dénomination et le « Label Grand Site », qui n'a été obtenu que par dix

sites sur quarante. Mais depuis l'adhésion au RGSF, Paulilles s'est lancé à son tour dans la démarche d'obtention de ce label.

3.2.2. Les bénéfices du réseau

Cette nouvelle appartenance du site au réseau national lui permet de promouvoir une image d'excellence auprès des visiteurs. Le réseau ne fait pas directement rapporter de subventions à la gestion des sites, mais l'argent public mis dans ce projet par le ministère de l'écologie sert à payer les personnes qui déterminent les critères l'éligibilité des sites. C'est plutôt en termes de communication et de prestige que les sites ont quelque chose à gagner à la suite de cette adhésion. Pourtant d'après les résultats recueillis par les entretiens menés, cette adhésion permet, en outre, un gain de temps et de professionnalisme : les experts réunis par le réseau partagent leur savoir afin de maximiser leurs compétences et d'atteindre alors l'excellence.

a. Gain de temps et de professionnalisme

J'ai questionné Philippe Jacquet, lors de l'entretien, sur les apports d'un tel réseau. Il en ressort que les premiers bénéfices qu'en retire le site sont liés à l'établissement d'un réseau de professionnels et à la rapidité avec laquelle, dans ce réseau, les savoirs sont partagés :

C'est un réseau professionnel, en fait, d'échange d'expériences pour s'entraider à gérer ces sites-là. (...) Alors simplement déjà le fait d'être adhérent (...) c'est énorme parce que ça apporte des contacts professionnels hyper intéressants, très, très, très... Enfin qui nous aident dans notre boulot au jour le jour, c'est-à-dire que y'a un système internet, on pose une question, bon ben c'est diffusé immédiatement à tous les membres du réseau qui vous répondent de suite. (Philippe Jacquet, chef du pôle aménagement et gestion des sites au Conseil Général des P.-O)

Des questions législatives, des contraintes de gestion, au quotidien, sont échangées, partagées, solutionnées. Ainsi, de façon quotidienne, les responsables de ces sites peuvent mieux prendre leurs décisions grâce à un réseau de compétences déterritorialisé, mais jugé efficace :

Donc, ça c'est énorme parce que dans la vie de tous les jours là, sur un site comme tous ces sites-là, y'a des milliards de sujets qu'on aborde euh... Y'a énormément de réglementations et ça évolue sans arrêt, c'est complexe et on a tous des questions auxquelles on n'a pas des réponses comme ça facilement. Donc le fait de travailler en réseau ça nous fait gagner énormément de temps. (Philippe Jacquet, chef du pôle aménagement et gestion des sites au Conseil Général des P.-O)

Philippe Jacquet ajoute que ce gain de temps et de professionnalisme les aide à mieux gérer le site et, donc, à atteindre les critères d'excellence qui mèneront à l'obtention du label.

b. Rayonnement et reconnaissance à l'extérieur de la France

De plus, le réseau donne la chance aux sites adhérents de sortir des frontières de la France et d'obtenir une reconnaissance internationale :

Ensuite on y gagne en communication et donc en reconnaissance du site, c'est-à-dire qu'à partir du moment où on est reconnu comme Grand Site (...) et là on a une communication de très haute qualité, c'est pas le canard du coin, c'est au niveau national voire européen, voire international même. Donc on sort des frontières de la France, on bénéficie d'une communication de qualité. (Philippe Jacquet, chef du pôle aménagement et gestion des sites au Conseil Général des P.-O)

La spécificité des questions environnementales dépasse les frontières des territoires nationaux; le travail des partenaires regroupés en réseau permet de gérer la complexité des domaines scientifiques de pointe. Les espèces faunistiques et floristiques à protéger se développent dans différentes parties du monde; ainsi, le partage des savoirs et des compétences des experts internationaux est indispensable pour la gestion exemplaire des sites orientés vers la protection des espèces naturelles.

3.2.3 Collaborer avec tous les acteurs du territoire

Pour répondre à tous les critères d'éligibilité en vue de la labellisation, un dernier critère doit être envisagé, celui qui vise à promouvoir la collaboration avec les acteurs économiques et sociaux du territoire. Cette exigence, soumise aux logiques du développement durable, demande de trouver des partenaires économiques dans la région, qui sont, dans le cas présent, majoritairement des viticulteurs, considérant le paysage en

coteaux du vignoble de l'A.O.C.²⁴ Banyuls-Collioure. Cette collaboration entre la collectivité territoriale gestionnaire et les acteurs économiques du territoire a pour fin, premièrement, de tirer l'économie du territoire vers le haut, deuxièmement, de penser en termes de « Grand Paysage », et d'esthétiser ce dernier en vue de satisfaire aux attentes des visiteurs potentiels.

a. Économie locale et logique du développement durable

Avant 2011, les acteurs économiques locaux n'avaient pas de lien de collaboration avec le Conseil Général rattaché directement à la gestion du site de Paulilles. Ce nouveau défi, qui consiste à travailler à l'échelle d'un territoire plus large que le périmètre du site classé de 32 hectares, pousse le Conseil Général à intervenir auprès d'acteurs nouveaux, avec qui il n'a pas l'habitude de collaborer :

Il faut qu'on travaille à l'échelle d'un territoire beaucoup plus large parce que le but (...) c'est d'avoir un rayonnement le plus large possible et de faire vivre toute l'économie d'un territoire et de tirer toute la vie d'un territoire vers le haut en terme de qualité. C'est-à-dire qu'on vise pas l'excellence pour notre propre gestion, on vise l'excellence pour tout le monde autour, pour tous les acteurs économiques. (Philippe Jacquet, chef du pôle aménagement et gestion des sites au Conseil Général des P.-O)

Ce discours de gouvernance est également nouveau, et s'adapte à l'exigibilité des critères du développement durable requis par le ministère de l'écologie. La question du développement économique du canton a été évacuée pendant de nombreuses années, afin de concentrer tous les efforts à la réalisation du projet de réhabilitation. De plus, cette question économique était implicitement liée à la rationalité d'urbanisation et de « balnéarisation » du territoire, rappelant la malencontreuse affaire du « Port Méry ». À présent, à travers un nouveau discours établi par le ministère de l'écologie, le développement économique s'inscrit dans une logique durable et devient acceptable, car non menaçant pour la préservation du littoral. Ainsi, une nouvelle politique de tourisme durable peut être légitimement énoncée, sous le principe que « tout le monde y gagne en termes d'image » :

²⁴ A.O.C. : Appellation d'Origine Contrôlée est un label français qui détermine l'origine de la fabrication d'un produit.

Et tout le monde y gagne! Les visiteurs y gagnent parce qu'ils vont arriver dans un territoire où y'a des labels sur le logement, sur toutes les structures d'hébergement, sur la restauration, sur les lobbies du tourisme etc., qui seront beaucoup plus au top en termes de renseignement, d'accueil enfin voilà quoi! (Philippe Jacquet, chef du pôle aménagement et gestion des sites au Conseil Général des P.-O)

Cette nouvelle logique, certifiant un tourisme de qualité au moyen des labels d'excellence, indique la mutation économique actuelle qui se produit au sein des territoires protégés. La valorisation économique se fait à présent en termes de rayonnement et de labellisation. Il est intéressant de soulever le fait que, à l'analyse des résultats ici collectés, l'économie d'un territoire ne se chiffre plus en fonction d'un nombre d'emplois, mais s'évalue en termes d'image. Ce tournant soulève de nombreuses questions sur les futures retombées économiques et sociales de ces nouvelles démarches de gestion territoriale.

Ce travail avec les acteurs locaux et économiques du territoire se fait en particulier avec les viticulteurs, parce qu'ils sont les propriétaires des vignes en terrasses qui surplombent la baie de Paulilles. La valeur patrimoniale de l'ensemble du paysage doit être préservée, afin de pérenniser la beauté de l'anse de Paulilles. La maîtrise du paysage passe donc par la volonté des acteurs économiques de préserver leur patrimoine paysager, et dans le cas précis des viticulteurs, il est important qu'ils puissent vendre leur production de vin qui, elle aussi, est menacée :

Donc, c'est ça, aujourd'hui, pour moi le vrai enjeu il est là, dans le sens où, sur les 32 hectares y'a un propriétaire, le Conservatoire, y'a un gestionnaire, le Conseil Général. On a des projets, on les fera, on est maître d'ouvrage, on connaît, on le fera, on maîtrise. Autour on maîtrise moins, autour c'est beaucoup plus compliqué, y'a une multitude de maîtrise de base, y'a un multi secteur et c'est beaucoup plus lourd le travail qu'il y a à faire et donc pour préserver (Philippe Jacquet, chef du pôle aménagement et gestion des sites au Conseil Général des P.-O)

Le nouvel enjeu est de préserver le paysage au-delà des 32 hectares du site classé. Le Conseil Général doit donc sortir de son périmètre pour intervenir dans la gestion du travail des viticulteurs, ce qui n'est pas toujours reçu par ces derniers comme une aide dénuée de sens stratégique. Pendant mon enquête de terrain, j'ai eu l'occasion de discuter avec des viticulteurs qui me disaient avoir eu leur lot de contraintes imposées par l'état, et que cette nouvelle gouvernance que s'arrogeait le Conseil Général ne faisait que mettre davantage de pression sur leur calendrier déjà serré. Je n'ai pas mené d'entretien avec ces viticulteurs, dans le cadre de cette recherche de doctorat, mais il est certain que ces nouveaux enjeux

esquissent des recherches à venir, qui pourraient évaluer les retombées de cette politique de développement durable sur le territoire de Paulilles.

b. Mettre en place une nouvelle gouvernance

Le prochain défi, pour le gestionnaire du « Grand Site de l'anse de Paulilles », est de mettre en place une nouvelle gouvernance et de trouver une nouvelle légitimité, afin de favoriser une collaboration optimale avec les acteurs économiques du territoire, qui sont majoritairement des viticulteurs. Mais jusqu'à quel point ces derniers sont-ils prêts à s'impliquer? Vont-ils jouer le jeu? Dans quelle mesure la construction de cette nouvelle légitimité de la part du gestionnaire ne va-t-elle pas être interprétée comme une ingérence dans le travail au quotidien des viticulteurs? Il est important de rappeler que le réseau des Grands Sites n'apporte pas de subventions aux viticulteurs; il permet seulement de consolider l'image du patrimoine paysager de l'anse et de garder le site de Paulilles comme le cœur battant de la protection du territoire :

Donc y'a vraiment une vraie gouvernance à mettre en place à une échelle beaucoup plus large et là c'est pas le Conseil Général qui est maître d'ouvrage de tout quoi! (...) Et ce grand paysage, si faute d'entretien, il venait à disparaître euh... Paulilles ne serait plus Paulilles quoi! (Philippe Jacquet, chef du pôle aménagement et gestion des sites au Conseil Général des P.-O)

Roland Gallina appuie cette vision, mais aborde la crainte que le site souffre de son isolement, s'il reste confiné à son périmètre de 32 hectares. Il sait que la démarche à mettre en place pour trouver une nouvelle légitimité n'est pas encore gagnée :

ce qu'on craint aujourd'hui, c'est que notre site soit confiné à quelques hectares clos, c'est qu'il se confine un peu trop et qu'il sèche quoi! Qu'il sèche! Je pense qu'il faut une irrigation, une ouverture, des cercles d'influences, un véritable périmètre de Grand Site. D'autant plus qu'aujourd'hui, ce réseau nous le permet (...) Voilà, bon après il va falloir trouver une nouvelle légitimité, nous on a peur, avec Philippe, parce que déjà c'est compliqué (...) (Roland Gallina, adjoint au chef du pôle aménagement et gestion des sites au Conseil Général des P.-O)

Les motivations du gestionnaire (Conseil Général) à s'impliquer auprès des acteurs économiques résident dans le fait de vouloir protéger l'image et le paysage de Paulilles. Il est d'emblée possible de se demander si le prestige et l'excellence propres aux logiques du développement durable auront vraiment un impact concret pour les viticulteurs. Ces

logiques sont supposées améliorer l'image du vin de Banyuls et de Collioure pour en favoriser la vente. Jusqu'à quel point ces logiques peuvent-elles générer des retombées économiques durables, afin que les habitants du canton puissent continuer à travailler et à vivre dans leur pays grâce aux bénéfices de la vente de leur produit? Il reste donc à observer comment vont réagir les viticulteurs, qui sont pris au sein du réseau, garant du développement durable. En 2011, ils réclamaient une plus grande visibilité en souhaitant vendre leur vin à Paulilles, ce que le Conservatoire du littoral a refusé catégoriquement. Pourtant, le Conseil général, toujours dans une logique de compromis, a installé un point de vente sur le terrain de stationnement du site. Le propriétaire du site et son gestionnaire sont constamment en train de mettre en place ce type de compromis afin d'harmoniser leurs propres rationalités, qui entrent en tension, voire en contradiction, avec celles des acteurs locaux.

3.3. Réflexions sur la question de l'agrégation des rationalités de classement : que perd-on quand on préserve ?

Cette partie 3 du chapitre 1 a proposé une mise à jour de la question des classements à Paulilles. Le Grand Site de l'Anse de Paulilles deviendra, à terme, « Grand Site de France de l'anse de Paulilles »; c'est l'expression « de France » qui indique la labellisation. J'ai montré les nouveaux enjeux et défis qui se présentaient à l'équipe gestionnaire ainsi qu'aux populations locales, représentées par les acteurs économiques du territoire. Cette partie s'est également concentrée sur les enjeux du présent, et a montré les préoccupations actuelles des gestionnaires et des acteurs locaux. Il ressort, à l'analyse, qu'un fossé se creuse entre les collectivités territoriales, qui travaillent à partir des directives et des critères établis par le ministère de l'écologie, et les réalités du terrain, où les acteurs économiques veulent mettre en place des solutions concrètes pour subsister sur un territoire historiquement peu prospère. Il faut dire que la blessure économique, à Paulilles, est profonde, surtout depuis la fermeture de l'usine de dynamite qui générait environ 120 emplois dans au début des années 1980 et qui faisait vivre de nombreuses familles du canton. L'espoir que de nouveaux emplois soient créés à Paulilles, après la protection du site, a été anéanti lorsque la population locale a appris que seulement sept emplois seraient créés afin de le faire fonctionner.

Ce sujet sera traité plus avant au chapitre 3, où seront présentés les résultats de la réception du site par les populations locales, qui se plaignent, en plus du maigre nombre d'emplois qui ont été créés, de ne plus pouvoir faire d'animation culturelle et sociale sur le site quand il accueille des masses de visiteurs, surtout pendant la saison estivale. Les premières analyses des résultats me conduisent à poser la question suivante : que perd-on quand on protège? L'institutionnalisation de la protection du site, à partir de la loi de 1930, a généré des effets complètement inattendus et montre que la patrimonialisation du site n'obéit pas à un processus linéaire, depuis les volontés premières des acteurs associatifs qui ont classé le site.

Ce premier chapitre a montré que l'historique du classement du site est méconnu et que la mémoire institutionnelle de ce classement s'est difficilement transmise. Au final, il est possible d'affirmer qu'il reste très peu de témoins de cette phase préliminaire, qui a pourtant posé les jalons de la patrimonialisation du site de Paulilles. À ce titre, André Pagès, qui est le directeur de *Pierre en paysage*, et dont l'entreprise a travaillé pendant dix-huit mois pour réhabiliter Paulilles, donne un aperçu de cette période compliquée qui a pourtant donné lieu au site actuel :

Et c'est ce qui me plaît dans leur pari de Paulilles, c'est qu'on a besoin de garder des endroits authentiques, si on les dilapide pour faire des marinas, ben c'est absolument désastreux! Donc on a su garder ça à Paulilles (...) Bon après je connais pas toute l'histoire, après je sais pas qui a œuvré vraiment là-dedans, mais je pense qu'il y a des gens suffisamment convaincus pour sauver tout ça quoi! (André Pagès, directeur de Pierre en paysage)

L'histoire du travail effectué par le Comité de Conservation de la Nature et par les autres associations environnementales afin de sauvegarder l'espace naturel n'est pas le point d'ancrage qui permet de revenir à la rationalité de protection qui en a été la force initiale. Ce chapitre a permis de mettre au jour cet historique du classement et de jeter un premier éclairage sur cette période méconnue mais fondatrice. Je chercherai à comprendre, dans la conclusion de ce chapitre, en quel sens les apports de cette recherche sur l'origine du « site classé » peuvent alimenter les théories existantes sur la patrimonialisation. Je tenterai de répondre à ma question de recherche, à savoir « qu'est-ce qu'un processus de patrimonialisation? », à la lumière de celui du site de Paulilles.

Conclusion du premier chapitre

Ce premier chapitre de présentation des résultats avait pour objet de présenter les étapes ayant mené au classement du site de Paulilles (au titre de la loi de 1930), telles qu'elles sont apparues sur le terrain. Les analyses opérées ont principalement permis de montrer le travail effectué par les associations environnementales, travail effectué dès 1976, soit bien avant la fermeture de l'usine, et de mettre en valeur les actions motrices pionnières de ces associations, trop souvent oubliées.

En fin de compte, cette première partie permet de mettre en évidence le fait qu'une intervention résultant de la patrimonialisation – telle qu'elle ressort du cas empirique de Paulilles, bien sûr – trouverait en fait sa racine beaucoup plus tôt qu'on pourrait le croire à la lumière des théories existantes, et que cette intervention se développerait d'une façon inattendue. Ceci révèle finalement qu'au lieu de référer à un phénomène unique et linéaire de processus de patrimonialisation – tel que présenté par Davallon, par exemple, selon qui ce processus origine invariablement de la découverte de l'objet, pour culminer vers sa transmission aux générations futures –, on pourrait peut-être référer à des phénomènes de patrimonialisation marqués par des rationalités concomitantes et multiples, le tout s'élaborant par agrégations successives. En d'autres termes, ce processus prend racine ailleurs qu'à l'endroit où la théorie permet de l'attendre, soit dans la militance des acteurs associatifs – cette militance peut relever de rationalités diverses. (Le prochain chapitre traitera de la réification du classement de 1978 au titre d'acte fondateur.) Dans ce cas-ci, en l'occurrence, une rationalité de protection initiale d'ordre environnemental a constitué le moteur d'action premier, mais elle a engendré par la suite une série de volontés protectrices de rationalités différentes, qui se sont ajoutées les unes aux autres dans un mouvement englobant et concentrique d'institutionnalisation des volontés de protection : le mouvement de protection de rationalité environnementale forme noyau et donne lieu, comme nous le verrons au chapitre 4, à une volonté seconde de protection, plus large, de rationalité historique et mémorielle.

Chapitre 2 - Découverte d'une chronologie en deux temps et recours à la métaphore théâtrale de Goffman : friche industrielle et comité de pilotage

L'objectif de ce deuxième chapitre est de montrer comment a été orchestré le passage de la friche industrielle de l'ancienne usine de dynamite à un site ouvert au public. Ce chapitre comporte deux parties. Il décrit d'abord, dans la présentation d'une chronologie en deux temps, les différentes lectures de la friche faites par les acteurs interrogés. Il montre ainsi en quel sens l'aspect abandonné du site suscite l'appropriation locale du lieu et accroît les attentes des usagers en ce qui concerne l'accession future du public au site, jusqu'alors interdite. Ensuite, ce chapitre présente les jeux des acteurs décisionnels et les interactions inhérentes à la mise en place du comité de pilotage.

L'enchevêtrement de deux temporalités : la friche industrielle et le comité de pilotage

Lors de l'analyse des résultats présentés dans ce deuxième chapitre, j'ai utilisé comme cadre d'analyse la métaphore théâtrale proposée par Erving Goffman, dans son ouvrage *Mise en scène de la vie quotidienne, la présentation de soi* : « La présentation de soi (1956, 1973) décline une métaphore particulière de la vie sociale : celle du théâtre. Si l'on envisageait la vie sociale comme une scène, avec ses acteurs et son public quels jeux observerait-on? Que viseraient ces jeux? Quels artifices utiliseraient-ils? » (Nizet et Rigaux; 2005 : 19). Mes questions de départ sur la patrimonialisation et le jeu des acteurs m'ont conduite, lors de l'enquête de terrain, à utiliser cette métaphore du théâtre pour mieux analyser les acteurs en présence et les jeux auxquels ils se livraient. Entre monde politique, monde associatif, monde ingénieur et monde « des promeneurs aimant déambuler sur la friche », j'avais l'impression d'assister à un théâtre d'action, où tous les acteurs partageaient les mêmes lieux, mais ne vivaient pas dans la même pièce théâtrale. J'ai dès lors décidé d'avoir recours au cadre d'analyse de Goffman pour interpréter mes résultats de recherche.

1. Le temps de la friche industrielle

Dans un premier temps, je vais décrire ce que représentait la friche industrielle de Paulilles pour les anciens ouvriers, la population locale de la Côte Vermeille et les différents acteurs qui ont assisté à la dégradation de ce lieu, l'appréciant ou la dénigrant : le site en état de friche ne laissait personne indifférent. Ensuite, à travers les différentes lectures de ce paysage post-industriel, je vais questionner ce que symbolisent les friches pour nos sociétés post-industrielles. Suivant la métaphore de Goffman, la friche industrielle peut s'apparenter au « décor » dans lequel survient l'action : « un décor est, normalement, géographiquement stable, de sorte que les acteurs (...) ne peuvent entamer l'action avant de s'être transportés à l'endroit approprié » (Goffman, 1973 : 39). La configuration scénique de la friche et son aspect abandonné sont une sorte de « case départ » pour les acteurs qui vont s'impliquer dans la patrimonialisation du site Paulilles. L'aspect abandonné du site cache en fait une véritable activité administrative et sociale.

Ce chapitre, présenté en deux parties, tente de démêler les jeux des acteurs et l'enchevêtrement des enjeux liés à la prise de décisions en les distinguant en deux temps : un premier temps, celui de la friche industrielle et de son décor abandonné, puis, un deuxième temps, celui du comité de pilotage, étape de la concertation, qui met en scène toutes les intentions des participants du comité. Il s'agit d'une période complexe où, en raison du très controversé projet de Jean-Claude Méry, l'incertitude et la dimension anxieuse règnent sur le devenir du site.

La première partie de ce chapitre traite de la friche industrielle, dont l'histoire s'échelonne sur plusieurs périodes et peut être lue selon différents regards. Depuis la fermeture de l'unité de production de dynamite, en 1984, les vestiges de l'usine de Paulilles se dégradent peu à peu, tandis que la nature reprend doucement sa place sur ces ruines. La temporalité de la friche s'étend de 1984 à 2006-2007, moment officiel des travaux de réhabilitation réalisés par le Conseil Général. L'abandon du site, pendant vingt-trois années, a marqué profondément les consciences des ouvriers et de la population locale de la Côte Vermeille. Entre « temps fort » et « temps mort », ce paysage post-industriel, situé dans un canton à vocation balnéaire, laissait entrevoir un spectacle tout à la fois désolant et

fascinant. Les différents répondants interrogés évoquent leur vision mitigée à propos de cette période.

1.1. La friche industrielle de Paulilles : entre désolation et fascination

Les différentes lectures de la friche industrielle de Paulilles, selon les acteurs interrogés, montrent à quel point Paulilles pouvait faire l'objet de tensions au sein même de la population locale. À travers ces visions émergent diverses opinions sur la question de la friche. À l'analyse des entretiens, une nette coupure générationnelle apparaît dans la lecture qu'en font les acteurs.

1.1.1. Un spectacle désolant

a. Lecture de la friche par un ancien ouvrier de l'usine

La période de la friche industrielle a été vécue comme une catastrophe par les anciens ouvriers, qui l'ont vue se détériorer au fur et à mesure sans que personne n'intervienne. Elle leur faisait l'effet d'un véritable tombeau ouvert, devant lequel ils passaient lorsqu'ils sortaient du village. Cette période a duré une vingtaine d'année et a marqué les consciences des ouvriers. Augustin Bonafos, ancien ouvrier, en témoigne :

L'usine, ce que c'est devenue, ça été une catastrophe. Même en passant on en aurait pleuré de voir... Parce que y'en a qui ont passé... (...) Yen a qui... Ils ne vivaient que pour Paulilles. (...) Puis Paulilles et devenue une friche industrielle, c'était affreux tous le pillaient (...) Mais personne ne disait rien, personne ne s'était occupé de ça... Et ça a duré plus de 20 ans. Au bout de 20 ans, je sais pas comment, ils se sont décidés à la nettoyer. Seulement, c'était un peu tard. (...) Ils sont restés 23 ans quand même! Pendant 23 ans, on s'est dit « Il se fait rien du tout ! » (Augustin Bonafos, ancien ouvrier de Paulilles)

Le pillage de l'usine de dynamite représente une offense pour les ouvriers. Ce lieu où ils ont travaillé et, pour certains, où ils ont vécu, n'était pas respecté comme un lieu témoin du temps du travail. L'usine se dégradait sous les yeux de tous. Le plus choquant, pour les anciens ouvriers, c'est qu'ils y avaient perdu des collègues, morts dans des explosions. Ces accidents survenaient fréquemment, la vie professionnelle était dangereuse, compte tenu du

danger lié à la fabrication de la dynamite. Cet abandon des lieux et leur dégradation représentaient aussi la fin du temps du travail et la fin de la prospérité économique du canton. Elle symbolisait par ailleurs la fin d'une époque, qui était, pour beaucoup, « toute leur vie ». Le fait que M. Bonafos dise « qu'il était un peu tard » lorsque les autorités compétentes ont décidé de nettoyer le site montre en quel sens l'intervention, sur ce type de patrimoine industriel, se fait souvent tardivement. C'est ce qui a fait en sorte qu'il n'était plus possible, à Paulilles, de sauvegarder les bâtiments industriels et de proposer une interprétation du site fondée sur les activités de son passé ouvrier. M. Bonafos aurait souhaité que le site actuel montre comment les ouvriers y vivaient, au temps de l'usine.

J'ai choisi de présenter les passages de l'entretien de M. Bonafos pour illustrer les opinions des six ouvrières et ouvriers interrogés, qui ont fait des commentaires similaires à ceux de M. Bonafos.

b. Lecture de la friche par un élu « Conseiller Général du canton de la Côte Vermeille »

Cette vision négative, à propos de la friche, est partagée par les élus locaux et par ceux qui ont connu l'époque où l'usine était en activité. La dégradation des lieux est mal vécue par la génération qui a connu l'usine en fonctionnement. Pour eux, il s'agit d'une période symboliquement violente, où le pillage qui détériorait ce lieu de vie dérobait petit à petit l'histoire de cinq générations de Catalans de la Côte Vermeille. Michel Moly, le maire de Collioure et le conseiller général du canton, s'insurge contre l'inertie des administrations devant cette situation incontrôlable :

Et pendant ce temps ce site a été pillé, volé, dégradé aux yeux de tous et aux de toutes les administrations sans que personne n'intervienne! Il a été abandonné! (...) [c]e lieu a été squatté etc. Je pense qu'il a dû y avoir des rave-party organisées, des choses comme ça! (Michel Moly, maire de Collioure, Conseiller général,)

Ceux qui ont connu l'usine au temps de sa prospérité économique, malgré les drames survenus lors des explosions, notamment l'explosion de 1958, sont profondément blessés de voir ce paysage se délabrer et prendre l'aspect d'une friche industrielle.

1.1.2. Un spectacle fascinant : les usagers locaux de la friche

Par contre, la génération suivante, qui n'a pas connu l'usine en activité, ne partage pas le même sentiment. La friche industrielle livre un paysage fascinant, où le mystère et l'interdit sont synonymes de liberté, de secret local, de privilège. Les « jeunes locaux » en profitent secrètement et y découvrent un univers qui leur échappe, celui d'un territoire industriel; en outre, la complexité de la fabrication de la dynamite ne laisse pas ces explorateurs indifférents.

a. Une terra incognita

Bien que le site soit interdit d'accès au public, la jeunesse locale, durant la période des années 1990, s'approprie la friche et déambule librement sur ce territoire abandonné. Un étudiant en architecture impliqué, quelques années plus tard, dans l'association Culture et Patrimoine en Côte Vermeille, témoigne de sa fascination pour le site. Un grand mystère se cache derrière les enceintes de l'usine; la friche devient une terre inconnue qui attire les curieux :

Tout ça était une *terra incognita*, en quelque sorte, il y avait des murs, une enceinte, on ne pouvait pas y aller, on voyait une cheminée qui dépasse. Et qu'est-ce qui se passait là dedans? C'était un gros point d'interrogation. Et c'était assez fascinant comme tout ce qui est interdit est un peu... Puisqu'on ne pouvait pas y pénétrer... Et qu'est-ce que j'ai fait? J'y ai pénétré (...) Et du coup je me suis interrogé sur pourquoi est-ce que ça te fascine ça? (...) Et à partir de là j'ai commencé à faire des recherches sur Paulilles et je me suis aperçu que c'était quand même un site formidable. (Emmanuel Justaféré, association Culture et Patrimoine en Côte Vermeille)

Le futur architecte découvre le site et commence à mener des recherches sur l'histoire du lieu. Paulilles est vu comme un nouvel objet patrimonial. Il est possible de rapprocher ce témoignage de l'étape de la découverte, chez Davallon, qui peut aussi être une nouvelle façon de regarder l'objet de patrimonialisation.

b. C'était la plage interdite et c'était la nôtre

Ce mouvement d'appropriation affective, à la suite d'un abandon quasi inexplicable du lieu, suscite des réactions spécifiques. En effet, les « locaux » (comme ils aiment eux-

mêmes se nommer) en viennent à penser que Paulilles, d'une certaine façon, leur appartient. L'historienne de l'art Christine Salles, originaire de Banyuls-sur-mer, explique en quoi Paulilles possède une valeur, sur le plan de l'histoire collective du village, et explique également comment, elle aussi, à l'adolescence, partageait cette vision suivant laquelle Paulilles appartient aux locaux :

Paulilles est devenue une friche industrielle, alors ça, c'était génial parce que peu connu, connu seulement des locaux, donc c'était pour nous une plage de liberté totale. (...) c'était génial comme lieu pour nous. C'était la plage interdite et c'était la nôtre! De toute façon, il y avait ces grandes lettres sur le mur anti-débarquement, des grandes lettres de deux mètres où y'avait marqué « Plage interdite et dangereuse ». (...) nous on a 15-16 ans, on a nos premières mobylettes et on va tous à la plage en liberté dans cette usine qui avait été abandonnée (...) ça fait partie de l'histoire collective dans laquelle je me trouve moi en tant qu'habitante étant née dans les Pyrénées-Orientales et habitant Banyuls-sur-Mer, donc ça, ça fait partie de cette mémoire de village (...) (Christine Salles, doctorante et guide conférencière en histoire de l'art)

Christine Salles objective le fait que ses origines l'amènent à considérer cette friche comme un objet qui fait partie de la mémoire du village. Elle explique, plus loin dans l'entretien, que sa découverte des bâtiments industriels et son intérêt pour cette architecture moderniste l'ont conduite à faire des études en histoire de l'art à l'Université de Perpignan.

Il est possible de constater que cette découverte de la friche industrielle de Paulilles a suscité la curiosité des usagers, qui, dans certains cas, ont choisi de mener des recherches sur l'histoire de ce site. La friche a donné lieu à un désir inattendu, celui de reconstruire le passé de l'usine qui fonctionnait.

c. L'imaginaire poétique et les « fantômes de Paulilles »

Dès l'année 2000, à la suite de l'achat de la friche par le Conservatoire du littoral, des questions en vue d'un futur aménagement se posent. Quelle nouvelle vocation donner à ce paysage post-industriel situé en bordure de mer ?

Roland Gallina, adjoint au chef de pôle d'aménagement et de gestion des sites du Conseil général, arrive en poste, dans cette collectivité, en 2003. Il a suivi l'évolution de Paulilles depuis son passage de friche à un site ouvert au public, et explique l'engouement

qu'avait la population locale pour la friche industrielle. Bien qu'il se dise, en raison de sa position professionnelle, du côté des « chasseurs de fantômes », il pose un regard pertinent sur cette période. Dès son arrivée en poste, il devient un acteur incontournable du comité de pilotage et il participe à la période de transition du site, qui s'étale sur huit ans, en comptant les dix-huit mois de travaux effectués de 2007 à 2008. Il évoque la dimension imaginaire et poétique de la friche, très imprégnée chez les locaux :

[L]a friche a un caractère abandonné, sauvage, terre d'aventure, petit jardin secret, rendez-vous même romantiques (...) terre d'interdit, avec des trucs dangereux, donc tout ça suscite l'intérêt et on y va parce que c'est un peu dangereux, c'est un peu secret, ça sent un peu l'acide à tel endroit! [...] y'a un petit pamphlet sur « Les fantômes de Paulilles²⁵ » qui est magnifique. Il est sur internet. Les fantômes de Paulilles²⁵! Alors voilà cette espèce de chronique (...) Ça laisse à penser que cet aménagement ben c'est la perte de toute cette identité quoi! Cet équilibre qui était constitué. Cette notion d'Éden, de jardin perdu mais à la fois que les gens s'approprièrent un petit peu secrètement! Et moi je l'ai compris après que les gens aient eu de la peine qu'on aménage l'usine.

Cet imaginaire, qui repose sur la nostalgie d'un Éden perdu, symbolise la perte de l'identité ouvrière vécue par les Catalans de la Côte Vermeille. Cette identité était celle d'ouvriers, qui avaient développé des savoir-faire spécifiques à la fabrication de la dynamite et qu'ils étaient les seuls à connaître. La période de transition connue par Paulilles allait aboutir à un aménagement paysager du site, mettant fin à un monde, situé aux confins de « l'hexagone », où l'industrie de la dynamite avait permis de préserver la virginité de l'anse et de créer une identité particulière aux Catalans du nord issus de la Côte Vermeille.

1.2. Esthétiser le paysage post-industriel

L'abandon de l'usine laisse également place à l'expression de diverses formes d'art : l'art d'expression populaire, comme le tag²⁶, ou l'art de photographes renommés comme John Davies. Témoignage de l'époque post-moderne et du déclin du monde de l'industrie, l'esthétisme trouve sa place dans le paysage post-industriel de Paulilles.

²⁵ http://frontierescatalogne.chez.com/les_fantomes_de_paulilles.htm

²⁶ Un tagger anonyme a dessiné des « fantômes » sur la plupart des bâtiments de l'usine pour symboliser les morts dans les explosions. Ces dessins de fantômes sont devenus la « marque de fabrique » du temps de la friche. Cette expression artistique, jugée talentueuse, est à l'origine du titre de l'article « Les fantômes de Paulilles », paru du 14 au 20 février 2002, dans *La Semaine du Roussillon*, et signé par Jean-Pierre Bonnel. (Le texte figure sur le site internet indiqué dans la note de bas de page précédente.)

1.2.1. L'art et la friche

Pour ne pas créer de rupture brutale entre le passé du site et son futur projet d'aménagement, il a fallu se tourner vers la renaturation du site. Le Conservatoire du littoral a décidé d'accompagner cette transition du monde industriel à un monde renaturalisé en esthétisant la friche par le regard photographique : il a édité un recueil photographique du paysage post-industriel. Son intention était de créer ainsi une appropriation locale, afin de montrer que le Conservatoire reconnaît l'importance du passé du site et des anciens ouvriers qui y ont travaillé. Jean-Claude Armand a expliqué sa vision de ce projet lors de l'entretien :

Et on a fait intervenir John Davis qui a photographié Paulilles (...) Donc, pendant toute la phase de construction, il y a eu en parallèle tout un effort de regard sur le site de Paulilles. De bien montrer que le Conservatoire du Littoral n'était pas là pour faire quelque chose tout seul mais qu'on amenait du monde. (Jean-Claude Armand, délégué de rivage Languedoc-Roussillon, Conservatoire du littoral)

Le livret de photographies artistiques de la friche industrielle, *Visa III, Littoral / Le retour de la nature*, propose des photos du paysage post-industriel de Paulilles : entre mer et montagne, l'usine construite en bordure de mer laisse place aux vestiges de bâtiments envahis par une nature luxuriante. Dominique Legrain, directeur adjoint du Conservatoire, signe la préface du livret photographique, réalisé par l'artiste John Davies. Il réitère la volonté de l'établissement public, propriétaire du site, de détruire les vestiges de l'usine, tout en conservant les traces singulières du passé :

Hangars délabrés et bâtiments en ruine seront systématiquement détruits. Les principaux témoins de la mémoire industrielle seront, par contre, sauvegardés. (...) L'histoire continue. Le Conservatoire du littoral, pour préparer l'avenir, faire vivre le passé, a décidé de conduire, à intervalles réguliers, des missions photographiques pour fixer les moments présents. John Davies témoigne. (Conservatoire du littoral, 2001 : 7)

John Davies²⁷ est reconnu pour son travail artistique sur les paysages industriels. Il accepte l'offre faite par le Conservatoire du littoral de photographier la friche industrielle de Paulilles. Artiste de renommée internationale, il est reconnu pour « la lucidité avec laquelle il a appréhendé la réalité du paysage rural comme urbain ». D'origine britannique, il s'est

²⁷ www.johndavies.uk.com/

« tourné de façon décisive vers la Grande-Bretagne des villes et les transformations provoquées par le paysage industriel et post-industriel (A. Green & Pleasant Land, 1987) » (Conservatoire du littoral, 2001 : 61). Le travail de John Davies « évoque l’empreinte humaine sur le paysage, les “ grandes cathédrales industrielles” » (*Ibid.* : 10) des cités anglaises. Pour lui, ces symboles de la puissance industrielle sont devenus une nouvelle religion, une nouvelle esthétique.

Dès 2000, le Conservatoire du littoral propose à John Davies « de réaliser un observatoire photographique sur le domaine de Paulilles (...) encore marqué des stigmates de l’industrie des explosifs, et avec les ruines de l’usine Nobel PRB » (Conservatoire du littoral, 2001 : 61). D’après la vision de l’artiste, « ces ajouts de l’homme que l’esthète considère parfois comme des verrues, sont parties intégrante du paysage. Il n’existe qu’un très petit nombre de lieux dans les pays industriels européens que l’on pourrait décrire comme sauvages » (*Ibid.* : 10). Son principal désir, lorsqu’il photographie un paysage tel qu’il est, est de « communiquer un sens du respect » qui, dans le contexte des transformations imposées par l’homme, prend alors un sens politique (*Ibid.* : 10). Ce sens du respect correspond au double enjeu de préservation que représente la réhabilitation du site de Paulilles, souligné par l’historienne Praca, mandatée par le Conservatoire : « La terre de Paulilles fait actuellement l’objet de nouveaux enjeux, se traduisant par la nécessité d’une double préservation de la mémoire ouvrière et de la splendeur végétale et maritime de cet espace méridional » (Praca, 2007 : 241). Le travail de John Davies consiste donc à répondre à ce double enjeu en conjuguant le respect de la nature et de la mémoire. Davies s’exprime à son tour sur Paulilles en évoquant le rapport ambigu et conflictuel que l’homme entretient avec son territoire :

Nous avons une relation ambiguë avec la terre. Nous dépendons toujours plus de l’exploitation des ressources naturelles mais nous sommes tiraillés entre notre volonté de protéger la nature et d’en tirer parti simultanément! À petite échelle, le site de Paulilles est un exemple fascinant de ce conflit. (Conservatoire du littoral, 2001 : 11)

1.2.2. Les raisons de cette esthétisation

Les friches industrielles représentent un lieu de désenchantement du monde, symbolisant d'une certaine manière l'échec de l'ère industrielle. L'artiste exprime également ce désenchantement du monde par l'esthétisation du regard photographique. Cette démarche d'esthétisation de la friche, souhaitée par le propriétaire du site, permet de justifier son retour à la nature, en mettant en lumière le fait que la nature a repris ses droits sur les bâtiments industriels pendant leur vingt années d'abandon. Cet abandon joue finalement un rôle en faveur du projet du Conservatoire, qui démontre aux anciens ouvriers et à la population locale que, compte tenu de l'aspect délabré des hangars et des bâtiments, la solution la plus plausible est d'effectuer ce retour à la nature. Le travail photographique de Davies sert d'accompagnement pour mieux générer cette transition.

L'ouvrage de Suzanne Paquet, *Le paysage façonné* (2009), permet d'approfondir toute cette dimension propre aux réflexions qu'amène la question de l'esthétisation des paysages industriels. Paquet montre que ce phénomène, qu'elle nomme « le paysage de la marge », est récurrent dans le milieu artistique du *Land art*. A priori, ces lieux n'illustrent « pas des endroits où l'on aimerait se rendre. On pourrait pourtant croire que ces artistes photographes contribuent à faire exister le paysage postindustriel dans tout ce qu'il a de curieux ou de spectaculaire ou même de possiblement sublime [...] » (Paquet, 2009 :182-183). Sa recherche permet de comprendre le choix de l'établissement public d'esthétiser la friche par l'intervention d'un artiste de renommée :

Les photographies de ces artistes ont certes une incidence non négligeable [...] celle d'appeler une certaine nostalgie qui pourra contribuer à justifier la remise en état du paysage, du territoire. Commandées ou fabriquées dans cette perspective, mises au travail à cet effet, ces photographies peuvent être un appel à l'action [...] le plus souvent relayé par des agences gouvernementales. (Paquet, 2009 : 182-183)

Paquet appuie son propos sur les travaux de Lassus, qui s'intéresse à la façon dont les valeurs des paysages sont déterminées : « Le plus souvent, les valeurs paysagères sont définies par rapport à des images fixes : cartes postales [...] Ces valeurs fixes sont liées à la mémoire [...] (Lassus, 1999 : 158, cité dans Paquet, 2009 :183). Grâce au travail photographique de Davies sur Paulilles, la population locale peut dès lors prendre pour repères ces images artistiques, qui deviennent des documents relatant leur histoire. Au sens

de Pomian, ces images-documents deviennent sémiophores, « objet[s] porteur[s] de signes attachés ou incorporés à un support matériel » (Pomian, 1997 : 4000). Ils servent à relier un monde invisible, disparu, au monde actuel. À ce sujet, Paquet amène l'idée que

ces mêmes images permettront aux aménagistes d'engager le processus de constitution matérielle de certains sites et territoires en lieux de mémoire. À tel point que les paysages deviennent des objets façonnés par et pour la recherche d'identités nationales, d'authenticité et de conformité tant à une image régionale, souvent issue du passé, mais revue et corrigée, qu'à un impératif de rentabilité dans un cadre mondial. (Paquet, 2009 :183)

Paquet signale aussi que le travail des artistes est nécessairement antérieur à l'intervention des aménagistes, qui élaborent le projet de paysage pour attirer des visiteurs :

Plus largement, les aménagistes prenant la suite des artistes, c'est l'esthétisation (ou l'« artialisation ») des sites et des territoire qui assure leur caractère distinctif et donc leur valeur. C'est ainsi que l'on élabore, dans les villes et hors des villes, des paysages porteurs d'identité ou de mémoire, susceptibles d'attirer le plus grand nombre de visiteurs. (Paquet, 2009 :186)

La transition d'un site industriel fabriquant de la dynamite à un site classé ouvert au public se fait progressivement grâce à l'usage de l'art, qui apparaît comme la justification douce de cette transition.

1.3. Le mouvement d'appropriation affective de la friche industrielle

La mise en corrélation de l'analyse documentaire avec les entretiens lève également le voile sur cette période où la friche était appréciée par les locaux qui y circulaient librement. Elle était un lieu abandonné et sauvage, loin du vacarme des plagistes de la saison estivale. Ce lieu, à l'opposé de l'image balnéaire du canton, était le refuge des promeneurs. L'analyse documentaire, accompagnée du dossier de presse (constitué par Francis Coste, le secrétaire de l'association Culture et Patrimoine en Côte Vermeille), m'a permis d'approfondir les enjeux de cette période. J'ai pu y déceler des moments qui s'imbriquaient les uns aux autres et des moments de rupture. J'ai fait émerger des hypothèses, que j'ai validées ou invalidées après avoir pris connaissance du discours tenu par les répondants lors de la passation des entretiens. J'ai compris que l'abandon du site en état de friche cachait en réalité une multitude d'acteurs, issus des services de l'état, qui

travaillaient à la construction d'un avenir pour le site. (Cette phase, de 2000 à 2005, sera traitée dans la deuxième partie de ce chapitre 2.)

Dans cette sous-partie, je ferai le portrait de la période d'appropriation affective de la friche, qui correspond aussi à la montée de l'obsession locale au sujet de Paulilles. À l'analyse du corpus documentaire, la presse est ressortie comme l'un des acteurs, et non le moindre, responsables de toute cette intensification des tensions entre la population locale et le Conservatoire du littoral.

1.3.1. La presse locale comme acteur de l'appropriation du lieu

Le 18 mars 2000, l'article de Ch. Roget, dans le journal local *L'Indépendant*, propose comme titre « Promenade dans Paulilles : à la recherche du temps perdu... » (Annexe 19). La friche industrielle a fasciné autant certains des locaux que certains des visiteurs extérieurs au département. Les cinq premières années de « l'an 2000 » baignaient encore dans un climat d'incertitude en ce qui a trait à l'avenir du site, laissant place à un mouvement d'appropriation « underground » et aux déambulations libres :

Cet immense espace (...) a vécu une existence souterraine pendant plusieurs années. (...) Une période qui (...) fut marquée par une vie clandestine. De la techno à l'apprentissage de la lecture et du calcul. Les bâtiments abandonnées de Paulilles ont longtemps servi de refuge à ceux qu'on appelle les sans domiciles fixes. (...) Taggers, des nuits techno, « rave » etc. période underground de la friche... Une ambiance insolite (...) Depuis les ouvriers de l'ancienne usine jusqu'aux oiseaux de passage, SDF, taggers et autres, des fantômes du passé traînent toujours à Paulilles. (L'Indépendant, 18 mars 2000)

Mais cette période n'allait pas durer. Quelques mois plus tard, le 21 novembre 2000, le même auteur, Ch. Roget, interroge des usagers de la friche afin de recueillir leur avis sur ce lieu emblématique et toujours controversé du canton. Le titre de l'article reprend la confiance d'un promeneur : « *Je regrette l'ambiance sauvage de Paulilles...* ». Dès 2000, les premiers débroussaillages effectués pour la sécurité des usagers marquent un tournant important : la population locale comprend que le lieu va changer, de même que les habitudes qui avaient été prises d'aller librement sur le site :

[...] des habitués, amoureux depuis toujours de Paulilles, regrettent que l'aspect sauvage de cet espace soit condamné à disparaître dans les années à venir. C'est là que nous avons rencontré un promeneur solitaire et nostalgique, manifestement habitué des lieux. (...) « c'est justement le côté sauvage de Paulilles, avec cette nature luxuriante, anarchique et même tous ces bâtiments à l'abandon. Je sais, je sais! Ils posent des problèmes de sécurité. (...) Mais c'est tout cet aspect sauvage de Paulilles qui va à l'avenir complètement disparaître. (...) je sais que je vais regretter l'époque où on était quelques-uns à aller se baigner à la plage du Fourat et qu'il fallait traverser toute l'ancienne usine de Paulilles pour y accéder... À partir de maintenant, ce ne sera plus possible...

Pourtant, deux années plus tard, les promesses d'ouverture du site n'aboutissent pas, et les tensions s'exacerbent à l'approche de la saison estivale, durant laquelle de nombreuses personnes se garent dangereusement au bord de la route afin de traverser l'usine et d'accéder à la plage. Paulilles est quotidiennement cité dans la presse, tandis que la population s'impatiente. Le 5 juin 2002 (Annexe 42), Ch. Roget publie, dans *L'Indépendant*, l'article « Paulilles : « No future » pour un site interdit ». L'annonce de l'ouverture, initialement prévue pour l'année 2000, est sans cesse retardée, et l'obsession locale sur Paulilles est à son apogée. La population, par l'intermédiaire de la presse, interroge le Conservatoire : « Faudra-t-il encore attendre 20 ans pour Paulilles? » L'année 2002 est un point tournant dans cette période d'attente; personne ne comprend les véritables raisons cette inertie. Les problèmes de sécurité liés à la dangerosité de la friche inquiètent le maire de Port-Vendres. En effet, il serait légalement responsable des accidents survenus sur le site. À l'aube de cette nouvelle saison estivale, un arrêté préfectoral interdit de pénétrer dans le site et sur la plage de Paulilles :

« **La plage est interdite** ». Communiqué du maire de Port-Vendres : « Considérant les dangers que fait courir actuellement la présence de bâtiments industriels désaffectés sans surveillance et dont certains menacent de s'effondrer (...) le préfet interdit provisoirement à toute personnes de pénétrer dans le site classé de Paulilles (...) » Le maire rappelle aussi l'interdiction à toute personne d'accéder à la plage, sise dans l'anse de l'usine, par toute voie terrestre. (*L'Indépendant*, 5 juin 2002)

Cette interdiction, mal accueillie par les usagers locaux, ne sera pas respectée. Cette période de tension, due à l'interdiction, va durer ainsi jusqu'en 2006-2007, où les premiers travaux de réhabilitation vont commencer.

1.3.2. Derrière la friche : l'État

Cette première partie du chapitre 2 permet de poser plusieurs questions : qu'est-ce que nous dit ce décor abandonné sous l'aspect duquel se présente la friche? Que se cache-t-il derrière ce décor? Que se passe-t-il en coulisse? Le temps de la friche était une instance de passage, qui a créé un mouvement d'appropriation par les usagers locaux. En 2008, cette période est réellement terminée, lorsque le site ouvre ses portes pour accueillir le public. Cette ouverture, par ailleurs très attendue par les populations du département, va laisser un sentiment de nostalgie à ces « amoureux de la friche », car elle symbolise la fin d'un secret partagé localement.

Les périodes où des territoires sont en friche sont des moments de questionnement qui invitent à redéfinir l'identité d'une collectivité. Elles permettent d'éclairer le passage d'un espace ayant appartenu au domaine privé au domaine public. Elles renseignent aussi sur les sortes de réinvestissements possibles : qu'il soit économique, patrimonial et/ou artistique et culturel, chaque type de réinvestissement témoigne des valeurs portées par les acteurs, valeurs qui se manifestent aux moments des prises de décision. Le cas de patrimonialisation empiriquement observé à Paulilles montre que plus le temps a passé avant que ne soit trouvé un axe de réinvestissement, plus la population locale s'est appropriée le lieu en question, tout en s'interrogeant sur son passé industriel. L'intérêt pour le passé permet aux acteurs locaux de questionner l'histoire industrielle et ouvrière liée à leur communauté, qui va peu à peu tirer une fierté de sa propre histoire et va chercher à la valoriser.

Compte tenu de la protection initiale, attribuable à une rationalité de protection environnementale instiguée par la loi de 1930 sur les sites classés (voir chapitre 1), le réinvestissement de Paulilles a pris la forme d'un retour à la nature. Finalement, la friche industrielle de Paulilles pourrait être qualifiée d'abandon illusoire, car le site ayant été classé depuis 1978 et 1980, les hauts fonctionnaires d'État, fameux « gardiens du dôme », au ministère de l'environnement et au ministère de l'écologie, ont toujours discrètement veillé dessus. C'est ce qui amène certains acteurs locaux à penser que l'État était le véritable « fantôme » de la friche.

2. Le temps du comité de pilotage

Cette deuxième partie du chapitre 2 présente les jeux des acteurs décisionnels et les interactions inhérentes à la mise en place du comité de pilotage. Ce comité a pour mission de conduire le projet de réhabilitation de la friche industrielle. Souvent mis en place par les dirigeants, les comités de pilotage peuvent donner un cadre à une concertation élargie à un ensemble d'acteurs lorsqu'il s'agit, par exemple, d'intervention urbanistique. Le Comité de pilotage sur le site Paulilles a duré de 2001 à 2009, afin de mener à terme le projet de réhabilitation du site.

2.1. La concertation comme étape de la patrimonialisation?

Afin de mettre au jour le processus de patrimonialisation propre au site de Paulilles, il m'importait de savoir comment s'était déroulée la période du comité de pilotage. Au début de mon enquête par entretiens, je demandais aux répondants de me parler de leur engagement au sein de ce comité. J'avais pour hypothèse que le comité de pilotage avait joué un rôle important à l'étape de la concertation, quand il s'était agi de choisir et de mener à terme le projet qui allait donner une nouvelle vocation au site de Paulilles.

Pour répondre à ma question de recherche, à savoir « comment s'est construite la patrimonialisation du site de Paulilles? », je me devais d'analyser cette période institutionnelle. Je voulais savoir ce qui s'était passé à tel ou tel moment, comment les décisions avaient été prises, et par qui. Comment les différents participants s'étaient-ils mis d'accord sur l'avenir du site? Les différentes étapes ayant mené aux prises de décisions pouvaient me renseigner sur le processus de patrimonialisation; je pourrais ainsi tenter de générer une théorisation de ce processus à partir du cas précis de Paulilles. Mes questions de départ étaient les suivantes : comment la concertation avait-elle été faite? Comment les représentants de l'état, des collectivités territoriales et des associations avaient-ils mené les négociations?

Après avoir exploré différentes théories à propos du patrimoine et de la patrimonialisation, Lucie K. Morisset résume deux processus patrimoniaux, tels que schématisés par différents auteurs. Elle met en parallèle le modèle de la fabrication du patrimoine de Jean Davallon, datant de 2006, avec celui de Dean MacCannell (1976), portant sur la création des sites touristiques. L'auteure les synthétise ainsi : 1) La trouvaille (*The Naming*); 2) L'authentification (*The Framing*); 3) La déclaration (*The Enshrinement*); 4) La célébration de la trouvaille (*The Mechanical Reproduction*); 5) La transmission (*The Social Reproduction*) (Morisset, 2009 : 23).

Morisset propose de concevoir la patrimonialisation de « façon cyclique ». En effet, de multiples investissements patrimoniaux peuvent revenir sur un même objet, ainsi chaque processus n'est pas forcément terminal : « À une époque ou à une ère donnée, ainsi, correspondrait un investissement patrimonial [...]. La distinction générale entre deux investissements patrimoniaux relèverait, outre de l'objet en cause, du régime d'authenticité à l'œuvre » (Morisset, 2009 : 24). De plus, chaque étape, décrite à l'intérieur d'un « investissement patrimonial », peut être discutée dans son lien et son interdépendance avec les autres étapes. Par exemple, selon certains anthropologues « La trouvaille » paraît tributaire d'une transmission antérieure (*Ibid.*). Ainsi, il est possible d'envisager que, selon le régime d'authenticité à l'œuvre, de nouvelles étapes puissent surgir ou s'immiscer dans le processus de patrimonialisation.

Parmi les étapes qui expliquent la possibilité de cycles de vie « sociale » relatifs à un patrimoine, la concertation entre les acteurs ne s'impose pas comme une étape à part entière. Il est dès lors possible de questionner la place que peut occuper l'étape de la concertation dans le processus patrimonial empiriquement observé pour cette recherche et ici soumis à l'analyse. Il semblerait qu'à Paulilles cette étape ait occupé une place importante au sein du processus patrimonial.

En prenant pour acquis que le comité de pilotage constitue une étape de la concertation, je vais tenter de mettre en contraste et de compléter les processus patrimoniaux élaborés par les théoriciens du patrimoine. Dans cette perspective, je vais interroger l'étape de la concertation, afin de mettre au jour en quel sens elle peut s'intégrer,

ou non, aux exemples de processus patrimoniaux. Je tenterai également, en discussion et en conclusion de cette thèse, d'en décrire les composantes ainsi que les limites.

2.1.1. L'intervention : une approche interdisciplinaire à des fins de concertation et de décision

Le comité de pilotage a été mis en place par le Conservatoire du littoral, qui est le propriétaire de du site. Il est composé d'une équipe pluridisciplinaire comprenant les représentants de l'État (le sous-préfet), les services de l'État, les collectivités locales, les associations environnementales et culturelles, les anciens ouvriers de l'usine, et (depuis 2005) les concepteurs co-maîtres d'œuvre, paysagistes et architectes. Le but du comité de pilotage est de concilier les volontés divergentes de tous les acteurs rassemblés, afin de faire fonctionner le projet de réhabilitation et de parvenir à une concertation et à un compromis.

Pour mieux comprendre l'orchestration du comité de pilotage et interroger l'étape de la concertation, j'utiliserai l'outil théorique de Claude Néglise, sur le processus de protocolarisation de l'intervention. Selon Néglise, dans un cadre d'intervention, la piste de la protocolarisation, en tant qu'instrument valide, satisfait les exigences minimales de chacune des forces d'intervention en présence. Cette pratique d'intervention se règle, a priori, dans la concertation et l'approche interdisciplinaire. Pour ce faire, les différents acteurs mettent en œuvre leurs connaissances scientifiques pour appuyer leurs actions, et dans certains cas, leur militantisme. L'étape de la concertation, dans un processus patrimonial, peut se traduire par des luttes entre diverses rationalités et valeurs portées par différents acteurs. Il convient de comprendre par quelles logiques les acteurs institutionnels et les acteurs sociaux (locaux) interviennent et mettent en place des actions pour appuyer leur vision du patrimoine.

Les partenaires décideurs, dans la mise en place du projet de réhabilitation de Paulilles, sont le Conservatoire du littoral, établissement public qui a racheté le site de Paulilles, et le Conseil Général des Pyrénées-Orientales, collectivité territoriale qui a

participé à la hauteur de 8% au rachat du site. À la suite de cet événement, survenu en 1998, un texte fondateur, la « Déclaration d'intention commune », va être signé par les deux partenaires en 2000. Dès 2001, le Conservatoire du littoral met en place le comité de pilotage, dont l'un des objectifs est de réhabiliter dignement le site de Paulilles, ancien site industriel, où de nombreux ouvriers ont perdu la vie. Différentes institutions, qui sont partie prenante du projet de réhabilitation pour la construction patrimoniale de ce site, sont représentées : Conseil Général, élus locaux, associations. Les associations défendent différentes rationalités : rationalité écologique de sauvegarde du vivant (faune et flore méditerranéenne), rationalité historique de sauvegarde du matériel (bâti de l'usine) et de l'immatériel (mémoire ouvrière). Toutes ces associations luttent tout d'abord contre la logique économique d'urbanisation du littoral et pour la reconnaissance de l'histoire industrielle du site.

Le comité de pilotage cherche à trouver une solution à propos de l'avenir de Paulilles et sera obligé de faire des compromis entre ces différentes logiques. Le cas de la patrimonialisation de l'usine de Paulilles a fait l'objet d'un long procédé de concertation où les jeux des différents acteurs se sont chevauchés, opposés, concurrencés. Les logiques en présence ont chacune mobilisé des ressources disciplinaires pour se faire reconnaître et prendre place dans le projet de réhabilitation. Les savoirs environnementaux et écologiques autant que les savoirs historiques ont été mis au jour, approfondis, étayés, valorisés. Les associations se sont plongées dans un travail de recherche qui visait à faire émerger la pertinence de la particularité de l'histoire et du site de Paulilles. L'engagement de certains acteurs locaux à lutter contre le développement balnéaire par la « bétonisation » a permis de développer, avec l'appui de savoirs scientifiques, des savoirs stratégiques de défense et de lutte, et de les mettre en action. C'est à travers le comité de pilotage que ces savoirs ont été échangés et discutés, dans la perspective de la mise en valeur du site. Cet espace de concertation cherchant à organiser la préservation et la conservation du lieu s'inscrit donc dans une approche interdisciplinaire, qui se propose de définir un projet faisant consensus pour toutes les rationalités en présence. Ce comité de pilotage a été un véritable défi.

2.1.2. Protocolarisation de l'intervention: de la "déclaration d'intention commune" au comité de pilotage

L'intervention, à des fins de patrimonialisation, suppose d'orchestrer diverses rationalités et valeurs. Le principe du comité de pilotage proposé par le Conservatoire du littoral peut se rapprocher du processus général d'action élaboré par Claude Néliste, dans *La trousse médico-légale : technique sociale et protocolarisation de l'intervention* (Néliste, 1996). Néliste y propose un outil paradigmatique favorisant « un processus général d'action » qu'il appelle « protocolarisation de l'intervention » (*Ibid*: 158). Selon Néliste

un protocole est un document public qui prescrit à la fois une politique et les procédures de mise en œuvre conséquentes. [...] Les protocoles sont établis, gérés, évalués par des tables ou des comités régionaux ou locaux qui prennent soin de regrouper des représentants de tous les acteurs communautaires, professionnels et institutionnels impliqués directement ou pas dans une problématique donnée. [...] Le protocole fait toujours officiellement consensus [...] Il est indéniablement un « paquet » de petits compromis résultant d'une rencontre, constamment à refaire, entre des intérêts toujours différents, souvent divergents et quelques fois contradictoires ». « En résumé, un protocole, tant par sa construction concertée que par sa composition mixte, est bien un « investissement de forme » (Thévenot, 1985) créateur d'un ordre et d'un processus négociés de travail (Strauss, 1992). Par lui, tous les acteurs impliqués de fait dans une « problématique » prennent part à une action commune propre à cette problématique. L'action commune s'appelle « intervention » et le protocole a la propriété d'y engager chacun. (*Ibid*: 166)

La définition du protocole proposée par Néliste peut être mise en corrélation avec l'établissement du comité de pilotage, qui a pour projet de réhabiliter la friche industrielle de l'usine de Paullilles. Cette action commune de concertation peut donc s'envisager comme une « intervention ». Les divers intervenants n'exercent pas tous la même fonction d'autorité, mais chacune des positions qu'ils défendent est prise au sérieux et analysée, afin que chacun puisse prendre part à ce théâtre d'actions représentées. Cette intervention de patrimonialisation cherche donc à solutionner le problème de la construction patrimoniale du site de Paulilles. Dans le cas de patrimonialisation empiriquement étudié dans cette thèse, l'intervention est comprise comme la solution mettant « un terme à un problème social, [...] une situation inadmissible... [...] elle nécessite la participation de tous les intervenants qui doivent agir dans des perspectives complémentaires » (*Ibid*: 166). La

protocolarisation de l'intervention, à travers l'exercice de concertation qu'a engendré le comité de pilotage, peut s'avérer, dans un certain sens, être un compromis, comme le soutient Nélisse. En effet, les connaissances scientifiques (sciences naturelles) et historiques (sciences humaines) qu'ont apportées les différents acteurs de la société locale, ont permis de changer certaines intentions de départ proposées par les décideurs. Ces derniers souhaitaient « rendre le site à la nature » en détruisant tous les bâtiments de l'ancienne usine, désaffectée depuis plus de vingt ans. Ces décisions préliminaires ont été mal reçues par les acteurs associatifs, qui vont s'opposer à cette vision des décideurs. Ainsi, le comité de pilotage prend la forme d'un consensus, qui aboutira à ce compromis qu'est le site de Paulilles, à son ouverture, en juin 2008.

La seconde partie du chapitre 2 explore le montage du comité de pilotage et tente de dégager, au regard des données collectées, les différentes étapes de ce processus afin de les analyser.

2.2. Les éléments préalables d'une future collaboration entre le Conservatoire du littoral et le Conseil Général des Pyrénées-Orientales

2.2.1. La phase préparatoire : 1999-2001

a. Le positionnement du Conseil Général

Le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, est un établissement public à caractère administratif, créé par la loi n°75-602, du 10 juillet 1975, dont le siège est installé à la Corderie, à Rochefort sur Mer. Cet établissement public achète le site de Paulilles, le 9 juin 1998, pour lequel il débourse 7,5 millions de francs (1 143 367 euros).

Ainsi, le Conseil Général des Pyrénées-Orientales nouvellement élu prend position en participant financièrement à cet achat. Cette participation financière, bien que symbolique, pose les jalons d'une future collaboration. Michel Moly, conseiller général de

la Côte Vermeille et maire de Collioure, explique, durant l'entretien, que ce geste initial n'était pas dépourvu de sens :

(...) on a été élu au mois de mars 1998 et le site a été acheté le 9 juin, on a signé la convention en 2000, et c'est pour ça qu'on mis 500 000 francs (72 224 euros) pour montrer que c'était un acte fort. (Michel Moly, Maire de Collioure, Conseiller Général, membre du conseil d'administration du Conservatoire du littoral)

La nouvelle majorité élue du Conseil Général est affiliée au Parti Socialiste Français et développe une politique environnementale, dont les maîtres mots sont « l'environnement républicain » et/ou « l'écologie citoyenne ». Cette participation financière du Conseil Général, dans le rachat de Paulilles, dépend également de Michel Moly, qui est par ailleurs membre du conseil d'administration du Conservatoire du littoral; ses différentes positions dans l'appareil politique en font l'un des acteurs majeurs de la réhabilitation de Paulilles. Ainsi, la nouvelle équipe du Conseil Général, en apportant une aide financière de 8% au Conservatoire du littoral, devient de fait le co-acquéreur du site. Roland Gallina, adjoint au chef de pôle aménagement et gestion des site du Conseil Général, fait état des conséquences premières de ce positionnement stratégique de la collectivité territoriale :

Voilà donc deux ans après, c'est couronné de succès cet espèce d'élan, ça va au delà parce que c'est une déclaration d'intention commune qui est signée entre le président Bourquin et le directeur du Conservatoire et qui est destinée donc à rouvrir ce site au public avec des objectifs forts et affirmés, donc de respecter la mémoire du site, consacrer le grand paysage et la valeur naturelle unique du site et ouvrir en toute sécurité cet espace (...) (Roland Gallina, adjoint au chef de pôle aménagement et gestion des site du Conseil Général)

b. Le montage du comité de pilotage par le Conservatoire du littoral

En 2000, le Conservatoire du littoral est dirigé par François Letouneaux et présidé par Christine Lazerge. Jean-Claude Armand arrive, en 2000, comme délégué régional du Languedoc-Roussillon au Conservatoire du littoral. À son arrivée, de nombreux dossiers sont déjà en place, de même que les jeux d'acteurs politiques avec lesquels il doit composer, en tant que nouveau délégué. Dans l'entretien, Jean-Claude Armand raconte ses débuts en tant que délégué de rivage. Armand, qui n'avait jamais vu le site de Paulilles, ne s'attendait pas à découvrir un lieu dans l'état de friche industrielle. Il parle de véritable « choc émotionnel », lorsqu'il voit le site pour la première fois :

[...] je prends le poste que le 1er janvier 2000 (...) La première visite que je fais, avant même d'être en poste, c'est en décembre 1999, c'est d'aller à Paulilles (...) et là, j'ai un choc émotionnel! J'avais pas compris ce que c'était Paulilles! J'avais jamais vu ça! (...) Et là je me dis : « Comment je vais faire? (...) par quel bout je vais commencer? (Jean-Claude Armand, délégué de rivage Languedoc-Roussillon, Conservatoire du littoral)

Armand précise, dans l'entretien, que ses directives lui ont été données à Paris. Les dirigeants du Conservatoire ont formulé une consigne claire et ferme à leur nouveau délégué de rivage – « *nous on est là pour que le site de Paulilles aille droit!* » :

[...] ça c'est relativement important, ça se passe à Paris, Christine Lazerges et François Letourneux me disent « y'a un truc sur lequel tu sera jugé, c'est Paulilles. C'est surtout ça, le reste on s'en fout! C'est Paulilles! (...) Fais attention parce que ça va durer et ça va partir dans tous les sens donc nous on est là pour que le site de Paulilles aille droit! Voilà! » (Jean-Claude Armand, délégué de rivage Languedoc-Roussillon, Conservatoire du littoral)

c. Chercher de l'aide auprès des services de l'état

Devant la responsabilité professionnelle d'amener Paulilles à devenir un lieu ouvert au public, au même titre que les autres sites du Conservatoire, Jean-Claude Armand explique comment il a mis en place diverses stratégies. Tout d'abord, il va demander de l'aide à l'État, notamment au préfet des Pyrénées-Orientales :

Le réflexe que j'ai eu, c'est de me dire : « (...) Le seul qui puisse m'aider là-dedans avec neutralité, c'est l'état! » Donc je vais voir le sous-préfet des P-O et je lui dit : « Voilà j'ai reçu une mission de m'occuper de Paulilles et il faut m'aider, c'est pas possible, je ne peux pas m'en sortir tout seul, donc il faut qu'il y ait un service de l'état qui travaille avec moi ». Il me dit : « Ben c'est la DDE²⁸ qui le fera! » (...) donc me voilà avec la DDE et il me trouve un responsable du service des constructions publiques qui s'appelle Eric Josse. (...) La DDE désigne une deuxième personne pour travailler sur ce site, qui est l'architecte urbaniste de la DDE. Donc j'ai avec moi un duo de fonctionnaires de l'état, un architecte rêveur et un type qui est carré, donc moi je trouve ça bien. (Jean-Claude Armand, délégué de rivage Languedoc-Roussillon, Conservatoire du littoral)

Il est important de souligner qu'Armand, au regard de la complexité des jeux d'acteurs qui sous-tendent le dossier de Paulilles et devant l'ampleur de la tâche, a besoin de « neutralité » pour mener au mieux son mandat. L'État est le seul à pouvoir lui offrir la neutralité qu'il réclame.

²⁸ Direction Départementale de l'Équipement

2.3. La signature de la déclaration d'intention commune en 2000

La déclaration d'intention commune est un texte fondateur pour l'avenir du site de Paulilles. Il sert de point d'ancrage et de repère autour duquel vont s'organiser les objectifs du comité de pilotage. Au sens de Néglise, il s'agit d'un protocole, c'est-à-dire d'un « document public qui prescrit à la fois une politique et les procédures de mise en œuvre conséquentes » (Néglise, 1996 :166). Il regroupe des acteurs partenaires qui vont entreprendre une collaboration qui, au départ, n'apparaissait pas comme une évidence

2.3.1. Les principes fondateurs du protocole d'intervention de la déclaration

La « Déclaration d'intention commune » (Annexe n°19) signée le 18 février 2000 entre le Conseil général des Pyrénées-Orientales et le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, fait état du contrat suivant :

I. EXPOSÉ

Le site de Paulilles constitue un espace naturel terrestre et marin de grande qualité environnementale. La volonté des deux partenaires est de le préserver définitivement de toute urbanisation et d'en faire un site de haute valeur environnementale pour les futures générations.

Le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres s'est porté acquéreur en date du 9 juin 1998 de l'ensemble des bâtiments d'exploitation et d'habitation constituant le site de Paulilles sur la commune de Port-Vendres avec l'aide financière du Conseil Général. Le Conservatoire s'est rapproché du Conseil Général en vue d'étudier les possibilités d'organisation d'une gestion optimale du site de Paulilles. La philosophie qui anime les deux partenaires est de préserver le site en son état naturel ainsi que sa mémoire historique et industrielle. L'objectif poursuivi par les deux partenaires est d'y ériger la base terrestre de découverte de la réserve marine de Banyuls-sur-mer, propriété du Conseil Général. (...)

II. INTENTION DES PARTIES

LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL, conformément à sa mission, redonnera une vocation naturelle au site (...) où les bâtiments seront détruits, sauf à garder trace de la mémoire industrielle du site, et où aucune activité ne sera implantée. (...) Pour cela, le Conservatoire s'engage à assurer une remise en état complète du site en vue d'une ouverture au public en 2001. (...) Le Conservatoire lancera dans les plus bref délais diverses études portant sur la sécurité du site, sur sa remise en état naturel, et sur la préservation de la mémoire industrielle du site, avec le concours des services

compétents de l'État et le contrôle des services techniques du Conseil Général, ceci en vue d'assurer une parfaite information du futur gestionnaire. Il convient d'un commun accord que les lieux seront entièrement interdits au public à compter de ce printemps jusqu'à une complète sécurisation du site. (...)

Fait à Collioure, le vendredi 18 février 2000

L'ouverture au public, annoncée pour l'année 2001, ne verra le jour qu'en 2008. Le décalage temporel soulève des questions sur le contenu de ces huit années. Que s'est-il passé, considérant la volonté des partenaires d'ouvrir le site au plus vite? Lors de l'enquête documentaire préliminaire, j'ai pris connaissance de ce document public et j'ai orienté mon guide d'entretien en fonction des nouveaux éléments que j'ai appris au cours de la recherche de terrain. Ma volonté était de comprendre ce qui avait retardé cette ouverture, mais aussi de déceler les contraintes qui n'avaient pas été anticipées par les partenaires décideurs lors de la signature du protocole d'intervention.

2.3.2. La demande des associations de participer au comité de pilotage

À la suite de l'annonce de la signature de la « Déclaration d'intention commune », dans la presse locale, les acteurs associatifs qui se sentent légitimement liés à la question du devenir du site (CCN-PO et CPCV) demandent, dans une logique de concertation, à participer au comité de pilotage afin d'être associés aux décisions. Cette demande, notamment pour le CCN-PO, est jugée particulièrement légitime dans la mesure où l'association a mené la lutte juridique pour contrer le projet du promoteur immobilier Jean-Claude Méry. En outre, elle a été à l'initiative de la demande de rachat du site par le Conservatoire du littoral (voir chapitre 1). Joseph Travé souhaite une reconnaissance du travail de son association qui, depuis 1976, œuvre au classement du site au titre de la loi de 1930 et au rachat du site par le Conservatoire. Le CCN-PO demande donc à être associé au Comité de Pilotage. Le 22 février 2000, il envoie une lettre au préfet et fait paraître cette même lettre dans la presse locale. Dans l'entretien, Joseph Travé m'a fait part de son mécontentement face au manque de reconnaissance du travail des associations environnementales, qui se manifestait dans le fait qu'elles n'étaient pas associées spontanément au protocole de la Déclaration d'intention commune :

J'ai cependant dû envoyer une lettre ouverte au préfet, qui a paru sur *L'Indépendant*, pour que le CCN-PO puisse participer au comité de pilotage et être associé en réflexion avec d'autres associations culturelles dont le rôle, pour l'intégration de la mémoire industrielle, a été déterminant. (...) Vous comprenez ça moi je l'ai sur l'estomac, il a fallu que j'écrive au préfet, on a tout fait pour m'éliminer de cette histoire. Mais j'ai participé à toutes les réunions! Voilà bon l'affaire! Le problème c'est ça! C'est que s'il n'y avait pas les associations de protection de la nature, Paulilles était une marina avec l'appui de Chirac (...) (Joseph Travé, président du CCN-PO)

Lors de mes recherches dans les documents de presse donnés par Francis Coste, le secrétaire de CPCV, j'ai retracé les articles de cette période qui témoignent de la montée des tensions autour de cette mise en place du comité de pilotage. L'article du 19 février 2000 (Annexe n°20), dans *L'Indépendant*, annonce la signature de la déclaration d'intention commune et a pour titre « Christian Bourquin et Paulilles : une histoire d'amour en perspective? » En voici quelques extraits :

Le président du Conseil général et le Conservatoire du littoral ont signé, hier à Collioure, une déclaration d'intention qui va donner au département la gestion du site de Paulilles. Première étape : la « zone maritime » va être réhabilitée avant d'être ouverte au public, fin 2001! (...) La Coopération entre le Conseil général et le Conservatoire du littoral s'est concrétisée hier par la signature d'une « déclaration d'intention commune ». Un document qui marque la volonté commune : « de la préserver définitivement de toute urbanisation et d'en faire un site de haute valeur environnementale pour les générations futures ».

À l'instar de la Déclaration d'intention commune, cet article réitère l'intention de procéder à l'ouverture au public en 2001. Cette annonce est ressentie comme une menace par les acteurs locaux, qui se sentent écartés de toute concertation par rapport aux décisions qui vont être prises pour l'avenir de Paulilles. De plus, cet article ne mentionne pas l'action menée par les associations environnementales afin d'impulser le rachat de Paulilles par le Conservatoire du littoral. Joseph Travé, scandalisé, écrit au préfet en vue de rétablir la méconnaissance des événements qui se sont produits antérieurement à l'achat du site de Paulilles par le Conservatoire. Le vendredi 25 février 2000 (Annexe n°21), dans la section du « Courrier des lecteurs », paraît le texte de Travé, intitulé « L'enjeu Paulilles » :

(...) Depuis 88, plusieurs association de protection de la nature des P.-O. et de la région se sont battues pour que ce site ne soit pas transformé en Marina. En 1993, le CCN-PO et la Société de protection de la nature du Languedoc-Roussillon (SPNLR) organisèrent une journée d'information sur le site. Ils proposèrent un projet de jardin méditerranéen dont le dossier fut envoyé au ministre de l'environnement et diffusé auprès des élus et des administrations. (...) C'est pourtant l'envoi de ce dossier qui a

déclenché le processus d'achat par le Conservatoire du littoral. L'État était prêt à donner une subvention de 10 MF²⁹ auxquels s'ajoutaient 10 MF du conservatoire. Le Conseil de rivage se proposait de dégager un financement pour la restauration du site. Suite au changement de majorité l'achat ne peut avoir lieu. Ce n'est qu'en 98 que le site pût être acquis par le conservatoire. Nous sommes attentifs à ce que le site classé soit restauré, que ses paysages et la biodiversité soient préservés et que son ouverture au public soit réalisée dans l'esprit d'un développement respectueux de l'environnement. Nous estimons que les représentants des associations de protection de la nature doivent être associées aux décisions. (Lettre de Joseph Travé au Préfet, parue dans L'Indépendant, le 25 février 2000, Annexe n°21)

La demande formulée par Travé pour participer aux décisions est entendue et le CCN-PO est intégré au comité de pilotage.

Ce même jour, sur la page du « Courrier des lecteurs » concernant Paulilles, Francis Coste, futur secrétaire du dossier Paulilles pour l'association CPCV et militant socialiste du canton, écrit également une lettre ouverte au président du Conseil Général afin de réitérer les attentes de la population locale au sujet de l'alternative économique que peut représenter Paulilles pour le canton et le département :

Vous venez de prononcer et de signer une déclaration d'intention commune avec le Conservatoire national du littoral. Ainsi, vous ouvrez peut-être les portes de la plus belle alternative économique, non seulement pour le canton de la Côte Vermeille mais pour tout le département catalan. Le sujet est brûlant. Depuis, le combat mené par des associations soucieuses de la protection et du devenir du site éclaire le dossier lorsque tombe à l'eau le projet Méry. Alors entraînent en jeu les actions jumelées du Conservatoire et Conseil général afin d'en devenir les actuels propriétaires. Mais que va-t-il se passer maintenant, se demandent les « partenaires concernés » et les milliers de contribuables? Méry avait bien compris que Paulilles était un véritable trésor. (...) Alors où est la voie de salut? Celle de l'isolement ou celle économique, sociale et culturelle de la communication européenne. (Article paru dans L'Indépendant, 25 février 2000, Annexe n°21)

Francis Coste énumère les projets proposés par l'association en gestation « Les amis de la Côte Vermeille ». Finalement, cette association ne déposera pas les statuts pour se constituer en tant que telle et se ralliera à l'association Culture et Patrimoine en Côte Vermeille (CPCV). Francis Coste est l'un des « catalyseurs » de la sauvegarde de la mémoire industrielle de Paulilles. Dès 1963 (Annexe n°1)³⁰, il s'intéresse à l'histoire de

²⁹ MF signifie Millions de Francs.

³⁰ Date à laquelle Francis Coste commence à compiler des données (articles de presse, correspondances, articles scientifiques) sur l'histoire de Paulilles et de son fondateur, Alfred Nobel. Ces documents sont dans le dossier qu'il m'a prêté pour mener l'analyse documentaire.

l'usine de Paulilles et à son fondateur, Alfred Nobel. Il défend le potentiel économique que peut amener Paulilles au canton, malgré la fermeture de l'usine. Coste commence très tôt à s'intéresser à la réhabilitation de Paulilles. Il propose différents projets, puis se positionne en faveur de la création d'un Musée Nobel. Il prend contact avec des Suédois vivant dans le sud de la France, ainsi qu'avec différentes personnalités reconnues dans le monde scientifique (le philosophe des sciences Jean-Jacques Salomon, le physicien Prix Nobel Albert Fert), afin de mener ce projet de Musée Nobel à Paulilles. Francis Coste milite en faveur de la dimension internationale et économique que peut amener Paulilles au canton.

2.3.3. De la concertation pour créer de l'appropriation locale

Ces deux lettres publiées dans la presse, en 2000, annoncent le combat que les associations locales vont mener pour faire entendre leur voix sur l'avenir de Paulilles. Les deux associations seront dès lors intégrées au comité de pilotage et les associations exigeront la transparence dans les négociations et les décisions. À la suite de cette demande, les décideurs souhaitent créer une appropriation locale en offrant l'accessibilité au comité de pilotage à tous ceux qui veulent y assister. Michel Moly le précise dans l'entretien : « au comité de pilotage il y avait tous ceux qui ont voulu venir ». Jean-Claude Armand évoque cette période de la même façon :

Je me souviens, une fois, on était 31 dans la salle. Et donc on a cherché à faire de l'appropriation locale et donc j'ai vraiment pris du temps à discuter avec les associations, avec les gens qui avaient vraiment un intérêt réel porté à leur histoire quoi! (...) C'est que j'ai vraiment cherché en permanence à créer une appropriation locale sur le site. (Jean-Claude Armand, délégué de rivage Languedoc-Roussillon, Conservatoire du littoral)

Francis Coste affirme également que les décisions se sont prises lors des comités de pilotage. Il dit, pendant l'entretien, ne plus se rappeler de chaque étape du comité, mais qu'il a conservé les copies de certains comptes rendus de ces comités quelque part dans son bureau³¹ :

³¹ Ces rapports, qu'il m'a prêtés par la suite, constitueront la base de mon analyse documentaire. Francis Coste : « Les décisions, qui les a prises? Écoute-moi, les décisions politiques se sont toutes... Il existe des... Moi je ne les ai pas tous... J'en avais certains, mais là je sais pas, ils sont dans des cartons là-haut, tous les rapports... »

Beaucoup de choses se sont développées au cours du comité de pilotage où assistait à chaque fois le sous-préfet... On a lancé des idées, des projets pour savoir : qu'est-ce qu'on peut faire à Paulilles? Paulilles au départ c'était surtout ça! (...) Chaque fois qu'il y avait un comité de pilotage, y'avait quand même une trentaine de personnes, les politiques étaient là, les représentants du Conseil Général étaient là... Plusieurs représentants du Conseil Général, plusieurs représentants des environnements, de l'équipement, mais y'avait tous les services de l'État qui étaient là. Et aussi nous, les associations! Et c'est lors de ces réunions que les décisions se sont prises ou les rejets (...) (Francis Coste, secrétaire de l'association CPCV)

Ce comité de pilotage constitué par les partenaires décideurs et élargi à la concertation, consécutivement à la demande des associations locales, va ainsi se mettre en place.

2.4. La difficile harmonisation des partenaires décideurs malgré le protocole d'intervention

Cette partie traite du difficile partage de l'autorité entre les partenaires décideurs et tente de proposer une analyse de ces confusions, liées, en partie, aux questions politiques et aux conséquences de la décentralisation en France.

Le protocole d'intervention établi par la déclaration d'intention commune spécifie que « la philosophie qui anime les deux partenaires est de préserver le site en son état naturel ainsi que sa mémoire historique et industrielle ». Malgré la convergence de leurs valeurs, tant écologiques que démocratiques, des difficultés, quant au partage de l'autorité, s'installent entre le Conservatoire et le Conseil Général. L'établissement public et la collectivité territoriale ne répondent pas aux mêmes sphères du pouvoir. Le Conservatoire représente le pouvoir central, tandis que le Conseil Général représente le pouvoir décentralisé. Cette situation provoque des rapports de forces, qui font que ces partenaires liés par la déclaration d'intention commune ne sont pas aussi soudés qu'ils pourraient le laisser croire.

2.4.1. Les vrais acteurs de la décision

Afin de poursuivre l'analyse de ce chapitre 2 sous l'angle de la métaphore théâtrale chez Goffman (et au regard du « décor » de la friche présenté dans la première partie), on

peut dire que ces enjeux entre partenaires peuvent se rapprocher de « la notion d'équipe », qui renvoie à « un ensemble de personnes dont la coopération très étroite est indispensable au maintien d'une définition donnée de la situation » (Nizet et Rigaux, 2005 : 29). Les données recueillies à propos du montage et du déroulement du comité de pilotage rappellent les « équipes » et les « sociétés secrètes » dont traite Goffman, auteur majeur de la théorisation de l'interaction :

on ne peut considérer toute équipe comme une « société secrète ». (...) ils vont être amenés à cacher certaines divergences pour donner l'image d'être (...) unis. Une équipe est donc, pour Goffman, un acteur collectif qui mène une représentation. Ainsi, les membres d'une équipe vont devoir compter sur la bonne conduite des différents partenaires, sur leur solidarité, tout en proposant une façade de familiarité aux yeux du public. (Ibid. : 29)

À une échelle différente, le partenariat entre le Conservatoire du littoral et le Conseil Général, autour de la déclaration d'intention commune, les amène à donner ce type de représentation. Pourtant, une véritable guerre de juridiction fait rage au sein de cette « équipe » de partenaires.

a. Un monde à part

À la suite de l'analyse préliminaire menée sur la documentation donnée par les acteurs associatifs et des entretiens menés auprès d'eux, je pouvais faire émerger de nouveaux questionnements et approfondir mon hypothèse selon laquelle il y aurait eu l'étape de la concertation dans le processus de patrimonialisation de Paulilles. Cette piste se complexifiait à mesure qu'avancait ma collecte de données, car je voyais se profiler la « guerre de juridiction » entre les deux partenaires, que les acteurs convenaient pourtant d'appeler « *les forces alliées* ». Souvent, au cours de l'enquête, les acteurs interrogés faisaient référence à cette symbolique de lutte, de résistance, de « forces alliées » contre « l'ennemi Méry », contre « la bétonisation », mais peu ont finalement parlé de ces enjeux de division qui se tramaient à l'intérieur du noyau des partenaires décideurs. La mise en place de la concertation avec la société locale n'était finalement que l'un des multiples enjeux à gérer, qui passaient après le véritable enjeu, celui de la guerre de juridiction entre les co-acquéreurs du site et partenaires décideurs. L'entretien avec Jean-Claude Armand m'a permis de valider cette hypothèse d'une guerre de juridiction, qui venait brouiller la

piste d'une éventuelle concertation avec les associations représentantes de la population locale et les anciens ouvriers de l'usine. J'avais, pour l'occasion, adapté mon guide d'entretien initial, après l'analyse préliminaire du dossier, dans l'espoir de pouvoir le questionner sur tous les aspects qui restaient flous quant aux périodes complexes du comité de pilotage. Il a répondu aux questions en prenant le temps d'expliquer certains détails qui, selon lui, étaient déterminants.

Pour comprendre ces allers-retours entre le comité de pilotage et le ministère, je me reporterai à Goffman, qui distingue la scène et les coulisses, c'est-à-dire ce qu'il nomme région antérieure et région postérieure : « La région antérieure, ou scène, est celle où se déroule la représentation. La région postérieure, également appelée coulisse, est l'espace où les acteurs peuvent contredire l'impression donnée dans la représentation » (Nizet et Rigaux, 2005 : 30). En d'autres mots, la scène, région antérieure, est le comité de pilotage, ouvert à tous et espace dit de concertation, tandis que les coulisses, région postérieure, sont les cabinets d'élus et le ministère de l'écologie.

Jean-Claude Armand, le délégué de rivage du Conservatoire du littoral, collabore avec le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie à Paris, lieu où est centralisé le pouvoir étatique et où se prennent les plus importantes décisions en matière environnementale pour l'ensemble de la France. Les « coulisses » du Conservatoire sont donc le ministère. Armand est un fonctionnaire d'État et représente le pouvoir central; lorsqu'il travaille sur un dossier comme Paulilles, il collabore avec des élus (élus des municipalités et des collectivités territoriales). Ce monde des élus, depuis la décentralisation, fonctionne, à l'instar des ministères, avec des cabinets. Armand est alors confronté à la nécessité de traiter avec le directeur de cabinet du président du Conseil Général des Pyrénées-Orientales, et se heurte aux logiques d'un « monde à part », monde du politique, et non le monde des ingénieurs et des fonctionnaires d'État dont il fait, lui, partie. Armand explique, dans l'entretien, ses moments de rencontre avec le directeur de cabinet (dit *Dircab* dans l'entretien) et attire l'attention sur le fait que les malentendus issus de ces rencontres ont nui à l'avancement et à l'efficacité de la mise en place du projet. Il

nomme ce malentendu « la confusion de genre entre le monde politique (*Dircab*) et le monde ingénieur (DGS³²) » :

Alors la difficulté dans ce Conseil Général des P-O (...) c'est que y'a des confusions de genre entre le Directeur Général des Services et le Directeur de Cabinet. Ça veut dire quoi? C'est-à-dire que quand j'allais voir son Dircab j'avais en face de moi quelqu'un qui me prenait sur un plan politique, il ne me prenait pas sur un plan ingénieur... Un Dircab, Directeur de cabinet, c'est quelqu'un qui ne fait rien sauf de faire en sorte que la carrière politique de son patron avance. C'est un monde à part, alors là vraiment c'est un monde à part. (...) donc (...) je met du temps à le comprendre et donc on met en place cette dynamique là, je met en place un comité de pilotage en 2001 parce que je pressens immédiatement le jeu d'acteurs complexe qui est déjà en place avant que j'arrive. (Jean-Claude Armand, délégué de rivage Languedoc-Roussillon, Conservatoire du littoral)

Les propos d'Armand sont éclairants : il met l'accent sur ses rencontres avec le « *Dircab* » et signale, à plusieurs reprises dans l'entrevue, que ces « *rencontres vont laisser des traces* ». En effet, ces malentendus, ces confusions de genre entre *DGS* et *Dircab* vont engendrer de nombreux retards, qui se répercuteront directement sur le site, qui est en état de friche industrielle (première partie de ce chapitre 2). La phase préparatoire à la mise en place du comité de pilotage montre qu'Armand est attentif au « jeu d'acteurs complexe qui est déjà en place » et organise le montage du comité en conséquence, en prenant en considération ses intuitions et ses observations.

b. Prestige et secrets d' « initiés » pour comprendre le monde des cabinets

Le « monde à part » des cabinets est un monde de l'ombre, où les décisions sont prises dans les coulisses. L'analyse des données, à propos des jeux d'acteurs, montre que chacun organise ses stratégies pour arriver à ses fins et à celle de son organisation. Selon Goffman, « une équipe doit être capable de garder ses secrets et de les faire garder » (Goffman, 1973 :137). Il existe plusieurs sortes de secrets, les secrets « inavouables », les secrets « stratégiques » et les secrets « d'initiés ». Je retiendrai ici deux types de secrets : « Les secrets purement stratégiques tendent à être des secrets que l'équipe révèle finalement, par nécessité, lorsque l'action reposant sur les préparatifs secrets est terminée » (*Ibid.* : 138). Les autres secrets qui intéressent cette analyse sont « les secrets « d'initiés ». Ce sont ceux dont la possession marque l'appartenance d'un individu à un groupe et

³² DGS : Directeur Général des Services

contribue à ce que le groupe se sente distinct et différent de ceux qui ne sont pas « dans le secret » (*Ibid.* : 138). Ainsi, le monde des cabinets peut se comprendre à partir de cette métaphore proposée par Goffman : dans les coulisses se jouent les interactions d'une équipe qui partage des secrets « stratégiques » et des secrets d'« initiés ». Il m'est apparu important de mettre en lumière ce monde de l'ombre des cabinets, car peu de recherches académiques ont été menées sur ce milieu. Je m'appuie ici sur l'ouvrage d'Aude Harlé, qui offre un regard scientifique sur ce « monde à part ».

En France, les cabinets, au sein des ministères, sont d'abord le produit d'une histoire du pouvoir. Le « cabinet » symbolise à la fois « le prestige et le secret », associé aux oxymores d'ombre et de lumière, entre fascination et répulsion (Harlé, 2009 : 71). Ces acteurs de l'ombre pensent les stratégies qui sont à l'origine des stratégies des élus. Harlé souligne que la notion de secret est la condition indispensable à l'existence du cabinet (*Ibid.* : 72). Les décisions, les lois se fabriquent au sein des cabinets ministériels. Le cabinet est le « lieu où s'élaborent les secrets d'État, l'espace stratégique protégé où l'État enferme ses procédures les plus importantes » (*Ibid.*). Les travaux d'Harlé sur la notion de secret dans les cabinets ministériels peuvent se rapprocher des secrets d'« initiés » abordés chez Goffman. Ainsi, le cabinet serait une sorte de coulisse « suprême », qui met en place ce que « l'équipe » va proposer sur la « scène ». Le prestige est la seconde notion attachée au monde des cabinets : « Le cabinet représente ainsi une certaine volonté de se placer au-dessus de l'ensemble de la société (...) » (*Ibid.* : 73). D'après Harlé, « le cabinet est d'ailleurs devenu un terme à la mode pour remplacer le mot « bureau », et ce, tant dans les collectivités publiques que dans les entreprises privées (...) L'emploi de plus en plus fréquent du terme cabinet révèle donc aussi les valeurs des acteurs en œuvre dans la société » (*Ibid.* : 73-74). Les analyses d'Harlé montrent que par « souci de mimétisme », les pouvoirs décentralisés ont repris les terminologies du pouvoir central :

À l'image du pouvoir central (ministères mais aussi préfectures, recteurs d'académies), les pouvoirs décentralisés, suite à la loi du 26 juillet 1984, ont immédiatement recouru au cabinet. (...) Au-delà de la notion juridique et de son officialisation, la notion de cabinet a été utilisée par des exécutifs locaux pour se valoriser aux yeux de la population. (...) À un autre niveau, des exécutifs départementaux et régionaux ont tous introduit le terme cabinet dans leur organigramme, peut-être par souci de mimétisme du pouvoir central, sans doute parce que ce terme connote pour eux la puissance, l'autorité. (Harlé, 2010 : 74-75)

Ainsi, ce terme de cabinet rime avec les termes de pouvoir, de puissance, de tout ce qui est producteur de capital politique et symbolique pour les pouvoirs décentralisés. Le travail d'enquête d'Harlé met en lumière ces nouveaux enjeux du monde politique français, depuis la décentralisation. Dans son enquête l'un des répondants a observé ce transfert de compétences de l'État central vers les régions et en livre un passage éclairant :

Un autre membre fait le rapport entre l'emploi du terme cabinet et la réalité du pouvoir : « Quand j'ai vu se créer des cabinets de président du Conseil général ou du Conseil régional, je me suis dit « ils ont vraiment pris le pouvoir », j'ai compris que la décentralisation était devenue une réalité que les élus s'étaient appropriée. Ils avaient constitué une équipe au service de leurs choix politiques ». (Harlé, 2010 : 74-75)

L'appropriation du pouvoir par les élus amènent des tensions qui peuvent se traduire dans des projets comme la réhabilitation de Paulilles, qui met en scène un comité de pilotage où l'État et ses différents services doivent composer avec cette nouvelle réalité du pouvoir qu'a apportée la décentralisation. Ainsi, les fameuses « forces alliées » initiales, depuis le rachat du site par le Conservatoire du littoral, glissent doucement vers une sorte de guerre de juridiction, où les secrets d'« initiés » se conjuguent avec prestige, goût et quête du pouvoir.

2.4.2. Négociations au travers d'une guerre de juridiction

La mise en place du comité de pilotage se fait donc dans un climat de tension où s'opère un glissement des « forces alliées » vers une guerre de juridiction, qui témoigne des nouveaux rapports de force entre pouvoir central et pouvoirs décentralisés. Pourtant, cette équipe de partenaire doit réussir la « représentation » et mener à terme l'intervention sur Paulilles. Goffman « propose de considérer que, dans ce type de situation, on a affaire à un acteur qui mène une représentation face à un public et adopte des expressions, en vue de contrôler les impressions de ce public » (Nizet et Rigaux, 2005 : 19). L'acteur (ou l'équipe) qui mène une représentation propose « une définition de la situation qui représente une certaine stabilité, qui n'introduit pas de rupture dans l'interaction » (*Ibid.*: 20). Le comité de pilotage peut alors être perçu comme une représentation menée par une équipe qui cherche à ne pas créer de rupture auprès de son public. Toutes les actions peuvent donc résulter d'une série de démarches limitant la rupture dans l'interaction de concertation.

a. La mise en place du comité de pilotage

Dès 2001, Armand a mis en place le comité de pilotage et a monté, dans les « coulisses », une stratégie afin d'être associé au pouvoir central dans la « représentation ». Le comité de pilotage va être présidé par le sous-préfet, qui va fédérer autour de lui tous les services de l'État :

on met en place le comité de pilotage et là je retourne vers le préfet lui disant : « Il faut que vous m'aidiez à tenir en ordre ce comité de pilotage, donc il faut qu'il soit présidé par le sous-préfet. » (...) Et donc le rôle du sous-préfet est de mettre en ordre de marche tous les services de l'État. (...). Il était là pour arrêter le capharnaüm et sur un dossier comme ça... Donc là, le sous-préfet, il dit aux services de l'État, je ne veux avoir qu'une tête quoi! Et ça c'est important! (Jean-Claude Armand, délégué de rivage Languedoc-Roussillon, Conservatoire du littoral)

Armand a compris le jeu politique complexe des acteurs politiques avant même qu'il n'arrive en poste; il connaît le monde des cabinets, les stratégies électorales dont ils usent afin de reconduire le pouvoir des élus. Le délégué de rivage doit donc mener un jeu à plusieurs niveaux, autant dans la sphère du pouvoir centralisé que dans celle du pouvoir décentralisé, dont il est partenaire. L'organisation de toute cette stratégie sous-tendant une guerre de juridiction entraîne un retard important dans le développement du projet d'ouverture du site de Paulilles au public.

L'autre stratégie, qui a pour objectif de ne « pas introduire de rupture dans l'interaction » (Goffman) et de mener à terme la représentation, est d'avoir recours à la légitimité de la science historique pour montrer à la population locale que le Conservatoire s'intéresse à son histoire. Dès que le comité de pilotage démarre, la question omniprésente est la suivante : « Que faire de Paulilles? » L'état du site en friche industrielle révèle une complexité, à savoir comment intervenir et dans quel but. Le recours à la légitimité de la science s'avère la solution à envisager par réflexe. Jean-Claude Armand souligne également ce moment important :

Et donc on se rend compte, Paulilles, franchement on sait pas ce qu'on va en faire, tout le monde a des idées contradictoires, on a besoin d'avoir de la matière grise qui nous alimente. (...) et l'architecte de la DDE me dit : « C'est un site qui a une histoire importante donc il faut comprendre l'histoire ». Alors là en 2001 quand on met en

place le comité de pilotage et on s'engage dans les études préparatoires et les études historiques. (Jean-Claude Armand, délégué de rivage Languedoc-Roussillon, Conservatoire du littoral)

Les études préparatoires permettent de faire le bilan des contraintes : entre le fait que le site soit une ancienne industrie chimique et un site classé, il faut organiser un plan d'intervention, qui prend en compte la question de la contamination tout en cherchant à protéger les espèces naturelles classées. Armand signale que cette opération est complexe et que les études mises en place servent également à définir les modalités d'action. Les études historiques vont servir à créer une certaine appropriation locale et à (re)donner une place à la population locale dans l'histoire :

Mais surtout le fait qu'on confie à Edwige Praca un travail universitaire, pour collecter l'histoire, montre bien qu'on s'intéresse à l'histoire! Donc ça détonne complètement au niveau de la population locale, on n'est pas en train de les ignorer, au contraire, on est en train de mettre en valeur leur rôle, leur rôle dans l'histoire. (Jean-Claude Armand, délégué de rivage Languedoc-Roussillon, Conservatoire du littoral)

Ces deux stratégies, qui constituent le socle de la mise en place du comité de pilotage (organiser la mise en marche des services de l'État et recourir à la légitimité de la science pour intervenir sur le site), vont provoquer des conséquences inattendues et vont nécessiter du temps. Les délais vont se multiplier et vont retarder l'ouverture du site qui était annoncée pour 2001, dans la déclaration d'intention commune signée en 2000.

b. Retard et ouverture du site constamment différée (2002-2003)

Dès la phase préliminaire de l'analyse documentaire, j'ai observé que l'année 2002 avait été une année abondamment documentée en termes d'articles de presse locale, qu'il s'était tenu quatre comités de pilotage, mais que les décisions officielles n'y apparaissaient pas. Pourquoi cette inertie? J'ai questionné Jean-Claude Armand à ce propos lors de l'entretien. La presse locale maintenait l'attention de la population sur Paulilles. La presse, les élus locaux, la population, les associations, tous parlaient de Paulilles. Je me questionnais afin de comprendre : « que s'était-il passé pour que soit créée cette obsession locale sur Paulilles ? » Plus qu'une appropriation locale créée de toute pièce par l'équipe des décideurs, il s'agissait d'une véritable obsession.

La lenteur des démarches qu'ont engendrée les études préparatoires et les études historiques a créé un vide, une brèche, qui a laissé suffisamment de place à la presse et à la population locale pour qu'ils se questionnent sur l'avenir du site et qu'augmente leur curiosité sur la question de « Paulilles ». Finalement, ce retard causé par l'attente des résultats des études scientifiques va déclencher la montée de cette obsession locale. Armand, avec du recul, affirme qu'il a commis une erreur en démarrant le comité de pilotage trop tôt :

Alors une fois qu'on lance ça en 2001, il faut attendre que l'étude soit terminée pour alimenter le comité de pilotage. Et ce trou de 2002, il s'explique comme ça. Il s'explique comme ça! J'ai fait l'erreur! J'ai fait l'erreur de mettre en place le comité de pilotage trop tôt! C'était une erreur! (Jean-Claude Armand, délégué de rivage Languedoc-Roussillon, Conservatoire du littoral)

Entre 2002 et 2003, une période d'inertie s'installe, alors que l'ouverture du site était initialement prévue pour 2001. L'annonce perpétuelle de la future ouverture du site de Paulilles ne cesse d'alimenter l'impatience de la population locale. C'est l'impatience à l'endroit de cette inertie qui provoque l'intensification et l'exacerbation des tensions. Par ailleurs, L'interdiction de pénétrer sur le site, posée par le dernier arrêté préfectoral de 2002, exacerbe encore davantage les tensions entre les « usagers » du site et les décisionnaires.

L'obsession locale marque un tournant important du processus de patrimonialisation et notamment dans l'étape de la concertation. En effet, de nombreuses personnes de la population locale veulent s'impliquer dans le processus décisionnel de réhabilitation du site et viennent assister au comité de pilotage, qui se transforme, d'une certaine façon, en spectacle de la concertation. Les réalités calendaires ne sont pas les mêmes pour le Conservatoire du littoral et pour les habitants du canton. Les résultats des études mandatées arriveront en octobre 2002, pour ce qui est de la « Synthèse des contraintes et enjeux » (11/10/02), et à l'été 2003, en ce qui concerne le « Programme définitif et synthétique des marchés de définition de Paulilles ».

2.4.3. Le premier programme du marché de définition

a. Choix stratégique du lieu de réunion pour assurer continuité et transparence

Le Conservatoire du littoral, en 2003, est le maître d'ouvrage : il met en place un appel d'offres pour recruter une équipe de maîtrise d'œuvre. Le marché de définition de mai 2003 propose un programme d'aménagement du site de l'ancienne dynamiterie. Dans le document du « Programme définitif et synthétique des marchés de définition de Paulilles », du 12 mai 2003 (Annexe n° 56), il est stipulé que :

Le présent programme s'inscrit dans une procédure de marché de définition lancée sous la forme d'un appel d'offre restreint en mai 2002 et qui a conduit à la notification de 3 marchés de définitions simultanés, notifiés le 30 décembre 2002 aux 3 équipes pluridisciplinaire suivantes :

Cabinet ART Architecture (Perpignan) associé à Bernard Cabanne (architecte à Perpignan) et au paysagiste Carrés-Vert (Aix en Provence)

Emmanuel Nebout (architecte à Montpellier) associé à l'agence APS (paysagiste à Valence)

l'agence TER (paysagiste à Paris) associée à S.A Barthélémy Grino (architecte à Paris)» (Annexe N°56, p 2 et 3)

Cette phase de production de la conception du futur aménagement du site se déroule durant la période de janvier à mars 2003, et s'articule autour de quatre réunions du comité de pilotage, qui se font soit à Montpellier, soit à Port-Vendres. Afin d'avoir plus de visibilité dans le canton de la Côte Vermeille, Michel Moly, conseiller général, demande à Jean-Claude Armand d'organiser les réunions à Paulilles, sur la Côte Vermeille. Lors de mon enquête de terrain, Jean-Claude Armand donne des précisions à propos de ce moment où il est interpellé par le conseiller général :

... pour sélectionner les candidats j'organise une commission d'appel d'offres que j'organise ici, à Montpellier (...) Michel Moly vient et à la fin il me dit « Les trucs de Paulilles, il faut les faire à Paulilles et pas à Montpellier ! » Et je me suis dit : « j'ai compris, je fais plus de réunion à Montpellier ». Et là j'ai compris tout de suite que bon il fallait aller à Paulilles. (Jean-Claude Armand, délégué de rivage Languedoc-Roussillon, Conservatoire du littoral)

Ce souci de visibilité et cette volonté d'organiser les réunions à Paulilles sont importants, afin de montrer à la population du canton que les choses avancent, que des réunions se tiennent à propos de l'aménagement de Paulilles. Ce choix stratégique du lieu où doivent se tenir les réunions se fait dans le souci d'assurer continuité et transparence auprès de la population locale. De plus, l'année 2003 est l'année antérieure aux élections cantonales de

2004. Michel Moly fait campagne pour être réélu comme conseiller général du canton de la Côte Vermeille, où Paulilles est devenu un enjeu central de la campagne électorale. Ainsi, le choix d'Armand d'accepter de faire les réunions à la mairie de Port-Vendres (municipalité à laquelle Paulilles appartient) marque une étape importante dans l'élaboration des décisions et dans l'étape de la concertation (qui existe en tant que telle, mais qui s'amincit considérablement au fur et à mesure des résultats d'enquête). La transparence suggérée par ces réunions tenues « à Paulilles » rassure les associations et la population locale. Les réunions du comité de pilotage faites à Port-Vendres font partie des éléments de la mise en scène : elles sont faites ainsi dans l'objectif de ne pas produire de rupture et d'assurer transparence et continuité démocratique. Le moment à partir duquel Armand accepte de faire des réunions à Paulilles montre aussi, de façon symbolique, qu'il y a un glissement d'autorité du pouvoir central (l'État) au pouvoir décentralisé (la collectivité territoriale). Ce passage montre également que le Conseil Général a un pouvoir important sur la question de l'aménagement du site. C'est ce qui va se confirmer à la fin de l'année 2004.

b. Faire coexister deux muséographies : les barques catalanes et le « musée Nobel »

Dans le programme du marché de définition, en 2003, deux pistes muséographiques sont annoncées, celle de la mise en valeur du passé industriel, en lien avec la dynamiterie Nobel, et celle des barques catalanes. Le programme indique aux équipes en concurrence la difficulté d'articuler le patrimoine maritime et le patrimoine industriel, et les invite à « s'interroger d'une part sur la coexistence possible entre ces deux muséographies ». (Annexe n° 56, p. 12-20). Les équipes seront jugées sur leur capacité à proposer un projet qui dépasse cette ambiguïté entre le patrimoine des barques catalanes et l'histoire de la dynamite.

c. La muséographie autour des barques catalanes

Le programme définitif du 12 mai 2003 précise que le stockage des barques catalanes et la muséographie fonctionnent « sous l'égide du Conseil général en partenariat

avec le musée maritime de Barcelone ». L'idée est de « restaurer les barques afin qu'elles puissent à terme être remises à flot et réparties dans les ports du littoral ». Deux bâtiments de l'ancienne usine sont envisagés pour ce projet des barques catalanes. Dans un premier temps, on songe à « la réhabilitation d'un bâtiment permettant de stocker 76 barques à l'abri des intempéries. » Puis, « un second bâtiment pourrait éventuellement accueillir l'espace nécessaire au chantier école de charpenterie marine (démonstration devant le public, animations) ainsi que la partie muséographique. (...) Il est possible d'imaginer que le bâtiment de stockage et le chantier ne soient pas physiquement au même endroit, afin que ce chantier puisse être visité par le public » (Annexe n° 56, p. 11 et 12).

Le projet des barques a déjà obtenu des financements extérieurs et il est porté par le Conseil Général. Ce projet est en lien avec le protocole de la déclaration d'intention commune, signée en 2000, qui envisageait d'« ériger la base terrestre de découverte de la réserve marine de Banyuls-sur-mer, propriété du Conseil Général. » Ainsi, le Conseil Général se positionne très clairement sur le développement du patrimoine maritime qu'il veut instaurer sur le site de Paulilles.

d. La question fondamentale du financement du « musée Nobel »

Toujours selon la logique d'obéir à « la philosophie qui anime les deux partenaires de préserver le site en son état naturel ainsi que sa mémoire historique et industrielle » (cité dans la Déclaration d'intention commune), un projet de muséographie, consacré à l'histoire industrielle de l'usine de dynamite et de son fondateur Alfred Nobel, est mentionné dans le document du marché de définition de 2003. L'association Culture et Patrimoine en Côte Vermeille est associée à la concertation sur l'avenir de Paulilles depuis 2001, et elle propose de réaliser ce projet de « musée Nobel », en lien avec la Fondation Nobel à Stockholm. Dans le document de 2003, le responsable du marché indique que ce projet de muséographie serait construit

autour de la personnalité d'Alfred Nobel, sa vie, son œuvre, son laboratoire, les prix Nobel... (...) Ce projet très ambitieux, s'il doit voir le jour, méritera d'être précisé et devra faire l'objet d'une véritable étude de faisabilité. En effet, il nécessitera de nombreux bâtiments et ne pourra être mis en œuvre qu'à la condition impérative qu'un maître d'ouvrage en assure le financement et le fonctionnement (avec le parrainage de

la Fondation Nobel par exemple). En conséquence, il ne peut dans l'immédiat être intégré dans l'étude produite par les équipes. (Annexe n° 56, p. 12-20),

En 2003, le programme définitif du marché de définition n'exclut pas la possibilité d'un musée Nobel, mais il exige qu'un maître d'ouvrage en assure le financement et le fonctionnement. Dès lors, CPCV essaye de rassembler différents partenaires pour permettre la réalisation du musée Nobel. En vue de la réunion du comité de pilotage, le 10 juillet 2003, l'association veut amener la preuve du partenariat de la Fondation Nobel dans le projet associatif.

Contrairement au projet d'une muséographie autour des barques catalanes, porté par le Conseil Général, le projet pour un musée Nobel ne détient aucun financement. L'association porte cette idée depuis 2001 et essaye de constituer un réseau d'influence pour arriver à financer et à concrétiser ce projet d'envergure. Depuis l'annonce de l'importance « de conserver un intérêt pour la mémoire industrielle et ouvrière du site », dans la déclaration d'intention commune, l'association a imaginé la mise en place de ce projet et s'est impliquée dans une démarche d'histoire et de développement local autour de ce projet de musée. En tant que petite association de village, elle n'a pas les moyens d'apporter les financements requis pour un tel projet, mais elle se mobilise pour trouver des partenaires, notamment la Fondation Nobel, à Stockholm, avec laquelle elle n'hésite pas à entrer en contact, par l'intermédiaire d'une personnalité du monde scientifique (le philosophe des sciences Jean-Jacques Salomon, qui réside l'été à Banyuls-sur-mer). Au départ, le Conseil Général est intéressé par ce projet. Le président Christian Bourquin écrit une lettre, le 30 mai 2003, à la présidente de l'association CPCV Aline Capallère³³ :

Ainsi que je vous en ai fait part lors de notre entretien du 14 mai dernier, je vous confirme ma volonté de soutenir votre association dans son projet de construction d'un « Musée Nobel » sur le site de Paulilles. Afin de pouvoir faire progresser ce dossier, il me paraîtrait intéressant de pouvoir disposer d'un certain nombre de précisions (contenu, superficie, coût prévisionnel d'investissement, modalités de gestion, etc.) Votre association ayant travaillé sur ce projet, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me transmettre les éléments en votre possession (...)

Le 9 juin 2003, Aline Capallère, avec l'appui de Jean-Jacques Salomon, écrit au président de la Fondation Nobel, Michael Sohlman, à propos du projet d'un futur musée Nobel à

³³ Aline Capallère est l'épouse du maire de Port-Vendres, Jean Capallère.

Paulilles. Le président lui répond rapidement, en la remerciant de donner des nouvelles sur l'avancement du projet, et précise le cadre juridique de la Fondation Nobel sur la question des financements. Le 27 juin 2003, Michael Sohlman écrit :

Nous vous remercions de votre lettre du 9 juin 2003. Votre lettre porte des bonnes nouvelles sur votre projet de valoriser le patrimoine historique des activités industrielles d'Alfred Nobel à Paulilles. Évidemment, nous apprécions le fait que la mémoire de celui qui a fondé le Prix Nobel soit respectée ainsi que l'histoire économique avec des dimensions aussi bien locale que globale et nous saluons cette initiative d'importance régionale.

La Fondation Nobel a comme mission principale et unique de financer les Prix Nobel et le processus d'évaluation des candidatures par les comités Nobel à Stockholm, et un Centre Nobel de la Paix est en chantier à Oslo. Pour ces activités, le financement devait être mobilisé extérieurement, et ainsi nos ressources sont bien limitées et nous ne pouvons pas nous engager d'une manière opérationnelle dans une coopération avec d'autres parties.

Mais nous serons heureux de recevoir vos experts chez nous, au Musée ou à la Fondation pour des consultations, comme c'était le cas avec le projet analogue ou semblable avec le vôtre à Ardeer, en Écosse.

Dès juin 2003, la Fondation Nobel affirme qu'elle ne peut pas soutenir financièrement le projet du musée à Paulilles. En raison de ses statuts, elle ne finance que les Prix Nobel. Ainsi, la question du financement du musée Nobel, à Paulilles, par la Fondation Nobel, est écartée, et l'association CPCV doit trouver des sources de financement ailleurs pour réaliser son projet. Le 8 juillet 2003, deux jours avant le comité de pilotage du 10 juillet pour le marché de définition, Christian Bourquin répond à Francis Coste, le secrétaire de CPCV :

J'accuse réception de votre lettre en date du 3 juillet 2003, accompagnée de la copie du courrier de Monsieur Michael SOHLMAN, Directeur Général de la Fondation Nobel à Stockholm, relatif au dossier de Paulilles.

Je tiens à vous remercier pour la transmission de ce document dont j'ai pris connaissance avec le plus grand intérêt. (...)

Les échanges de correspondance, de mai à juillet 2003, entre l'association CPCV, le Conseil Général et la Fondation Nobel laissent prévoir l'échec de cette initiative d'envergure portée par une association locale – l'argent étant au cœur de la réalisation, ou non, d'un projet. Il est à noter que la lettre du président Bourquin est la dernière (d'après la documentation collectée pour cette recherche), où il intervient en personne dans une correspondance avec l'association CPCV.

Le financement de la Fondation Nobel, dans le projet de Paulilles, était indispensable à la réalisation du musée. Malgré cette annonce, l'association gardera espoir, car le projet n'est pas définitivement écarté par les partenaires décideurs; il reste plausible, dans la mesure où l'association pourrait éventuellement trouver des sources de financement. L'association CPCV, pendant des années, va participer au comité de pilotage et continuer de correspondre avec la Fondation Nobel et le conservateur du musée Nobel de Stockholm, Ulf Larsson. Au final, en 2007, l'association obtiendra le droit de reproduire gratuitement des contenus du musée Nobel, avec la possibilité de monter un partenariat d'échange d'expositions, mais, en 2007, il est trop tard pour envisager cette collaboration. Le projet de réhabilitation de Paulilles s'est ficelé autour d'un projet lauréat qui, au départ, n'exclut pas la possibilité d'un musée Nobel, mais qui va, au final, se tourner vers un autre contenu muséographique. Ce contenu est celui d'une exposition faite par une autre association qui ne fait pourtant pas partie du comité de pilotage. Ce changement inattendu du choix muséographique sera traité à la fin de ce chapitre et au chapitre 4.

2.4.4. Un premier projet lauréat : L'agence TER « *Jardiner la friche* »

a. Réveiller la mémoire

Le projet de l'agence TER est le lauréat du concours du 10 juillet 2003, nommé « marché de définition » et lancé par le Conservatoire du littoral, pour lequel trois équipes ont été candidates. L'agence TER de Paris présente le projet « Jardiner la friche ». Le paysagiste mandataire, Olivier Philippe, propose une façon originale d'aborder les contradictions du site de Paulilles. Dans le compte rendu du marché, les exposés des candidats sont entièrement transcrits :

[...] la meilleure réponse est de jardiner cette friche fortement habitée par la mémoire industrielle mais réinvestie par une nature conquérante. Nous proposons donc de croiser ces logiques : celle d'une nature préservée, celle de mémoire et celle d'accueil touristique dans une espèce d'alchimie ouverte qui est contenue dans la notion de jardinage. Si on s'intéresse à la définition du mot friche : ce mot est issu de l'ancien français dialectal « fraîche » qui évoque l'idée d'un territoire en friche bien sûr, mais qui est aussi propice à recevoir du frais, du neuf... Donc la friche n'est à proprement parler pas un état d'abandon mais un état préparatoire à la reconquête. Le jardin quant à lui est un milieu où il se produit quelque chose, mais aussi par métaphore, une région riche et fertile (les jardins de France). Le jardinage doit donc être considéré comme le

médiateur, le révélateur d'un territoire en attente. (Olivier Philippe, paysagiste de l'agence Ter, Annexe n° 61)

Olivier Philippe propose de concevoir un projet autour de la notion de jardinage, comme médiatrice de cette attente entre le temps de la friche et le temps de la réhabilitation. Il laisse ensuite la parole à Sylvie Grino, architecte co-traitante, pour la partie qui concerne les constructions :

En tant qu'architecte, pour intervenir sur un site dont la mémoire est aussi forte, nous avons voulu proposer une méthode cohérente, systématique et rigoureuse pour traiter de façon identique tous ces bâtiments. (...) Notre proposition consiste à scier les bâtiments (dont la démolition est prévue) pour créer des socles hors d'eau (cf. le site naturel en Italie et le travail de Finley, artiste anglais). Les enceintes sont remplies avec les gravats et le tout est passé à la chaux pour s'affranchir de l'idée de ruine (terme péjoratif qui constituerait un manque de respect au site). (...) Démolir n'est pas revenir au néant, faire tout disparaître. Ce n'est pas non plus un propos nostalgique souhaitant tout raser pour revenir à un état originel. Ce lieu est très fort, il faut garder en mémoire la souffrance des gens qui ont travaillé ici. (Sylvie Grino, architecte de l'agence Ter, Annexe n° 61)

L'agence TER soumet un projet en continuité avec l'imaginaire de la friche, sans rupture apparente avec le passé ouvrier, dans un souci de conservation de la mémoire des anciens ouvriers de l'usine. L'idée de sauver les plans de l'usine en sciant les bâtiments et de conserver leurs fondations initiales est ambitieuse, mais la démonstration des candidats de l'agence est audacieuse, ce qui séduit l'équipe de décideurs. Le choix de ce projet lauréat est par la suite annoncé dans la presse; il est apprécié par la population locale, car il prend en considération la mémoire industrielle et la souffrance qu'ont occasionné aux ouvriers les drames vécus au temps de l'usine. La démolition des bâtiments est inévitable, compte tenu de leur délabrement, mais l'idée d'en conserver les fondations initiales permet de comprendre comment fonctionnait l'usine et donne une idée des trajets empruntés par les ouvriers pour effectuer leur travail. En proposant le concept de jardinage comme « médiateur » et « révélateur d'un territoire en attente », ce projet répond au double enjeu de réussir l'osmose entre la mémoire industrielle et la végétation luxuriante.

Finalement, le projet « Jardiner la friche », en reconnaissant ce passé industriel douloureux, va réveiller la mémoire ouvrière des « anciens » et de leurs descendants. Les vingt années d'abandon du site ont créé une blessure identitaire chez les anciens ouvriers, qui ont difficilement pu faire le deuil du temps où ils travaillaient à l'usine. De plus, l'année

2004 marque le vingtième anniversaire de la fermeture de l'usine de Paulilles, ce qui déclenche un besoin de commémoration, exprimé par la société locale et les associations culturelles. L'association du village de Banyuls, l'Amic³⁴, décide de consacrer un bulletin spécial à la mémoire ouvrière de Paulilles. Le 14 août 2004, l'association fait paraître un courrier dans la presse, indiquant qu'elle cherche à recueillir des témoignages, des photos et des documents auprès de ceux qui ont travaillé à Paulilles et de leur famille. Dans l'article « En mémoire de l'usine de Paulilles », cette demande est faite par l'intermédiaire de France Vetterlein :

L'association médiatrice d'intérêt collectif propose à ses adhérents, 4 fois par an, un journal dont les points d'intérêt portent sur la défense de l'environnement naturel, sur l'actualité de la vie sociale, culturelle et sportive de la cité banyulense et de ses environs. Pour 2005, autour de l'histoire de l'usine de Paulilles est prévu le tirage d'un numéro spécial, accompagné d'une exposition de photographies et de documents relatifs à la mémoire ouvrière du lieu. D'ores et déjà, des témoignages humains ont été enregistrés, des photos et des documents collectés. Afin d'enrichir cette démarche, toutes les personnes intéressées qui souhaitent proposer photos, documents ou témoignages sur l'histoire de Paulilles peuvent contacter l'AMIC par l'intermédiaire de France Vetterlein-Marcenach.

L'Amic, cet acteur inattendu, vient de créer un basculement important. Cette association, en décidant de solliciter la mémoire des anciens de Paulilles, va jouer un rôle majeur dans la suite des choses. Il me semble important de signaler que l'Amic ne fait pas partie du comité de pilotage et qu'elle n'est jamais intervenue sur la question de l'aménagement de Paulilles jusqu'alors. Il s'agit d'un phénomène à part, qui se produit en parallèle du processus de patrimonialisation institutionnel mis en place par le comité de pilotage.

b. L'abandon du projet TER

Malgré l'annonce officielle du choix du projet TER, le dossier stagne du côté des décideurs pour finalement être abandonné. Dans l'analyse documentaire préliminaire, aucun document ne mentionnait pourquoi le projet TER avait été abandonné et remplacé par un second appel d'offres. Ces documents ne figuraient pas dans les dossiers de l'association CPCV et je n'arrivais pas, à partir de la documentation collectée, à retracer ce problème, qui avait causé deux années de retard par rapport à l'ouverture du site. J'ai

³⁴ Amic : Association Médiatrice d'Intérêt Collectif. « Amic » signifie « ami », en catalan.

finalement pu élucider en partie la question en menant des entretiens avec Jean-Claude Armand (Conservatoire du littoral) et Roland Gallina (Conseil Général), qui m'ont confirmé que le Conseil Général avait des doutes sur la réalisation de ce projet, jugé trop cher et utopique. De plus, les dissensions entre le Conservatoire du littoral et le Conseil Général n'avaient pas cessé d'augmenter, entre 2003 et 2004, et les élections cantonales, en 2004, ont complexifié le dossier. Au sujet du projet, Jean-Claude Armand a expliqué que le Conseil Général l'avait informé, après analyse, que la proposition de l'agence TER était un « gouffre financier » :

Le Conseil Général a fait une analyse très juste qui est de dire : « le Conseil Général ne rentre pas là-dedans, c'est un gouffre financier, c'est vachement difficile, y'a que des coups à prendre, on n'est pas sûrs d'y arriver euh... Le Conservatoire a grandement déchargé sur nous, il faut y réfléchir deux fois avant d'y aller quoi! » Donc ils ont des réactions de bons fonctionnaires quoi! » (Jean-Claude Armand, délégué de rivage du Languedoc-Roussillon, Conservatoire du littoral)

Roland Gallina s'exprime également à propos de ce moment de basculement, quand le Conseil Général refuse le démarrage du projet TER – décision qui va avoir des conséquences importantes dans la suite du dossier Paulilles :

TER c'est trop cher avec 18 millions de francs, on s'en sort pas! Le Conseil Général ne se mettra jamais dans un truc comme ça d'autant plus que pour le faire fonctionner il faudrait des grosses grues pour enlever ces monolithes, ça va coûter très cher et il faudra beaucoup de monde... (Roland Gallina, adjoint au chef du pôle aménagement et gestion des sites du Conseil Général)

c. Un deuxième appel d'offres et la fin d'une période

Suite à l'abandon du projet TER, le Conservatoire du littoral donne la maîtrise d'ouvrage au Conseil Général, qui est également co-aquéreur et gestionnaire du site. Une nouvelle période commence en 2004 :

Donc on gomme tout, le Conservatoire dit : « Non, on peut pas faire ce projet là! », « Qu'est-ce qu'on fait? » On file le bébé au Conseil Général qui en 2004 reprend la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement du site. Donc en 2004 on réécrit le programme avec les services d'état, avec le maire, avec les inspecteurs de la DIREN, avec le Conservatoire, on réécrit tout. (Roland Gallina, adjoint au chef du pôle aménagement et gestion des sites du Conseil Général)

Roland Gallina précise que la réécriture du programme doit se faire dans les plus brefs délais, afin de recruter un nouveau lauréat et de concourir à l'obtention des financements européens de 2006, qui donnent accès aux autres types de financement :

Voilà alors, on réécrit le programme avec tous les services et du coup on dit : « on a peu de temps parce qu'il faut qu'on accroche les financements européens et pour ceci il faut qu'on ait les autorisations avant 2006. » C'était pour octobre ou novembre 2006. Les financements européens, par contrecoup, nous donnent l'ouverture des financements d'État qui nous autorisent à être aidés par la région. En fait voilà! (Roland Gallina, adjoint au chef du pôle aménagement et gestion des sites du Conseil Général)

Le projet de réhabilitation de Paulilles est chiffré à 12 millions d'euros et le président du Conseil Général, Christian Bourquin, déclare que le concept d'écologie citoyenne sera le maître mot de la réhabilitation de Paulilles :

Et alors le président Bourquin, qui est le maître d'ouvrage délégué, puisque le maître d'ouvrage en titre c'est le Conservatoire, nous dit : « vous mettez 12 millions d'euros TTC et pas un euro de plus. Je veux 12 millions et pas un de plus! À ce prix-là, je consacre le concept d'écologie républicaine sur la terre catalane et je permets aux Catalans de revenir sur cette usine gratuitement pour se souvenir de leurs ancêtres (...) » (Roland Gallina, adjoint au chef du pôle aménagement et gestion des sites du Conseil Général).

L'équipe gestionnaire a pu mener son projet de réhabilitation du site avec « l'enveloppe » qui était prévue. Le coût total, pour la réalisation des travaux de Paulilles (en dehors de l'atelier des barques catalanes), s'élève à 12 millions d'euros. Un financement pris en compte à hauteur de 30% par le Conseil Général, de 30 % par l'État, au titre du fond national de l'aménagement du territoire, de 20% pour la Région, de 14% par l'Europe et enfin, de 6% par le Conservatoire.

Toute cette période de 2000 à 2005 est finalement difficile à mettre en ordre et témoigne du jeu complexe des acteurs partenaires que sont le Conservatoire du littoral et le Conseil Général. Jean-Claude Armand précise, dans l'entretien, que seulement peu d'acteurs peuvent témoigner de cette phase antérieure : « *Et en fait, il y a assez peu de témoins de la phase antérieure. Donc on aura mis 10 ans pour le site! De l'achat en 1998 à 2008* ». L'enquête révèle, en effet, du peu d'acteurs qui peuvent témoigner des jeux complexes orchestrés « en coulisses ». Par contre, au devant des coulisses et de la scène, les associations qui ont participé au comité de pilotage, depuis 2001, posent un autre regard sur

le déroulement de « cette phase antérieure ». Cet aspect – le vécu des acteurs associatifs– sera traité dans la troisième partie du chapitre 3.

2.5. La phase « *miraculeuse* »

En 2005, l'équipe de paysagistes Alep-Inca remporte le concours, avec le projet « L'avenir d'une mémoire » (les contenus du projet sont détaillés au chapitre 3). À l'issue des cinq années antérieures qui ont marqué le projet de réhabilitation de Paulilles, une nouvelle phase s'amorce. Avant de mener mon enquête de terrain, j'avais élaboré mes sous-questions de recherche, qui visaient à prendre connaissance des différentes phases ayant structuré le projet de Paulilles et à comprendre ce qui s'était passé à l'intérieur de chacune d'entre elles. J'ai alors quitté le terrain en ayant en tête les moments précis de chaque rupture, relatifs à chaque période. La rupture de 2005 et l'avènement de cette nouvelle phase, que les acteurs institutionnels (partenaires décideurs) convenaient d'appeler « *la phase miraculeuse* », m'avaient permis d'atteindre au niveau de l'enquête le point méthodologique de la saturation des données. Les choses se mettaient peu à peu en place, chaque phase incompréhensible devenait finalement limpide. En ce qui concerne mon hypothèse sur l'étape de la concertation dans le processus de patrimonialisation, j'avais une idée de ce qu'il en était, mais je devais dépouiller et analyser mes données pour la discuter et la valider.

2.5.1. La combinaison d' « *éléments miraculeux* »

Le projet de l'agence Alep-Inca, « L'avenir d'une mémoire », garde dix bâtiments sur quatre-vingt-dix (contrairement au projet de l'agence TER, qui proposait de conserver les socles de tous les bâtiments). La démolition de tous les bâtiments de l'usine est prévue sur les 17 hectares³⁵ à réhabiliter pour l'ouverture du site, en juin 2008. Jean-Claude Armand, évoque cette période en parlant de « *phase miraculeuse* », car, d'après lui, les choses se sont enchaînées d'elle-même et, au regard de la phase antérieure, tout cela a

³⁵ Le site classé de Paulilles comprend 32 hectares, mais la première phase de travaux, pour l'ouverture du site, en 2008, couvre 17 hectares. Le reste se trouve sur les deux promontoires, Cap nord et Cap sud, qui sont interdits au public, mais qui seront réhabilités dans une autre phase de travaux qui n'a pas encore été définie par les décideurs.

semblé relever de « l'inexplicable ». En trois ans, l'équipe de décideurs (propriétaires et gestionnaires) a réussi à faire ce qui, depuis 1998, n'avait pu être réalisé :

Et puis le fait, alors ça je trouve ça aussi un peu miraculeux à contrecoup, c'est qu'on n'a pas dévié de la déclaration d'intention commune. Ce qu'on a fait en 2000 on l'a réalisé! Et le marché a été pris en 2005, la phase de conception jusqu'en 2006 à peu près, et là y'a des choses miraculeuses qui se sont passées, des choses que je n'ai pas réussi à expliquer. C'est la phase 2005 à 2008. Alors les choses miraculeuses, c'est le don de visionnaire de Philippe Deliau! (Jean-Claude Armand, délégué de rivage du Languedoc-Roussillon, Conservatoire du littoral)

Parmi ces éléments « miraculeux » considérés de l'ordre de « l'inexplicable », Jean-Claude Armand annonce que sa « confiance » en ses partenaires paysagistes et architectes a été déterminante pour pouvoir mener à terme l'aménagement du site :

Y'a eu un troisième élément qui s'est bien passé c'est que quand j'ai vu le projet d'Alep et Inca, j'ai beaucoup travaillé avec eux dans la phase de la conception et j'ai pris confiance. J'ai compris que ça allait être bien et j'ai plus eu de doute! (Jean-Claude Armand, délégué de rivage du Languedoc-Roussillon, Conservatoire du littoral)

Certes, ce climat de confiance a permis au projet de se développer rapidement, mais derrière ces « éléments miraculeux », qui ont fait en sorte que les travaux de réhabilitation se sont effectués en trois années, se trouve aussi le travail acharné du pôle aménagement et gestion des sites du Conseil Général qui, en 2005, accueille Philippe Jacquet comme nouveau chef. À l'analyse des résultats et à la confrontation des entretiens de Jean-Claude Armand et de Philippe Jacquet, j'ai pu faire émerger le fait que cette phase dite « miraculeuse » correspond, en réalité, à une intense phase de travail de la part de l'équipe gestionnaire. Philippe Jacquet explique que le projet de réhabilitation du site s'est réalisé en trois années au lieu de quatre :

C'est-à-dire qu'en septembre 2005 quand je suis arrivé, on venait d'avoir le résultat d'un concours de maîtrise d'œuvre gagné par Alec-Inca (...) on avait une esquisse (...) on avait en gros 4 feuilles A3 typiques qui montraient le devenir de Paulilles, c'était le projet qui avait été retenu et 3 ans après, le but, c'était d'ouvrir. Voilà! C'était un projet qui était infaisable en théorie, moi j'ai recalculé depuis et au lieu de 3 ans il aurait fallu 4 ans et demi au minimum normalement! Voilà donc on a réduit les délais de moitié. (Philippe Jacquet, chef du pôle aménagement et gestion des sites du Conseil Général)

2.5.1. La course contre la montre

Le retard engendré par l'abandon du projet de l'agence TER et le montage du dossier pour le deuxième appel d'offres laissaient peu de temps à la nouvelle équipe gestionnaire pour chercher les financements nécessaires qui, à l'instar des poupées gigognes, s'emboîtent les uns dans les autres : le Conseil Général devait absolument recevoir ses financements de l'Europe afin de pouvoir bénéficier des financements aux niveaux national et régional. Un seul retard dû à un refus de la part des services de l'État, associé à la multitude de contraintes à Paulilles, pouvait provoquer l'annulation des financements demandés :

Donc pour que le dossier se fasse très rapidement, parce que le but c'était d'aller très, très vite! On avait les financements européens qu'il ne fallait pas louper! Et bien il fallait que tout le monde donne son accord dans un temps vraiment record! Donc le boulot c'était de les pister, y compris les services de l'état, de les relancer, qu'ils nous donnent leur accord (...) Pour pas se retrouver avec un service qui dit : « non », refus! « Modifiez ça! » et tu prends six mois dans le nez, quoi! (Philippe Jacquet, chef de pôle aménagement et gestion des sites du Conseil Général)

Une véritable « course contre la montre » allait se mettre en place pour recevoir les financements européens, garants des autres financements et garants de l'ouverture pour 2008. Le Conseil Général, gestionnaire du site et représentant du pouvoir décentralisé, devait composer avec les services du pouvoir central. Jacquet, pendant l'entretien, fait un portrait de la pléthore de contraintes propres au site de Paulilles, ainsi que du rôle joué par chaque service de l'État qui veillait à l'applicabilité des mesures visant à prévenir ces contraintes :

Tous les services de l'État étaient sur le coup pour instruire le dossier. Paulilles, c'est un site classé, donc la DIREN à l'époque, Direction de l'environnement, c'est la DRIAl maintenant, Paulilles est inondable donc c'est le RTN, un service de l'État qui instruit tous les dossiers au titre de l'inondabilité, Paulilles est vulnérable aux feux de forêts, donc c'est le DIS... Paulilles est un site remarquable du littoral, donc y'a toutes les communes et la communauté de commune qui ont leur schémas territoriaux qui regardaient aussi tout ce qu'on faisait. (...) On a des risques pyrotechniques, donc là c'était la DRIRE (...) Bref on avait tous les instructeurs possible du monde qui nous regardaient chacun dans sa partie, dans la spécialité, le dossier de « nomination » à la loupe quoi! (Philippe Jacquet, chef de pôle aménagement et gestion des sites du Conseil Général)

À partir de cette période, les comités de pilotage se sont accélérés, avec l'aide de tous les services de l'État en lien avec chacune des contraintes du site. Malgré l'inquiétude de

l'équipe gestionnaire à l'idée de ne pas arriver à harmoniser ces services à temps, afin de recevoir les financements dans les délais, Jacquet note qu'au final, tous les acteurs de l'État ont « joué le jeu » :

Voilà donc les comités de pilotage, ils se sont effectivement accélérés, mais par contre ce qui a été fabuleux avec Paulilles, c'est que tout le monde a joué le jeu! Ça c'est très rare! Pour en avoir rediscuté avec Philippe Deliau, le paysagiste de Paulilles qui a travaillé sur plein d'autres sites en France, il m'a dit : « J'ai jamais vu ça! J'ai jamais vu tous les services de l'État, les collectivités se serrer les coudes comme ça, autour d'un site, et faire tous en sorte qu'on tienne les délais, et tout le monde bosser pour que ça marche quoi! » Et ça c'est voilà! C'est un peu une magie de Paulilles! (...) on a connu un truc extraordinaire, une mobilisation extraordinaire de tous les acteurs, voilà! (Philippe Jacquet, chef de pôle aménagement et gestion des sites du Conseil Général)

Jacquet ne manque pas de souligner la rareté d'une telle réussite et en réfère, lui aussi, « à la magie de Paulilles », à cette combinaison d'« éléments miraculeux », du domaine de l'inexplicable, qui a engendré une telle solidarité des services de l'État.

Lors des entrevues avec les acteurs institutionnels (les deux partenaires décideurs du Conseil Général et du Conservatoire du littoral), je me suis aperçue que le mot « acteur », pour eux, sonnait comme « acteur des services de l'État » et non comme « acteur de tout horizon » impliqué au sein du comité de pilotage. J'ai compris que l'expérience professionnelle qu'ils avaient vécue lors de ces réunions était en fait une suite d'interactions d'initiés partageant des secrets d'« initiés », comme l'indique Goffman (Goffman, 1973 : 138). Je me suis rendu compte que la concertation se faisait entre eux, et non pas avec les anciens ouvriers et les associations de la société locale. Mon cadre d'analyse, appuyé sur la métaphore théâtrale chez Goffman, me permettait, au fil de l'enquête, de faire avancer mon hypothèse sur l'étape de la concertation. En effet, elle existait en tant qu'étape, mais elle s'orchestrait seulement entre les différents acteurs du pouvoir centralisé et du pouvoir décentralisé de l'État français. Il est même arrivé, pendant les entretiens, que certains d'entre eux n'évoquent pas le rôle et la présence des associations. J'ai constaté que les associations présentes au comité ne faisaient pas partie du « théâtre d'action » des « initiés », elles n'étaient pas sur scène avec eux, elles étaient en quelque sorte le public devant lequel ils devaient mener la représentation.

2.5.2. Un contenu muséographique inattendu

Parmi les éléments miraculeux cités par Jean-Claude Armand, un dernier élément renvoie au travail sur la mémoire effectué par l'association Amic. Cet acteur inattendu va jouer un rôle majeur dans le volet dévolu à la mémoire ouvrière du futur site de Paulilles. Le travail d'exposition sur l'histoire ouvrière au temps de l'usine de dynamite et le livre de témoignages d'anciens ouvriers vont avoir un impact sur les décideurs, qui invitent l'Amic à participer au comité de pilotage. L'exposition de l'association, initialement prévue pour durer deux semaines à la mairie de Banyuls-sur-mer, verra son contenu muséographique installé sur le site de Paulilles. Jean-Claude Armand affirme que, sans l'Amic, « *Paulilles ne serait pas comme ça!* ». Il explique ce qui, d'une certaine façon, a déclenché ce travail que la société locale a fait sur elle-même :

Alors pour revenir un petit peu en arrière, sur le plan humain, il s'est passé quelque chose d'extraordinaire. J'ai reçu un jour aussi sur mon bureau le journal de l'Amic, qui traitait de sujets divers sur Banyuls, accompagné d'un petit mot signé de France Vetterlein disant : « voilà c'est un journal associatif, comme nous faisons quelque chose sur Paulilles, est-ce que vous avez des choses à communiquer ? » Et je la rappelle immédiatement en disant : « j'ai pas grand chose à vous communiquer mais y'a un travail qui est en train d'être fait par une historienne, Edwige Praca. Toute la documentation c'est elle qui l'a, donc prenez contact avec elle! » Et c'est là que ça a bloqué! Y'a eu blocage! (...) Alors que moi j'avais engagé l'Amic à la consulter euh... Et ça a créé une réaction donc... chez Madame Vetterlein et son amie Alba Rossel (...) qui ont dit : « Et bien finalement on va le faire toutes seules! (Jean-Claude Armand, délégué de rivage du Languedoc-Roussillon, Conservatoire du littoral)

L'association l'Amic cherchait des références historiques sur les dates des explosions ainsi que sur le nombre de morts qu'elles avaient entraînées, elle était également en quête d'un historique académique pouvant éclairer les circonstances de l'implantation de l'usine en 1870. Elle pensait légitimement se procurer cet historique auprès du Conservatoire, propriétaire du site, qui, depuis 2001, avait mandaté une historienne pour faire ce travail. Avant 2001, aucun travail académique n'avait été demandé ni réalisé sur Paulilles. Lorsque les membres de l'association ont voulu consulter le travail remis au Conservatoire du littoral et que l'historienne avait déposé aux archives départementales des Pyrénées-Orientales, l'accès leur en a été refusé, en raison des droits de propriété intellectuelle

réclamés par l'auteure³⁶. Ce « blocage » dont parle Armand et cette « rétention » des résultats de recherche historiques ont contribué à exacerber l'obsession locale sur Paulilles. Le fait que l'histoire de l'usine soit méconnue et qu'elle n'ait jamais été reconstituée d'un point de vue académique va provoquer un phénomène de patrimonialisation sociale, la société va mener son propre travail de recherche, avec ses propres moyens (cet aspect sera exposé et analysé au chapitre 4). Jean-Claude Armand a été particulièrement surpris du travail fait par les deux personnes membres de l'Amic qui l'avaient contacté, mais a également été très impressionné par la dynamique associative qui a porté le projet :

Mais ce que c'est deux femmes ont fait, c'est incroyable, incroyable! C'est inimaginable franchement!! Elles m'ont scotché! Scotché! Quand j'ai vu ce qu'elles étaient en train de faire et j'ai essayé comme je le pouvais, mais je pouvais pas faire grand chose, mais c'est... Merveilleux! Mais si elles n'avaient pas été là, Paulilles ne serait pas comme ça aujourd'hui! Elles aussi, elles ont contribué de manière extrêmement lourde à ça. (Jean-Claude Armand, délégué de rivage du Languedoc-Roussillon, Conservatoire du littoral)

D'après Armand, l'Amic a contribué à garder ce qui valait la peine, « sur le plan humain », à Paulilles. Cette question du « patrimoine humain », du « patrimoine vivant », va alors prendre racine dans les discours des décideurs. France Vetterlein, l'une des initiatrices du projet sur la mémoire ouvrière, pense que le travail fourni par l'Amic a permis aux décideurs de « découvrir l'âme de Paulilles », dont ils ignoraient l'existence. Elle prétend que c'est dans l'optique de restituer le patrimoine humain sur le site que les décideurs ont demandé aux membres de l'Amic de prendre part au comité de pilotage :

Au comité de pilotage, on nous a demandé d'y aller. (...) Mais enfin, là il y a la vie des gens, y'avait tout quoi! Le site était encore vivant, ça respirait encore cette activité. (...) ça respirait le passage des hommes et des femmes ça!! Et là... Grâce à l'expo, ils ont découvert l'âme de Paulilles. (...) ben ils s'en sont bien rendu compte à ce moment là, c'est pour ça qu'on nous a demandé d'y aller. (France Vetterlein, membre de l'association l'Amic)

Cette dimension du patrimoine humain, jugé « encore vivant », a été retracée à travers le livre sur la mémoire ouvrière et tout au long de l'exposition. D'ailleurs, le travail qu'a fait

³⁶ Cet événement a été rapporté à diverses reprises dans les entretiens avec les associations et avec les personnes qui ont voulu faire un travail de recherche historique sur Paulilles. Pendant mon enquête de terrain, j'ai contacté Edwige Praca par courriel pour lui demander de mener un entretien; je n'ai pas obtenu de réponse de sa part.

l'Amic pour retrouver les noms des lieux de fabrication donnés par les anciens ouvriers est considérable. L'association s'est appliquée à retrouver les toponymes en catalan et les expressions populaires des travailleurs de l'usine telles que « le chemin de la matière », pour nommer les étapes de fabrication de la dynamite. Cette recherche a éclairé une dimension socio-anthropologique qu'aucun travail académique n'avait jusqu'alors abordée :

Ce qui les a intéressés, c'est ce que l'Amic pouvait apporter, et je pense que l'Amic a apporté quelque chose de très précieux (...) on s'est quand même appliqué pour retrouver en catalan, comme ils le disaient eux-mêmes, « a la Montana », pour dire la dynamiterie et puis « en bas » c'était les ateliers, le fait qu'ils appelaient la dynamite « la matière »... Je pense que c'est ça qui a intéressé le Conseil Général. (France Vetterlein, membre de l'association l'Amic)

L'accès refusé au travail scientifique et académique de l'historienne Praca, au moment où l'association en avait besoin pour écrire son bulletin de liaison, a suscité une recherche d'une richesse incomparable, de la part des descendants des ouvriers, sur la vie de leurs ancêtres. L'importance de retracer le vécu de ces ouvrières et ouvriers et, par le fait même, des familles de Paulilles, a pallié la méconnaissance d'une histoire académique.

Au chapitre 2 a donc été introduit ce moment où la patrimonialisation sociale devient une composante de la patrimonialisation institutionnelle, au sens de Rautenberg. Les forces motrices en cause dépendent de rationalités diverses, mais vont s'entrechoquer à un moment donné dans le « théâtre des actions ». Les suites de la patrimonialisation construite par la société locale seront traitées au chapitre 4. Cet événement au caractère tout à fait inattendu qu'est le travail de mémoire réalisé par l'Amic ne fait qu'alimenter la construction théorique selon laquelle la patrimonialisation empiriquement observée à Paulilles ne comporte aucun aspect linéaire qui répondrait à une logique d'étapes successives. Le recours au cadre d'analyse de la métaphore théâtrale, que l'on retrouve chez Goffman, a permis de mieux comprendre le jeu des acteurs et de jeter un éclairage sur les processus de décision établis en « coulisses ».

Conclusion du deuxième chapitre

Ce deuxième chapitre de présentation des résultats avait pour objet de présenter une chronologie en deux temps, qui renvoie à la temporalité de la friche et à la temporalité du comité de pilotage – double temporalité qui prend place au cours d’une même période. Par ailleurs, le recours à la métaphore théâtrale, élaborée par Erwing Goffman, a servi à révéler la mise en scène de la concertation comme étape de patrimonialisation.

Dans un premier temps, en ce qui concerne la friche industrielle, les analyses qui ont été menées ont principalement permis de comprendre que la création d’un espace d’accessibilité à la friche, qui avait été pendant vingt ans interdite au public en tant que propriété foncière privée, a suscité et créé de toutes pièces un mouvement d’appropriation affective par les usagers locaux qui, jusqu’alors, se rendaient à la plage et y déambulaient plutôt librement. Ils y trouvaient alors un lieu sauvage et heureusement “non public”, c’est-à-dire un lieu qui n’était pas abondamment fréquenté par de bruyantes et encombrantes populations touristiques de type balnéaire. Dans ce contexte, l’intervention de patrimonialisation est vécue par la population locale comme un obstacle, nouveau et illégitime, à une tradition officieuse d’occupation de fait et à des usages locaux auparavant tolérés par de « conciliants et absents » propriétaires. Dans un deuxième temps, pour ce qui est du comité de pilotage, les analyses ont permis de révéler comment, en coulisses et à travers le secret d’initiés, ce comité a été construit. Les analyses ont aussi mis au jour une sorte de “mise en scène” de la concertation, à l’endroit des acteurs associatifs de la société locale qui ont demandé à faire partie du comité de pilotage : la présence de ces associations s’est révélée être davantage, au final, une stratégie fondée sur la construction de décisions en apparence concertées et consensuelles, plutôt qu’un véritable partage d’autonomie.

Ce deuxième chapitre permet aussi de comprendre qu’une intervention de patrimonialisation, même apparemment ancrée dans un mouvement public d’ouverture à la concertation avec les populations locales, peut, en fait, ne résider finalement que dans un acte de pouvoir asymétrique, maquillé en acte concerté, producteur de capital politique et électoraliste.

Néanmoins, quelle que soit la nature véritable de cette activité dite de concertation (partage véritable du pouvoir décisionnel ou acte mystificateur, destiné à cacher l'absence de volonté publique de prendre en considération les volontés locales – sous apparente recherche de concertation?), il n'en reste pas moins qu'elle constitue une étape, relativement importante, et dont il convient de noter l'existence, du processus de patrimonialisation empiriquement observé. Oui, il y a eu une étape où les décideurs sont entrés en dialogue avec les différents acteurs locaux – et ceci est un fait plutôt généralement reconnu par les acteurs et par les répondants. Et cette étape a eu pour effet d'entraîner certains effets psychoaffectifs au sein des populations, ces dernières ayant eu le sentiment d'avoir été entendues par les décideurs et ont pu vraisemblablement, au départ, se montrer davantage disposées à adhérer aux propositions des dirigeants³⁷. Le fait que les désirs, revendications ou objectifs de ces populations n'aient jamais été véritablement pris en compte par les décideurs, au final, ne change rien au fait que nous soyons ici en présence d'un moment notable du processus de patrimonialisation, un moment non signalé par les théories existantes – par exemple, pareille étape ne figure pas dans le modèle proposé par Jean Davallon –, et qui pourrait, peut-être, constituer un utile complément à ces dernières.

³⁷ Il est à noter que cette stratégie de dialogue et d'apparente concertation opérée par les décideurs de Paulilles correspond en fait à un phénomène de gouvernance émergent, qu'observent actuellement simultanément plusieurs disciplines. À ce sujet : Violaine LEMAY (2011). *L'autorité contractuelle, mouvance internationale et interdisciplinaire. Théorie et sociologie d'une intervention publique de protection de la jeunesse par l'enchâssement législatif d'un outil de travail social*, Sarrebruck, Éditions universitaires européennes.

Chapitre 3 - Interrogations critiques autour du projet « L'avenir d'une mémoire » : compromis, réussite, déception, détournement?

Ce troisième chapitre comporte trois parties. La première décrit le projet qui, au bout d'un processus de comité de pilotage échelonné sur huit ans, a remporté la faveur des décideurs, et propose une discussion critique autour de ce projet. Les deuxième et troisième parties de ce chapitre traitent de la réception du site, en termes de "réussite" et de "déception", par les visiteurs et par les membres d'associations impliqués au comité de pilotage.

1. « L'avenir d'une mémoire » : le projet du compromis

Les objectifs visés, en perspective de l'ouverture du site de Paulilles au public, en 2008, sont, premièrement, la rapidité (les chapitres précédents ont montré les nombreux rebondissements survenus dans le processus, qui ont généré le retard de cette ouverture), et deuxièmement, la transformation (voire le glissement) des valeurs contradictoires du site en valeurs complémentaires. Pour produire cette complémentarité, l'équipe de concepteurs a dû conjuguer harmonieusement protection de la nature et conservation de l'histoire industrielle et ouvrière d'une ancienne industrie chimique.

Afin de présenter les résultats de l'enquête menée à propos de l'opérationnalisation qui a produit le passage de la friche industrielle au site ouvert au public, je continuerai (comme au chapitre 2) de faire référence au cadre d'analyse de la métaphore théâtrale chez Goffman, tel que proposé dans *La présentation de soi*, premier tome de *La mise en scène de la vie quotidienne* (Goffman, 1973). Dans cette première partie du chapitre 3, j'exposerai plus particulièrement les contenus du projet « L'avenir d'une mémoire » et je tenterai de comprendre les soubassements du discours promotionnel dissimulés sous le discours de reconnaissance mémorielle. Les acteurs ici mis en scène sont les concepteurs du projet, paysagistes et architectes, qui ont mené la « représentation ». Selon Goffman, un acteur est

incarné par « toute personne placée en présence des autres, [devant pour] de multiples raisons essayer de contrôler l'impression que [ces autres] reçoivent de la situation » (Goffman, 1973 : 23). Ainsi, l'acteur donne une « représentation », que Goffman définit comme « la totalité de l'activité d'une personne donnée, dans une occasion donnée, pour influencer d'une certaine façon un des autres participants » (*Ibid.* : 23). La représentation remplit différentes fonctions constituant l'ensemble de l'« interaction ». Par « interaction » Goffman entend « l'influence réciproque que les partenaires exercent sur leurs actions respectives lorsqu'ils sont en présence physique immédiate les uns des autres » (*Ibid.*). Il est alors important, dans un projet comme celui de Paulilles, que les acteurs réussissent leur représentation, afin de produire sans rupture le passage d'un site aux valeurs contradictoires à un site complémentaire.

Parmi les trois candidatures retenues, celle qui a été choisie le 25 juin 2005 est l'équipe ALEP/INCA (Deliau, 2008). Ce projet, concernant l'avenir du site, propose un compromis entre préservation de l'environnement, évocation de l'histoire industrielle et ouverture au public. A priori, ce projet n'écarte aucun des thèmes qui façonnent le site et correspond aux valeurs portées par chaque acteur qui participe au comité de pilotage.

Le document de l'équipe de paysagistes ALEP et d'architectes INCA, du 1^{er} novembre 2005, intitulé « Paulilles – Dynamiterie Nobel, Signalétique extérieure, Analyse préalable » (Annexe n° 77) expose les bases du projet en se centrant sur une signalétique de différents niveaux : « La signalétique et la scénographie extérieure restent liées au paysage, existant et à venir, à l'histoire du lieu et aux éléments de patrimoine. Au travers de cette approche, le visiteur aura la possibilité d'apprécier une somme d'information succincte mais suffisante pour comprendre le site dans son ensemble, de manière évocatrice ou concrète [...] ».

1.1. Gérer la charge historique

Malgré ce qu'annonce le texte de présentation du projet, qui souhaite représenter un équilibre des thématiques, les concepteurs, eux, reconnaissent l'existence d'un patrimoine

industriel, mais le jugent sans « noblesse » (Deliau, 2008 : 16). Ils concluent que ce n'est pas « un patrimoine monumental classé, un patrimoine prestigieux de par sa fonction, un patrimoine en bon état de conservation » (Deliau : 16). La conservation de ce patrimoine bâti est jugée comme un « piège », amenant « une vision nostalgique du site » (*Ibid* :11).

Lors de l'entretien avec le paysagiste d'Alep, Philippe Deliau, je lui ai demandé de parler du projet « L'avenir d'une mémoire » et de revenir sur cette période de prise de décisions pour l'aménagement de Paulilles. Il est remonté au moment du concours, où son équipe devait proposer un projet de paysage, et a expliqué sa volonté de ne pas se « noyer » dans toute l'histoire de la dynamiterie :

C'est que au moment du concours, on n'a pas... on s'est pas noyé dans toute l'histoire (...) Je me suis dit : « Si je commence à me faire noyer par ça, je vais uniquement être dans une logique : Qu'est-ce que je garde? Qu'est-ce que je garde pas? (...) Euh par rapport à la volonté justement de créer un projet, si on demande à un architecte et un paysagiste de travailler... C'est pour créer un espace... (Philippe Deliau, paysagiste Alep)

Afin de répondre à cette demande de « créer un espace », Deliau et son équipe dessinent un projet de site et acceptent la consigne des partenaires décideurs :

[L]e Conservatoire et le Conseil Général nous ont proposé, eu égard aux enjeux qui avaient été de savoir qu'est-ce qu'on conservait comme bâtiment? Qu'est-ce qu'on faisait? Quelle était la vocation du site? Pour quel public? Comment réhabiliter les bâtiments? (...) Donc exceptionnellement, par rapport à d'autres projets, le client nous a dit : « voilà, y'a trop de charge historique, trop de charge de mémoire, on peut pas... C'est pas un site naturel, c'est un site industriel, c'est pas une nature pure, voilà! C'est à la fois tout ! » (Philippe Deliau, paysagiste Alep)

Le choix de la « scénographie de plein air » découle du pari engagé de « passer d'une vision nostalgique du patrimoine de Paulilles à l'idée d'un patrimoine actif » (Marty, cité dans Deliau, 2008: 16), ce qui signifiait de faire glisser un patrimoine industriel et ouvrier, jugé nostalgique, voire dépassé, vers un patrimoine vivant et actif, symbole d'avenir. Ce glissement va être réalisé en conservant des traces mémorielles et en réutilisant quelques bâtiments du site, tout en leur attribuant une nouvelle destination. L'idée de l'équipe lauréate est d'évoquer la mémoire, pas de la reconstituer :

[...] on ne voulait pas créer un projet qui reconstituait un univers ouvrier mais qui en parle de manière évocatrice (...) y'avait à travers les objets qu'on avait récupérés, toutes sortes de traces, d'indices (Philippe Deliau, Paysagiste Alep)

L'évocation de la mémoire au travers de ces « traces » et « indices » permet de ne pas complètement effacer l'histoire industrielle, tout en l'écartant du cœur du projet d'aménagement du site.

Le projet s'intitule: « L'avenir d'une mémoire » et « exprime ainsi cette tension entre ce futur à dessiner et ce passé à conserver » (Prévot, 2006 : 47) Il permet l'ouverture du site le 28 juin 2008 : « Pour cette date, une exposition sur la mémoire ouvrière a été créée à la maison du site afin de donner les clefs de compréhension de ce territoire chargé d'histoire » (*Ibid*: 48).

Roland Gallina, adjoint au chef du pôle aménagement et gestion des sites du Conseil Général, témoigne de l'émotion qui régnait au moment de l'ouverture du site au public. Tous les objectifs de l'équipe de décideurs avaient été atteints :

Donc voilà ce travail donne lieu de 28 juin 2008, à l'ouverture du site de Paulilles au public, c'est un samedi! Donc on ouvre avec les objectifs d'ouvrir gratuitement au public! Bon alors les objectifs sont atteints, le public est charmé! Bon voilà c'est ouvert! Donc on a effectivement respecté le cahier des charges, c'est un site accessible, gratuit au public dont la mémoire a été conservée puisqu'on a constitué une exposition sur la mémoire ouvrière, superbe, avec le concours des associations à différents niveaux d'expertise! (Roland Gallina, adjoint au chef du pôle aménagement et gestion des sites du Conseil Général)

1.1.2. La description du projet « L'avenir d'une mémoire »

Le Carnet de mission décrivant le projet explique que chaque édifice restauré, chaque élément conservé devient « le témoin des trois valeurs authentiques et fondatrices du site, à la fois révélatrices d'une mémoire et porteuses d'un message d'avenir :

- Valeurs patrimoniales, pour rendre compte du passé industriel du site, de la mémoire humaine et sociale des lieux, de l'histoire de toute une région.

- Valeurs naturelles, pour expliquer les qualités géographiques, paysagères et écologiques de la baie, les transformations opérées par l'homme et son potentiel de régénération naturelle pour le futur.
- Valeurs universelles, en référence à la personnalité visionnaire d'Alfred Nobel, pour ouvrir le site à des dimensions plus larges et expliquer la nouvelle ambition portée par ce site atypique du Conservatoire du littoral : préservation, sensibilisation, innovation, échanges, excellence... » (Deliau, 2008: 16)

Toujours à partir du cadre analytique de Goffman, il est possible de percevoir que la mise en scène ici présentée n'opère pas de rupture dans le discours de présentation. Mais malgré un discours bien ficelé, qui ne laisse pas voir de discontinuité entre l'histoire du site et son futur aménagement, une véritable métamorphose du site est mise en œuvre.

Quelques bâtiments du patrimoine industriel ont été restaurés dans leur expression architecturale originelle, mais sans que s'y exprime la volonté de les interpréter dans leur « véracité » historique. Au final, 9 bâtiments sont conservés pour une nouvelle vocation (*Ibid*: 20). Il s'agit de :

1. La cheminée
2. La *bote*
3. L'atelier des caoutchoucs
4. La centrale vapeur
5. L'atelier des poudres absorbantes
6. L'atelier de caisserie
7. La maison du directeur
8. Les écuries
9. Le dépôt de détonateurs

D'un point de vue architectural, « chaque bâtiment bénéficie d'une mise en valeur avec des éléments singuliers, des modénatures de façade, uniformisation des profils de toiture, utilisation d'un registre réduit de matériaux : pierres, briques, béton, enduits, bois, tuiles. La stratégie globale d'intervention architecturale repose sur trois principes : restaurer

les éléments du patrimoine industriel dans leur expression originelle, concevoir des lieux continus entre les édifices et les aménagements paysagers, offrir une véritable qualité d'accueil pour le public » (*Ibid*: 21). Dans l'entretien, Jean-Claude Armand, le délégué régional du Conservatoire du littoral, insiste sur l'important travail d'équipe mis en œuvre pour atteindre cet esthétisme dans la réhabilitation des bâtiments et la réussite du projet :

Donc y'a plein de choses extrêmement pointues qui ont été extrêmement travaillées et c'est aussi ça qui fait que c'est beau! Que rien n'a été bâclé! Que ça soit sur la couleur des enduits des bâtiments avec Gilles Marty et Aurélie Lacoche, mais on y a passé des heures et des heures à chercher tel rouge, un peu moins de ça... Et je pense que cet investissement extrêmement important peut-être jusqu'à devenir un peu obsessionnel aussi...C'est ça qui a réussi! (Jean-Claude Armand, Délégué régional du Conservatoire du littoral)

Dans cette métamorphose du site, les bâtiments sont renommés et tournés vers une nouvelle fonctionnalité. En voici quelques exemples répertoriés dans le carnet de mission :

1. La maison du directeur devient la maison de site, le sas qui permet d'accueillir les visiteurs, de leur donner les principales clefs de compréhension du projet;
2. L'ancienne écurie devient l'atelier des jardiniers qui est le lieu d'entretien du cœur du jardin;
3. La grande halle, en zone inondable, permet de stocker les barques catalanes à restaurer et les engins nécessaires à la gestion du site;
4. La dynamiterie originelle devient un parcours muséographique de plein air;
5. La vigie utilise l'ancien château d'eau de l'usine, qui devient « la vigie » pour créer un belvédère à 360°;
6. Le hameau regroupe l'atelier de la plage (toilettes, locaux pédagogiques), l'ancienne centrale à vapeur et à air comprimé (potentiellement un futur bâtiment d'exposition) et l'atelier des barques, où se développe un atelier de charpentes marines pour remettre en état les barques catalanes avant leur remise à l'eau... (*Ibid*: 17)

1.2. Le déficit d'interprétation volontaire

La présentation du projet de réhabilitation, dans le carnet de mission, ne décrit pas complètement le passage de chaque bâtiment sauvegardé vers sa nouvelle destination, choisie par les concepteurs. La nouvelle identité de chaque bâtiment est présentée en gommant l'ancienne fonctionnalité. Il est difficile de retracer chaque bâtiment et il est impossible de comprendre comment fonctionnait l'usine de dynamite dans son ensemble. Les cheminements du processus de fabrication de la dynamite ne sont plus perceptibles. Les objets témoignant du travail des ouvrières et ouvriers ont disparu ou sont qualifiés de « traces » ou « d'indices », au sens des sémiophores définis par Pomian. Ce choix des paysagistes et architectes peut être considéré comme un déficit d'interprétation volontaire de leur part. Les témoins architecturaux relatifs à une connaissance historique du lieu ont été volontairement évacués, mais le site garde des traces permettant de comprendre, quoique de façon assez floue, qu'une vie industrielle a bien animé ce lieu. La nouvelle vocation du site est un projet d'aménagement paysager qui, à ce titre, définit trois entités paysagères :

1. La maison de site, sise dans l'arc panoramique, qui offre un parcours de visite jusqu'à la mer;
2. L'arc littoral, qui est une promenade belvédère sur la mer et présente un index des structures industrielles de l'usine;
3. La grande prairie, espace ouvert et en mouvement du projet, entre la montagne et la baie, avec la grande halle.

Ainsi, la requalification des bâtiments existants conservés s'inscrit en relation avec la scénographie de plein air. Les allées directes jusqu'à la mer – tout en passant par la maison de site – jalonnent chacun des parcours d'indices sur l'histoire et la vie actuelle du site : titres, fresques, phrases, plans objets, empreintes, maquettes... (*Ibid*: 18)

L'aménagement du site de Paulilles, selon le projet « L'avenir d'une mémoire », amène plusieurs questions auprès de la population locale et des anciens ouvriers : quelle mémoire allait vraiment être mise en valeur ? Le titre du projet, « L'avenir d'une

mémoire », promotionnellement accrocheur, fait certes écho au passé, mais le projet n'est pas vraiment en cohérence avec son énoncé. En effet, est-ce qu'une mémoire peut perdurer sans son patrimoine bâti ? Est-ce qu'une mémoire peut perdurer sans la cohérence historique inhérente à l'existence des bâtiments ?

Le paradoxe, dans ce projet de réhabilitation, réside dans le fait que Paulilles est considéré par les co-maîtres d'œuvre comme le lieu d'« un patrimoine citoyen à forte valeur mémoriale et identitaire, qui a marqué un territoire et plusieurs générations » (*Ibid* : 11). Selon eux, il s'agit d'un « patrimoine dont il faut préserver la mémoire pour mieux transmettre aux générations futures un message d'avenir » (*Ibid*: 11). Pourtant, l'effacement des souvenirs du temps du travail à l'usine prime dans cet aménagement. Comme le souligne Prévot, « malgré son titre, Paulilles est surtout un projet collectif de transformation d'un ancien lieu de travail en un lieu de « loisirs » : espace de baignades, de promenades, éventuellement de savoir. L'objectif n°1 du cahier des charges est l'accès à la plage » (Prévot, 2006 : 105).

1.2.2. La mise en scène de la mémoire

La mise en scène de ce projet, par rapport à la mémoire et à l'histoire, est conçue dans l'objectif de ne pas créer de rupture au sein de l'interaction, c'est-à-dire au sein de la réhabilitation et de la patrimonialisation du site. La mémoire devient alors un symbole, elle s'incarne par quelques objets porteurs de sens, l'idée du concepteur étant de ne pas se « noyer » dans toute cette masse historique et mémorielle :

[L]a question qu'on a développée ici, c'était de connaître un petit peu quels étaient les éléments de mémoire qui étaient les plus importants sur lesquels on pouvait s'appuyer à la fois pour redessiner le site et à la fois pour créer une mémoire qui n'était pas une mémoire de reconstitution, c'est-à-dire une mémoire nostalgique. (...) On s'est dit : « cette question de la mémoire, on va devoir la traiter. Nous, on propose de la traiter comme ça avec cette signalétique ». Mais donc moi j'ai pas commencé à vouloir tout me taper, tout lire, rencontrer les gens etc. (Philippe Deliau, Paysagiste Alep)

Il ressort, à l'analyse des résultats d'enquête, un déficit d'interprétation volontaire de la part des concepteurs. Mais la façon clairsemée de traiter la mémoire, par une signalétique épurée mais évocatrice de traces, permet de répondre au double enjeu de préserver nature et

mémoire. De la contradiction à la complémentarité, la représentation menée par les concepteurs séduit le public et fait du site de Paulilles le site le plus fréquenté du département des Pyrénées-Orientales avec 250 000 visiteurs par an.

Pour donner un aspect ludique au site de Paulilles, le Conseil Général, quelques temps après l'ouverture, a fait l'acquisition de deux ânes. L'âne est un symbole identitaire récent, en Catalogne Nord, qui renforce le sentiment d'appartenance des Catalans du nord à leur territoire. C'est également dans un objectif écologique que ces deux ânes sont sur le site, car en plus d'amuser les enfants qui aiment aller à Paulilles pour les voir, ces animaux participent, en broutant l'herbe, à une forme de débroussaillage naturel. Ainsi, le site de Paulilles répond aux objectifs du concept d'écologie citoyenne chère à la politique de développement du Conseil Général.

2. La réception du site auprès du public et de la population locale

Dès l'ouverture du site de Paulilles, le 28 juin 2008, un sentiment qui oscille entre apaisement et résignation s'installe au sein de la population locale de la Côte Vermeille. Le site de Paulilles est ouvert au bout de vingt-quatre ans d'incertitudes. Les tensions s'en trouvent atténuées, mais la réception du site est mitigée, entre l'impression d'une *réussite touristique* et l'impression d'un « détournement du patrimoine historique ». Dans cette deuxième partie du chapitre, je présenterai les résultats de l'enquête par entretiens menée avec des visiteurs sur le site, ainsi que la vision objectivée des acteurs de la population locale quant à la popularité du site auprès des visiteurs.

2.1. Une réussite touristique

Lors de mon enquête de terrain, j'ai mené six entretiens avec des visiteurs sur le site de Paulilles. La responsable du site, Marie-Laure Licari, m'a gracieusement prêté son bureau pendant ses congés, afin que je puisse mener mes entretiens, dans le calme, avec les visiteurs qui acceptaient de participer à la recherche. J'ai pu interroger les visiteurs qui ont participé à la visite guidée sur l'histoire, lors des « journées du patrimoine », les 17 et 18

septembre 2011. Il s'agit des participants n°1 et n°2. Pour faciliter mon accès aux participants, l'équipe d'accueil du Conseil Général informait les visiteurs prenant part à la visite guidée de mon intention de faire une recherche sur leur réception de la visite et du site.

Les autres participants interrogés sont des visiteurs à qui j'ai demandé s'ils étaient intéressés à participer à ma recherche. Je leur ai formulé cette demande en me présentant directement à eux et en m'informant s'ils acceptaient de prendre un peu de leur temps de détente pour participer à l'entrevue.

Avant la présentation des résultats des entretiens avec les visiteurs interrogés, je tiens à présenter un passage de l'entretien avec Philippe Deliau, le paysagiste concepteur du projet « L'avenir d'une mémoire », qui rappelle les objectifs d'un projet de paysage :

Moi je pense que ce qui a très bien fonctionné, c'est l'appropriation du site par les gens, alors là quand je dis : « les gens », c'est pas forcément les anciens ouvriers ou les fils ou filles d'ouvriers, c'est le public. (...) De dire : « oui on fait un projet de paysage... On fait un projet de site... » Et bien un projet de site, c'est accueillir du public! (Philippe Deliau, paysage Alep)

Un projet de site, c'est s'assurer de l'accueil du public : ainsi le pari de la réussite a été relevé, car les visiteurs apprécient les qualités esthétiques, paysagères et historiques de Paulilles. La complémentarité que devait mettre en œuvre le projet a été validée.

2.1.1. La valeur esthétique l'emporte sur la valeur historique

Le parcours muséographique en plein air, issu du projet paysager, permet plusieurs lectures du site, qui rappellent les valeurs naturelles et les valeurs patrimoniales propres aux rationalités portées par les différents acteurs qui ont participé au comité de pilotage. Les faits saillants, dans le discours des visiteurs³⁸, amènent à conclure à une plus grande importance accordée à la beauté du site, à ses qualités esthétiques. Ainsi, la valeur

³⁸ Une enquête plus importante auprès des visiteurs a été effectuée lors de l'été 2012, sous la direction de la chercheuse Jocelyne Ferraris. Ces résultats d'enquête ne sont pas encore diffusés, mais ils pourront apporter un complément important aux résultats présentés dans cette recherche et pourront mettre en contraste les éléments proposés ici.

esthétique l'emporte sur la valeur historique, et Paulilles est surtout perçu comme un site de toute beauté.

Une participante interrogée sur le site se montre enthousiaste à l'idée de partager son opinion par rapport au site de Paulilles. Elle fait l'éloge du site, sur lequel elle aime se rendre pour profiter du plein air, de la beauté des lieux, mais aussi de la plage :

J'adore, j'adore vraiment cet endroit surtout pour le plein air, et puis la balade aussi dans le site avec les belles plantes tout le long du chemin, je trouve que l'aménagement est bien fait. Tout ça c'est super beau [...] à chaque fois qu'on vient c'est surtout pour la plage et en même temps c'est un lieu qu'on aime bien parce que la plage, elle est belle et aussi parce qu'il y a un sentier pédestre qui part de cette plage (...) (Public : participante n° 6)

Une autre participante interrogée m'a fait part du sentiment de délectation qu'elle éprouve en se promenant sur le site. Déambulation et détente, pour elle, priment sur la connaissance historique, qui est jugée « scolaire ». Elle apprécie la beauté des éléments restaurés, qui mettent en scène l'histoire sans vraiment chercher à faire retenir un historique précis. Cette lecture du site témoigne de la réussite du projet prévu par l'équipe de concepteurs :

C'est très intéressant, le site est magnifique, en bord de mer avec des restaurations architecturales vraiment superbes, des jolies fresques des photos d'époque, le parcours est agréable. (...) Puis l'aménagement, toutes les plantes, c'est beau! (...) Parce que moi je viens plutôt là en dilettante, je me promène sur le site parce que je trouve ça beau, je trouve que c'est un endroit agréable et que j'ai pas tellement retenu des éléments historiques parce que je suis pas tellement scolaire (...) (Public : participante n°3)

Ces deux participantes sont donc charmées par la beauté naturelle du site et son aménagement esthétique. La détente et la beauté priment sur l'intention de connaître un patrimoine historique, qui est tout de même apprécié à travers les traces qu'il a laissées.

2.1.2. Apprécier la valeur écologique

Les participants n°2 forment un jeune couple d'étudiants, qui a participé à la visite historique. Ils sont venus sur le site pour « les journées du patrimoine ». Lors de l'entretien, j'ai appris que leur première intention, en venant à Paulilles, était de découvrir le jardin

d'essences méditerranéennes dont ils ont entendu parlé par leurs parents. Ils ont par la suite décidé de suivre la visite historique pour en savoir plus sur le passé ouvrier :

Et en même temps, nous on a un peu cette sensibilité écolo, entre guillemets. On fait un doctorat en bio, on est un peu naturaliste, on aime beaucoup ce qui est promenade nature. On est très sensibilisé à tout ça... (Public : participante n°2)

C'est dans le cadre d'une promenade nature qu'ils sont venus à Paulilles, et ils ont, par la même occasion, profité des connaissances historiques révélées par le site.

La participante n°3, citée précédemment, qui ne se considère pas très « scolaire » en ce qui concerne ses intérêts historiques, affirme plus tard, dans l'entretien, qu'elle est passionnée par la botanique. La valeur écologique et la dimension pédagogique qu'offre le site, à ce niveau, sont pour elle une occasion d'approfondir ses connaissances :

Les informations botaniques sur le site sont vraiment intéressantes, les plantes qui sont nommées, qui sont détaillées. Elles sont référencées et c'est très intéressant. (...) donc pas besoin d'amener ton livre de botanique, tout est référencé. (...) j'ai connu des plantes que je ne connaissais pas, des plantes endémiques, des plantes qui poussent en Méditerranée que je ne connaissais pas. (...) mais c'est surtout des informations botaniques parce que c'est mon centre d'intérêt! (...) C'est surtout parce que je suis retraitée et je m'intéresse à ce qui pousse en Méditerranée. Et voilà maintenant je profite de la Méditerranée et des belles choses de la nature dans le coin. (Public : participante n°3)

La beauté du site est également liée au fait que la côte n'est pas « bétonnée »; cette caractéristique est souvent citée par les visiteurs. Cette beauté est attribuée à tout l'ensemble de l'anse de Paulilles et de la Côte Vermeille. Le couple interrogé (participants n°2, cités plus haut) expliquent que cette raison a participé de leur choix de venir visiter Paulilles pendant les journées du patrimoine, en France, les 17 et 18 septembre :

c'est finalement des zones qui sont restées comme avant, pas trop...C'est pas construit! C'est pas bétonné! Et donc vu que ça...Ce côté encore comme avant avec des cabanes de pêcheurs avec des sites qui sont encore assez naturels par rapport à d'autres endroits, du coup, c'est assez intéressant pour faire des balades à la fois nature et à la fois culturelles. (Public : participants n°2)

2.1.3. Découvrir l'existence d'un passé ouvrier

Deux des visiteurs interrogés sur six ont mentionné le fait qu'ils venaient sur le site pour faire la découverte d'un lieu de détente et de promenade, et qu'ils ne savaient pas qu'il s'agissait d'une ancienne usine de dynamite. Certains ont été surpris d'apprendre l'historique de ce site. Le visiteur n°4 y était venu une première fois, alors que la maison de site était fermée; comme il n'avait pas pu entrer à l'intérieur, il n'avait pas pris connaissance de l'exposition sur la mémoire ouvrière :

J'étais même pas rentré ici, dans la maison de site. J'étais passé devant mais j'avais pas vu grand chose, en fait. En fait j'étais venu visiter le site juste... Ben pour moi c'était...C'était un site... Je savais pas que c'était une dynamiterie avant! J'y suis venu sans le savoir. Je suis allé jusqu'au fort, de l'autre côté, j'ai marché jusque-là, jusqu'à ce qu'on voit Banyuls et je suis revenu. Voilà! Mais je ne savais rien sur l'endroit! Et donc là j'ai vu le panneau sur Nobel et je me demandais si c'était le même que celui qui a créé le prix Nobel. (Public : participant 4)

La participante n°3 ne savait pas que le site de Paulilles avait été une usine de fabrication d'explosifs; elle a été surprise lorsqu'elle a découvert le passé du site :

Je savais pas ce que c'était euh... Je savais pas que c'était une usine de ... Comment dire? D'explosifs quoi! Ce que je savais pas. C'est à peu près la chose principale que j'ai retenue euh... (Rire) (Public : participante n° 3)

2.1.4. Comprendre le site par la visite guidée

Une autre participante mentionne qu'elle est venue sur le site pour en savoir plus sur l'histoire. Elle vit dans le département des Pyrénées-Orientales et a entendu parler du site de Paulilles par des amis. Elle ne savait pas que c'était une ancienne dynamiterie. Elle dit avoir passé un bon moment à l'extérieur, mais reste un peu « sur sa faim » quant à ses attentes sur l'histoire du site. Elle n'a pas participé à la visite guidée; il s'agissait d'une journée hors saison, sans visite offerte :

Oui, parce que nos amis nous en avaient parlé et bon en fait je suis allée voir dans l'exposition et en fait c'est le seul endroit où je pouvais avoir des informations. Je m'attendais à voir plus de bâtiments, j'en ai vu un, je voulais rentrer dedans, mais c'était fermé... (...) Donc voilà je m'attendais à avoir un minimum d'information sur les bâtiments et j'en ai pas trouvé! Donc en fait le seul lieu où j'ai trouvé des

informations ben c'était dans l'exposition... Bon je l'ai faite rapidement, puis après j'ai plus profité de l'extérieur et de la plage. (Participante n°5)

Ce passage montre qu'il est préférable, pour ceux qui veulent connaître l'histoire du site, de faire la visite guidée, qui est offerte gratuitement les jours de haute saison. Les personnes interrogées lors des « Journées du patrimoine » ont une autre vision de l'histoire, après avoir fait la visite, et elles ont le sentiment d'avoir acquis de nouvelles connaissances. Les participants n°1³⁹ – un couple – m'ont fait part de ce qu'ils ont appris et qu'ils ignoraient auparavant. Même s'il s'agit d'une histoire « pas très glorieuse », qui couvre les périodes des deux Guerres mondiales du XXe siècle, ils ont trouvé la visite intéressante :

je ne m'attendais à rien, alors on a fait une découverte! (...) Je ne connaissais pas avant de venir ici comment on fabrique de la dynamite et quelles étaient les conditions. Et on parle aussi d'une usine qui a eu 120 années de production. Alors on a parlé aussi des ouvriers, de la Seconde Guerre mondiale, on a parlé des maladies et aussi de la population asiatique qui est venue ici pour travailler, les Annamites. (...) je savais pas que pendant la Deuxième Guerre mondiale, ici, c'était occupé par les Allemands qui ont fabriqué beaucoup de tonnes de dynamite. (...) Qu'ils étaient ici dans les usines, pour moi, c'est aussi une découverte historique. Et toutes ces découvertes seulement en une heure de visite alors on a essayé d'assimiler l'histoire... Le procédé de fabrication, on a appris des choses sur l'histoire d'Alfred Nobel aussi. (Public : participant n°1)

Les résultats de l'enquête auprès des visiteurs dévoilent une rupture entre ceux qui participent à la visite guidée et ceux qui viennent sur le site pour s'y promener, sans participer à la visite historique. Malgré la volonté d'équilibrer les différentes logiques propres au site, une hiérarchie s'installe entre elles. L'enquête auprès des visiteurs montre en quel sens la fonction du site est orientée vers le loisir et la détente; il est surtout entrevu comme un lieu de promenade en famille et entre amis. Bien que chaque visiteur ait la liberté d'interpréter le site à travers le prisme qui l'intéresse, il est possible de constater la réception d'un déséquilibre des mises en valeur. La valeur esthétique l'emporte sur les valeurs historiques et sociales. Le projet « L'avenir d'une mémoire », se voulant harmonieux et garant d'un compromis, montre ses limites, car toutes les valeurs n'y sont pas représentées de façon équilibrée. La nécessité de la double préservation de la nature et de l'histoire, telle que stipulée dans la Déclaration d'intention commune, n'est pas représentée de manière égalitaire, bien que les décideurs trouvent qu'ils ont respecté cet

³⁹ Les participants n°1 sont des Espagnols; Catalan du Sud, ils parlent un peu la langue française. L'entretien a été mené en français.

engagement. Dès 2006, deux ans avant l'ouverture, Prévot anticipe la réception que les visiteurs feront du site, grâce aux documents et aux informations auxquels il a accès par l'intermédiaire du Conservatoire du littoral : « ce que retiendront les visiteurs ne sera pas un lieu de travail, mais un après-midi au bord de mer, sous les pins » (Prévot, 2006 : 105).

2.1.5. La réception objectivée auprès de la population locale

La réception du site par la population locale est mitigée, surtout en ce qui concerne les anciens ouvriers et les représentants associatifs qui ont participé au comité de pilotage. Certes, ils reconnaissent le succès du projet, en termes de *réussite touristique*. Mais le sentiment d'avoir échappé au pire, c'est-à-dire au projet immobilier de marina de Jean-Claude Méry, fait consensus auprès des personnes interrogées.

Le site de Paulilles, dès son ouverture, en 2008, est considéré comme une réussite, car il est accessible, ouvert à tous gratuitement et il est demeuré un espace du littoral qui est protégé. Pierre Laurent, un enseignant reconnu comme « érudit local », qui a fait un travail sur l'école du petit village de Paulilles, au temps de l'usine, regrette que le bâtiment de l'école n'ait pas été conservé. Mais son premier réflexe, lors de l'entretien, est de souligner qu'« *on a échappé au pire!* » :

Paulilles, ben comme beaucoup d'autres je me dis qu'on a échappé au pire, que ça aurait malheureusement pu devenir ce fameux port Méry! (Pierre Laurent, érudit local)

Les acteurs des associations, déçus de ne pas avoir vu leur projet aboutir, évoquent les points positifs du site : la réussite sur les plans touristique et environnemental. Francis Coste, fervent défenseur du projet du Musée Nobel, considère malgré tout que le site actuel de Paulilles est un succès. Selon M. Coste, il faut reconnaître, en vertu du « *sens démocratique* », que Paulilles est une réussite parce que les visiteurs sont contents du résultat et que le site est bien fréquenté :

Mais ce qu'ils ont fait à Paulilles c'est bien, les gens sont contents. (...) Ah c'est une réussite! Ce qui a été fait c'est bien! Environnementalement parlant, c'est bien! On a fait une espèce de muséographie extérieure, les gens qui vont là sont satisfaits de ce lieu, ils s'y promènent avec plaisir! Parce que ça été bien! Ça a été une réussite parce qu'on a rejeté des projets immobiliers (...) on ne peut pas être mécontent quand y'a

beaucoup de gens qui sont contents, ce serait contraire à notre sens démocratique!
(Francis Coste, secrétaire de l'association CPCV)

Joseph Travé, le président du CCN-PO, qui est à l'origine du classement du site en 1978 et en 1980 (chapitre 1), trouve que le résultat du site de Paulilles est « *convenable* » :

Sinon Paulilles, le résultat, comme je le dis, est à tout à fait convenable. Le résultat est convenable. Même si ce n'était pas ce que je voulais, moi. (...) C'est vrai que le paysagiste qui a fait ça, a fait du très bon travail, c'est très bien fait (...) Même, je suis allé voir l'atelier des barques catalanes, c'est bien ce qu'ils ont fait. C'est bien, c'est bien fait! » (Joseph Travé, président du CCN-PO)

Le président de l'association Culture et Patrimoine en Côte Vermeille affirme que, d'un point de vue global, Paulilles est une réussite touristique :

Ça a été très, très bien fait (...) D'ailleurs les gens en sont tout à fait... Comme site touristique pour aller sur la plage, pour faire un pique-nique, c'est un site plaisant qui finalement a grandement amélioré le site. (...) Donc du point de vue global c'est une réussite touristique. (Francis Sureda, président de l'association CPCV)

Les autres acteurs interrogés se révèlent également satisfaits du site, en termes de « respect de la beauté paysagère », de « belle promenade », « de site gratuit ouvert à tous ». La gratuité du site fait partie des dimensions que les acteurs de la société locale trouvent les plus importantes, voire exceptionnelles, dans un monde « *où tout le monde paye* ». La démocratisation de la plage, des espaces naturels en bordure de mer, de l'espace muséographique et culturel sont les éléments positifs récurrents évoqués par la société locale, en ce qui concerne la réception du site de Paulilles depuis son ouverture. Mais la société locale ne se sent pas étrangère à cette « victoire contre le béton »; les acteurs mentionnent à travers leur discours qu'ils se sont battus pour cela, qu'ils ont résisté depuis l'époque de « l'affaire Méry ». À cet égard, une partie sur la notion émergente de résistance locale sera élaborée au chapitre 5.

3. L'expression de la déception

Je présenterai, dans cette troisième partie, les résultats de ma recherche menée auprès des anciens ouvriers et des acteurs associatifs, dans le but de révéler leur opinion sur l'ensemble du processus de réhabilitation et de patrimonialisation du site.

3.1. La déception exprimée par les ouvriers

Le résultat de l'aménagement et de la patrimonialisation du site est accueilli comme étant décevant par les anciens ouvriers et les acteurs associatifs. Les anciens ouvriers se sentent dépossédés, car ils espéraient plus de reconnaissance à l'issue du processus de patrimonialisation du site. Ils s'étaient impliqués dans le projet afin d'obtenir un bâtiment qui serait un espace à eux, ancré dans les lieux de l'usine. En témoigne l'un des anciens ouvriers :

Nous avons demandé un des bâtiments où nous pourrions nous retrouver entre nous comme avant et retourner ensemble une ou deux fois par an à Paulilles. Quand on se croise en ville, à Banyuls, c'est pas pareil. On ne parle pas de Paulilles de la même façon. (Augustin Bonafos, ancien ouvrier de Paulilles).

L'enquête de terrain menée auprès des anciens ouvriers montre que la déception est omniprésente, par rapport à ce qu'est devenu le site de Paulilles. Le projet paysager « L'avenir d'une mémoire » est tout simplement dédié au public, à ces « autres » que sont les visiteurs. Il n'y a pas d'avenir prévu pour la mémoire des ouvriers, pour eux, entre eux, comme cela aurait pu être le cas s'ils avaient eu l'accès à un bâtiment. Les anciens ouvriers, à l'instar des bâtiments et des objets, font partie des « traces », voire des sémiophores. Par contre, dans les entretiens, ils racontent qu'ils ont été sollicités par les ingénieurs (associés à l'équipe gestionnaire ou à l'équipe de concepteurs), lorsque ces derniers avaient besoin de confirmations à propos de certains types de bâtiments, lorsqu'ils avaient des doutes sur la question des lieux contaminés – dans ces moments-là, ils faisaient appel aux anciens ouvriers pour valider ou invalider leurs incertitudes. Par ailleurs, afin de finaliser le travail de signalétique pour la scénographie extérieure, les concepteurs ont eu à vérifier certaines choses auprès des ouvriers. Mais, finalement, les ouvriers se sentent comme s'ils étaient les

oubliés du projet de site « L'avenir d'une mémoire ». Selon eux, « il n'y a plus rien », à Paulilles; en outre, les autorités compétentes n'ont pas créé d'emplois :

Paulilles pour moi c'est plus Paulilles. (Petit silence.) C'est plus Paulilles parce que quand on y va, on voit un désert et on voit plus les... (Silence.) On voit un désert, on ne voit pas une seule bâtisse que ce soit les magasins ou les habitations. En bas de la route y'avait des habitations, on les voit plus, elles y sont plus, elles sont parties. (...) Ça a été tout rasé. (...) Moi ce que je leur reproche, ils ont fait quelque chose peut-être c'est bien, c'est joli, on peut pas dire le contraire mais je voudrais savoir combien d'emplois ils ont créé. Quels emplois ils ont créé? (...) Au Conseil Général, qu'est-ce qu'ils ont fait pour que les gens puissent travailler. Ils ont rien fait, rien, rien, rien. Ils ont mis les bateaux, ils ont mis les bateaux dans un endroit où on faisait le nitrate (...)
(Albert Coste, ancien ouvrier de Paulilles)

Comme Augustin Bonafos, Albert Coste explique que l'association que voulaient créer les « anciens de Paulilles », pour faire des rencontres annuelles sur le site, n'a finalement pas vu le jour, en raison de la mauvaise organisation interne, et parce qu'ils n'ont pas obtenu le local qu'ils demandaient :

Notre intention, c'était de faire une association et de pouvoir regrouper tous ceux qui ont travaillé à l'usine de Paulilles, une fois ou deux fois par an et de se retrouver tous à Paulilles. Et c'est pour ça qu'on demandait si c'était possible d'avoir un local pour nous permettre de nous réunir et ça n'a jamais été... Ça a été pris en l'air et c'est tout. C'était pour retrouver cette camaraderie. Parce que sinon on se voit : « Bonjour, bonsoir » et c'est tout! Y'a plus le... On sait qu'on a été ensemble à Paulilles mais...
(Albert Coste, ancien ouvrier de Paulilles)

Ce besoin de recréer un lien social entre les anciens ouvriers de Paulilles montre que la fermeture de l'usine, en 1984, et la période de la friche avaient déstructuré la « camaraderie » existante. Lorsque les ouvriers ont découvert que la seule issue possible serait la démolition de l'usine, leur espoir d'avoir droit à une reconnaissance pour les années de travail qu'ils ont effectuées à Paulilles a été anéantie. Ce fut une grande déception, pour eux, de voir qu'aucun local ne leur serait réservé, qu'ils seraient des visiteurs, sur le site, au même titre que les gens venus de l'extérieur. L'espérance de renouer les uns avec les autres, lorsque le site serait ouvert, n'avait plus lieu d'être.

Une autre des déceptions exprimées par les anciens ouvriers de Paulilles, lors de ma collecte de témoignages, concernait la trop grande ampleur de la démolition des bâtiments, qui ne permettraient plus, désormais, de montrer aux générations futures comment les

ouvriers travaillaient. Le fait de ne pas montrer, dans la muséographie, comment était fabriquée la dynamite, a été mal reçu par les anciens, qui affirment souvent que Paulilles, « c'était leur vie » :

Mais il paraît que c'est beau. Mais qu'est-ce qu'il y a à voir? Ils auraient pu laisser une baraque avec la machine. Ça aurait été bien. Et oui!! En souvenir! Nous qu'on y a travaillé! (...) Les gens qui connaissent pas le travail ils peuvent pas savoir. Je trouve que c'est pas bien. Y'a rien. (...) Peut-être j'irais quand même en me promenant un jour. Mais jusqu'à présent j'ai pas eu envie. Non! Parce que 40 ans vous savez! 40 ans passé! C'est ma vie. (Marie Gallo, ancienne ouvrière de Paulilles)

Cette ancienne ouvrière n'a jamais souhaité voir le nouveau site de Paulilles, et elle n'est pas la seule à ne jamais y être retournée, depuis son ouverture au public.

Un élément particulier a surgi, pendant l'enquête, à propos des deux ânes qui ont été mis dans le secteur de la prairie, à Paulilles. Quelques temps après l'ouverture du site, le Conseil Général a décidé d'acquérir ces deux ânes, à Paulilles, pour symboliser l'identité des Catalans du Nord (Catalans français), en opposition au symbole « castillan » du taureau, propre à l'Espagne. Ce symbole d'identité est un nouveau phénomène, qui prend une ampleur importante, et qui a pour but de marquer la résistance contre toute forme d'envahissement – autant politique que culturel. L'âne, symbole de persistance et d'entêtement, montre que les Catalans ne se laisseront pas dominer par d'autres identités, ni envahir par les rationalités touristiques, économiques et publicitaires du monde néo-libéral. Le Conseil Général est une majorité élue du Parti Socialiste et représente le parti de la gauche française. Comme mentionné plus haut, cette idée de mettre des ânes sur le site, pour qu'ils puissent y brouter l'herbe, était aussi une façon de demeurer dans la logique environnementale en proposant un débroussaillage naturel et économique, rappelant ainsi les traditions des ancêtres du pays, qui travaillaient la terre avec cet animal. Finalement, au cours de l'enquête, différentes réactions à propos des « ânes » ont été partagées, révélant enthousiasme ou colère, selon l'usage que faisaient les répondants du site de Paulilles. Ainsi, ceux qui ont des enfants sont très contents qu'il y ait des ânes de Paulilles; ceux qui promeuvent le débroussaillage écologique du site le sont également. Curieusement, les anciens ouvriers ont perçu le symbole de l'âne comme une insulte, et non comme un symbole garant de l'identité locale :

personne était d'accord pour y faire quelque chose qui soit rentable! Qui amène un peu de finances, tu vois, qui ne soit pas amorphe. Maintenant tu rentres, tu ne sais même pas... Rien, Rien! Et alors pour se foutre de nous.... Pour se moquer de nous, oui, pour se moquer de nous, ils ont mis un âne qui broute l'herbe. (Augustin Bonafos, ancien ouvrier de Paulilles)

J'ai demandé à Augustin Bonafos, pendant l'entretien, de me préciser en quel sens il percevait là une moquerie. Voici ce qu'il m'a répondu :

Je le prends comme une insulte parce que j'aurais voulu autre chose. J'aurais voulu qu'il y ait davantage. Parce que j'ai vu beaucoup de jeunes de Paulilles ou des anciens qui ont dit : « ils ne m'ont même pas invité! ». Tu comprends? Alors tu vas dans un endroit où tu as travaillé pendant 30 ans et plus... On ne... Et j'ai fait une liste moi (...) Le Conseil Général n'en ont pas tenu compte. Alors qu'il y en a qui serait venus (...) simplement parce qu'il y a des souvenirs. Y'avait beaucoup de notre histoire. (Augustin Bonafos, ancien ouvrier de Paulilles)

Albert Coste est déçu du site, où, selon lui, il n'y a « trois fois rien », à part « des barques » et des « ânes », artefacts qui n'ont rien à voir avec la vraie histoire de ce territoire, qui était une industrie de production de dynamite. À la question « maintenant, qu'est-ce qui est le plus important pour vous à Paulilles? », inscrite dans mon guide, il a répondu :

Où, à Paulilles? (Silence) Si je vous disais... Rien. Rien mais trois fois rien. Parce que qu'est-ce qu'ils sont allés mettre? Pour arranger des barques là-bas... Et à part ça y'a un âne qui se promène là bas! C'est tout?! (Albert Coste, ancien ouvrier de Paulilles)

Une ancienne ouvrière que j'ai interrogée, Josette Cribelle, est l'un des personnages colorés du village de Banyuls-sur-mer : elle s'habille de l'habit traditionnel, avec la coiffe catalane, et se rend dans toutes les manifestations culturelles où elle est invitée et attendue. Elle explique qu'au début, quand elle a commencé à revêtir l'habit traditionnel, elle s'est fait traiter « d'âne » :

Et puis j'ai dit : « Tiens, dimanche, je vais descendre à Banyuls habillée en Catalane! » J'avais pas les oreilles trop grosses et ils m'ont dit que j'étais « une bourou » de m'habiller en catalane, que j'étais une âne. Que je faisais le singe, ça leur plaisait pas que je sois habillée en Catalane. « Que tu fais une fête? », « Non je vais au marché! » Et j'allais au marché en Catalane! (Josette Cribelle, ancienne ouvrière de Paulilles)

Jusqu'à tout récemment, avant que la symbolique de l'âne ne soit associée à l'identité et à la résistance locales, la génération dite des « anciens » traitait quelqu'un d'« âne » pour signifier qu'il était « imbécile », « non cultivé ». Aujourd'hui, le sens de l'expression a

changé. Être un « âne » (souvent dit *bourou*, en langue catalane), c'est être un Catalan du nord, un être têtu prêt à défendre à tout prix son identité et son territoire. Mais pour les ouvriers, il ressort que les ânes placés à Paulilles sont une insulte, une sorte de stigmatisme du passé, où celui qui se faisait traiter d'âne était un imbécile, un « bon à rien ». Les ouvriers ne perçoivent pas le symbole de l'âne comme la nouvelle expression de l'identité catalane, qui peut être reconnue dans des valeurs comme la ténacité, mais aussi la fidélité à sa culture natale. Ainsi, ces lectures différentes faites autour du symbole de l'âne me permettaient de mieux comprendre la rupture entre les représentations de la génération des anciens et celles de la nouvelle génération. Cette rupture relative à ce retournement du stigmatisme autour de la figure de l'âne n'était pas sans révéler une blessure identitaire, qui s'était affirmée par ce besoin de créer de nouveaux symboles.

Lorsque j'ai mené l'enquête par entretiens, je me suis rendu compte de la difficulté d'accéder aux ouvriers, qui ne voulaient plus parler de Paulilles et qui se méfiaient de toute personne qui voulait les rencontrer. Une sorte d'« allergie » s'était développée, chez eux, par rapport aux chercheurs ou aux personnes qui collectaient des renseignements sur Paulilles. Il fallait développer des liens et des réseaux de confiance pour parvenir à obtenir leur consentement en vue d'un entretien, et à les rencontrer. Augustin Bonafos m'avait avertie, à ce sujet, en disant : « *les anciens, ils ne veulent plus parler, c'est leur petite vengeance* ». En ce sens, la représentation qu'ils se faisaient de l'arrivée des ânes sur le site de Paulilles ne pouvait que confirmer leur amertume. Je me questionnais aussi sur le fait qu'ils se sentent « oubliés » – ils avaient été les « oubliés » du projet de réhabilitation. Marie-Laure Licari, la responsable du site de Paulilles affirmait, lors de l'entretien, vouloir absolument « *faire quelque chose avec les ouvriers* », je me suis rendu compte par la suite que cela ne voulait pas dire « *faire quelque chose pour les ouvriers* ». Malgré les bonnes intentions de la responsable du site, je percevais dans son discours les logiques du mandat professionnel auxquelles elle se devait de répondre : « créer des animations pour le public » et, si possible, « avec les anciens ouvriers ». En effet, depuis l'ouverture du site, l'intérêt pour le passé avait resurgi de manière inattendue et les visiteurs étaient à présent demandeurs de cette histoire ouvrière.

3.2. Déceptions des associations

Les membres des deux associations impliquées au Comité de pilotage depuis 2001 (CCN-PO et CPCV) éprouvent, à l'endroit du site, une déception qui rejoint celle des ouvriers. La même amertume est ressentie par rapport à l'impression qu'ils ont d'avoir été utilisés, lorsque les autorités avaient besoin d'eux – en vue, par exemple, de « compléter des informations » ou pour « apporter l'imagination et les connaissances » nécessaires à l'aménagement du site. Le manque de considération envers le travail qu'ils ont fourni et l'impression de ne pas avoir été entendus dans leurs propositions les amènent à interpréter le site comme un détournement du patrimoine historique. Une autre dimension émerge à travers l'analyse proposée par les acteurs associatifs : celle d'une possible instrumentalisation à des fins électoralistes.

3.2.1. Le manque de reconnaissance du travail des associations

Joseph Travé, le président du CCN-PO, déplore le fait que le travail réalisé par les associations, impliquées depuis des années au sein du comité de pilotage, ait été ignoré. Lors du discours d'inauguration du site, les élus politiques n'ont pas cité les associations comme faisant partie, à part entière, de la concertation sur Paulilles. Tout comme les ouvriers, elles ont l'impression de ne plus exister :

C'est comme nous, nous, on n'existe plus les associations. Et c'est le problème! (...) moi tout ce que je demande c'est qu'on reconnaisse le travail qu'on a fait, c'est tout! Oui et quand il y a eu le discours inaugural, il y avait Frêche, il y avait le président du Conservatoire, tout le monde était venu... Pas un mot sur les associations et l'association culturelle devrait être citée aussi quand même. (Joseph Travé, Président CCN-PO)

Travé, qui est à l'origine du classement du site en 1978 et 1980, est stupéfait de constater que le travail fourni par le CCN-PO n'a pas été pris en considération. Il souligne son acharnement à vouloir « sauver Paulilles », depuis une trentaine d'années, ainsi que la volonté des associations, qui ont tenu à participer à toutes les réunions du comité pour faire

entendre leur voix. Malgré tout, leur persévérance à participer aux dernières réunions du comité de pilotage n'a pas eu d'incidence :

Bon, pour Paulilles, je me suis rallié mais j'aurais voulu autre chose. (...) Et d'ailleurs la dernière réunion qu'on avait eue (...) il a fallu qu'on insiste! D'ailleurs, il y avait la jeune femme de l'association culturelle, Christine Salles, qui d'ailleurs c'est bien ce qu'elle faisait (...) Bonafos! Lui, il participe quand il y a des réunions mais y'a longtemps qu'il n'y a pas eu de réunion maintenant... (Joseph Travé, président du CCN-PO)

Les deux associations, CCN-PO et CPCV, partageaient l'idée de développer une muséographie conséquente autour de l'aspect international de la dynamite (Musée en partenariat avec la Fondation et le musée Nobel de Stockholm, contact avec les autres dynamiteries Nobel implantées en Europe). Ces propositions se sont toujours vu refusées par le Conservatoire du littoral et le Conseil Général :

On a dit : « il faut que ça tourne sur la dynamiterie, sur l'industrie de la dynamite quelque chose comme ça mais au niveau mondial. » Et bien, ils étaient réticents, ils ne voulaient pas en entendre parler et d'ailleurs je n'ai pas vu de choses là-dessus, depuis cette réunion qui a dû avoir lieu il y a un an et demi à peu près, je vois pas tellement d'animations faites sur le site. (Joseph Travé, président du CCN-PO)

Actuellement, les associations ne peuvent même pas proposer des animations sur le site, comme m'en a fait part Christine Salles. Leur déception est d'autant plus grande que tout ce travail et cette volonté de proposer des activités culturelles sont entièrement bénévoles :

Nous, en plus c'est même pas une histoire d'être payés, c'est même pas une histoire de ça! C'est surtout d'être entendus, parce que là on n'a pas été entendus! (Christine Salles, doctorante en histoire de l'art, guide-conférencière)

La dernière réunion du comité de pilotage a eu lieu en 2009 : les associations y ont appris qu'elles ne participeraient plus au développement du site, à l'avenir, ce qui signifie que l'étape de la concertation, avec eux, était arrivée à sa fin. Lors de l'enquête, menée en 2011, cette rupture était palpable : je percevais clairement la fin d'un processus, la fin d'une époque. Les acteurs l'évoquaient à travers cette « fameuse » dernière réunion, où ils ont essayé de se faire entendre, pour une dernière fois – ce qui n'a pas été le cas. Ces observations m'ont permis de poser la question suivante : que reste-il, au bout du processus de patrimonialisation? Il semblerait qu'il reste le propriétaire, le gestionnaire et le public.

Emmanuelle Fradet, de l'association l'Amic, regrette également ce changement d'attitude de la part des décideurs et confie : « *maintenant ils ne nous demandent plus rien...* ». Francis Sureda, le président de CPCV, se remémore l'époque des dernières réunions :

Mais nous, nous étions là encore aux dernières réunions... (...) nous étions encore là pour défendre notre projet devant... et finalement, non, ça n'a pas... (...) nous avons insisté mais finalement nos efforts ont été vains. (Francis Sureda, président de l'association CPCV)

Les acteurs associatifs sont consternés de ne pas pouvoir participer au renouveau du site. Ils ne saisissent pas pourquoi, après tant d'années d'engagement de leur part, ils sont écartés des réflexions qui pourraient continuer à être élaborées à propos de l'avenir du site. Ils comprennent qu'ils n'ont finalement été que des acteurs « de passage » lors de l'étape de la concertation, que l'instance patrimoniale qu'ils portaient n'était qu'éphémère. Ainsi, le visage du patrimoine change doucement pour se tourner vers un patrimoine naturel, attractif, plus « propre », plus touristiquement acceptable.

Au final, le sentiment d'avoir « beaucoup donné » et d'avoir « été utilisés » est ce qui a marqué ces acteurs. Francis Sureda poursuit l'entretien en exprimant sa frustration, en tant que président d'une association, de n'avoir pas vu se réaliser le projet qu'il a porté pendant presque dix années :

Nous avons été traités comme des Kleenex ! (...) finalement nous leur avons donné beaucoup d'informations, en nous appuyant évidemment sur, à la fois, nos connaissances et les souvenirs des ouvriers qui y avaient travaillé. (...) Toutes nos idées, imaginations pour l'enrichissement des masses n'ont été prises en compte (...) ils nous ont utilisés au départ, puis nous avons été totalement écartés, totalement ignorés après (...) Donc voilà exactement le rôle de CPCV, c'est un rôle de frustration, de déception, dans la mesure où les décideurs n'ont pas tenu compte de l'essentiel. (Francis Sureda, président de CPCV)

Sureda éprouve une profonde incompréhension face au changement d'attitude des décideurs. Au départ, l'idée du Musée Nobel faisait partie du projet de réhabilitation du site, puis les objectifs auraient été modifiés en cours de route, mais l'association n'a jamais été informée de ce que cela impliquait :

Là ils avaient dit oui... Même en 2003, 2004, on avait même sollicité le député qui devait nous aider euh... (...) Alors qu'est-ce qui s'est passé, je n'en sais rien. Il y a eu un changement de pied, il y a eu un changement d'attitude. (Francis Sureda, président de CPCV)

L'inachèvement du projet d'un Musée Nobel, à Paulilles, semble être lié à la question du financement. À l'analyse documentaire, j'ai repris, année par année, tous les éléments du comité de pilotage que j'avais en main et je me suis aperçue que les années 2003 et 2004 (qui figuraient au sein de la phase complexe survenue entre 2001 et 2005; voir chapitre 2) correspondaient à l'échec du premier marché de définition et à l'abandon du projet de l'agence TER. De plus, en analysant les correspondances (chapitre 2) entre la Fondation Nobel, CPCV et le Conseil Général, j'ai compris que l'annonce de l'impossibilité, pour la Fondation suédoise, de financer le musée à Paulilles, avait définitivement écarté la possibilité de créer ce musée. D'une certaine façon, « tout était joué d'avance », dès 2003, pour ce qui est de la question du musée Nobel, mais les décideurs n'en ont jamais informé clairement l'association, laissant ainsi « *mourir le projet de sa plus belle mort* », comme le déclare Francis Sureda.

3.2.2. Un détournement du patrimoine historique

L'exposition sur la mémoire ouvrière, réalisée par l'association l'Amic, a finalement été intégrée dans la maison de site, à la suite d'une succession d'événements inattendus et, surtout, grâce au don que l'Amic a fait de son travail. La possibilité, pour les décideurs, d'acquérir gratuitement une exposition qui traite de la mémoire locale était une opportunité immanquable. Francis Sureda interprète ce choix des décideurs comme un détournement du patrimoine historique, dans la mesure où cela a permis d'apaiser la population des anciens ouvriers, tout en occultant le contexte historique et international dans lequel s'est insérée l'histoire locale. Le manque de vue d'ensemble, le fait de ne pas chercher à rendre « vrai » un patrimoine sont perçus comme un détournement :

...c'est un détournement du patrimoine. Patrimoine historique on s'entend! On a fait un petit cadeau, ce petit cadeau, c'est ce petit musée pour faire voir que, ma foi, on a su utiliser quelques photos du passé. Mais le reste... (...) Mais ce qui est décevant dans cette affaire c'est qu'à partir du moment où tous ces apports ont été réalisés et ont permis la réalisation de ce musée à la mémoire ouvrière euh... Ça a été fini! Dès que

ça a été réalisé, on a senti que les caresses que l'on nous faisait étaient simplement des caresses intéressées. Et à partir du moment où se mêle la politique là-dedans, c'est fini. (Francis Sureda, président du CPCV)

Sureda souligne la dimension politique en jeu dans ce détournement du patrimoine historique, puis en vient au sujet des barques catalanes qui sont restaurées sur le site – un projet mentionné en 2003 dans le marché de définition. Deux bâtiments sont finalement consacrés à ces barques: un bâtiment pour les stocker et un bâtiment pour les restaurer. Francis Sureda dit ne pas comprendre en quoi les barques catalanes peuvent être liées à un site où l'on fabriquait de la dynamite, et s'offusque que le pouvoir politique ne soutienne pas le projet scientifiquement « vrai » d'éclairer la dimension internationale de l'histoire de Paulilles. La création d'un atelier de restauration des barques catalanes est mal reçue par les associations, qui sentent que ce projet est imposé « par les politiques ». L'argument défendu par le Conseil Général consiste à dire qu'avant l'implantation de l'usine de dynamite, le site de Paulilles était un lieu ancestral de pêche et de vie maritime; conçu ainsi, ce projet d'atelier de restauration des barques catalanes ne créait pas de rupture par rapport à la cohérence ancestrale historique du site. Mais ce conflit de valeurs pouvait aussi être compris ainsi : les acteurs militant pour le patrimoine industriel voulaient la reconnaissance d'une vérité historique sur l'usine, tandis que les acteurs militant pour la préservation de l'environnement souhaitaient une mise en valeur du patrimoine maritime et naturel. Je comptais sur ma rencontre avec Joseph Travé pour éclaircir cette situation. Lui, qui représentait les associations environnementales, pourrait m'éclairer en me livrant son opinion sur le projet de faire un atelier de barques catalanes à Paulilles. Il m'a finalement confirmé son opposition à ce projet, appelant plutôt à soutenir l'association culturelle dans la fondation du Musée Nobel ou dans la création d'un projet autour de l'histoire de l'usine et de la dynamite :

Moi j'étais contre l'atelier de barques catalanes. Ben oui! Et je n'ai pas eu gain de cause. (...) Par exemple, moi à la place, moi je voyais comme les associations culturelles sur Paulilles, on voyait plutôt que ce qui a été fait en barques catalanes, en faire le musée vraiment de la mémoire du site. Alors je voyais plutôt ça, moi j'étais pour ça, comme l'était d'ailleurs le représentant de l'association Culture et Patrimoine en Côte Vermeille (...) et d'ailleurs on a fait cause commune pour ces différentes choses, on était ensemble au comité de pilotage. (Joseph Travé, président du CCN-PO)

Travé, biologiste et écologue de formation, président de l'association CCN-PO qui a classé le site avant que l'usine ferme, penchait irrévocablement pour un musée en lien avec la mémoire du site. Ce conflit entre les volontés politiques de la collectivité territoriale, le Conseil Général, et les acteurs représentant la population locale donnait à comprendre que la question dite « politique » était au centre du problème. Francis Coste, secrétaire de l'association CPCV m'a également expliqué son point de vue à propos du projet de restauration des barques catalanes :

... je suis persuadé que les barques catalanes sont venues ralentir le projet qu'on devait faire. (...) elles n'étaient pas faites pour venir à Paulilles et donc elles ont un peu modifié, ce qu'on devait réaliser, en fin de parcours (...) Moi je dis, les barques catalanes, c'est un projet politique voilà je l'ai toujours dit! (...) C'était un projet porté par les politiques, il s'agissait de volonté politique. Elles sont venues là, s'accrocher alors que personne ici ne les voulait. (...) c'était des cadavres de bateaux. Des morceaux de bois, on pouvait en sauver quatre ou cinq mais pas davantage. Tout le reste ce n'était que du bois. (Francis Coste, secrétaire de CPCV)

Il est possible de décrypter, à partir des propos des acteurs associatifs, que cette (re)-construction du territoire à travers les symboles culturels choisis (les barques catalanes, la mer, les ânes), permet une promotion de l'identité catalane attractive d'un point de vue balnéaire. Cette fabrication d'un patrimoine naturel en vue d'un tourisme « vert » et conscientisé (malgré toutes les « bonnes intentions » environnementale qu'il véhicule) est vécue par les habitants comme un détournement du patrimoine historique. Cette mise en scène identitaire de la « catalanité », « imposée » par les hommes politiques, produit une image stigmatisée à travers laquelle les Catalans nés sur le Côte Vermeille ne se reconnaissent pas.

3.2.3. La désillusion politique des acteurs face à l'intérêt électoraliste

En 2011, après quelques années de recul suite à l'ouverture du site en 2008, les acteurs associatifs ayant pris part, dès 2001, au comité de pilotage, formulent des conclusions cherchant à interpréter le changement d'attitude des élus. Au bout du processus de patrimonialisation, il n'y a plus de concertation avec les citoyens et les associations. C'est ce qui les pousse à penser que l'intérêt électoraliste était la motivation principale des élus, lorsqu'ils ont accepté la participation des associations à la concertation. Toute la

période de 2001 à 2005 était selon eux illusoire – Francis Surada, président de CPCV, la nomme d’ailleurs « *l’époque des illusions* » :

C’était « l’époque des illusions » parce qu’on avait quand même, on avait espoir qu’on allait faire de ce site (...) un site qui aurait pu mettre sur pied une structure sur la fabrication de la dynamite (...) À partir du moment où c’est un projet que l’on veut à la fois esthétique, certes, mais surtout électoraliste, c’est là que c’est mortel. Sur Paulilles, c’est ça. (...) Finalement nous ils nous ont un peu soignés dans un but électoraliste parce que nous aurions pu avoir un pouvoir de nuisance terrible et donc comme on pouvait avoir un rôle néfaste ils nous ont quand même caressé dans le sens du poil étant donné que nous étions sur la Côte Vermeille et qu’il fallait conserver évidemment un membre du Conseil Général au Conseil Général. Je ne me fais absolument aucune illusion et c’est comme ça. (...) Bien sûr il y a des réunions avec des ouvriers, des anciens ouvriers qui y vont en traînant les pieds, mais tout ça uniquement dans un but électoraliste, je veux dire par là que je le dirais à qui voudra l’entendre. Ça a été comme ça. (Francis Sureda, président de CPCV)

À l’instar de son président d’association, Francis Coste regrette qu’il ne soit pas possible de collaborer avec les « politiques », avec qui les membres de la société civile ne peuvent rien prévoir. Cette expression, « *les politiques ont mené leur truc comme ils ont voulu* », revient souvent dans les entretiens avec les membres des associations :

Mais tu sais actuellement avec les politiques, tu peux rien savoir, ils ne te disent jamais rien. On ne sait pas très bien comment ça va aboutir. Mais Paulilles pouvait tourner autour de tout ça [l’histoire de Nobel et la fabrication de dynamite] mais il fallait des politiques qui adhèrent à cette idée, mais les politiques ont mené leurs trucs comme ils ont voulu. (Francis Coste, secrétaire de CPCV)

Les membres de l’association CPCV pensent qu’ils ont été, eux et les anciens ouvriers, utilisées dans un but électoraliste, afin d’assurer le capital politique des élus de la majorité socialiste du Conseil Général, à une période où Paulilles était un sujet de discorde importante et où le projet n’avançait pas – ce qui pouvait nuire à la réélection des décideurs lors des élections cantonales, en 2004. De plus, ce que Sureda nomme « *l’époque des illusions* » correspond à cette période de 2003-2004 où la Fondation Nobel informe le comité qu’elle ne peut pas financer le projet de musée à Paulilles. À partir de cette période, un certain flou s’installe; les autorités n’ont pas clairement refusé le projet de musée Nobel, laissant la responsabilité à l’association de rassembler des financements, chose qu’elle n’a jamais réussie à faire.

Seul le travail fait par des bénévoles, donné par la suite au site de Paulilles (tel que l'a fait l'Amic), pouvait venir se greffer à la patrimonialisation du site de Paulilles. Emmanuelle Fradet, de l'association l'Amic, s'étonne finalement de cette attitude de la part des décideurs. Les acteurs impliqués à l'Amic, qui avaient été invités à participer au comité de pilotage et qui ont finalement donné leur travail à la « maison de site », n'ont plus été sollicités pour faire un suivi. Emmanuelle Fradet est donc stupéfaite qu'il n'y ait plus de concertation pour continuer à échanger autour du développement du site de Paulilles :

une fois que Paulilles a ouvert, les travaux ont été faits, Paulilles a ouvert. On n'a plus jamais entendu parler des collectivités territoriales, des institutions, pour savoir ce que nous on en pensait. Je trouve ça dommage! Parce que maintenant ils gèrent ça à leur façon et ils ne prennent plus appui sur le peuple comme au départ alors que c'est un endroit populaire. Je trouve ça dommage, je trouve ça dommage qu'il n'y ait pas eu une réunion de suivi régulière, tous les ans, pour savoir comment on pourrait l'améliorer, comment on pourrait le faire vivre, comment on pourrait faire avancer les choses etc. Etc! (Emmanuelle Fradet, association l'Amic)

Pendant mon enquête de terrain, Joseph Travé m'a donné le texte qu'il a rédigé pour « dénoncer » le dépliant promotionnel réalisé par le Conseil Général, afin de présenter le site de Paulilles. Le dépliant, indiquant « Site classé l'anse de Paulilles », comportait des lacunes sur l'histoire du classement qui ont irrité le président de l'association initiatrice de la protection environnementale du site. Le texte écrit par Travé avait pour objectif de réparer ces déficiences historiques, depuis « l'affaire Méry », en expliquant le combat mené par les associations environnementales à cette époque, ainsi que leur insistance à demander le rachat du site par le Conservatoire du littoral, à compter de 1988. Travé m'a aussi indiqué que, depuis l'ouverture du site, les autorités « font leur truc » et mettent en œuvre un discours publicitaire phénoménal :

Maintenant, ils ont leur truc, ils font une publicité énorme et... Vous savez, quand ils avaient sorti cette petite plaquette en 2008 (...) Il y avait un texte, c'est à partir de cette plaquette, donc en 2008 quand j'ai fait ça, j'ai fait ce texte. (Joseph Travé, président du CCN-PO)

Attentive aux propos recueillis dans les entretiens, j'ai mis en contraste mes résultats avec l'analyse du dossier de presse : il en est en effet ressorti que, depuis 2009, un changement de discours, mais aussi de regard, est repérable dans les photos associées aux articles journalistiques. Le site de Paulilles est représenté par des photographies de barques catalanes disposées devant la mer, laissant apparaître un paysage authentique, une côte aux

rochers découpés, une nature vierge de toute pollution « économique » mais aussi industrielle. L'anse de la baie de Paulilles est ainsi représentée comme un lieu originel très peu marqué par l'empreinte de l'homme.

L'effacement des traces de l'usine se fait, petit à petit, par une « régénération douce de la nature », comme l'avait suggéré l'équipe d'architectes et de paysagistes. Ce discours « transitionnel », qui accompagne le passage d'une ancienne industrie chimique à un site classé ouvert au public, rappelle la « représentation théâtrale » (au sens de Goffman), qui doit être menée sans créer de rupture. Mais cette représentation théâtrale montre irrémédiablement ses limites au niveau de la réception qu'en ont eue les acteurs de la société locale. L'analyse des propos recueillis auprès des anciens ouvriers et des acteurs associatifs montre même que la rupture s'est révélée plus « brutale » que prévue par les représentant des institutions.

Joseph Travé, quant à lui, dénonce ce discours promotionnel et publicitaire, qui gomme les actions pionnières menées par les associations et reconduit l'oubli de l'acte fondateur du classement. Tout comme Travé, les autres acteurs déplorent le fait d'avoir subi une double dépossession : une première dépossession qui a touché les ouvriers et leur histoire; une deuxième dépossession qui a touché l'identité spécifique d'un territoire, à laquelle on a collé une identité « préfabriquée » correspondant aux discours promotionnels de l'heure, discours qui, suivant toute bonne idéologie politique dite « de gauche », cherchent à répondre aux valeurs d'écologie citoyenne et de « démarchandisation ». Par contre au niveau des publics visiteurs (extérieurs à la société locale), l'enquête montre que la représentation (au sens de Goffman) est un pari réussi. La rupture s'opère plutôt comme un glissement et le site passe d'un lieu porteur de valeurs contradictoires à un lieu complémentaire.

Conclusion du troisième chapitre

Ce troisième chapitre de présentation des résultats avait pour objet de détailler le projet de réhabilitation de la friche industrielle qui a reçu la faveur des décideurs, en 2005, soit au moment du deuxième appel d'offres. À la suite de la recherche documentaire effectuée et au terme des entretiens réalisés, est apparue, dans un premier temps, la dimension complexe des compromis effectués entre les différentes rationalités et valeurs portées par les acteurs, dont témoigne l'actuelle destination de Paulilles. Ainsi, le projet concilie trois valeurs différentes, inhérentes aux diverses rationalités qui meuvent les acteurs : valeurs patrimoniales, valeurs naturelles, valeurs universelles. Dans un deuxième temps, ressort aussi dans ce chapitre la présence d'un discours promoteur de la « mémoire porteuse d'un message d'avenir », mais qui ne se révèle être, en fait, qu'un discours fallacieux : sa fonction paradoxale sera plutôt de générer l'effacement d'un passé industriel jugé nostalgique et désuet. L'analyse du discours des répondants montre que ce projet, apparemment objet de consensus, a été interprété par la population locale comme un détournement du patrimoine historique : on a d'abord annoncé la reconnaissance d'un passé ouvrier comme objet digne de transmission aux générations futures, mais, au final, ce qui a effectivement été promu, c'est surtout un site résolument tourné vers l'accueil du public et vers l'attrait touristique de cette région balnéaire, qui sont clairement générateurs de capital politique pour les édiles locaux.

Cette partie offre un complément potentiel à la conceptualisation du processus de patrimonialisation, grâce à l'intégration de la part d'inattendu et aux effets du hasard inhérents aux différentes forces motrices. Le processus y apparaît comme étant tributaire d'une multitude de jeux d'acteurs et de l'enchevêtrement complexe d'un important ensemble d'enjeux financiers et politiques. Le mouvement de patrimonialisation apparaît alors comme le vecteur résultant d'une somme de forces motrices différentes portées par les acteurs, parfois convergentes, parfois divergentes, dont le jeu est en outre marqué par le hasard de leur apparition et par les différentes formes que prennent leur agencement aléatoire. En ce sens, le processus de patrimonialisation et son effet résultant – la constitution de l'actuel site, au discours appelant à la conjonction de valeurs patrimoniales multiples (écologiques, historiques, etc.) –, rappelle la métaphore théâtrale chez Goffman,

où les acteurs doivent mener une représentation devant un public à convaincre. L'analyse du cas empirique de patrimonialisation à Paulilles montre que les effets attendus sont toujours incertains et qu'il est possible que des acteurs surgissent, en cours de route, de manière improbable et inattendue.

Chapitre 4 - L'acte de mémoire comme patrimonialisation sociale : socioanthropologie de la société locale

Ce quatrième chapitre comporte trois parties. La première partie interroge l'engagement des acteurs associatifs de Paulilles pour la sauvegarde de la mémoire et du patrimoine. Elle présente les définitions que proposent les acteurs militants des thèmes qui gravitent autour de la notion de patrimoine – donnant lieu, par le fait même, à une définition empirique de ces thèmes. Ensuite, la deuxième partie du chapitre fait état d'un phénomène nouveau qui émerge au sujet de Paulilles : le recours local et obsessionnel au concept de « mémoire ouvrière et industrielle ». Deux ouvrages consacrés à cette mémoire, publiés à partir de 2005, seront abordés en tant qu'indicateurs de ce phénomène. Enfin, dans la troisième partie, je chercherai à établir, à la lumière des théories existantes, la place de la mémoire dans le processus de patrimonialisation de Paulilles.

1. Entre mémoire et patrimoine

Parallèlement au processus de patrimonialisation institutionnelle du site de Paulilles, établi par le partenariat du pouvoir central, propriétaire (Conservatoire du littoral), et du pouvoir décentralisé, gestionnaire (Conseil général), se produit un autre phénomène de patrimonialisation, celui de la patrimonialisation sociale. Elle est le résultat de l'acte de mémoire que la société locale a fait sur elle-même. Elle se produit en-dehors de toute force liée au pouvoir officiel et n'arrive qu'en fin de parcours au comité de pilotage, à la suite de la demande des décideurs. Ce phénomène de mémoire, dans la société locale, méritait d'être questionné, afin de comprendre où il prenait racine, et quelles étaient les intentions des acteurs mus par la volonté de collecter la mémoire et de lui donner un statut patrimonial.

1.1. L'engagement des acteurs associatifs

Lors des entretiens avec les « militants du patrimoine et/ou de la mémoire », j'ai saisi l'opportunité de les questionner sur le sens qu'ils donnaient à leurs actions et sur leur

vision du phénomène mémoriel pour la défense duquel ils s'investissaient. Je pouvais ainsi mieux comprendre ce qui les avaient poussés à « s'accrocher » de la sorte à leur projet, et mieux saisir les intentions qui se profilaient derrière les notions de résistance et de défense de la culture locale.

1.1.1. Le patrimoine est un *besoin*

L'une des définitions du patrimoine formulée de façon spontanée, pendant un entretien, a été celle de Francis Sureda, pour qui le patrimoine est un besoin de l'homme dans les sociétés actuelles :

Le patrimoine, c'est ce qui n'est plus mais qui continue à intéresser l'individu, parce qu'il fait partie d'un passé intangible (...) la survie du passé est importante pour l'individu. C'est pas être rétrograde ni être ringard, c'est un besoin, c'est un besoin de l'homme. (Francis Sureda, président de CPCV)

La première partie de la citation rappelle la définition savante de Pomian, à propos du sémiophore et des notions de visible et d'invisible. Pour le président de l'association Culture et Patrimoine en Côte Vermeille, le patrimoine est un besoin qui correspond à une rupture dans la transmission entre les générations. Les valeurs patrimoniales ramènent l'homme à ses racines et sont pour lui un besoin récent. Sureda évoque l'époque du « temps de la veillée », où les familles se rencontraient le soir dans les rues et échangeaient entre elles :

nous sommes actuellement dans une période où les valeurs patrimoniales, où les valeurs historiques, où les valeurs familiales se perdent et donc revenir à ses racines historiques est un besoin (...) Avant, on prenait le frais dans la rue, on racontait des histoires. Les histoires se transmettaient de générations en générations, c'était ce qu'on appelait la culture orale dans les villages et donc ils n'avaient pas besoin de retrouver ça car c'était les grands-parents eux-mêmes qui faisaient l'histoire au quotidien. (...) Mais actuellement nous sommes dépossédés de cette culture orale (...) nous sommes arrivés à une époque de haute technologie qui est en train de dépersonnaliser les fondements d'une société. (Francis Sureda, président de CPCV)

Les notions de dépossession, de dépersonnalisation sont récurrentes et s'opposent à la notion de patrimoine telle qu'elle est vécue par ces acteurs locaux qui mènent leurs actions pour défaire ces « contre-valeurs dépersonnalisantes ». Des relations d'opposition

émergent, telles que « personnel/impersonnel », « posséder/déposséder », « humaniser/déshumaniser »; la notion de patrimoine se range du côté de l'aspect « humanisé », elle permet de « garder une personnalité », de « rester humain », de « savoir d'où l'on vient ». Lorsqu'elle est évoquée comme un besoin, en face de la perte des valeurs traditionnelles, on peut penser aux théoriciens Chastel et Babelon, qui entendent la notion de patrimoine comme une réponse à la perte, une réponse à l'incertitude.

Francis Coste⁴⁰, secrétaire de l'association Culture et Patrimoine en Côte Vermeille, a une longue carrière associative : il s'est toujours impliqué dans la vie culturelle et sociale du village de Banyuls-sur-Mer. Figure locale, artiste-peintre proche de certains journalistes, écrivains et humanistes du XXe siècle, comme Joseph Kessel, et des élites parisiennes dont il avait l'amitié et la reconnaissance, Francis Coste, après quelques années passées à Paris, décide de revenir vivre « au pays ». Son enthousiasme et son engagement à sauvegarder l'identité catalane et à promouvoir la démocratisation de la culture l'ont mû toute sa vie. Pour lui, la mémoire et le passé sont un moyen d'orienter le présent et le futur; il faut se servir du passé comme d'une légende, de la mémoire comme d'un fossile, se sont des repères pour « continuer ». C'est avec la volonté de sauver la mémoire des lieux qu'il s'est impliqué pour Paulilles :

Mais le passé, c'est un moyen de réfléchir, c'est de savoir ce qu'on peut faire ou ne pas faire et comment on peut l'améliorer. (...) C'est un peu comme une légende, le passé c'est une légende pour moi. Le passé c'est quand même... C'est comme la géologie, c'est quand même l'histoire de l'histoire, bon! (...) Mais Paulilles, Paulilles ... C'est un peu fossile la mémoire. (...) je pense que tout de même les lieux, qu'ils soient industriels ou pas, mais déjà sauver la mémoire c'est important. (Francis Coste, secrétaire de l'association CPCV)

Mais Coste fait une mise en garde : il prétend qu'il faut être vigilant, car ce que ces lieux peuvent devenir relève de choix à la fois politiques, culturels et économiques. Selon lui, à Paulilles, il faut être encore plus vigilant par rapport à la dépossession, à la dépersonnalisation du lieu. C'est pour ces raisons qu'il a mené sa lutte pour sauver la mémoire de Paulilles, et comme Francis Sureda, il voyait au cœur du site un centre culturel ou un musée d'envergure qui aurait permis le rayonnement du canton.

⁴⁰ Comme je l'ai mentionné à plusieurs reprises, Francis Coste m'a permis de monter le dossier d'analyse documentaire en me confiant tout ce qu'il avait amassé sur Paulilles depuis 1963.

Durant l'entretien que j'ai fait avec Michel Moly, conseiller général du canton, je lui ai demandé pourquoi le Conseil Général n'avait pas soutenu le projet porté par CPCV. Il m'a répondu : « *Je savais que 50 millions, pour Paulilles, je ne les aurais pas* ». Moly, l'élu et l'argentier de la Côte Vermeille, savait qu'une « enveloppe » de 12 millions ne permettrait pas de construire un musée d'envergure à Paulilles.

Ainsi, le patrimoine, tel que défini par les acteurs associatifs, est une réponse à un besoin devant la perte des valeurs traditionnelles d'une société. Souvent, cette perte est compensée par un acte de mémoire, qui s'incarne sous la forme d'une patrimonialisation sociale. L'association CPCV a réalisé, après l'ouverture du site (et en parallèle à ce qui se faisait sur le site), une exposition sur l'histoire de l'implantation de la dynamiterie et sur les Prix Nobel français. Cette exposition résulte d'un travail de recherche scientifique, réalisé avec le concours de la doctorante en histoire Christine Salles, pour l'association. L'exposition, présentée dans différentes mairies du département, a ensuite été donnée au Centre Documentaire Pédagogique de Perpignan (CDDP).

Les productions culturelles produites par les associations de promotion de la mémoire et du patrimoine local (expositions, livres, collecte iconographique ou d'objets), impulsées par la logique sociale, prennent la forme d'une patrimonialisation sociale. Cette patrimonialisation sociale, dite éphémère chez Rautenberg, cherche pourtant à s'ancrer dans une durabilité afin de réaliser son objectif principal, celui d'être transmise aux générations futures.

1.1.2. La persistance de la mémoire au travers d'ouvrages sur la vie locale

Après avoir observé de façon empirique, à Paulilles, un phénomène de persistance de la mémoire, je tenterai de comprendre, dans cette partie, quelles sont les intentions qui sous-tendent la mise en œuvre de ce phénomène chez les acteurs.

Dans un passage cité précédemment, le président de CPCV a tenté d'expliquer le phénomène de mémoire locale en tant que réponse à une rupture transgénérationnelle de la transmission orale. Les descendants des familles, qui sont par ailleurs les contemporains de cette rupture, veulent inscrire l'histoire de leurs ancêtres dans des documents tangibles et propices à la transmission. Il appert que cette volonté de consigner les récits familiaux survient chez les familles les moins nanties socialement. L'expression narrative se manifeste comme une « réparation » à l'endroit des injustices ou de la souffrance vécues. Par exemple, à Paulilles, la dangerosité du travail est liée à la production de la dynamite : avant que ces « récits familiaux de l'histoire du travail » ne tombent dans l'oubli, les descendants font un travail de mémoire afin de révéler ce que l'histoire officielle ne révélera peut-être pas. Ces récits, fruits de la transmission orale, ont pour les descendants une valeur de vérité, de vécu. Bien que pour ces acteurs, les récits des « anciens » aient un statut « incontestable », une forme de validité doit être mise en place. Par souci de légitimité scientifique, certains acteurs militants de la mémoire empruntent des méthodes propres aux sciences humaines et sociales en vue de collecter des témoignages, des photos ou des objets. Pour répondre à quelques critères imposés par la science, ils enregistrent les témoignages, qu'ils transcrivent fidèlement par la suite, ils font des inventaires des photos ou des objets qui leur sont prêtés, pour ensuite les restituer. D'autres militants, par contre, laissent aller leur « plume » et se lancent dans une narration des souvenirs vécus ou qui leur ont été transmis. Ainsi, tous les ouvrages parus sur la mémoire des « anciens à Paulilles » peuvent être compris à travers ce « besoin » de raconter le passé, mais ils se rapprochent également de la dernière étape de la patrimonialisation, unanimement reconnue par les théoriciens du patrimoine, celle de la transmission aux générations futures.

Depuis les années 2000, la société locale du canton de la Côte Vermeille a vu apparaître un nombre important de livres et d'expositions en lien avec les modes de vie et l'histoire du passé. Cette prolifération de « *petits bouquins* », comme le souligne Francis Sureda, se fait gardienne de l'identité catalane. Ces publications qui, bien souvent, trouvent des éditeurs locaux, assurent ce passage de la transmission orale à la transmission écrite. La jeune chercheuse en histoire de l'art, Christine Salles, questionne également le phénomène :

En 2005-2006, au moment où le Conseil Général commence les aménagements et les travaux, on a deux livres qui sortent, celui de l'Amic *La mémoire ouvrière*, celui de

Xatard *L'arbre de vie*, on a une exposition qui se tient à la mairie de Banyuls. On a Augustin Bonafos, qui est un ancien ouvrier aux acides qui va faire des conférences auprès des enfants de l'école primaire. On a plusieurs associations qui se montent concomitamment... Et là on se dit : « mais comment? ». (Christine Salles, doctorante en histoire de l'art, guide-conférencière)

Christine Salles rappelle que cette volonté de livrer un récit sur le passé se déclenche clairement à la même période que les premiers travaux survenus sur le site de Paulilles. Le déclenchement de cette ferveur narrative, dans les circonstances d'une perte, se rapproche des théorisations de Chastel et Babelon, qui ont travaillé sur les conditions d'émergence de la notion de patrimoine en France. Finalement, ces ouvrages issus de la logique sociale ont une valeur de document, voire de sémiophore, au sens où l'entend Pomian. Ces livres sont un acte de reconnaissance du passé, et d'un monde dans lequel les auteurs ont grandi, et qui, à présent, n'existe plus.

Ces livres, témoins du passé, sont également une source d'identité garantissant les origines des descendants. Pour les Catalans du nord qui sont partis vivre et travailler à l'extérieur du département, ces livres leur permettent de ne pas oublier leurs racines. Par exemple, le livre de l'Amic sur la « mémoire ouvrière » de Paulilles a été un succès éditorial, vendu à des milliers d'exemplaires ; il apparaît comme un objet transitionnel qui permet de dire « *d'où l'on vient* », « *qui sont nos ancêtres* ». Marie-Laure Licari, responsable du site de Paulilles, raconte, lors de l'entretien, une anecdote significative. Une dame de Paris, descendante de l'un des directeurs de l'usine, a demandé, par écrit, qu'on lui fasse envoyer le livre portant sur la mémoire ouvrière :

Dernièrement y'a une dame (...) qui habite à Paris et par mail elle m'a dit : « écoutez est-ce que vous pouvez me l'envoyer, je vous envoie l'argent par la poste ... » Et donc c'était l'arrière-petite-fille d'un des directeurs qui avait travaillé dans les années 1920! (Marie-Laure Licari, responsable du site de Paulilles)

1.1.3. Devoir de mémoire, devoir d'écriture

L'exploration de ce phénomène de persistance de la mémoire, à travers les livres sur Paulilles, nous amène à proposer une réflexion socioanthropologique sur ces actes de mémoire. Cette rupture de la transmission orale, soulignée par les acteurs interrogés, résulte

d'une volonté d'institutionnalisation de cette transmission par l'écrit, sous toutes ses formes, qu'il s'agisse de transcriptions de témoignages, de l'édition de livres, de la production d'expositions et de legs aux archives.

Les héritiers de la société ouvrière de Paulilles font une place particulière à l'oralité comme gage de validité et de véracité des faits. Ces descendants ont « *confiance dans les dires* » de leurs parents et des membres de leur famille. Devant leur propre histoire familiale, les acteurs de la société locale veulent poser des gestes d'inscription qui vont perdurer dans le temps.

Ces actes de mémoire, qui se développent ont provoqué une inflation mémorielle critiquée par les théoriciens, s'expliquent, selon Augé, par l'accélération surmoderne et ses composantes inhérentes, qui sont les figures de l'excès. L'accélération surmoderne (Augé, 1992) peut donc expliquer ce phénomène mémoriel. Dans son ouvrage *Non-lieux*, l'anthropologue prétend que cette « accélération est due à une surabondance événementielle, temporelle et spatiale [...] »; ce problème est, d'après lui, précisément anthropologique :

Ce qui est nouveau, ce n'est pas que le monde n'ait pas, ou peu, ou moins de sens, c'est que nous éprouvons explicitement et intensément le besoin quotidien de lui en donner un (...) Ce besoin de donner un sens au présent, sinon au passé, c'est la rançon de la surabondance événementielle qui correspond à une situation que nous pourrions dire de « surmodernité » pour rendre compte de sa modalité essentielle : l'excès. (Augé, 1992 : 41-42)

L'excès caractérisant l'époque surmoderne peut alors expliquer cette « *prolifération de petits bouquins* » relatant la vie du passé. Cet acte de mémoire pour lutter contre l'effacement et l'oubli (tels qu'ils surgissent, par exemple, à Paulilles) doit être compris, d'après l'anthropologue, comme le trait caractéristique d'une époque. Conscients des mutations dues à cette « accélération surmoderne », les acteurs de la conservation de la mémoire s'impliquent dans ce processus, peut-être excessif, mais du reste cathartique, qui consiste à convertir ce devoir de mémoire en devoir d'écriture. Ce phénomène de perte provoque l'excès.

Les « anciens de Paulilles », en vieillissant, ont partagé, dans certains cas, des aspects de leur vie professionnelle et familiale qu'ils n'avaient pas évoqués depuis de nombreuses années. La fermeture de l'usine avait causé un temps d'oubli, voire un mutisme au sujet de cette époque peu glorieuse où, à l'abri des rochers de la côte, se fabriquait un produit chimique et dangereux. En raison de ce besoin de parler du temps du travail et d'en exprimer les conditions – parfois mortelles, lors des explosions –, la société vieillissante exalte son histoire, mais révèle aussi ses non-dits. Une sorte de résurgence mémorielle se produit avant le déclin de cette dernière génération de « Paulillois ». Le besoin d'exprimer ce qui se savait au sein des familles, mais qui n'avait pas de « place » pour être dit, trouve finalement cette place à cause de l'urgence de dire et du sentiment de la perte. Par exemple, l'évocation des souvenirs, en fin de vie, est souvent faite en présence des infirmiers qui se rendent au domicile des anciens. Un infirmier impliqué à l'association l'Amic commence à interpeller les membres associatifs au sujet de ce phénomène : l'accompagnement des personnes âgées en soins palliatifs le pousse à attirer l'attention de ses confrères sur la nécessité de faire « quelque chose sur les anciens de Paulilles ». À l'approche du vingtième anniversaire de la fermeture de l'usine, la commémoration de cet événement prend tout son sens. Il faut parler de Paulilles, qui a été oublié et qui va disparaître. Tous ces facteurs sont déclencheurs de ce besoin qu'éprouve la société d'inscrire son histoire au moyen d'un travail de mémoire.

1.1.4. Paulilles : « L'arbre de vie »

Le livre de Jean-Claude Xatard, *Paulilles : « L'arbre de vie », Mémoire de 1870 à 1970*, est une biographie familiale de l'auteur, qui est fils, petit-fils et arrière-petit-fils d'anciens de Paulilles. La narration de l'histoire de la famille repose sur un travail de recherche et sur des témoignages recueillis auprès des membres de sa famille. Dans la préface de son livre, Xatard explique ses motivations à écrire sur la mémoire de ses ancêtres « paulillois » :

Mais, occulter la mémoire de ceux dont je suis l'humble descendant, héritier de leur sang eût été de ma part un manque d'élégance. Suis-je le seul à posséder une histoire qu'il m'incombe alors de transmettre pour qu'ils continuent d'exister. Que mon

témoignage ne soit pas ce que je suis, mais ce que vous fûtes, ce que je vous dois.
(Xatard, 2007 : 7)

Au printemps 2000, l'auteur commence ses investigations sur Paulilles en collectant les anecdotes et les souvenirs qui ont persisté au sein de sa famille. Ce devoir de mémoire s'inscrit dans une forme de réparation de la dette. Il est possible de rapprocher cette notion de dette et de double dette comme le mentionne Hartog. La dernière phrase du passage de Xatard, « *Que mon témoignage* » soit « *ce que je vous dois* », pose clairement la question de la dette des héritiers de Paulilles. Xatard n'est pas de ceux qui « *manque d'élégance* » en occultant la mémoire de leurs ancêtres. Cette responsabilité de garder en mémoire et d'honorer « *ceux dont il est l'humble descendant* » montre en quel sens ce travail de transmission, en réparant la dette, est aussi une libération. La réparation symbolique de la dette qu'il a envers ses ancêtres plonge l'auteur dans un travail de catharsis.

Ce passage, dans l'avant-propos, fait état des limites de ses recherches et met en garde le lecteur à propos de sa démarche, qui repose sur la collecte de témoignages oraux et familiaux. Mais l'érudit local à la recherche de l'histoire de l'usine, à travers le vécu de sa famille, a un apport intéressant dans le champ des connaissances historiques. Il relate une histoire peu glorieuse, méconnue, qui n'a jamais été traitée par l'histoire officielle. Le manque de recherche académique sur l'histoire de l'usine de Paulilles, jusqu'en 2001 (date à laquelle le Conservatoire du littoral mandate l'historienne Edwige Praca), laisse la place, voire offre une légitimité à ceux qui peuvent témoigner empiriquement de ce passé.

Parmi les thèmes non traités par l'histoire officielle, Xatard évoque précisément l'histoire de la mort des Annamites et l'héritage douloureux qui a incombé, de fait, aux descendants de Paulilles. L'auteur explique l'« *histoire terrible* » de ces hommes de la province d'Annam (Vietnam), ancienne colonie française en Indochine, qui ont été appelés, lors de la Première Guerre mondiale, à venir travailler à Paulilles pour y fabriquer de la nitrocellulose, l'un des composants explosifs de la dynamite (Xatard, 2006 : 106). Une vingtaine d'Annamites ont été « *brûlés vifs* » à Paulilles, notamment en raison des soucis d'économie de la part des dirigeants. D'après Xatard, « la matière se dégradait, se décomposait. Mais par souci d'économie on n'ajustait pas les produits rendant la matière inflammable ». (*Ibid.* : 108). L'accident qui a provoqué la mort des Annamites a suscité la

culpabilité de la population locale. Xatard signale, dans son livre, qu'au terme des recherches qu'il a menées, il n'a jamais trouvé de documents d'archives témoignant de ce drame. Cela l'amène alors à écrire que « *la mémoire collective transmise de génération en génération sera [s]on témoignage pour pouvoir dire qu'ils furent brûlés vivants. (...) Le drame du 02/09/1918 laisse supposer qu'il y eut l'embrasement d'une partie de l'atelier* » (*Ibid.* : 110-111). Un autre élément choqué l'auteur : c'est le fait qu'il n'y ait aucune tombe érigée en leur mémoire : « Nous cherchions un tombeau, nous cherchions une stèle, une rue, une épitaphe à leur mémoire. En vain » (*Ibid.* : 122).

Ce besoin de dire ce que l'histoire officielle sur la deuxième guerre mondiale taisait est également abordé dans le livre de l'Amic. Des thèmes méconnus à propos de l'usine ont « tout d'un coup » resurgi dans les livres, les expositions et dans la presse locale, où les journalistes faisaient des exposés et menaient un suivi sur l'histoire de Paulilles reconstituée par les associations. De plus, le refus de l'historienne, mandatée par le Conservatoire du littoral, de diffuser ses résultats de recherche auprès de la population, au moment où la société était en quête de connaissances sur son passé, a contribué à amplifier ce mouvement.

La menace des explosions, le travail à proximité des acides faisaient partie de la vie quotidienne des ouvriers et des familles de Paulilles (*Ibid.* : 91). La question des normes de sécurité bafouées pour des raisons économiques, qui ont d'ailleurs coûté la vie des Annamites, mais aussi d'autres ouvriers, fait partie des raisons pour lesquelles il était important de parler de ce qui s'était passé, pendant plus d'un siècle, à Paulilles. Xatard mentionne que les dirigeants de l'usine privilégiaient le raison économique plutôt que la vie des ouvriers :

Malgré les risques et les dangers, la direction privilégiait la rentabilité économique au détriment des règles de sécurité. (...) Toujours pour les mêmes raisons, des hommes et des femmes travaillent en sous-effectifs aux différents ateliers. (*Ibid.* : 125)

Ce passage, qui fait état des conditions de travail, en 1924, évoque par le fait même le milieu de travail dans lequel le grand-père de l'auteur exécutait son métier. Cela donne un aperçu du manque de sécurité qui régnait à l'usine, et de l'indifférence de la direction, qui siégeait à Paris, à l'endroit des vies humaines. Xatard attire également l'attention sur les

conditions de travail des femmes, qui avaient pour principale tâche de mettre la pâte de dynamite dans des cartouches; ces femmes étaient appelées les « encartoucheuses » ou les « bourreuses » : « pendant 12 heures ces femmes besognaient ici au rendement, comme des tâcherons, pour un salaire journalier évalué entre 3 et 5 francs » (*Ibid.* :45).

Le livre de Xatard met en lumière un monde clos où les ouvriers naissaient, travaillaient et mourraient. Une vision « de l'intérieur » de cet univers ouvrier est proposée, grâce au vécu de la famille de Xatard. Entre le devoir et la dette de sens, cet ouvrage permet de constater la construction sociale de la figure de l'ouvrier de Paulilles, qui apparaît tel un héros réifié.

2. *L'acte de mémoire réalisé par l'Amic*

Comme je l'ai indiqué à plusieurs reprises dans les chapitres précédents, seul le travail de l'Amic a été repris sous la forme d'une exposition temporaire, sur le site de Paulilles, permettant ainsi une mise en valeur de la mémoire ouvrière. Comme le déclare Jean-Claude Armand, le travail de l'Amic est le « troisième élément miraculeux » de la dite « phase miraculeuse » survenue entre 2005 et 2008, celle qui a vu la concrétisation d'un projet d'aménagement. L'aspect « miraculeux » du travail de l'Amic, c'est qu'il arrive à point nommé, comme un don. Il s'agit d'un travail que la société a fait sur elle-même et qui est donné gratuitement à « Paulilles ».

2.1. Un acteur inattendu vecteur de patrimonialisation sociale

Cet événement de patrimonialisation sociale est directement venu nourrir ma question de recherche, à savoir « qu'est-ce qu'un processus de patrimonialisation, à la lumière du site de Paulilles? ». Je repassais à l'analyse mes données et me questionnais sur le fait que cette association (qui ne faisait pas partie du comité de pilotage et qui n'avait pas demandé à participer à la concertation dès 2001, sur l'avenir du site) puisse proposer une importante collection de témoignages d'anciens ouvriers et un corpus photographique prêts à être installés sur le site. L'Amic arrivait au milieu des autres acteurs de façon inattendue, ayant mené sa propre démarche collective pour Paulilles. À la lumière de ce que propose le

théoricien Michel Rautenberg sur la logique savante et la logique sociale du patrimoine, ce phénomène de mémoire me semblait correspondre à la logique de la patrimonialisation sociale.

2.1.1. L'Amic comme symbole de résistance locale

L'Amic est une association de Banyuls-sur-Mer qui contribue à la vie culturelle et sociale du village. Au départ, l'association a proposé un bulletin de liaison qu'elle a publié deux à trois fois par an. L'objectif exprimé par la publication de ce bulletin était de « sauvegarder le patrimoine à travers une meilleure connaissance de l'histoire locale et de l'évolution de la vie sociale tant ancienne que contemporaine » (Bulletin de liaison de l'Amic, Hiver 2005-2006, n° 63). Le sous-titre du journal de l'Amic est une phrase fédératrice qui invite à la communication : « Les Banyulencs parlent aux Banyulencs ». Cet énoncé reprend la célèbre phrase de la Résistance française, prononcée lors de l'appel du Général De Gaulle à Londres, pendant la Deuxième Guerre mondiale : « Les Français parlent aux Français ». Ce symbole de résistance locale est, selon Emmanuelle Fradet, le but exact de l'association :

Le bulletin de l'Amic, c'était : « Les Banyulencs parlent aux Banyulencs », c'était exactement ça et c'était notre but. (...) l'Association Médiatrice d'Intérêt Collectif qui, à l'époque, avait un petit bulletin où on faisait paraître les souvenirs des uns, les souvenirs des autres, les opinions des uns et des autres sur la culture, sur ce qui se passe au niveau de Banyuls aussi bien en terme culturel que le coup de gueule (Emmanuelle Fradet, membre de l'association l'Amic)

Ce bulletin a cessé de paraître lorsque l'association s'est mise à préparer le travail sur Paulilles, ce qui a eu beaucoup de conséquences sur l'Amic.

France Vetterlein considère également la phrase fédératrice du bulletin comme une phrase fédératrice de la communication au village :

On faisait ce petit bulletin de liaison avec les Banyulencs puisque c'était « les Banyulencs parlent aux Banyulencs », et évidemment c'est mieux si y'a une équipe qui anime, il fallait animer cette envie d'écrire et de communiquer des informations, des choses, des choses intéressantes très larges (France Vetterlein, membre de l'association l'Amic).

Emmanuelle Fradet et France Vetterlein m'ont informée, lors de leur entretien respectif, que l'Amic ne fonctionne plus depuis la fin de « l'aventure de Paulilles » et, surtout, depuis le décès de sa présidente, Alba Rossel. L'association n'est pas dissoute, mais elle est « tombée en sommeil ».

2.1.2. Le travail de mémoire sur Paulilles

Dès 2004, l'Amic s'est consacrée à la récolte des témoignages d'environ 70 anciens ouvrières et ouvriers de Paulilles. À la suite de ce travail, en décembre 2005, l'association a édité un livre de 349 pages, *Paulilles, la mémoire ouvrière*. Avec la parution du livre, une exposition de quatre-vingts panneaux, comportant plus de cinq cent photos, documents et objets prêtés par les familles d'ouvriers, a aussi été organisée à travers le département des Pyrénées-Orientales. Devant la perte historique que signifiait la destruction de l'usine, l'Amic a valorisé la mémoire ouvrière à travers le patrimoine humain représenté par les anciens ouvriers. Quelques années de travail ont été nécessaires afin de rassembler cette mémoire ouvrière : « Face à l'ampleur de la "récolte", et la somme de travail que cela représentait, l'AMIC dut s'organiser » (Fradet, 2007 : 271). Mais, lorsque le travail a pris fin, les retombées concrètes du projet ont dépassé les attentes des membres de l'association. Voici quelques chiffres donnés dans un article écrit par Emmanuelle Fradet :

[En 2007], plus de 1500 exemplaires du livre « Paulilles, la mémoire ouvrière » ont été vendus ; la venue de 2477 personnes en Mairie de Banyuls sur Mer, pour la seule visite de l'exposition de décembre 2005-janvier 2006 ; la sensibilisation au patrimoine humain et à l'histoire industrielle de Paulilles de plus de 100 enfants. (Fradet, 2007 : 271).

Il est important de mentionner que le travail de mémoire est arrivé au bout de vingt ans après la fermeture de l'usine. Pendant la période du combat contre le projet de marina et l'époque de la friche industrielle, Paulilles n'était pas évoqué par la société locale comme objet de mémoire et de patrimoine. La société locale, bien que blessée par cette fermeture, ne parlait pas du temps du travail à l'usine, des conditions difficiles qui y avaient été vécues. Le phénomène de mémoire s'est enclenché quand l'annonce de la destruction des

bâtiments a été décidée par les autorités propriétaires et gestionnaires. Annie Llambrich soulève un point important, dans l'entretien, c'est le fait qu' « *avant on ne parlait pas de Paulilles* » :

Les gens du coin ne parlaient jamais de Paulilles, on n'y avait travaillé, point et puis c'était tout quoi. (...) Mais c'était vraiment très superficiel on n'en parlait pas dans les familles sauf que ceux qui... Il fallait rentrer dans l'intimité des gens, qu'ils commencent à vous parler de leur histoire pour qu'on entende des choses qui, au fur et à mesure, m'ont fait dire (...) qu'il y avait un patrimoine humain là, qui avait besoin d'être exprimé. (Mme Llambrich, membre de l'association l'Amic)

La reconnaissance d'un patrimoine humain « qui avait besoin d'être exprimé » se précisait de plus de plus, ainsi que le travail de transmission qui allait être fait par les descendants des anciens eux-mêmes, afin de libérer cette parole :

Et j'ai réalisé même qu'au niveau de l'information, de la connaissance, mes enfants ne savaient même pas ce que c'était Paulilles. C'était des ruines qui étaient complètement envahies par des herbes qui étaient là bon euh...Qu'elles étaient incapables de dater. Aucune transmission n'était faite. Et puis il y avait encore une ou deux générations, puisqu'ils y avaient encore des contemporains qui nous en parlaient. (Annie Llambrich, membre de l'association l'Amic)

La prise de conscience d'Annie Llambrich, sur le fait qu' « aucune transmission n'était faite », est appuyée par les recherches de Christine Salles, qui confirme également ce « curieux » phénomène :

Le seul bouquin que j'ai trouvé où y'avait mention de Paulilles depuis 1991, c'est un petit bouquin écrit par Michel Ferrer, qui est un érudit local de Banyuls, qui dit que « là il y avait une fabrique de dynamite », c'est la seule mention que j'ai trouvé en bibliographie locale. (Christine Salles, doctorante en histoire de l'art, guide-conférencière)

Cet oubli de la société locale, à l'endroit de l'histoire de Paulilles, s'est révélé être une mémoire enfouie temporairement dans les consciences, prête à resurgir avec élan dès que la brèche serait ouverte. C'est ce qui s'est confirmé lorsque la destruction de l'usine a été annoncée.

2.2. Origine de la démarche collective

2.2.1 L'évocation du souvenir en fin de vie

Le vieillissement de la population des anciens ouvriers et les premiers décès d'un certain nombre d'entre eux ont déclenché l'intérêt des citoyens du canton, qui ont cherché à mieux connaître leur histoire. Emmanuelle Fradet, qui n'est pas originaire de la région, a entendu parler de Paulilles par son compagnon infirmier :

J'ai commencé à entendre parler du site de Paulilles par mon compagnon, qui est infirmier libéral, qui suivait en soins palliatifs des personnes âgées et qui lui racontaient leurs histoires, leurs vies et euh... Ils se livraient beaucoup sur ce qu'ils avaient vécu dans leur propre vie et sur ce qui les avaient touchés et revenaient assez souvent sur cette notion de « Paulilles ». (Emmanuelle Fradet, membre de l'association l'Amic)

L'évocation des souvenirs, en fin de vie, a aussi été un élément important dans la mise en œuvre de cette démarche collective sur Paulilles. Annie Llambrich prétend que « *les anciens ont porté leur parole* », que c'est eux qui ont parlé du paternalisme, de l'époque Nobel. L'Amic n'aurait fait qu'accompagner cette volonté de parler des anciens :

Mais c'est les anciens de Paulilles qui ont refait Paulilles, moi je suis persuadée que si la population laborieuse de Paulilles, ceux qui encore pouvaient témoigner, s'ils n'avaient pas témoigné, rien ne se faisait sur Paulilles. À part cette espèce de caricature de réserve, Paulilles tel qu'il est, c'est les anciens de Paulilles qui l'ont recréé. (Mme Llambrich, membre de l'association l'Amic)

Llambrich emploie l'expression « *cette caricature de réserve* » pour désigner ce « nouveau Paulilles », tourné vers l'environnement et l'accueil du public. D'après elle, sans les « *anciens* », rien n'aurait été fait au niveau de la mémoire ouvrière sur le site.

Selon Fradet, l'idée de l'Amic de faire quelque chose sur Paulilles a été lancée au cours d'une assemblée générale, où il a été dit :

Il faudrait absolument écrire rapidement des choses sur Paulilles, parce que les gens qui y ont travaillé sont en train de décéder petit à petit, parce qu'ils commencent à devenir de plus en plus âgés et on aura aucun souvenir de cette période-là, on n'aura aucun souvenir de ce qui s'est passé, de ce que ces ouvriers y ont vécu, de ce que ces employés y ont vécu, de ce que les gamins y ont vécu. Parce qu'il y avait une école à Paulilles, donc on n'aura aucun souvenir et il faut vraiment se dépêcher de le faire. Et on est parti là-dessus (...) (Emmanuelle Fradet, membre de l'association l'Amic)

Cette évocation des souvenirs en fin de vie et « cette oreille tendue » pour les entendre ont été les premiers éléments qui ont impulsé le travail de mémoire sur Paulilles. L'idée était d'assurer une transmission qui n'avait pas été faite. Il est possible de retrouver, derrière ce projet, la notion de devoir telle qu'éprouvée par Xatard, dans sa démarche « individuelle » mais quelque part familiale.

2.2.2. La commémoration après vingt ans de fermeture de l'usine

France Vetterlein s'est beaucoup engagée dans la commémoration de Paulilles. Avec la présidente défunte de l'association, Alba Rosell, elle est l'une des personnes les plus citées dans la réalisation de ce travail. France Vetterlein est originaire de Banyuls-sur-Mer; son père était comptable à Paulilles. Lorsqu'elle était jeune, elle avait l'habitude de traverser l'usine pour aller à la plage avec sa famille, une plage à laquelle avaient accès les ouvriers de la colonie « paulilloise » et les familles des employés.

Parmi la combinaison d'éléments qui a poussé l'Amic à produire cet acte de mémoire, il y a eu l'anniversaire des vingt ans de la fermeture de l'usine. Cette commémoration a d'ailleurs été l'occasion de médiatiser le travail effectué par l'Amic :

Et puis un jour j'ai dit : « Il y a vingt ans que l'usine de Paulilles a fermé, on pourrait faire quelque chose sur Paulilles » puisque c'était en 1984 et là c'était 2004. (...) Alors je sais pas comment j'avais eu cette idée, et j'en avait parlé à monsieur Travé puisque je me rappelle de ce qu'il m'a dit, textuellement : « Vous devriez faire quelque chose d'un peu complet sur Paulilles! » Et comme on avait ces réunions assez régulièrement, chaque fois qu'on préparait un bulletin, (...) on était parti dans l'idée de faire un numéro spécial (France Vetterlein, membre de l'association l'Amic)

Joseph Travé, acteur engagé dans la société locale au niveau de la protection de l'environnement (voir chapitre 1), est également proche de l'association l'Amic. Il a impulsé, à sa façon, le déclenchement du travail sur Paulilles. Travé a appuyé le fait qu'il était important de faire quelque chose sur l'histoire de l'usine de Paulilles; c'est par ailleurs la position qu'il défendait dans les comités de pilotage du Conservatoire du littoral et du Conseil Général.

Ainsi, le bulletin de liaison de l'« hiver 2005-2006 n° 63» (Annexe n°81) annonçait l'intention de l'Amic de produire un travail de mémoire qui allait aboutir à la publication d'un livre et à la présentation d'une exposition à la mairie de Banyuls-sur-Mer. Entre devoir de mémoire et commémoration, l'Amic menait sa propre patrimonialisation sur « le patrimoine humain » de Paulilles. L'article, dans le bulletin de liaison, présente ainsi la publication du livre :

Vingt ans après la fermeture de l'usine de Paulilles, (...) l'AMIC a entamé un travail de mémoire ouvrière collective (...) Cette démarche va se traduire par la parution, d'ici la fin de l'année, d'un livre illustré de photos (photographies du début du XXème siècle, pour ainsi dire inédites). (Hiver 2005-2006, n° 63)

Pour ce qui est de l'exposition, elle visait à donner des éléments de compréhension aux visiteurs sur l'histoire de l'industrie :

Le visiteur pourra mieux comprendre ce qu'a été, pendant plus d'un siècle, et pour les quatre communes de la Côte Vermeille, cette usine qui a fourni du travail à tant de familles sur plusieurs générations. » (Hiver 2005-2006, n° 63)

La commémoration, élément dans « l'air du temps » de la deuxième moitié du XXe siècle, prenait forme à Paulilles, où vingt années d'oubli avaient séparé la population ouvrière de sa propre histoire. Une séparation temporelle qui, par l'intermédiaire de ce travail de remémoration, prendrait la forme d'une reconstruction identitaire. L'anthropologue Gilles Bibeau souligne le fait qu'« étrangement nous nous construisons en même temps que nous nous remémorons comme si la mémorisation créait elle-même le sens de l'histoire, un sens qui est toujours partiel et qui n'est jamais qu'un des points de vue possibles sur l'histoire collective » (Bibeau, 1995 : 193).

2.2.3. Conditions de travail des femmes et engagement féministe

Un autre élément évoqué par les membres de l'association l'Amic⁴¹ est la motivation, pour certaines d'entre elles, de pouvoir explorer les conditions de travail des femmes à l'usine. Au départ, l'engagement féministe faisait clairement partie des intentions

⁴¹ La plupart des membres, à l'Amic, sont des femmes. Je n'ai pas eu l'occasion de rencontrer Georges Fédabeille (l'un des hommes de l'association), lors de mon enquête, mais il a également contribué à la mobilisation sur la mémoire à Paulilles et il a été le président de l'association en remplacement d'Alba Rosell, après son décès.

d'Emmanuelle Fradet et d'Annie Llambrich, quand elles se sont engagées dans cette collecte de la mémoire ouvrière :

nous, on voyait ça d'un côté un peu féministe, il faut le dire. (Rires.) Et puis aussi après très engagée ben... Sur le syndicalisme, sur le mouvement ouvrier, etc. voilà! (...) Et moi je ne savais pas ce que c'était que « Paulilles », franchement je ne savais pas jusqu'à temps que... Et bien qu'on m'explique effectivement que c'était un site industriel renommé, reconnu, où il y avait énormément de femmes qui y travaillaient. (Emmanuelle Fradet, membre de l'association l'Amic)

Le travail des femmes, dans un site industriel implanté dans un pays catalan du sud de la France, jugé « machiste », attisait la curiosité d'Emmanuelle Fradet :

Là, alors, ça a commencé à m'intéresser parce que, ben parce que dans un pays catalan que je trouvais plutôt machiste, je trouvais que c'était intéressant de voir qu'il y avait des femmes qui avaient une activité salariée, qui étaient employées, et une activité reconnue puisqu'on en parlait encore plus de soixante ans après, quoi, cinquante, soixante ans après. (...) La condition féminine au début du siècle. Là, c'était pas une question de théorie, c'est que j'ai rencontré des femmes qui l'ont vécu (...). (Emmanuelle Fradet, membre de l'association l'Amic)

L'engagement féministe est également l'une des principales motivations d'Annie Llambrich, qui soulève rapidement, durant l'entretien, le rôle des femmes à l'usine pendant les guerres :

(...) il y a eu quand même depuis 1870 trois guerres et je vais tout de suite faire la remarque. C'est quand même les femmes qui ont continué à faire tourner l'usine. Donc elles étaient polyvalentes, il y avait celles qui faisaient les cartouches, certes dans des conditions plus qu'archaïques puisqu'elles inhalaient la nitroglycérine toute la journée dans des bassines qu'elles calaient entre leurs jambes et elles remplissaient les cartouches comme ça. Quand on sait les méfaits de la nitroglycérine, il devait y avoir des cas de mortalité mais à ce moment-là, cela ne se remarquait pas. (Annie Llambrich, membre de l'association l'Amic)

Cet engagement féministe et la volonté d'explorer la condition du travail des femmes, tout au long du XXe siècle, figurent parmi les données les plus importantes de la patrimonialisation, mais aussi les plus inattendues. Ce travail de mémoire était donc aussi un moyen de parler de la condition des femmes. La ténacité de l'Amic à vouloir produire des données tangibles (livres, expositions, archives) et à accompagner une population vieillissante en l'aidant à libérer sa parole sur son passé a mené à un projet accompli, grâce

à ces femmes qui souhaitaient parler de la vie d'autres femmes. Cette singularité a trouvé une place à part entière dans le processus de patrimonialisation sociale.

2.2.4. Du bulletin au *bouquin*

Le travail de l'Amic est souvent associé à une démarche collective avec les anciens ouvriers, dont la volonté première était de produire un bulletin de liaison consacré au thème de « Paulilles ». Ce numéro spécial est devenu un livre :

Ce travail-là devait faire juste un numéro spécial du bulletin de l'Amic, donc 3 à 4 feuilles en format A4 et puis voilà! (...) Et puis, ce qui devait être au départ 3 à 4 feuilles en format A4 est devenu un bouquin entier sur Paulilles et une histoire malgré l'histoire. Une très belle histoire qui a permis de rencontrer des tas de gens et de comprendre ce qui s'était passé à Paulilles. (Emmanuelle Fradet, membre de l'association de l'Amic)

Emmanuelle Fradet constate que le phénomène de mémoire a pris de l'ampleur, donnant lieu à une compréhension plus approfondie de l'histoire de Paulilles – de la « vraie histoire », comme elle le dit, à plusieurs reprises, en rappelant « la vraie histoire des femmes », la « vraie histoire des Annamites et de la colonisation ». L'histoire de Paulilles reconstituée par les acteurs de la société locale a permis de faire ressortir une dimension du « vrai », du « vécu ».

Annie Llambrich explique également en quel sens le phénomène de mémoire a dépassé le projet initial de l'association, qui était de faire, au départ, un numéro spécial du bulletin de liaison. Au fur et à mesure qu'elle rencontrait des ouvrières et des ouvriers, ils la sollicitaient à nouveau pour approfondir le premier témoignage qu'ils lui avaient livré :

Souvent, ils me ré-interpellaient en me disant : « Ah, mais j'ai oublié de te dire ça ! » (...) Ce qui a fait que les choses ont mûri comme ça et c'est vraiment l'aspect humain. (...) les gens relaient leur témoignage individuel et après, c'est devenu la démarche collective de Paulilles. (...) J'ai été portée par Paulilles, j'ai fait que restituer ce qui m'était dit et donné. (Annie Llambrich, membre de l'association l'Amic)

France Vetterlein confirme les proportions qu'a prises cette démarche collective, devenue presque ingérable, phénomène qui a fait en sorte que l'Amic s'est retrouvée prise au sein d'un débordement de mémoire, de quelque chose qui dépassait le projet de l'association. Cette dernière ne pouvait pas mettre fin à la collecte de témoignages, par sens

du devoir et par éthique, mais aussi par respect pour la parole et la confiance que les anciens leur donnaient :

La vérité, c'est que ça s'est complété comme ça, organiquement, au fur et à mesure que ça se fabriquait et qu'il y avait des personnes qui disaient (...) « Oh moi on n'est pas venu me trouver » puis il disait à un autre, un copain : « Ça me plairait qu'on vienne me trouver ». Alors, la chose s'est étoffée d'elle-même comme un organisme qui grossit, ben des fois on le nourrit, ça prospère. (...) C'était pour moi une obligation morale et sentimentale (...) j'étais convaincue qu'on pouvait pas laisser partir toute cette mémoire, on pouvait pas! On pouvait pas... (France Vetterlein, membre de l'association l'Amic)

Cette « obligation morale et sentimentale » dont parle France Vetterlein renforce ce nécessaire devoir de mémoire, cette dette de sens. Puis, elle signale qu'il a fallu mettre un terme à la collecte, que ça a été douloureux, mais qu'il fallait à ce moment cesser de rencontrer les « anciens » pour éditer le livre et préparer l'exposition. Alba Rosell, la présidente de l'association, avait trouvé un éditeur; le contrat a été signé en septembre 2005 et le livre a paru en décembre 2005, pour le vernissage de l'exposition à la mairie de Banyuls-sur-Mer.

2.2.5. L'exposition pour raconter l'histoire du travail à l'usine

L'exposition a été un grand moment pour tous. Les anciens ouvriers, les associations, les décideurs, l'ensemble des habitants du canton ont été stupéfaits du travail accompli par l'Amic. Cet événement a permis de faire changer l'orientation du site de Paulilles dans l'esprit des décideurs, qui ont « *découvert l'âme de Paulilles* » comme le mentionne France Vetterlein (citée au chapitre 2). Le plus étonnant, pour les membres de l'Amic, c'est l'engouement que l'exposition a suscité auprès des visiteurs et l'intérêt inattendu qui a été manifesté pour « *ces hommes et ces femmes qui avaient travaillé dans cette usine* » :

En visitant l'expo, c'était des hommes et des femmes que vous voyiez, c'était pas des trucs qui allaient provoquer tant de convoitises, on se rappelle à l'époque de Méry, là il y en avait eu des convoitises! Mais là ce qui ressortait c'était la vie, le travail, mais le vivre aussi des hommes et des femmes là-dedans! Paulilles, c'était l'El Dorado des pauvres, c'était pas un El Dorado, c'était l'El Dorado des pauvres. (...) Et je vous assure qu'elle n'a pas ennuyé cette exposition! Au contraire, elle a passionné les gens. (France Vetterlien, membre de l'association l'Amic)

L'exposition a été faite avec les moyens et les idées « *de débrouille* » que chacun pouvait apporter. L'association avait très peu de ressources financières pour réaliser ce projet, mais toute « la démarche collective et associative » a mené non seulement à l'aboutissement, mais au dépassement du projet initial :

Ensuite, ça a été l'inauguration de l'expo parce que l'expo, tout le monde s'était engagé pour accrocher, y'avait 80 cartons avec des centaines de photos... 80 cartons, je veux dire des panneaux! George Fédabeille était allé chercher des grands cartons pour les consolider et il les a peints en noir! (...) Parce que là, c'était phénoménal l'exposition qu'on avait fait à Banyuls! Il aurait fallu photographier tout, tout! Je ne l'ai pas compris qu'il fallait le faire! L'iconographie avec Marc Julbé ça a été un gros travail! Parce qu'on m'a prêté toute l'iconographie. (France Vetterlien, membre de l'association l'Amic)

Le soir du vernissage, en décembre 2005, l'Amic avait invité toutes les personnes qui étaient engagées au comité de pilotage du site de Paulilles – le sous-préfet, les associations, les élus, les décideurs, mais aussi M. Fabre, l'ancien directeur de l'usine :

Y'avait Philippe Déliou et l'autre architecte, je ne connais pas trop bien le détail des professions et du personnel qui étaient là... Y'avait monsieur Moly, y'avait le sous-préfet! C'était un grand moment! (...) Et puis, ensuite, les trois semaines d'exposition qu'Alba a prolongé 15 jours, plus une semaine où y'a eu presque 3000 personnes. Ça c'était aussi un grand moment! (France Vetterlein, membre de l'association l'Amic)

2.2.6. L'entrée de l'Amic au comité de pilotage

Ce travail de mémoire produit par la société locale a un impact sur les décideurs, qui souhaitent intégrer l'Amic au comité de pilotage et annoncent aux autres associations que le travail de mémoire de l'Amic donnera lieu à une exposition temporaire à la maison de site. Cette annonce n'est pas très bien accueillie par l'association CPCV (membre du comité de pilotage depuis 2001), qui souhaitait créer un musée Nobel. Toutefois, bien que déçu par cette annonce, CPCV reconnaît l'importance de faire une exposition sur la mémoire ouvrière et souligne l'important travail réalisé par l'Amic.

Comme cela a déjà été mentionné à la fin du chapitre 2, le livre et l'exposition sont arrivés au bon moment et se sont greffés à la « *combinaison d'éléments miraculeux* » survenus entre 2005 et 2008, dont parle Jean-Claude Armand, le délégué de rivage du

Conservatoire du littoral. Ces éléments, y compris l'apport de l'Amic, ont fait du site de Paulilles le vecteur résultant de toutes les forces motrices, qui ont travaillé fort à faire entendre leurs voix et leurs valeurs patrimoniales. France Vetterlein parle du travail de l'Amic comme de la contribution qui est venue ajouter « une pierre à l'édifice » :

Alors ça, c'était... Ce comité de Pilotage, bon peut-être, on pourrait dire que c'était aussi un moment fort, moi je ne l'ai pas vécu comme un moment fort, je l'ai vécu comme une petite aide! On nous demandait de mettre notre petite pierre à l'édifice, notre petite pierre dans cette mosaïque. (France Vetterlein, membre de l'association l'Amic)

Annie Llambrich souligne que cet apport de l'Amic a permis de conjuguer mémoire et environnement, ce qui n'était pas gagné au départ, et que c'est grâce aux « anciens » que Paulilles a pu être recréé :

on l'a conjugué avec le fait qu'on a quand même préservé le lieu, mais il est resté en friche des années, donc le témoignage humain a fait qu'on a interpellé les pouvoirs publics (...) Les anciens qu'on a interviewés (...) ont recréé Paulilles. C'est à eux qu'on le doit. Bon y'a eu une oreille pour écouter, pour retranscrire et transmettre, mais c'est eux qui ont recréé Paulilles (...). (Annie Llambrich, membre de l'association l'Amic)

Annie Llambrich, dont l'association arrive, en 2006-2007, au comité de pilotage, mentionne qu'il y a eu bien des débats entre tous les participants – mais, selon elle, les débats ont eu lieu et c'est ce qui était le plus important et qui peut se nommer de la concertation :

Alors, ce qu'il y a eu d'intéressant, c'est que le projet de réalisation nous a amenés à avoir une concertation avec les architectes. Les associations étaient présentes, c'était des comités de pilotage, y'a eu des échanges très intéressants (...) Et ça, j'ai trouvé ça extraordinaire, mais c'est parce qu'il y a eu débat, y'a eu débat ! (Annie Llambrich, membre de l'association l'Amic)

Même si, après l'analyse des résultats de recherche pour cette enquête, la concertation a montré ses limites, le mouvement de changement occasionné, à cet égard, par l'apport du travail de l'Amic, doit être pris en considération dans le processus de patrimonialisation. La transmission historique est désormais assurée; l'Amic propose ainsi une « culture de passage », elle est le porteur et le passeur du sens :

C'était transmettre une partie de la culture bien particulière à Banyuls puisque trois quarts des employés étaient de Banyuls. De Port-Vendres aussi, mais beaucoup plus de Banyuls.

Moi, si je reste sur cette position de transmission, c'est parce que j'ai été interpellée, je me suis pas engagée sur Paulilles, c'est Paulilles qui est venu me chercher. (Annie Llambrich, membre de l'association l'Amic)

Emmanuelle Fradet appuie aussi l'idée selon laquelle l'Amic est vecteur de transmission : « On ne s'est rien approprié du tout. Et ça continue encore. On a été vecteur de transmission ».

3. La place de la mémoire dans le processus de patrimonialisation

Dans cette troisième partie du chapitre 4, je tenterai de comprendre le phénomène de l'émergence de la mémoire dans le processus de patrimonialisation propre au site de Paulilles. Je rapprocherai ce phénomène de mémoire du concept de mémoire collective, afin de voir en quel sens cette mémoire collective est une composante du processus de patrimonialisation.

3.1. Un épisode de mémoire collective

Le site de Paulilles, en raison de sa nouvelle vocation, ne pouvait accueillir toute la collecte de mémoire réalisée par les acteurs associatifs locaux. Or, dans quelle mesure peut-on qualifier ce phénomène d'émergence de la mémoire de mémoire collective ? Suivant Pierre Nora, « en première approximation, la mémoire collective est le souvenir, ou l'ensemble de souvenirs, conscients ou non, d'une expérience vécue et/ou mythifiée par la collectivité vivante de l'identité, de laquelle le sentiment du passé fait partie intégrante » (Nora, 2011: 300).

Selon la définition de Rautenberg dans l'ouvrage *La rupture patrimoniale*, la mémoire collective résulte d'une « production sociale » (Rautenberg, 2003 : 26). Elle « a besoin, pour se construire, de lieux de rencontre, de présentation ou d'exposition, de débats, dans un monde où de tels espaces de discussion deviennent rares » (*Ibid.* : 34). Dans sa

construction analytique, Rautenberg s'appuie sur les travaux majeurs de Maurice Halbwachs et de Paul Ricœur. Un rappel de la pensée de Ricœur est formulé par Rautenberg : « Nous dirons que la mémoire collective est un travail de la société sur elle-même, un travail de remémoration qui commence singulièrement par l'oubli et qui ne peut être que s'il fonctionne comme un lien social » (cité par Rautenberg, p. 34). D'après la pensée d'Halbwachs, il faut surtout retenir de la mémoire une composante fondamentale, « à savoir l'importance de l'espace, des déplacements, des lieux » (cité par Rautenberg, p. 42).

D'après les définitions et les réflexions proposées, il est possible d'identifier l'existence d'une mémoire collective propre à l'histoire de Paulilles. Pourtant, comme le relève la question formulée par Rautenberg, « la mémoire existe-elle sans l'inscription de souvenirs dans des lieux ? » Il est possible de se demander si la mémoire collective, à Paulilles, pourra continuer d'exister sans son ancrage physique dans les lieux, c'est-à-dire en-dehors du site et des bâtiments où était implantée l'usine. Après tout, la mémoire collective produite par le travail associatif s'est façonnée à l'extérieur du territoire de l'usine : c'est dans les villages voisins où vivent actuellement les ouvriers qu'elle s'est construite. Les « anciens » ont parlé de « Paulilles » à travers leurs souvenirs. Certains sont retournés sur le site pour expliquer comment fonctionnait l'usine autrefois, mais leurs repères ne sont plus tangibles. Le fait qu'un espace comme une salle ou un bâtiment ne leur ait pas été dédié écarte la possibilité d'une continuité de la mémoire collective, qui aurait pu se greffer à la nouvelle destination du site. Le lien intrinsèque entre mémoire, espace, déplacement et lieux, énoncé par Halbwachs, ne s'instaure pas sur le site de Paulilles. La mémoire collective est déterritorialisée par rapport à son ancrage originel, car les ouvriers ne peuvent pas partager leur histoire, ensemble, sur les lieux et à travers les éléments qui ont fait sens pour eux. De plus, tous s'entendent sur ce point : sans l'initiative des acteurs associatifs militants, il n'y aurait pas eu d'exposition au sujet de la mémoire ouvrière, sur le site. L'exposition a été développée à partir des éléments collectés par ces acteurs. Ils ont donc eu un rôle prépondérant dans la construction de la mémoire collective. Au final, la valorisation du « patrimoine humain » de Paulilles a été produite par la société locale et a finalement trouvé une place, temporairement, à Paulilles par l'intermédiaire de l'exposition.

Tous les acteurs s'entendent pour dire que, sans le travail de l'Amic, Paulilles ne serait pas le site qu'il est actuellement.

3.2. De l'exposition à l'archive

La dernière étape qu'a réalisée l'association l'Amic est intéressante. Sachant qu'elle n'aurait qu'un avenir à moyen terme, avec l'exposition temporaire sur le site, elle a par la suite proposé de faire don de l'exposition aux archives départementales des Pyrénées-Orientales. En 2007, le Conseil Général responsable des archives départementales décide, après délibération, d'accepter ce don. Voici le rapport publié dans le bulletin de l'Amic, à l'hiver 2007-2008 (Annexe 108):

CONSEIL GÉNÉRAL DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

SÉANCE PUBLIQUE DU 30 juillet 2007

DÉLIBÉRATION N°64

OBJET : RAPPORT DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL
N°64

ACCEPTATION D'UN DON D'UNE EXPOSITION ET DE DOCUMENTS

RAPPORTEUR :

Christian Bourquin

DÉLIBÉRATION :

LE CONSEIL GÉNÉRAL

VU la délibération du 12 janvier 2007 du conseil d'administration de l'association l'Amic de Banyuls-sur-mer,

VU le rapport n° 64, son Président

DÉCIDE :

D'ACCEPTER le don de la part de l'Association Médiatrice d'Intérêt Collectif (A.M.I.C) de documents originaux, de reproductions de documents et de panneaux d'exposition au Conseil Général. L'inventaire de cet ensemble figure en annexe à la présente délibération.

La présente délibération a été adoptée en séance publique par 22 voix pour 8 abstentions.

Le vote a eu lieu à main levée. (Hiver 2007-2008, n° 67)

France Vetterlein explique ce moment important, et réitère le fait que l'exposition avait été montée sur des cartons et qu'elle est partie telle quelle aux archives : « *Et tout ça est parti aux archives départementales et ils les ont, paraît-il, laissées [les photos] sur les cartons!* »

Au terme de cette mobilisation, plusieurs constats ressortent. Premièrement, le travail d'engagement de l'Amic a fait prendre conscience aux décideurs qu'il fallait

organiser un événement orienté vers la mémoire ouvrière sur le site de Paulilles. Deuxièmement, il y a eu le constat d'un débordement mémoriel : l'urgence de récolter la mémoire et le regain d'intérêt par rapport à l'histoire de l'usine de Paulilles ont provoqué ce débordement. L'excès de données récoltées montre la nécessité qu'il y avait de réaliser cette collecte auprès des anciens ouvriers, mais pose aussi la question du devenir de cette mémoire. En effet, seulement une petite partie de l'exposition a pu être installée sur le site et a été retravaillée par une scénographe engagée par le Conseil Général, qui a conceptualisé une nouvelle exposition en proposant un abécédaire didactique à partir des données de l'Amic. Le « reste » du travail de l'Amic a été donné en tant que fonds d'archives, et a été accepté par les archives départementales.

Ce travail de mémoire a constitué un fonds archivistique sur Paulilles, mais n'était pas, au départ, destiné à se retrouver aux archives. Le don du travail de mémoire à l'institution archivistique a permis l'achèvement et l'aboutissement de cette « aventure », mais symbolise aussi une sorte de reconnaissance de la patrimonialisation sociale. Cette reconnaissance, qui fait, d'une certaine façon, de la patrimonialisation sociale une patrimonialisation institutionnelle, est produite par l'intermédiaire de l'archive, même si le travail de l'Amic n'était pas le fruit de la logique savante. Le fait que les archives acceptent de constituer un fonds avec le travail de l'Amic confère à celui-ci un statut institutionnel, qui rappelle la vocation « universelle » et « éternelle » dont se réclame la patrimonialisation institutionnelle.

Afin de poser les éléments de compréhension propres à cet événement qu'est le dépôt de l'exposition aux archives, j'aurai recours aux réflexions que développe Rautenberg dans son ouvrage *La rupture patrimoniale* (Rautenberg, 2003). Pour lui, la mémoire et l'archive sont deux sources de connaissance du passé, qui sont différentes mais qui entretiennent des relations dans leur constitution même. Selon lui :

- chacune d'entre elles doit être ramenée aux conditions de son élaboration;
- l'archive « est une mémoire figée dans le temps qui peut être interprétée suivant les problématiques du moment [...]. L'archive peut permettre de redécouvrir un événement, de retrouver les conditions de vie d'une époque »;

- la mémoire, quant à elle, « condense l’histoire des représentations sociales et individuelles qui se sont succédées et le rappel d’un événement qui a gardé du sens tout au long du temps qui s’est écoulé [...]. La mémoire inscrit forcément l’événement ou la période dans une durée qui existe par le sens que lui donne la société dans le présent ». (Rautenberg, 2003)

Ces éléments définitionnels « nous informe[nt] surtout sur la complexité des relations que les hommes entretiennent avec le passé » (*Ibid.* : 30). En ce qui concerne l’expérience de Paulilles, la mémoire devient, en tant que fonds d’archives, un outil de connaissance, mais aussi, une transmission assurée aux générations futures. Éternelle, mais figée, elle est extraite de son ancrage territorial, mais reste saisissable comme outil de connaissance historique. Une fois que la mémoire a été déposée aux archives, ses porteurs et ses passeurs font en sorte qu’elle conserve une fonction, qui s’inscrit par-delà le passé et l’avenir : elle s’éternise dans le présent. Nous pouvons rapprocher cette « mémoire transformée en fonds d’archives » du troisième temps du patrimoine, proposé par Schiele (2002). Ce troisième temps du patrimoine est *le présent sans futur ni passé, ou le temps de l’indifférence* : « Le troisième temps, en cours d’élaboration, risque bien d’être celui de “l’effacement de l’avenir”, donc celui de l’abolition du passé, au bénéfice d’un présent immuable » (Schiele, 2002 : 234). Selon Schiele, « tout est substituable à tout, car tout est un équivalent fonctionnel de tout » (*Ibid.* : 244). À Paulilles, l’archive se substitue à la mémoire, elle prend le relais, assure sa continuité sous une autre forme. L’archive peut d’une certaine manière préparer le travail d’oubli du passé de la société tout en assurant une forme de transmission de la mémoire au travers du silence du bâtiment de conservation archivistique.

3.3. Le don comme réparation de la dette de sens

Au final, cet acte de mémoire, comme patrimonialisation sociale, devient une composante de la patrimonialisation institutionnelle, bien qu’elle se soit construite à l’extérieur du cercle de concertation du comité de pilotage. Ce phénomène de mémoire produit par l’Amic et les anciens provoque un retournement de situation. Malgré le fait que le comité de pilotage se soit organisé, depuis 2001, autour d’une volonté commune de concertation avec la population et les associations, c’est en dehors de cette « concertation »

que les choses se sont jouées quand il s'est agi de construire le contenu de la patrimonialisation sociale.

Selon Ricoeur, « l'idée de dette est inséparable de celle d'héritage. Nous sommes redevables à ceux qui nous ont précédés d'une part de ce que nous sommes. (...) Payer la dette, dirons-nous, mais aussi soumettre l'héritage à inventaire ». (Ricoeur, 2000 : 108). L'étude du cas de patrimonialisation empirique de Paulilles « renseigne sur ceux qui ont patrimonialisé » (Morisset), plus que sur l'objet du patrimoine lui-même. L'étude renseigne donc sur des héritiers qui payent une dette symbolique à leurs ancêtres. Le fait que l'histoire scientifique et académique n'ait pas été accessible lorsque la société locale désirait en prendre connaissance, a donné l'impulsion nécessaire à l'association l'Amic pour qu'elle mène elle-même son propre travail de recherche mémorielle, à partir des « données et outils » trouvés sur le terrain. Ce constat nous amène à creuser davantage la piste de la patrimonialisation en tant que « théâtre d'actions inattendues et imprévisibles », qui s'immisceraient à travers des logiques autant sociales qu'institutionnelles. Il ne s'agit pas d'un processus qui obéit clairement à la science, au savoir des experts ou au sens pratique des ingénieurs, pas plus qu'il ne répond au pouvoir des élus ou à un modèle défini qu'il ne resterait qu'à appliquer comme un manuel technique. La construction de la patrimonialisation est un mouvement vivant, produit par l'action des femmes et des hommes et comporte, par le fait même, un caractère imprédictible. Le site de Paulilles est le vecteur résultant de toutes ces forces qui se rejoignent pour créer une osmose (entre l'histoire industrielle et la protection de la nature) qui, au départ, n'existait pas, mais qui a eu pour dénominateur commun l'intérêt qu'une société porte à son territoire (il suffit de songer à Joseph Travé et à la protection des espèces naturelles, au classement du site par le CCN-PO, à la mission du CPCV en ce qui concerne le développement culturel et l'éducation contre le nivèlement par le bas, à l'Amic, porteur et passeur de sens de la mémoire ouvrière). L'anthropologue Ben Naoum, spécialiste des questions d'immigration, s'intéresse à ce qui se joue dans une culture du passage; ses propos peuvent aussi éclairer le rôle qu'a joué l'Amic en tant que « culture du passage ». De la reconnaissance de la dette de sens émerge une culture du passage :

La maîtrise des rythmes et du sens ne s'enseigne pas. Elle se reconnaît, se diffuse, s'institue et se partage. Une des principales conditions d'émergence d'une culture

générale du passage est, justement, dans la reconnaissance de la *dette de sens* à l'égard des groupes sociaux qui ont largement contribué (...) à la création de la richesse économique et de la culture (...) dans les pays d'origine. (Ben Naoum, 2002 : 408)

À Paulilles, le travail de mémoire était une reconnaissance de la dette de sens, qui a contribué à la condition d'émergence d'une « culture du passage », un peu à la façon dont un rite de passage prépare à un nouveau commencement. Après l'analyse de la patrimonialisation sociale relative au cas de Paulilles, il est possible de voir qu'elle se traduit par plusieurs intentions, dont celle de collecter la mémoire et de dédier quelque chose aux ouvriers. Il s'agissait de « sauver ce qui est voué à la perte » (Debary, 2002 : 144). Mais, comme le souligne Octave Debary, la restitution de la mémoire doit-elle se comprendre comme « connaissance du passé ou délivrance d'une dette » ? (*Ibid.* : 149) Selon Debary, le travail de la mémoire est un travail d'oubli : « L'oubli comme retour, voilà le secret pour l'oublieuse mémoire qui ne se dit que pour s'oublier » (*Ibid.* : 149). Pour cet anthropologue, « la seule réponse que notre société fournit à la reconversion industrielle est la reconversion culturelle de son histoire par la théâtralisation de son oubli » (*Ibid.* : 168). Augé apporte une vision complémentaire à celle de Debary. Ce qui reste à la conscience comme traces mémorielles est « le produit d'une érosion par l'oubli. Les souvenirs sont façonnés par l'oubli comme les contours du rivage par la mer ». (Augé, 2001 : 29) Il rappelle que selon Freud « la cure psychanalytique est d'abord considérée (...) comme passant par le « remémoration » d'événements factuels et psychiques. » Avant d'oublier, il faut se remémorer.

À Paulilles, il semblerait que cette patrimonialisation sociale se soit prolongée sur plusieurs plans ce qui révèle une multiplicité des fonctions de celle-ci. Dans un premier temps, elle est devenue l'une des composantes inattendues de la patrimonialisation institutionnelle du site. Dans un second temps, elle a été transformée en fonds archivistique, possible outil de connaissance historique pour les générations futures. Enfin, dans un troisième temps, elle aurait délivré la population d'une dette. Apaisée, transformée et conservée aux archives, la production de mémoire de Paulilles, issue de la patrimonialisation sociale, trouverait-elle un sens dans l'oubli? La société est à présent délivrée de cette dette envers ses aînés, envers le passé, et aussi de cette dette encourue par la méconnaissance d'un temps historique rattaché au fonctionnement de l'usine. Après ce

travail de mémoire, la société est prête à devenir autre chose, à s'engager dans une nouvelle identité, sans rester hantée par « les fantômes de Paulilles ». Ce troisième temps de la patrimonialisation sociale de Paulilles serait alors celui de l'épreuve cathartique. (Quintane, 2012) Après l'exercice de la remémoration collective, la société peut accepter l'oubli, grâce à son propre travail. Ce travail de mémoire aurait alors servi de catharsis.

Conclusion du quatrième chapitre

Ce quatrième chapitre de présentation des résultats avait pour objet de présenter l'engagement des acteurs associatifs pour la préservation du patrimoine local, en donnant à lire leur interprétation de ce phénomène. Il ressort des analyses effectuées que cette préservation du patrimoine est un besoin nouveau des sociétés locales, devant l'accélération dite « surmoderne » du monde.

À l'occasion de la présentation de deux livres portant sur la société locale, il a été révélé que la collecte des témoignages des anciens apparaît comme une réponse au déclin de la transmission orale ancestrale. Le devoir de mémoire est devenu devoir d'écriture. La parole, qui n'est plus transmise par tradition orale, est transmise à jamais par l'écriture. Ce devoir de mémoire envers les ancêtres est, en fait, le signe d'une dette de sens : cette dette est ressentie par les descendants de Paulilles envers leurs ancêtres, qui, grâce au travail ouvrier qu'ils ont effectué à l'usine sur cinq générations, ont permis aux familles de s'instituer et de voir croître leur capital économique et familial.

Ensuite, a été abordée la question du don de ce travail de mémoire, forme symbolique de réparation de la dette éprouvée envers les ancêtres de Paulilles. Ainsi, l'association l'Amic, par l'entremise de son travail bénévole, qui a consisté à recueillir des témoignages et à rassembler des objets et des iconographies donnés par les familles, a permis de constituer l'exposition temporaire de la mémoire ouvrière, actuellement abritée par la maison de site de Paulilles.

Du point de vue de la littérature, la patrimonialisation sociale est souvent dite « éphémère », « molle », et produite par des amateurs et des militants, et elle se laisse engloutir par la patrimonialisation institutionnelle qui, elle, par opposition, est dite « dure », « éternelle », parce que produite par des experts et par le pouvoir officiel (Rautenberg). Or, dans le processus de patrimonialisation empiriquement observé à Paulilles, la logique dite éphémère de patrimonialisation sociale s'est battue pour s'institutionnaliser : elle se savait éphémère, par nature non publique, moins officielle et non institutionnelle et, pour survivre, elle prendra d'abord la forme d'une exposition sur le site, pour ensuite, doucement, se

constituer comme fonds d'archives officiel, avec lequel la force publique devra composer. Observons qu'ainsi, le mouvement de la transmission aux générations futures n'est pas rompu, tel qu'il aurait pu l'être, s'il était demeuré soumis à une seule logique éphémère. Nous assistons donc, en marge du processus de patrimonialisation officiel, qui attire massivement le regard des théoriciens, à l'apparition d'un processus second, qui se constitue en parallèle au premier, qui emprunte une voie inattendue et dont le jeu des acteurs locaux, qui autrement auraient été réduits au silence, s'ajoute à l'ensemble du processus.

Pourtant, à l'origine, les documents, iconographies et objets recueillis au fil de ce travail de mémoire n'étaient pas destinés à devenir choses archivistiques. On voit ici apparaître une sorte de filiation inversée, au sens où l'entendraient Davallon (le don du patrimoine) ou Morisset (*Les régimes d'authenticité*) – lorsque cette dernière rappelle qu'au final, la patrimonialisation renseigne plus sur ceux qui ont patrimonialisé que sur l'objet patrimonial en lui-même.

Bref, pour revenir à l'image du processus de patrimonialisation comme enchevêtrement complexe de projets moteurs, cette double patrimonialisation fonctionne ainsi : un ensemble de forces vectorielles donné, d'origine publique et émanant surtout des forces de gouvernance ou de gestion en place, choisit d'abord d'ignorer la volonté de mémoire ouvrière émanant des acteurs du milieu local. Ces derniers, au moyen d'une stratégie de don motivée par le désir d'effacer une dette symbolique, donnent naissance à une force vectorielle qui s'élabore doucement en sens contraire, capable de fléchir de façon significative l'impulsion du mouvement originaire de la force publique. Cette nouvelle force devient capable de rediriger le processus de patrimonialisation en cours dans une direction nouvelle, qui résulte de la somme des deux forces vectorielles opposées. Le tout mène à un état factuel de relatif compromis où, tant bien que mal, les artefacts ouvriers et l'effort de pérennisation de la dimension industrielle cohabitent sur le site, de façon peut-être temporaire, avec les autres efforts de protection.

Chapitre 5 - Visions du futur, réminiscences du passé et consensus mobilisateur chez les acteurs : entre résistance locale et devoir commun de vigilance

Ce cinquième et dernier chapitre de présentation critique des résultats, plus succinct, est d'une nature davantage conclusive. Il se divise en deux parties. La première partie rend compte des réactions actuelles des décideurs et des responsables du fonctionnement du site, depuis son ouverture en 2008. La deuxième partie s'intéresse aux effets résultant des combats menés par la société locale, et aux effets de la mission des propriétaires légaux du site (l'État) et des gestionnaires (collectivités territoriales).

1. Constats et réactions sur le fonctionnement du site depuis l'ouverture

Le site de Paulilles est ouvert au public depuis le 28 juin 2008. Pendant mon enquête de terrain, d'avril à octobre 2011, j'ai questionné la responsable du site et les gestionnaires au sujet de leur travail au quotidien et des enjeux auxquels ils ont été confrontés depuis l'ouverture du site. L'équipe du pôle aménagement et gestion des sites du Conseil Général, qui travaille au siège du Conseil Général à Perpignan⁴², a surtout évoqué le travail fourni à l'occasion de l'adhésion de Paulilles aux Grands Sites de France et de l'obtention du label (chapitre 1), tandis que la responsable du site, qui travaille tous les jours à Paulilles, a vécu, dans son quotidien professionnel, une tout autre réalité.

1.1. Un étonnant retour de l'histoire

L'objectif du site de Paulilles est de protéger l'environnement et d'accueillir le public. L'équipe d'accueil du site et la responsable travaillent à fournir aux visiteurs le meilleur service possible, tout au long de l'année. Le site est ouvert à tous et son accès est gratuit, ce qui ravit le public, qui peut profiter d'un lieu de promenade en nature et « goûter » à la culture locale, loin des grands centres de consommation. L'enquête menée

⁴² Perpignan est la préfecture du département des Pyrénées-Orientales et le siège du Conseil Général.

auprès des six visiteurs, bien que très peu représentative d'un échantillon consistant, révèle qu'ils sont enchantés par la beauté naturelle des lieux, par la qualité esthétique des bâtiments et par l'accès à la plage. Certains visiteurs, venant à Paulilles pour s'y promener, ont découvert sur place qu'il s'agit d'une ancienne dynamiterie. Au sujet des attraits culturels, l'enquête a montré que les visiteurs qui participent à la visite guidée comprennent mieux l'ensemble du site et sont interpellés par son histoire humaine locale et par son histoire générale, rattachée à celle du XXe siècle.

Marie-Laure Licari, la responsable du site de Paulilles, est particulièrement étonnée de la persistance de l'histoire sur le site, au bout de trois ans de fonctionnement, alors que l'usine a été détruite. Il reste deux caps, au nord et au sud, qui ne sont pas ouverts au public, mais qui suscitent des questionnements chez certains visiteurs. L'intérêt porté par les visiteurs au passé de Paulilles interpelle la responsable, dont le mandat est de travailler à la protection d'un site résolument tourné vers l'environnement :

Sur ce volet histoire, sur cette mémoire de l'histoire... C'est vrai que je pensais pas que ce... Comment dire? Que cette mémoire ouvrière et ce côté histoire seraient aussi présents sur le site alors que, effectivement, on ne voit plus l'usine, alors qu'on ne voit plus... On n'a plus d'ouvriers qui viennent sur site. (Marie-Laure Licari, responsable du site de Paulilles)

Les anciens ouvriers ne viennent pas spontanément sur le site pour s'y promener. Il ne s'agit pas d'un lieu où la population locale peut développer ses propres activités; elle y a accès, au même titre que les autres visiteurs. Ce site classé est, en tant que « bien national », un « monument naturel national », par définition public et ouvert à tous, comme le font remarquer les gestionnaires qui sont impliqués dans le Réseau des Grands Sites de France. Le fait que Paulilles ne soit pas classé au niveau historique, mais « surprotégé » au niveau des classements environnementaux, fait en sorte que la gestion du site doit se tourner de plus en plus vers un avenir écologique. Pourtant, les personnes qui contactent les gestionnaires et même le propriétaire, le Conservatoire du littoral, le font à propos de la dimension historique du site. Bien qu'il est nécessaire « d'oublier le Paulilles d'avant », comme le disent les professionnels qui font fonctionner le site depuis trois ans, cette persistance de l'histoire reste un phénomène étonnant :

... je reçois des mails de gens qui me disent : « je suis l'arrière-petite-fille de Monsieur un tel qui a travaillé à l'usine ». (...) Et donc c'était l'arrière-petite-fille d'un des directeurs qui avait travaillé dans les années 1920! Un truc de fou quoi! (Marie-Laure Licari, responsable du site de Paulilles)

Ils sont également contactés par d'autres institutions muséales à propos du volet historique du site :

on est de plus en plus contacté par d'autres gens qui gèrent d'autres sites Nobel, carrément! Donc soit des anciens sites Nobel ou des sites industriels, où, pareil, des gens ont mis en place une réhabilitation des sites et avec une version sur le public comme nous, ils veulent avoir des échanges avec nous! (...) Et c'est là aussi que je me dit : « Purée...! » ...y'aura toujours ce volet histoire qu'on peut pas... Qu'on peut pas mettre de côté. Parce que de toute façon... depuis... Ça fait maintenant trois ans que le site a ouvert, pour autant, les gens viennent à Paulilles, parce qu'il y a aussi l'histoire quoi! (Marie-Laure Licari, responsable du site de Paulilles)

Étonnamment, des personnes contactent les responsables pour échanger, voire même établir des collaborations, mais l'objectif du site n'est pas de se développer sur le plan historique, ni de mettre en valeur son patrimoine industriel. Jean-Claude Armand, délégué de rivage du Conservatoire du littoral, s'étonne également de voir qu'au bout de trois années d'ouverture du site, des personnes s'intéressent encore à l'usine :

Bon, moi, je ne veux pas qu'on oublie, mais en même temps, je ne veux pas qu'on fige cette mémoire. Mais... Et ce qui est étonnant c'est que le fait que Paulilles ait été réaménagé... Et y'a une quantité de gens qui s'intéressent et j'ai encore reçu un mail d'un type qui cherche des choses sur l'usine. Ah oui, c'est vraiment étonnant quoi! (Jean-Claude Armand, délégué de rivage du Conservatoire du littoral)

Armand dit qu'il ne « veut pas figer cette mémoire », qu'elle est tout de même importante, mais qu'elle n'est pas l'élément déterminant de Paulilles. Il voit dans cette mémoire un aspect transitoire, le temps d'apaiser une génération d'ouvriers et leurs descendants.

L'idée de « figer » est souvent ressortie dans les entrevues, pas au niveau de la mémoire, mais au niveau du « site classé » et des « couches de classement ». En effet, les acteurs de la société locale disent souvent « site classé/site figé », car ils ne peuvent « rien y faire », « rien développer comme activité » à Paulilles. Pour la première fois, durant l'entretien avec Jean-Claude Armand, j'entendais le mot « figer » comme étant associé à la mémoire. Selon Armand, c'est la mémoire qui fige le site, et non la protection par les

classements. Derrière les représentations que se font les différents acteurs, se profile quelque chose d'étrange, qui fait que la rationalité portée par l'autre est toujours « figée », « immobile », « non vivante », non propice à être développée, tandis que la rationalité portée par soi est justement « vivante », « porteuse de sens ». Comme si les acteurs qui portent certaines forces motrices pensaient systématiquement que la rationalité de l'autre est « vide », voire « morte ». L'émergence de ces résultats, à l'analyse de mes données, m'a donné l'impression qu'une difficile voire impossible cohabitation se faisait à Paulilles. Telle une « Jérusalem locale », Paulilles doit répondre à toutes les rationalités qui l'investissent. La volonté de rendre un site complémentaire, en recréant une osmose qui, au départ, n'existait pas, laissait déjà entrevoir les difficultés qui pouvaient se présenter dans le quotidien de l'équipe gestionnaire d'un tel site. Entre l'appropriation locale et le bien national, le compromis s'annonçait et s'annonce difficile.

1.2. La restitution d'objets de l'usine sur le site

La persistance de l'histoire sur le site est renforcée par des objets que les anciens y rapportent. Marie-Laure Licari mentionne également, dans l'entretien, que le Conseil Général a décidé d'accepter des objets que les anciens ouvriers possédaient chez eux. Après l'ouverture de l'usine, sporadiquement, certains ouvriers proposaient d'y ramener des objets :

[...] encore il y a des anciens qui passent et qui nous ramènent des objets qu'ils ont gardés chez eux ou des documents qu'ils ont retrouvés. Et donc, à chaque fois, comme ça, il y a des gens qui nous ramènent des choses, de temps en temps comme ça, on voit arriver des gens, un coup avec des anciens bulletins de salaires, un coup avec un ancien bout de machine, des sabots, un coupon (Silence.). (Marie-Laure Licari, responsable du site de Paulilles)

Cette restitution des objets liés au travail, par les anciens ouvriers, montre que, pour eux, le seul endroit où ces objets doivent retrouver, c'est « à Paulilles ». Malgré la déception éprouvée par les ouvriers quant au résultat final de l'aménagement du site, le lieu reste immanquablement l'usine où ils ont travaillé; ils sont attachés à ce lieu comme ils étaient attachés à l'usine, même si l'usine est à présent détruite. Ce retour des objets à Paulilles a un sens pour eux. Philippe Jacquet évoque l'anecdote significative de la cloche de Paulilles, qu'une ancienne ouvrière a rapportée sur le site, peu de temps avant son décès. Ce symbole

de la cloche a été très fort, pour l'équipe gestionnaire, car elle représentait le temps du travail à l'usine. Il s'agit de la cloche qui faisait rentrer et sortir les ouvrières et ouvriers de l'usine, et qui faisait alterner le temps du travail avec le temps de la vie familiale et sociale :

Une ancienne ouvrière de Paulilles, une mamie, nous a remis la cloche de l'usine. Ça, c'est un truc fabuleux! (...) cette dame avait emporté la cloche et elle l'a toujours gardée chez elle, en souvenir, parce qu'elle était très attachée à leur usine, vraiment, la leur, c'était vraiment leur usine. Et elle nous a remis cette cloche pour qu'on la remette en scène sur le site de Paulilles. Et on l'a remise en scène et en bonne position, on l'a mise à l'entrée du site, à la maison de site. (Philippe Jacquet, chef du pôle aménagement et gestion des sites du Conseil Général)

Ainsi, une petite collection d'objets du travail se constitue à Paulilles. Le don des objets, par les anciens ouvriers, est signe de récompense pour l'équipe du Conseil Général qui, bien qu'il prétende, pour l'instant, ne pas avoir de place où exposer ces objets, les garde et les collectionne précieusement :

On a une petite collection d'objets, bon pas énorme (...) C'est quelques trucs du travail, quelques objets, enfin, etc. (...) y'a plein d'autres gens qui nous ont donné des objets, des choses qu'on a récupérées et qu'on collectionne bien précieusement. Des choses qu'ils avaient gardées jusque-là chez eux (...) finalement le site même si effectivement on n'a pas fait rien que l'histoire et toute l'histoire et qu'on s'est pas enfermé dans la nostalgie, on a quand même refait un site naturel, touristique, etc. On n'a pas laissé l'usine en l'état, on a tout démoli mais y'a une restitution (Philippe Jacquet, chef du pôle aménagement du Conseil Général)

Jacquet se rend compte que, malgré cette intention volontaire, de la part des décideurs, de ne pas s'enfermer dans la nostalgie, l'attachement des ouvriers à Paulilles provoque un retour des objets liés au travail sur le site, malgré la destruction de l'usine. L'avenir dira quelle valeur prendront ces objets et comment le gestionnaire va choisir de les valoriser. Pour le moment, l'étonnement croît en face de l'intérêt que manifestent les visiteurs pour l'histoire, des autres professionnels qui demandent des collaborations avec le site de Paulilles, et de ces objets liés à l'usine que rapportent les anciens ouvriers.

1.3. Paulilles : une identité difficile à effacer

La dernière réunion du comité de pilotage, en 2009, a souvent été évoquée par les acteurs associatifs, car elle a marqué une étape importante, celle de la fin de la concertation

avec la population locale. La lutte « jusqu'au-boutiste » des acteurs associatifs et leur participation aux réunions du comité avaient pour objectif de « garder la personnalité » de Paulilles. Cette notion de « personnalité », d'« identité », du site a resurgi souvent dans les propos des acteurs :

La dernière réunion de comité de pilotage (...) monsieur Garridou de Port-Vendres qui est à l'association Culture et Patrimoine a dit (...) : « vous êtes en train de nous dire... de nous faire des propositions, mais qui s'adressent à n'importe quel lieu sur la côte française, Paulilles n'existe pas dans votre discours! » Rien n'était personnalisé! (...) il y avait un souci de garder Paulilles personnalisé. L'usine, l'histoire humaine, l'histoire industrielle! Et ça, je pense qu'à chaque fois, on a contré des projets bateaux. (Annie Llambrich, membre de l'association l'Amic)

Ce souci de voir Paulilles personnalisé, de garder « l'âme du site », s'estompait peu à peu, et les acteurs locaux n'étaient pas d'accord avec la nouvelle orientation que prenait Paulilles. La volonté, de la part des responsables, d'effacer l'identité, l'aspect humain du lieu n'était pas acceptable. L'idée de faire de Paulilles un lieu « comme n'importe quel autre lieu » était impossible, surtout après tant d'années de lutte. Comme le souligne Annie Llambrich : « on a contré des projets bateaux ». En vingt ans, bien des luttes ont été menées pour sauver Paulilles; l'ouverture du site l'a réduit à « un simple site qui accueille du public ». Oscillant entre colère et désolation, la population locale ne s'occupe plus de Paulilles, et tient un discours désengagé : « *Maintenant, ils font leur truc* », « *ils font ce qu'ils veulent* », « *ils font une publicité énorme* ». Pourtant des réminiscences du passé font surface, par l'entremise de personnes ou d'objets, forçant les responsables à maintenir le consensus entre mémoire et environnement. Après trois années de fonctionnement du site, ce que les acteurs locaux appellent « le détournement d'un patrimoine historique » ne se produit pas si simplement. Le passage d'un lieu industriel à un lieu touristique se fait lentement, et certains des acteurs locaux pensent qu'il sera impossible d'effacer ce qui est imprégné à Paulilles. Les sémiophores dispersés sur le site, vestiges tangibles d'un monde invisible, constituent un paysage palimpseste, et à l'image des traits de caractère, font l'identité de ce territoire. Christine Salles, pense que l'effacement de l'histoire de Paulilles, dans le futur, va se révéler impossible :

C'est ce qu'on appelle un paysage palimpseste (...) on peut pas non plus effacer la personnalité, je dis la personnalité et c'est fort, mais la signification d'un lieu pour une population. C'est pas possible ça. Y'a des choses comme ça, tu crois que ça a été

oublié, mais c'est pas vrai! Parce qu'il y a toujours quelque chose qui va resurgir, qui va te ramener à cette histoire, un lieu, il n'est pas là par hasard, la société humaine ne constitue pas des choses par hasard, elle constitue des choses parce qu'elle en a besoin. (...) Mais ce site, il a été tellement imprégné que, à mon avis, tu peux pas l'effacer, mais c'est qu'un avis personnel. (Christine Salles, doctorante en histoire de l'art, guide-conférencière)

1.4. « La Montagne » : le seul avenir de la mémoire

En référence au titre du projet de réhabilitation « L'avenir d'une mémoire », les acteurs locaux disent que le seul « avenir de la mémoire » est à la « Montagne ». « La Montagne » est le cap sud du site, où se faisait le « démarrage » de la préparation des mélanges, pour la fabrication de la nitroglycérine, puis de la pâte à dynamite. Le cœur de la fabrication se faisait sur ce cap, qui présente une importante structure de patrimoine industriel. Cette partie est indestructible : il s'agit d'une architecture de génie civil creusée à même la montagne, dont elle fait partie intégrante. Détruire cette architecture reviendrait à détruire le cap sud.

Durant la première phase de réhabilitation du site, en 2008, 17 hectares sur 32 ont été aménagés. Les 15 autres hectares s'étalent sur les deux promontoires du cap nord et du cap sud, et il n'y a pas eu d'annonce officielle des décideurs quant au moment où il sera possible d'ouvrir la suite du site. Comme elle était encore interdite au public, en 2011, alors que je menais mon enquête de terrain, j'ai questionné les décideurs afin de savoir ce qu'ils comptaient faire du cap sud, c'est-à-dire de « la Montagne ». Les élus ont répondu : « *tout va dépendre de la prochaine enveloppe budgétaire* ». Le propriétaire et le paysagiste, quant à eux, proposaient une sécurisation du lieu, en vue d'une ouverture prochaine au public. Le public semble très intéressé de découvrir ce bâtiment de génie civil à ciel ouvert. « La Montagne » est donc devenue le nouveau lieu où se cristallisent les intentions des acteurs, mais représente surtout le seul endroit du site où l'on pourrait proposer une interprétation historique du patrimoine industriel spécifique à Paulilles. Une visite guidée de cet endroit pourrait rétablir la cohérence de toute la « chaîne opératoire » de la fabrication de la dynamite. Les acteurs qui se sont investis pour la sauvegarde de l'histoire de Paulilles voudraient bien que cette partie soit enfin restaurée, afin d'y retourner. Les ouvrières et

ouvriers aimeraient y voir une muséographie qui montrerait comment ils travaillaient, comment ils fabriquaient la dynamite.

Pour Joseph Travé, le plus important, en ce qui concerne Paulilles, c'est ce qu'*« il reste à faire »*, comme si la première phase de travaux n'avait été qu'une période transitoire. Pour lui, Paulilles n'est pas terminé :

Ce que je voudrais, c'est qu'on finisse la restauration des deux promontoires. Cap Nord et Cap Sud. Voilà ce qu'il faut, c'est arriver à ça, parce que pour moi, c'est pas terminé. Alors que c'était peut-être les choses les plus intéressantes à faire. Pour l'instant donc c'est fermé au public, parce que c'est dangereux, etc. (Joseph Travé, président du CCN-PO)

Il en va de même pour Emmanuel Justaféré, qui a fait son diplôme d'architecture sur Paulilles et qui est membre de l'association Culture et Patrimoine en Côte Vermeille. Dans son diplôme, il a proposé un scénario de sauvegarde des bâtiments de l'usine et appuie, lors de l'entretien, l'idée que le seul avenir de la mémoire est à « la Montagne » :

Ils appellent ça « L'avenir d'une mémoire » et ils abattent tout ce qui est la mémoire? (...) Le seul avenir de la mémoire est à « la Montagne ». Le plus important à Paulilles n'est pas encore traité. (Emmanuel Justaféré, architecte, intervenant à l'association CPCV)

L'aspect humain de Paulilles revient de façon récurrente : « abattre la mémoire », pour Jusfatre, signifie en fait « détruire les bâtiments » qui étaient, au niveau de la configuration du site, « en bas » de « la Montagne ». Les quatre-vingt-dix bâtiments détruits, sur les 17 hectares réhabilités, dans la première phase du projet, étaient des bâtiments de type moderne. Souvent jugés « vétustes », car construits au moyen de matériaux peu coûteux, ils ne représentaient pas, selon les décideurs (mais aussi d'autres personnes, parmi les citoyens), un intérêt architectural digne de conservation. Leur minimalisme fonctionnel avait en fait pour but de permettre une reconstruction rapide, en cas d'explosion. Pourtant, la qualification de lieu « incarné », pour évoquer ces bâtiments, apparaît chez les acteurs qui apprécient l'histoire de l'architecture. Selon eux, ces bâtiments symbolisaient l'époque du « fonctionnalisme ».

Pour ce qui est de « la Montagne », Christine Salles propose d'interpréter ce paysage unique comme un immense bâtiment à ciel ouvert :

« la Montagne » du fait même de sa géographie, là on va avoir sur 500 mètres de long, on a une usine à ciel ouvert. (...) il faut se dire que le cap sud, que les ouvriers appelaient « la Montagne », et bien c'est un bâtiment à ciel ouvert. Et là, on va voir tous les postes de fabrication se succéder les uns derrière les autres exactement comme on aurait dans un bâtiment fermé. Et donc là, on se retrouve avec une lecture de paysage qui est énorme d'une usine de 500 mètres de long. (Christine Salles, doctorante en histoire de l'art, guide-conférencière)

Jean-Claude Armand propose, au sujet de « la Montagne », de l'interpréter en tant que patrimoine paysager :

Et puis ce qui est amusant c'est que, c'est pas des bâtiments, c'est du génie civil, c'est des tunnels. Mais moi je pense qu'on est... Euh...Moi je réagis vis-à-vis de cette montagne non plus comme devant le réservoir d'un patrimoine industriel, mais devant un patrimoine paysager. Ce paysage est totalement façonné par cette industrie que c'est le paysage qui devient important. (Jean-Claude Armand, délégué de rivage au Conservatoire du littoral)

Toujours selon Armand, l'intervention sur « la Montagne », dans le but de sécuriser le lieu afin de l'ouvrir au public, doit être très limitée, et il faudrait à peine « toucher le paysage » :

La montagne, aujourd'hui, elle est fermée au public pour des raisons de sécurité uniquement, qui sont liées aux cheminements et aux ferrailles qui sont partout. Euh... Personnellement, je pense que ce qu'il y a à faire est très limité... Très limité. Moi je promeus l'idée qu'on peut déjà l'ouvrir très rapidement avec des visites encadrées. (...) Y'a pas grand chose, il faut très peu toucher le paysage, il faut le laisser comme un endroit justement qu'on n'a pas touché, qui est un témoin de l'activité qu'il y avait à l'époque. (Jean-Claude Armand, délégué de rivage au Conservatoire du littoral)

Philippe Deliau, le paysagiste concepteur du projet « L'avenir d'une mémoire », partage le même avis que Jean-Claude Armand :

[...] le cap sud qui est, pour moi, la dernière tranche qui reste à faire c'est-à-dire que, là par contre, on sera plutôt dans une... Dans une... Réalité...Existante, liée à l'existant, c'est-à-dire que moi... je veux pas qu'on touche. C'est-à-dire qu'on ne touche pas les choses, voilà! (...) on restaure ce qui est abîmé, on conforte (...) mais voilà, là par contre on montrerait le... La façon dont les gens travaillaient sur place. (Philippe Deliau, paysagiste Alep)

J'ai questionné les acteurs afin de savoir les dates précises de l'ouverture de « la Montagne ». Quand serait-elle ouverte au public? Mais je ne suis pas arrivée à obtenir une

réponse claire. L'idée centrale rapportée était que cela devait se faire rapidement, en raison des interventions limitées, sans pour autant qu'on en fasse une priorité. En écho aux réponses fournies par les dirigeants du site, j'ai pensé aux anciens ouvriers, qui me disaient qu'ils seraient contents d'apprendre que « la Montagne » serait conservée en l'état. Seulement, en raison de leur âge avancé, il n'est pas dit qu'ils auront l'occasion de voir ce lieu ouvert, proposant une interprétation de leur passé et de leur travail. Philippe Jacquet, du Conseil Général (collectivité territoriale gestionnaire du site), confirmait l'ouverture non immédiate du cap nord et du cap sud, stipulant que la priorité, dans un premier temps, était de gérer le site et de le préserver. Le travail d'adhésion au Réseau des Grands Sites de France a pris énormément de temps à l'équipe du pôle gestion, et la suite de la réhabilitation du site dépendra également du prochain budget. Jacquet affirme que le Conseil Général en tant que gestionnaire est au courant de ce qu'il faut faire afin d'intervenir sur les caps nord et sud, et que cela prendra le temps nécessaire :

Le reste on le fera, on y arrivera voilà! C'est pas un souci ça! Ça prendra le temps que ça prendra, le cap nord et le cap sud, ça prendra le temps que ça prendra, ça c'est pas un souci. Le cap nord et le cap sud, l'ancienne chaufferie (...) bon tout ça, ça se fera. Mais voilà, en attendant, à minima, maintenant, c'est gérer, c'est préserver, voilà! On maîtrise, on est, entre guillemets, « chez nous ». (Philippe Jacquet, chef du pôle aménagement et gestion des sites du Conseil Général)

Le terme « *chez nous* », utilisé par Jacquet, confirme les problèmes de cohabitation qui règnent à Paulilles et qui rendent difficile le partage du site. Une certaine tranche de la population locale, s'étant appropriée le site par une tradition d'occupation officieuse durant la période de la friche industrielle, revendique également le fait que « *Paulilles, c'est à nous* ». Une autre tranche de la population locale s'est légitimement appropriée le site, en disant « *on l'a sauvé, parce qu'on s'est battu* ». Ces conflits de territoire rappelant cette idée que Paulilles représente une sorte de « Jérusalem locale ». Tous ces points de vue revendiquant l'appropriation du site ont émergé dans les données récoltées durant l'enquête, laissant apparaître une relation d'opposition entre « possession/dépossession ». La population locale avait encore le sentiment de se faire déposséder et refusait de cautionner cette dépossession. À la lumière du thème de la résistance grecque, proposé par la sociologue Antigone Mouchtouris dans son ouvrage *Sociologie de la culture populaire*, il est possible de retrouver, dans l'analyse du discours de la population locale, à Paulilles, ce sentiment d'être « occupé » par un envahisseur. La force publique a toujours été perçue

comme un envahisseur, soumettant la population locale à des pressions et des dépossession, au sein même de son territoire. L'usage des notions de « nous » et de « ils » est très clairement opposée dans les entretiens selon les groupes interrogés (Ouvriers/Population locale; Institutions représentant la force publique). « Dès la naissance de la conscience du possible, les sujets de cet espace social se sont nettement définis à travers le *Nous* et le *Ils* en tant qu'éléments opposés (...) » (Mouchtouris, 2007 : 103). « *Nous* », pour signifier les locaux et « *Ils* », pour désigner les décideurs de la force publique. Et vice-versa lorsque la force publique parle au « nous » et empreinte le « ils » pour parler des locaux.

L'autre dimension qui a surgi à l'analyse de mes données est un déplacement du caractère « urgent » des choses. L'urgence des pouvoirs publics à obtenir les financements européens de 2006 les avait poussés à valider un projet et à ouvrir le site pour 2008 ceci dans un travail de course contre la montre qui fut intense. Après l'ouverture, l'urgence s'était apaisée, pour laisser place à la gestion et la protection du site au quotidien : « *maintenant on a le temps, on sait faire* » (Deliau; Jacquet). À présent, l'urgence s'est accélérée du côté de la société locale et des anciens ouvriers qui, pour la plupart octogénaires, ne verront pas le site entièrement réhabilité, notamment la partie de « la Montagne » qui leur si chaire, et ne pourront pas retrouver un usage de ce lieu auquel ils étaient si attachés.

2. Résistance locale, vigilance commune et transmission aux générations futures

Cette deuxième partie du chapitre 5 s'intéresse aux effets résultant des combats menés par la société locale, et aux effets de la mission du Conservatoire du littoral et du Conseil Général. Cette responsabilité partagée par tous de continuer à préserver le littoral français et, plus spécifiquement, l'identité du site de Paulilles reste le consensus permanent à établir pour l'avenir du site. Malgré l'importante dimension des conflits qui ont façonné la patrimonialisation de Paulilles, un objectif commun est partagé celui de la transmission aux générations futures.

2.1. Une victoire contre le béton

La dimension la plus importante qui ressort du discours des répondants est cette victoire contre le bétonnage de la Côte Vermeille. Paulilles témoigne de la possibilité de lutter contre la rationalité immobilière, qui détruit le caractère sauvage des espaces naturels :

Je crois que sur la côte y'a un problème de bétonnage, c'est toujours pareil, les politiques touristiques, quand ils auront compris qu'ils fonctionnent sur ce bétonnage... Et Paulilles est un exemple contre ce bétonnage! Alors que les autres lieux, ils font fuir les gens au lieu de les attirer, de plus en plus y'a une conscientisation (...) Les gens, ils veulent du naturel, ils veulent des coins préservés, ils veulent des espaces et puis voilà quoi. (Annie Llambrich, membre de l'association l'Amic)

Paulilles symbolise cette mutation du tourisme balnéaire, aux espaces construits remplis d'immeubles, vers un tourisme naturel, qui met l'accent sur la protection des richesses et des beautés naturelles. Pour Annie Llambrich, l'exemple de Paulilles est un atout de la Côte Vermeille, auprès d'une population touristique en train de changer ses pratiques.

Pour Emmanuelle Fradet, le plus signifiant, à Paulilles, est d'abord la lutte des citoyens contre le projet de marina de Jean-Claude Méry. Selon Fradet, il existe peu d'exemples de lieux qui ont ainsi pu être préservés :

Ben je connais pas beaucoup d'exemple dans le genre où les promoteurs immobiliers, c'est eux, les perdants! Ça me fait très, très plaisir! (Rires.) (...) le fait qu'il y ait des gens très largement avant qui se soient battus pour pas que ça devienne une marina de luxe. Là, je reviens dessus mais là quand même c'est vachement fort! Là, chapeau bas les mecs...! (Emmanuelle Fradet, membre de l'association l'Amic)

La gratuité et l'accessibilité à tous d'un endroit qui a été « sauvé du bétonnage » sont les principales victoires que la population reconnaît à Paulilles.

Durant la passation des entretiens, je me suis rendu compte que très peu de personnes savaient exactement ce qui s'était passé à Paulilles, pendant l'affaire Méry, peu de témoins connaissaient les actions qui avaient été menées par l'association de Joseph Travé (le CCN-PO). Cette histoire fondatrice se révèle comme un tout homogène, qui permet d'affirmer que les promoteurs immobiliers étaient les vrais « perdants » de

l'histoire. Les acteurs soulignent également le fait que la catastrophe écologique a été évitée, étant donné que la marina n'a pas été implantée à Paulilles.

2.2. Résistance locale et défense du territoire

La défense de la mémoire ouvrière, suscitée par le travail de l'association l'Amic, peut être rapprochée des analyses sur la construction de la résistance, proposées par Antigone Mouchtouris. Selon Mouchtouris, « la culture populaire, production d'une certaine époque, est porteuse de termes qui font référence aux événements de la résistance. Elle est l'expression du quotidien et narre des faits historiques » (Mouchtouris, 2007 : 86). L'analyse que propose l'auteur de la résistance comporte trois éléments déterminants : la situation d'occupation, la résistance comme réaction, et les procédés poétiques (*Ibid.* : 87). Ces trois éléments se retrouvent de façon cyclique dans les différentes périodes de résistance qui ont marqué Paulilles. Ainsi la sauvegarde de Paulilles est perçue par les acteurs du tissu associatifs comme une allégorie de la « Résistance locale ». Depuis la résistance contre le premier envahisseur représentant la rationalité immobilière, à la résistance contre un nouvel envahisseur, plus subtil mais tout aussi menaçant, la force publique, la société locale a dû, au cours de chaque période, déployer son arsenal résistant et concocter des stratégies de lutte, en utilisant sa propre force créatrice pour démontrer l'amour de son territoire. La poésie et la création littéraire, pour parler d'un lieu comme Paulilles, ont souvent été utilisées comme des armes pacifiques afin d'affirmer la légitimité de sauvegarder les beautés naturelles et les grandeurs historiques et identitaires de ce territoire.

La résistance locale, prônée par le sous-titre du bulletin de l'Amic, « *Les Banyulencs parlent aux Banyulencs* », faisant écho à la phrase de la Résistance Française des forces alliées, pendant la Deuxième Guerre mondiale, « *Les Français parlent aux Français* », me donnait, dès mon enquête de terrain, des indices sur cette allégorie de la résistance qui animait les militants associatifs. Ce symbole de résistance locale donnait un statut politique particulier aux actions menées par cette association banyulencque : elle pouvait dénoncer ce qui n'allait pas dans le village et dans le canton. Selon Glevarec et

Saez, « traditionnellement, les associations sont vues soit comme des espaces de sociabilité autonomes, lieu d'une intégration centripète autour d'un projet ou d'une autorité, soit comme un outil d'alignement entre la municipalité et la cité, ayant la charge d'une fonction de relais entre l'action municipale et les usagers, entre la société civile et l'État » (Glevarec et Saez, 2002 : 35). L'Amic avait, quant à elle, cette particularité d'assurer le lien social par cette fonction de relais entre les citoyens, pour les « gens de Banyuls », pour eux, entre eux. L'Association Médiatrice d'Intérêt Collectif (Amic) avait également un rôle d'intégrateur social, puisque les concitoyens qui n'étaient pas « originellement » de Banyuls pouvaient s'impliquer dans la vie sociale locale et faire entendre leurs voix, grâce à ce bulletin de liaison de l'Amic. Ça a été le cas d'Emmanuelle Fradet, venue à Banyuls parce qu'elle y suivait son compagnon, et qui a par la suite largement contribué au projet de mémoire ouvrière sur Paulilles :

Ça m'a permis pour une partie de m'intégrer dans le village parce que j'avais prouvé par mon travail, par ce que j'avais fait, que je m'intéressais à eux, que je m'intéressais à leur histoire, à l'histoire de cette région et que j'étais prête à la défendre. Parce que y'a de ça aussi! Et que c'est pas parce que j'étais pas née ici que j'étais pas capable de défendre une idée. (Emmanuelle Fradet, membre de l'association l'Amic)

Emmanuelle Fradet, de l'Amic, apporte un témoignage intéressant, qui permet d'appuyer la notion de résistance locale, et de comprendre la défense de la culture populaire ouvrière qu'elle a menée auprès des institutions représentantes du pouvoir, qui n'avaient aucune connaissance de l'histoire humaine de ce lieu :

défendre la mémoire ouvrière, et bien quand le projet a commencé à prendre place au niveau du Conseil Général, il a fallu qu'on se batte pour qu'il y ait le musée de la vie ouvrière (...). Et là, ils se sont rendu compte que, oui, ça intéressait et qu'il fallait peut-être faire quelque chose. Donc, c'est ça se battre. (...) Mais démontrer qu'il ne fallait pas faire de cet endroit qu'un endroit ludique et de promenade (...) Au départ y'avait rien de prévu sur la mémoire ouvrière et le bouquin est sorti à temps et on s'est dépêché pour qu'il y ait l'expo, pour démontrer qu'il y avait... (...). (Emmanuelle Fradet, membre de l'association l'Amic)

Paulilles est un lieu de revendication politique au quotidien pour Emmanuelle Fradet, qui dit y amener les personnes et amis afin de leur présenter cet endroit comme un symbole de résistance locale. Paulilles est également, selon elle, un lieu de prise de conscience de la « vraie histoire », celle de l'industrialisation ou de la colonisation française n'ayant pas toujours respecté les vies humaines :

Et puis Paulilles est devenu un lieu que j'aime bien montrer à des gens qui ne sont pas d'ici. (...) pour faire prendre conscience aux gens que l'histoire elle est là. (...) pas celle qu'ils ont appris à l'école, mais la vraie, le fait qu'on a fait venir ici des Annamites, qu'ils ont sauté avec de la dynamite et qu'ils sont dans des fosses communes, et qu'on a fait ça parce qu'on était un empire colonial et qu'on a pu se permettre ça. Pour moi, c'est un lieu de revendication politique au quotidien (...) Paulilles, c'est la preuve vivante de ce qui s'est passé dans l'histoire de France. (Emmanuelle Fradet, membre de l'association l'Amic)

Par contre, Emmanuelle Fradet déplore qu'il n'y ait pas d'activités culturelles plus vivantes sur le site; elle pense que le site n'est pas suffisamment « vivant » et reproche un peu aux autorités cette logique de « site classé/site figé » qui empêche de développer des choses intéressantes pour tous :

Marier la culture à ce patrimoine, le faire vivre, que les gens ne soient pas morts pour rien! Les gens, ils sont morts pourquoi?? Pour le fric! Pour une industrie! Et ben qu'on en fasse quelque chose de vivant où les gamins, ils puissent aller...(Emmanuelle Fradet, membre de l'association l'Amic)

Les personnes interrogées qui aiment retourner à Paulilles et y amener de la famille ou des amis apprécient la qualité de ce lieu, où il est possible de se promener, de raconter une histoire qui leur est chère, mais le manque d'animation culturelle, de lien social sur le site les empêchent de jouir de ce lieu comme ils le souhaiteraient.

2.3. Une logique de démarchandisation pour assurer la protection des espaces naturels

L'autre grande victoire de Paulilles est la victoire contre la « *disneylandisation* » et la « *cocalisation* » de cet endroit emblématique de la Catalogne Nord. La notion de « respect du lieu » est importante, pour la population locale, qui veut faire perdurer le respect des générations d'ouvriers qui ont travaillé dans cette industrie chimique et de ceux qui y ont perdu la vie. Bien que Fradet propose des activités culturelles pour animer le site et le rendre « vivant », il est important de souligner que ces activités seraient libérées de toute logique marchande et de toute « *pollution économique* ». Le tempérament de contestation des « gens du pays » les poussent à lutter de façon continue contre une rationalité dominante, celle de l'« américanisation » du monde. Annie Llambrich retient de

cette lutte le fait que la société locale se soit battue pour ne pas voir Paulilles se transformer en centre de consommation outrancière :

... il y a un respect du lieu! Y'a quelque chose qui transpire de l'ordre de bon ben... « C'est pas que touristique », y'a pas de coca-cola d'un côté, y'a pas d'enseignes publicitaires, ça bon... On s'est battu pour ça! On s'est battu! (...) Donc y'a... Une sorte de respect du lieu quoi. Moi je vois que c'est palpable, les éléments, la mer, les arbres conservés. (Mme Llambrich, membre de l'association l'Amic)

Ce lieu, qui rend possible l'agrégation de luttes protectrices, fait triompher au final l'histoire et l'environnement contre l'aspect mercantile. Bien que les rationalités de l'histoire et de l'environnement soient en compétition, (comme je l'ai montré à plusieurs reprises dans cette thèse), selon les propos des acteurs interrogés la plus grande victoire remportée à Paulilles est cette lutte contre un envahisseur commun aux deux rationalités, qui est l'avènement du monde marchand. France Vetterlein se rappelle qu'au début des années 1980, lorsque l'usine a fermé, la construction d'un Disneyland avait été proposée à Paulilles :

Alors là, il faut le faire avec beaucoup de précautions, on ne pouvait pas y faire un Disneyland quand même (...) je pense que ça n'aurait pas été dans le sens des personnes qui y ont travaillé et... de celles qui y ont péri! Parce que c'était... Il y a un lourd passé. (France Vetterlein, membre de l'association l'Amic)

André Pagès, le directeur de l'entreprise « Pierre en Paysage » qui a (parmi dix-huit autres entreprises) réhabilité Paulilles, valorise cette logique de non marchandisation du site de Paulilles. Il explique que les visiteurs, au début, étaient un peu déboussolés de ne pas trouver leurs repères habituels de consommation, mais qu'au final, cette logique de démarchandisation plaît au gens :

Et d'ailleurs ça choque toujours que ça soit un lieu où il n'y ait pas de choses qui se vendent (...) que ça soit un endroit vierge de toute pollution économique et tout ce qu'on veut quoi! Ben ça, ça échappe au commun des... Des... Il faut du bruit, il faut du flon flon, il faut de la pub, il faut vendre des produits... Alors que le projet a été conçu de manière complètement différente. Il va à l'opposé de ce genre de choses. (...) et finalement on voit que les gens en ont rien à foutre de tout ça! Ils ont envie d'authenticité, ils ont envie de liberté... (André Pagès, directeur de « Pierre en Paysage »)

Cette victoire contre la « pollution économique » permet de continuer à porter Paulilles comme un symbole de résistance et un lieu emblématique. Cette victoire correspond, d'une

part à la population locale qui y retrouve l'accomplissement de sa militance, et d'autre part, de façon très habile, ce discours de démarchandisation autour du concept d'«environnement républicain » permet d'attirer les publics à la recherche d'authenticité et renforce le capital politique des édiles locales.

2.4. L'éducation et la transmission pour les générations futures

D'après les répondants interrogés, la continuité de Paulilles passe par la transmission aux générations futures. À l'instar de la dernière étape du modèle de la patrimonialisation proposé par Jean Davallon, la dernière étape observée dans le cas de patrimonialisation empirique du site de Paulilles est celle de la transmission aux générations future. Davallon précisait que « pour que la dimension patrimoniale soit pleine et effective, un dernier point est nécessaire : celui de l'obligation de transmettre [...] aux générations futures. [...] Si nous sommes les bénéficiaires d'une découverte et de sa célébration, nous n'en sommes pas moins les responsables » (Davallon, 2002).

Pour Emmanuelle Fradet, c'est la transmission aux enfants qui est importante : elle observe comment sa fille réagit à l'endroit de Paulilles et voit qu'en grandissant, elle se détache du coin de la plage pour s'intéresser à l'exposition sur la mémoire ouvrière. Selon Fradet, la « vraie patrimonialisation » réside dans le fait que les générations futures puissent s'approprier ce lieu et en comprendre l'histoire :

ma gamine, elle y est allée depuis toute petite au départ (...) Et puis petit à petit elle va vers le bâtiment de la mémoire ouvrière et elle s'y intéresse, je suis contente de ça parce que je la vois grandir et je vois qu'elle prend conscience que c'est pas un site comme tout le monde (...) Pour moi, c'est ça la vraie patrimonialisation. C'est que l'enfant qui n'est pas d'ici, où sa famille n'y a pas travaillé, s'approprie petit à petit le lieu, s'approprie petit à petit l'histoire du lieu et se rend compte qu'il y a des gens qui y ont vécu et ce qu'ils ont vécu. (Emmanuelle Fradet, membre de l'association l'Amic)

Le fait que le site soit gratuit renforce cette transmission aux générations futures. À plusieurs reprises, dans les entretiens, le fait que le site soit « d'accès à tous » est apprécié par les acteurs, qui y perçoivent la possibilité d'une éducation sans reconduction des classes sociales les plus privilégiées.

Cette gratuité visant à permettre l'éducation et la transmission pour tous peut passer par les familles qui viennent visiter Paulilles, mais également par l'école. Le fait que le site soit accessible à tous permet aux écoles de venir y faire des ateliers pédagogiques. D'après Christine Salles, le lien entre un lieu et une société passe par l'éducation :

Je dirais que si jamais on veut quelque part que se reconstruisent des liens entre un lieu et sa société, moi je crois que c'est tout le travail qu'on peut faire auprès des scolaires. (...) Donc, à Paulilles, on peut travailler l'histoire mais pas que ça, on peut travailler la chimie, la botanique, on peut y faire du sport, on peut faire des jeux, à Paulilles, on peut faire de la lecture de paysages, de l'histoire de l'art, on peut faire tout un travail sur la faune et la flore du milieu aquatique, ça marche très bien avec le cycle 2, le cycle primaire (...) il faut en faire un lieu que les instituteurs peuvent utiliser et peuvent utiliser de manière large. Voilà! (Christine Salles, doctorante en histoire de l'art, guide-conférencière)

Cette dimension de l'éducation, qui passe par l'école et le travail auprès des groupes scolaires, peut permettre aux jeunes générations, dont les parents ne viendraient pas spontanément à Paulilles, de découvrir ce lieu et d'y apprendre de nouvelles connaissances au travers d'une expérience « in situ ». Christine Salles anime occasionnellement, avec son association, des journées pédagogiques à Paulilles; appuyée par l'inspection académique, elle continue actuellement son travail de recherche et d'interprétation pour les publics et les scolaires.

Toujours en écho à la dernière étape de patrimonialisation que propose Davallon, cette persistance à construire (ou reconstruire) un lien entre un lieu et sa société passe par l'éducation, qui se doit « d'être un pouvoir symbolique à la mesure de cette obligation de garder [afin] d'assurer la continuité de l'humanité entre le passé et le futur » (Davallon, 2002). Ainsi on retrouve dans les faits observés ici l'acte de « filiation inversée » sur lequel Davallon s'est appuyé pour construire son modèle de patrimonialisation. Glevarec et Saez rappelle cette dimension omnisciente du présent dans l'acte de mémoire. « La mémoire s'apprécie-t-elle depuis le passé? Ou depuis le présent? (...) Jean Davallon a très bien perçu ce point (...) à la suite de Paul Ricoeur, que le patrimoine (collectif) partage avec l'histoire le fait de procéder depuis le présent. » (Glevarec et Saez, 2002 : 33).

2.5. Un « devoir de vigilance » partagé

Après le devoir de mémoire effectué par le travail de l'association l'Amic, qui s'est mis en place telle une culture de passage (chapitre 4), les résultats d'analyse de l'enquête ont fait émerger que, peu à peu, ce devoir de mémoire s'est transformé en devoir de vigilance. Cette vigilance est partagée entre la population locale, qui veille, par sa résistance, à la protection de son territoire, et le pouvoir central qui, par l'intermédiaire de l'établissement public qu'est le Conservatoire du littoral, assure la puissance d'un propriétaire. Ce devoir commun de vigilance doit s'harmoniser pour assurer cette transmission aux générations futures.

Pour ce qui est de la population locale, le devoir de vigilance, par la résistance, remonte à une blessure lointaine, l'histoire montre que celle-ci correspond au moment de l'implantation de l'usine. En 1870, Paul Barbe arrive sur les terres de Paulilles et convainc les propriétaires agricoles de céder leurs parcelles, afin de rendre possible l'implantation d'une dynamiterie qui permettra de continuer à lutter contre l'envahisseur prussien. Barbe, l'associé d'Alfred Nobel, les rassure en leur affirmant qu'ils retrouveront leur propriété une fois la guerre terminée. Ça n'a jamais été le cas. Malgré la fin de la guerre de 1870 et la cessation de l'activité de production de dynamite, pendant quelques années, les propriétaires n'ont jamais pu reprendre leurs parcelles en bordure de mer : les recherches de l'historienne Salles le démontrent. « L'installation de la dynamiterie ayant été présentée comme temporaire par Paul Barbe aux populations et édiles locaux, la pérennisation de l'activité industrielle après la guerre a rencontré une opposition locale non négligeable » (Salles, 2012 : 48). Les travaux de Christine Salles permettent d'affirmer que l'habitus de contestation n'est pas nouveau à Paulilles. Dans son ouvrage *La dynamiterie de Paulilles : une réaction française face à l'invasion prussienne de 1870?*, la chercheuse a analysé les archives départementales portant sur l'historique de l'implantation de l'usine, qui relatent que les propriétaires se sont battus durant des années pour récupérer leur terrain : « Jules Pams est le plus farouche opposant à la dynamiterie. Propriétaire d'une résidence secondaire éloignée d'à peine 500 mètres de la nouvelle fabrication d'explosifs, il tente 20 ans durant de faire stopper la fabrication et d'obtenir la fermeture de l'usine » (*Ibid.* : 48).

Ce passage de l'histoire montre la persistance de la contestation des habitants qui, depuis l'arrivée de Paul Barbe, ont perdu leurs terres au nom de la République Française. Cette escroquerie des terrains par le polytechnicien va laisser des traces profondes au sein d'une population qui, un siècle après, de façon récurrente, va se battre pour ne plus se faire déposséder de son territoire. C'est ce qui s'est passé, de façon énergique, contre le dit « envahisseur Méry », mais qui a été plus complexe lorsqu'il a fallu demander la protection de Paulilles en tant que bien national « site classé ». Demander d'être un « site classé », c'est se laisser déposséder, d'une certaine façon, au niveau local, pour s'assurer une protection nationale.

Cette vigilance, par la résistance, de la population locale prend sa source depuis l'implantation de l'usine, qui n'était pas accueillie comme une chance économique au départ. Ce « traumatisme » historique, à la suite de la dépossession des terres, peut, en partie, éclairer cet habitus de résistance et de contestation des habitants du canton. Le devoir de vigilance de la part de la société locale est donc de veiller à ne pas se faire déposséder de ses richesses naturelles et de son territoire.

Du côté institutionnel, le « devoir de vigilance » du Conservatoire du littoral est de veiller à ce que le site de Paulilles ne bascule pas vers la logique marchande, qui est constamment en train de « sonner » à la porte de cette institution. L'idée de faire de Paulilles « quelque chose qui rapporte du pognon » est récurrente, et essaye de s'infiltrer sur le site. La mission du Conservatoire est d'empêcher cette logique de s'immiscer dans les décisions, sous toutes les formes pernicieuses qu'elle peut prendre. Jean-Claude Armand réitère son point de vue à ce propos et parle des défis professionnels auxquels il est constamment confronté :

Et ils portent ce discours là encore : « Il faut faire quelque chose qui rapporte du pognon sur Paulilles quoi ! » Alors, évidemment, ça heurte le Conservatoire du Littoral, car ce n'est pas notre vocation. (Jean-Claude Armand, délégué de rivage au Conservatoire du littoral)

Son objectif, pour l'avenir de Paulilles, est de rester extrêmement vigilant en face de toute proposition de marchandisation du site qui, dans un discours de développement durable, peut amener son établissement à lâcher prise sur « des choses légitimes mais banales » :

Mais, par contre, ce que je veux faire, c'est éviter qu'on s'écarte de la ligne originelle du texte fondateur de la déclaration d'intention commune et de l'esprit qu'il y a derrière cette déclaration, il y a vraiment du sens à des choses comme ça. Mais il faut faire attention à ça et la tentation est très grande de faire des choses légitimes mais banales! Légitimes mais banales! (...) La vigilance elle est là ... Y'a bien intégrer les grandes forces qui sont là et les analyser de manière critique, positives ou négatives, mais surtout de manière critique! (Jean-Claude Armand, délégué de rivage au Conservatoire du littoral)

Les nouvelles contradictions qui naissent à la suite de l'idéologie du développement durable, qui veut qu'une population puisse développer une vie économique à partir de critères fondés sur la durabilité, posent de nouvelles problématiques. L'avenir dira si, à Paulilles, la cohabitation va réussir à se faire entre logique de développement économique durable et démarchandisation. Derrière les agrégations successives de protections du site, il y a l'économie d'un territoire et des personnes à y faire vivre. Ce qui revient à poser encore cette même question (déjà esquissée au chapitre 1), qui consiste à se demander « que perd-on, quand on préserve? »

Au-delà des guerres de juridictions entre le local et le national, malgré les difficiles cohabitations actuelles entre les valeurs portées par les acteurs (histoire de l'industrie et protection de l'environnement), le devoir commun de vigilance se doit d'assurer cette préservation du site de Paulilles, le plus longtemps possible, dans l'obligation de le transmettre aux générations futures. Ainsi, dans cinquante ans, dans cent ans, dans deux cent ans et plus, les héritiers de cette protection auront à leur tour le choix de l'avenir qui reposera entre leurs mains. À ce moment-là, en toute bonne logique de « filiation inversée », ce sera à leur tour de décider.

Conclusion du cinquième chapitre

Ce cinquième et dernier chapitre de présentation des résultats avait pour objectif d'observer les perceptions et évaluations actuelles du fonctionnement du site, depuis son ouverture, en 2008, chez les décideurs et les responsables. Malgré la destruction pratiquement complète de l'usine, la persistance de la mémoire de l'histoire industrielle s'est révélée étonnamment omniprésente. En dépit de la volonté d'effacement initialement en place, ce regain d'intérêt s'est manifesté autant au sein de la population locale que chez les visiteurs (touristes), intéressés par la spécificité d'un passé notamment associé à Alfred Nobel, inventeur de la dynamite et fondateur du fameux prix. De plus, il ressort de l'enquête un autre fait inattendu. La deuxième phase de travaux qui va s'amorcer après 2012, et qui a pour objet de restaurer la partie de génie civil de l'ancienne dynamiterie, située à la montagne et jusqu'alors encore interdite au public, passe d'un statut initialement subordonné et destiné à l'effacement, à un statut pratiquement central, et porteur, désormais, de grands enthousiasmes dirigeants : à l'origine considérée par les gestionnaires comme sans grand intérêt, cette partie, parce qu'elle se révèle après coup populaire aux yeux du public, devient subitement prisée par ces gestionnaires, alléchés par la construction d'un attrait culturel ou touristique – un attrait qui se réclame d'une logique de refus de la marchandisation du site, apparemment concrétisée par la gratuité de l'accès, mais qui se révèle néanmoins friande des retombées économiques locales que provoque l'arrivée des touristes attirés par Paulilles.

Ce dernier chapitre permet potentiellement d'ajouter une composante additionnelle aux théorisations existantes du processus de patrimonialisation : la composante du pouvoir de gouvernance et ses rationalités typiques, qui reposent sur la recherche de l'adhésion des gouvernés et la promotion de la popularité politique et médiatique des élus. Devant la force d'action publique et/ou de gouvernance à l'oeuvre dans le processus de patrimonialisation (les forces émanant des décideurs et des responsables gestionnaires), cette partie permet de prendre conscience du fait que l'objectif de satisfaction du public, même s'il se camoufle habilement sous un populaire discours de démarchandisation et de protection universelle du patrimoine commun, se fait fortement prégnant. Parce qu'il est par nature producteur de

capital économique et, donc, de capital politique, cet objectif de satisfaction du public n'est jamais loin.

Mais peut-être convient-il finalement de voir au travers de la parole des hommes et des femmes qui ont partagé avec moi leur expérience de Paulilles, une vision qui, contre vents et marées, aura préféré à la marchandisation la restauration d'une histoire et d'une mémoire. L'observation empirique de ce processus de patrimonialisation montre l'ensemble d'interactions institutionnelles, mais aussi de mémoires individuelles et collectives indissociables du parcours de vie des acteurs. Malgré d'innombrables divergences qui ont séparées voire déchirées les uns et les autres c'est pourtant autour d'une convergence puissante qu'ils se sont réunis. Paulilles est l'écriture d'une longue pièce où des auteurs, malgré les années qu'ils prirent à l'écrire collectivement, ont quelque part tous dit, un moins, un mot.

« Ainsi, d'une certaine manière, les politiques culturelles deviennent des enjeux de légitimation des rapports sociaux de groupes de pression, ce qui crée des antinomies et des oppositions entre les logiques d'intérêt, celles des institutions et celles des créateurs. »

—Antigone Mouchtouris, *Sociologie du public dans le champ culturel et artistique*, 2003

« Chaque discipline a ses propres grandeurs, son propre rapport aux valeurs épistémologiques. L'interdisciplinarité supposera de mettre le pied tantôt dans l'une, tantôt dans l'autre, dans une sorte de ballet intellectuel dont la grâce effective dépendra de la capacité de jugement constructeur de liens nouveaux »

—Violaine Lemay, "La propension à se soucier de l'Autre. Promouvoir l'interdisciplinarité comme identité savante nouvelle, complémentaire et utile", 2011

Conclusion générale

Qu'est-ce qu'un processus de patrimonialisation lorsque la construction de l'objet se fait ancrée et enracinée au terrain? Et qu'est-ce que ce processus lorsque sa construction théorique émane tout entière d'un cas précis, celui du site Paulilles, ancienne dynamiterie devenue site classé, sur un littoral du Sud de la France? Quelles en sont les étapes, les acteurs privilégiés, les forces, les choix, les événements, les enjeux, les mécanismes cachés, les effets, etc.? Tel fut le questionnement central des recherches menées. Cette thèse en constitue la réponse.

Dès le départ, par le choix alternatif d'un doctorat en sciences humaines appliquées, il fut décidé que les questionnements centraux de cette thèse refuseraient de se restreindre aux seuls questionnements permis à une discipline en particulier. Il fut donc choisi d'opter pour un projet interdisciplinaire et pour une théorisation enracinée (*grounded theory*), soit sur une démarche par définition ouverte à tous les apports théoriques disponibles et potentiellement utiles, quelle que soit leur étiquette disciplinaire, le tout au gré des besoins

d'une construction de l'objet qui se ferait sur le « mode renversé », au fur et à mesure des questionnements émergeant du terrain.

De ce projet épistémologiquement alternatif est née une liberté de recherche nouvelle, que revendiquent les chercheurs en sciences humaines appliquées de l'Université de Montréal : celle de ne pas avoir à construire les résultats dans une direction disciplinaire prédéterminée et celle de pouvoir, s'il le faut, poser des questions qui ne pourraient pas être posées à partir d'une seule discipline. Cette thèse a fait le choix, simple et directeur, de se centrer d'abord sur un problème empirique et sur les questionnements qui en ressortent directement – ici, le problème de la patrimonialisation et ses problématiques empiriques – et de ne se pencher qu'ensuite sur la question des frontières disciplinaires. Les résultats de la thèse s'harmonisent donc au projet initial. La sociologie en tant que formation de base de la chercheuse, bien que fortement présente et fédératrice des autres apports via le recours à une sociologie qualitative et enracinée, n'est pas l'unique référent théorique ni l'unique bénéficiaire des travaux réalisés. Ces résultats se veulent au contraire utiles à toute approche centrée sur le problème empirique de la patrimonialisation, ou à toute approche centrée sur une action de patrimonialisation. Ils sont de nature à alimenter tout effort ou tout objectif de patrimonialisation vers une pratique mieux éclairée, plus réflexive et plus critique parce qu'enrichie d'une expérience donnée riche et parlante, celle que nous offre l'étude du cas de Paulilles.

Les cinq chapitres de résultats de cette thèse sont précédés de deux chapitres, intimement liés, respectivement consacrés à la méthodologie et à la présentation des explorations théoriques préalables. Ces explorations théoriques sont ainsi qualifiées parce qu'elle ne doivent en aucun cas être associées à un classique cadre théorique propre aux méthodes sociologiques standardisées. À l'intérieur de ces dernières, on le sait, le cadre théorique est conçu comme une hypothèse à être ultérieurement validée lors d'une épreuve, cruciale et abrupte, de confrontation avec les "faits". Sous cet angle classique, complètement inapproprié ici, la méthode et ses protocoles de recherche jouent le rôle de validation ultime : de sa rigueur dépend la scientificité de tous les résultats présentés. Bien sûr, pareille rationalité devient absurde dans le cadre d'un projet de théorisation enracinée, car de façon posée et délibérée, c'est le terrain (celui de Paulilles en particulier) qui

constitue le point de départ de la problématisation. La construction de l'objet se fait sur un mode progressif et renversé. La valeur des conclusions, en conséquence, n'est plus à tirer de l'épreuve brutale de la confrontation d'un modèle théorique avec les faits. Les indicateurs de validité sont différents: la cohérence d'ensemble, l'articulation entre les hypothèses et les observations, la compatibilité des résultats d'entretiens obtenus avec la documentation connexe, etc. Le projet a donc été d'aborder le terrain dans une attitude d'ouverture curieuse, pleinement conforme à une *Grounded Theory* au sens où l'entendent Glaser et Strauss, mais, simultanément aussi, dans un état non coupable d'ignorance, face au paysage théorique global que forment les recherches autour de la patrimonialisation et de la mémoire. C'est donc dans ce simple objectif de théorisation enracinée et d'exploration théorique préalable que se sont situés les deux premiers chapitres de cette thèse.

Les résultats ont été présentés en cinq chapitres, ici brièvement résumés. Notons qu'en raison de leur filiation intellectuelle directe, les chapitres trois et cinq sont ici présentés l'un à la suite de l'autre et non dans l'ordre numérique habituel.

Le premier chapitre des résultats avait trait à l'observation des étapes clefs du processus de patrimonialisation. Les recherches se sont d'abord centrées sur celles ayant mené au classement du site au sens de la loi française de 1930. Fait inattendu et qui fut jugé déterminant lors de l'analyse, les observations ont permis de mettre en évidence le caractère moteur important du travail des associations environnementales, faisant office de véritable impulsion initiale au plan chronologique. Un travail qui a débuté en 1976, avant même l'arrêt de la production industrielle. Un réflexe courant est de situer l'impulsion première de la patrimonialisation ailleurs (dans l'étape de la découverte): cette observation permet ici de situer cette impulsion dans la militance des acteurs associatifs. Sous cet angle, on peut conclure que les démarches, plus officielles ou plus visibles, qui mènent au statut public de site classé, peuvent n'être que la réponse subséquente à une impulsion militante de rationalité différente, qui les précèdent et qu'il est trop facile d'oublier.

Dans la foulée de ces premières observations qui mènent vers des questionnements d'ordre chronologique, le second chapitre s'est d'une part intéressé aux différentes lectures observées de la friche industrielle chez les répondants, mais aussi aux interprétations

diverses face à l'état temporaire d'abandon dans laquelle s'est temporairement trouvé le site. D'autre part, ce chapitre s'est penché sur le jeu des acteurs décisionnels et des interactions inhérentes à la mise en place du comité de pilotage. D'un point de vue général, le principal intérêt de cette partie de l'analyse réside dans le caractère central et fortement déterminant d'une étape qu'on peut spontanément désigner comme celle de la "concertation", mais dont la nature (de la dite "concertation") appelle discussion. Bien qu'il soit assez communément admis, ou compris, que cette concertation réside en un partage d'autonomie décisionnelle entre les détenteurs de pouvoir et leurs subordonnés (concertation verticale entre élus et populations locales, entre gestionnaires et usagers, etc.), l'analyse ici opérée révèle une étape qui, s'il demeure possible de la nommer "de concertation", ne renvoie pas du tout à ce type de processus. Les actes de pouvoir sont au contraire demeurés profondément asymétriques; les revendications de la base, au final, n'ont reçu à peu près aucune considération de la part des dirigeants. Oui, il y a eu apparence de concertation. Il y a eu présence de pourparlers à dimension hautement symbolique. Oui, il y a discussion entre des dirigeants et les populations dirigées, mais au final, ces discussions n'ont en rien conduit à des décisions modifiées dans un sens voulu par la base. On peut donc parler de pouvoir directif demeuré pur, et seulement "maquillé" en acte concerté. Cette étape est néanmoins très importante, en termes de temps et en termes de production de capital politique et électoral : les populations ne reçoivent peut-être pas ce qu'elles demandent, mais elle en tirent l'impression, quelques fois, d'avoir été entendues – ce qui, peut-être, leur importe dans une mesure qui n'est pas du tout négligeable. Au final, cette étape dite "de concertation" peut être aussi conçue comme celle où prend place un autre dialogue significatif et déterminant, mais auquel on réfère moins souvent : le dialogue entre autorités centrales et autorités décentralisées [Conservatoire du littoral et Conseil Général]. En effet, les tractations entre ces dernières, essentiellement centrées sur la recherche de fonds – dans les faits extraordinairement déterminantes de l'issue politique –, sont des moteurs d'action et des éléments incontournables du processus. Le visage du projet actuel, notamment dans son caractère d'ouverture au public, en est par exemple la conséquence directe.

Le troisième chapitre de résultats a de son côté été consacré au projet lauréat, soit à celui qui a reçu la faveur des décideurs parmi une série d'autres projets candidats. Ce

chapitre a aussi trait à la réception du site par les visiteurs et par la population locale. L'analyse effectuée met en évidence la dimension de compromis entre rationalités patrimoniales différentes que réalise le projet initialement promu, compromis entre des valeurs patrimoniales, des valeurs naturelles et des valeurs universelles. Cette analyse met aussi en évidence une autre dimension importante du projet de patrimonialisation: son caractère sans doute foncièrement éphémère, parce qu'en perpétuel changement et ajustement. En l'occurrence, un moteur principal du changement subséquent vient du désir des gestionnaires de site, constant et assez incontournable, de réagir positivement aux désirs des publics ou de rechercher leur satisfaction, le tout dans un clientélisme connu et dominant dans les univers de gestion contemporains. Malgré la forte présence initiale d'un discours promoteur de "mémoire porteuse d'un message d'avenir", la suite des actes de gestion a eu pour effet certain de progressivement gommer le passé industriel dans un premier temps. Bien évidemment, sous un angle purement gestionnaire et dans la quête d'un seul objectif d'attrait du public ou de succès touristique, la dimension "passé industriel et ouvrier" se fait nettement moins attrayant, plus "nostalgique" ou "désuète", que la dimension "balnéaire de détente au coeur d'un joyau naturel"... Paradoxalement et contre toute attente – et c'est l'apport principal du cinquième chapitre de résultats, consacré en partie à la perspective des décideurs et des responsables – c'est en raison de cette rationalité gestionnaire et clientéliste qu'est ensuite revenu en force ce passé ouvrier duquel on a, au départ, tenté de se débarrasser. En effet, intéressés par la gloire et par la célébrité internationale d'Alfred Nobel, mais aussi par une histoire locale qui s'arrime à l'histoire internationale, les publics ont voulu en savoir plus sur la dynamiterie qui porte le nom du célèbre physicien et qui lui est historiquement associée. En parallèle apparaît aussi une rationalité non plus seulement gestionnaire, mais davantage électoraliste, politique et centrée sur les retombées médiatiques. Du point de vue d'un élu, l'objectif de satisfaction des citoyens et l'objectif de reconduction du pouvoir n'est jamais loin. De la même façon, habilement caché sous un discours rassembleur de démarchandisation et de protection d'un patrimoine commun, l'objectif des retombées économiques locales que provoque l'arrivée des touristes n'est lui non plus jamais très loin. Ces retombées économiques offrent un attrait certain pour toute une catégorie d'électeurs dont le discours, qui louange la non-marchandisation du site, peine à dissimuler des pratiques surtout orientées vers la

revitalisation économique de la région, au profit notamment de ses jeunes générations en quête d'emplois.

Le quatrième chapitre de résultats se consacre à l'engagement des acteurs associatifs et à la patrimonialisation sociale. L'analyse effectuée fait ressortir deux éléments importants. Le premier est de l'ordre d'une fonction sociologique nouvelle que peut remplir la patrimonialisation sociale. Le second renseigne sur la force institutionnalisante et inattendue que peut constituer l'acte de donation. D'une part, les observations sur le terrain ont mené les questionnements vers un devoir de mémoire ressenti par les populations locales envers leurs ancêtres ouvriers, le tout en contexte de disparition de la transmission orale. Coucher sur papier ses mémoires — ou encore mieux les publier — devient une forme nouvelle et adaptative d'éteindre une dette intergénérationnelle. Offrir à la collectivité des artefacts familiaux, pour mieux les conserver afin de constituer un patrimoine culturel collectif, constitue un autre moyen d'éteindre cette dette. Émerge ainsi doucement un mouvement de patrimonialisation sociale comme fonction d'extinction d'une dette de mémoire envers les ancêtres : c'est patrimonialiser pour se sentir mieux, soi, parce qu'allégé d'un poids moral.

D'autre part, le terrain a permis d'observer le jeu inattendu et la force institutionnalisante qui peut résider dans le don d'artefacts ouvriers. Autrement incapable de se faire entendre et de faire fléchir les détenteurs de pouvoir au cours de la période officielle de concertation, la population locale a tout de même trouvé un puissant moyen, bien qu'indirect, d'entraîner les dirigeants à tenir compte de cette volonté de mémoire ouvrière qui l'anime. En constituant un apparemment anodin ensemble d'artefacts ouvriers, d'archives ou d'autres objets de valeur mémorielle, un fonds se crée doucement. Ce fonds devient toujours plus officiel. Un "fonds", soit un objet à caractère "patrimonial" se forme. Un "capital" historique naît. Simultanément et par définition, "fonds", "patrimoines" et "capitaux"... appellent des droits de propriété. Or, les gestionnaires, autorités diverses et autres détenteurs de pouvoir adorent les droits de propriété! Ils se font, par nature, incapables de les ignorer, car leurs devoirs légaux sont de les protéger. Tant et si bien que, finalement, la façon la plus sûre d'imposer une volonté locale de mémoire à des détenteurs de pouvoir est peut-être simplement de leur donner quelque chose à posséder.

C'est le paradoxe: dans les faits, une patrimonialisation sociale, molle, éphémère, que l'on suppose subordonnée à la patrimonialisation institutionnelle (Rautenberg), s'impose pourtant assez clairement à la patrimonialisation institutionnelle. Le tout à partir d'une stratégie simple, accessible et facile: le don d'artéfacts. Cette stratégie du don par la constitution de livres et d'exposition pose les jalons d'une nouvelle forme institutionnalisante qu'offre la patrimonialisation sociale.

Sur ce résumé de l'ensemble des chapitres de la thèse s'achève donc un parcours doctoral – ou plutôt une aventure doctorale, car cette longue démarche intellectuelle, marquée par les rebondissements inattendus et par les catharsis diverses (celle de la société locale, observée de plusieurs façons sur le terrain, et celle de l'observatrice, à la fois partie et externe à cette société locale) en fut véritablement une. Au terme de ce riche itinéraire, à plusieurs égards indissociable d'un processus de construction identitaire, certains thèmes demeurent prégnants. Ils continuent de s'imposer à la réflexion et de projeter vers des questionnements futurs. Parmi eux, le thème de "perte inhérente à la préservation" et le thème de la métaphore, théâtrale d'abord, vectorielle ensuite.

Paulilles est le lieu de rencontre d'une somme d'affects ultra sensibles et d'identités diverses entremêlées. Elle est aussi l'objet de revendications juridictionnelles féroce-ment opposées. Quand "Paulilles" est de genre féminin, c'est l'indicateur du fait que ce sont les affects locaux qui expriment leur appartenance au site. On réfère à la friche, à l'usine, à cette terre ancestrale marquée par le labeur aimant des ouvriers parents qui y ont gagné leur vie et celles de leur famille. Quand "Paulilles" est de genre masculin, par contre, on réfère au site et on peut en inférer que ce sont les institutions et leur universel traditionnellement masculin qui sont en poste. Quoi qu'il en soit, référer à "Paulilles", pour les acteurs locaux de la Côte Vermeille tout autant que pour les cohortes de fonctionnaires et de personnages politiques qui y ont joué parfois leur carrière, c'est référer à un phénomène épidermique. C'est toucher quelque chose qui fait partie de leur fibre; c'est ouvrir un dossier au caractère de bombe médiatique. C'est dire que Paulilles est l'objet et le lieu de rencontres d'affects et d'enjeux historiquement importants et individuellement significatifs. Quelque chose qui, même à peine effleuré, a le pouvoir de faire vibrer toute une série de cordes sensibles.

Paulilles fait un peu figure de Jérusalem locale. Un lieu hautement chargé historiquement, affectivement et symboliquement, au sein duquel s'entremêlent les caractères de joyau national – ce que renforce le jeu de site classé au sens juridique du terme – de fierté banyulencque mais aussi, au surplus, d'identité catalane du Nord, résistante face à la grande nation. C'est dire que, face au jeu de ces revendications opposées, l'apparition du statut de "Grand Site de France" a des implications juridictionnelles importantes. En recourant à la force nationale et au pouvoir de la collectivité tout entière, soit en recourant à la loi de 1930 et à ses objectifs de protection des monuments, les juridictions, propriétés et prétentions locales s'effacent souvent proportionnellement. C'est la face cachée et l'enjeu peut-être trop souvent oublié d'un processus de patrimonialisation. Des acteurs locaux s'essoufflent, dans l'incapacité qui est la leur de produire un efficace effet de protection. Ils en appellent donc aux forces publiques et à la nation, qui arrivent à la rescousse. Ce faisant, ces forces locales se désistent d'une partie de leur pouvoir local au profit du pouvoir central. Dans le cas qui nous occupe, l'arrivée du statut national de site classé a beaucoup signifié, dans les faits, une déterritorialisation du site, hors du temps, hors de l'espace banyulenc, dont les effets ont surtout été d'en gommer notamment la micro-histoire. En résulte une image figée, "protégée", promue officielle "victoire contre le béton"... mais tout de même une image figée, cristallisée, historiquement appauvrie, déterritorialisée. Une image extraite par la force publique de son contexte local et transportée artificiellement dans le macro-décor de la nation. C'est dire qu'un processus de patrimonialisation, du moins tel qu'il apparaît au terme d'une construction résolument enracinée, met en évidence cette simple vérité pratique: "préserver", c'est aussi "perdre" quelque chose, c'est la loi de toute sacralité qui implique le sacrifice. C'est peut-être même perdre beaucoup: des juridictions exclusives, des pouvoirs d'autonomie, des privilèges d'accès local...

En parallèle, tout au long de cette recherche, Paulilles est sans cesse apparue à l'analyste comme la scène métaphorique d'un gigantesque théâtre d'action. Chaque acteur, individuel ou collectif, y joue sa propre pièce. Chaque pièce s'y tient le temps que lui laissera la faveur de ces publics qu'a tant étudiés Antigone Mouchtouris. Les ouvriers, les historiens et les sociologues de la mémoire n'y seront pas longtemps têtes d'affiche, leur demande de bâtiment ayant été rapidement rejetée. Resteront d'eux cependant quelques

traces, comme si à travers elles, une partie de leur représentation, tout de même, demeurait acclamée. Une voix et une mémoire ouvrière au demeurant plus faiblement entendues que certains ne l'auraient souhaité et avec, en arrière-scène, la crainte que les petits hommages apparemment rendus ne soient que factices ou voués à un avenir incertain. Diverses associations locales y ont aussi présenté leurs créations. Elles aussi n'y ont cependant pas longtemps brûlé les planches, ne laissant au final que quelques traces derrière elles. Les acteurs venus du monde politique, par contre, vraisemblablement de par leur ouverture foncière au public, y sont rapidement devenus des vedettes. Pourtant, de l'avis de plusieurs interrogés, ces personnalités politiques médiatiquement acclamées n'ont souvent été, dans les faits, que les "doublures" ignorées de ceux qui ont été les véritables acteurs. Le théâtre de Paulilles s'est alors fait impitoyable, reléguant ces derniers aux oubliettes et projetant, encore et toujours, les mêmes visages de doublures sous les projecteurs. L'ouverture actuelle du site au public est probablement la marque la plus éclatante des représentations de ces personnages politiques: l'omniprésence de leurs visages dans les photos de journaux conservées dans les archives, souvent prises aux jours d'inauguration sur le site, sont autant de traces de leurs succès de foule.

Initialement très parlante, la métaphore théâtrale peut maintenant, à la réflexion, céder avantageusement le pas à une autre métaphore, en provenance cette fois du monde des sciences physiques: celle du processus de patrimonialisation comme système dynamique de forces vectorielles. Dans le processus empiriquement observé, mille et une forces ont fait pression sur le projet, et en un grand nombre de sens différents. Ainsi, certains voulaient protéger d'abord la nature; d'autres se souciaient surtout de protéger l'emploi régional. En parallèle, une multitude de personnes n'avaient que le passé en tête (passé ouvrier, histoire industrielle, etc.) tout en manifestant des intérêts variés voire divergents face aux éléments de ce passé qu'il s'agissait de privilégier. Puis il y a eu aussi les désirs et projets d'ordre éducatif: favoriser l'éducation à l'environnement, à l'écologie citoyenne, à l'histoire ancestrale, etc. Le projet d'un patrimoine à la portée de tous, d'une culture accessible et éducative, fut très présent. Cependant, à l'intérieur même des projets axés sur l'éducation se sont présentées diverses pressions souvent contradictoires: éduquer les masses, en leur donnant ce qu'elles désirent ou en les éduquant malgré elles? En cas de conflit, favoriser le ludique ou l'éducatif? Bref, le projet actuel est le produit, complexe et

largement imprévisible, de la somme d'une multitude de forces vectorielles. Le processus de patrimonialisation est ici état dynamique et vecteur résultant d'un ensemble de forces projetées dans un sens précis, celui des valeurs mémorielles et de la préservation environnementale portées par les différents projets.

Il importe d'éviter la représentation statique ou manichéiste pour y préférer une vision dynamique de ce processus: des forces convergentes ou divergentes se rencontrent, se confrontent ou s'amalgament pour former au final un vaste et puissant mouvement convergent. Ainsi en fut-il des colères multiples qu'ont fait naître les premiers appétits de spéculation immobilière autour du site. Contre le redoutable vecteur du profit comptable et contre le spectre d'individus trop ouvertement alléchés par l'appât du gain, des pressions se sont unies. De cette lutte contre l'ennemi commun et contre une rationalité consumériste honnie entre toutes, est née une communauté discursive nouvelle, finalement soudée. Cette vaste coalition, tournée contre tous les projets du type de ceux de Méry, a sans doute permis le compromis. « Qu'importent les détails qui nous opposent encore (mémoire ouvrière exclusive? pédagogie douce ou dure?, etc.) quand, au bout du compte, nous pouvons faire mordre la poussière à tous ceux qui voulaient d'un Paulilles "rentable" ou "bétonné"? » Quand l'essentiel est atteint, le reste peut plus facilement se négocier. Ainsi s'explique peut-être le fait que le site actuel soit à ce point marqué par la coexistence parallèle d'un nombre impressionnant de rationalités mémorielles différentes... Éléments d'histoire ouvrière y côtoient éléments d'histoire architecturale; référents d'écologie marine y côtoient usages de détente balnéaire; actions de promotion touristique y côtoient actions d'éducation citoyenne et engagée; pédagogie ludique et accessible y rencontre contenus didactiques exigeants; identité catalane y rencontre identité nationale; gratuité d'accès éclatante y côtoie objectifs feutrés de promotion des produits du terroir, etc. À la réflexion – qui fut longue, il faut l'avouer –, le meilleur indicateur empirique de ce vaste état de compromis résulte probablement dans l'impression assez généralisée, observée chez les répondants, de "semi-victoire" ou de "semi-satisfaction". Normal puisqu'au final, aucune rationalité n'a vraiment réussi à écraser toutes les autres dans une unilatérale victoire. C'est ce qui confère potentiellement à tous les initiateurs d'une rationalité donnée un sentiment général de réussite face au site, mais une réussite parfois amère par quelque aspect.

Enfin — et il est plutôt agréable de l'écrire —, si aucune rationalité n'a pu triompher à l'exclusion de toutes les autres, il apparaît qu'une rationalité donnée, elle, a bel et bien perdu sur tous les tableaux: la rationalité marchande de type mondialiste ou de type "disneylandisation" du monde. Des effets du processus de patrimonialisation empiriquement observé, Paulilles fut bel et bien sauvée des eaux troubles de lucratifs projets de riches marinas. Paulilles n'est pas devenue une Disneyland moussée à coup d'écologie marine. À cet égard, la gratuité actuelle de l'accès au site joue le rôle d'un marqueur clair de la victoire éclatante des forces de démarchandisation contre ce péril. À travers cet accès gratuit, fortement symbolique, c'est la Paulilles "trésor national et local à conserver" qui triomphe contre la "Paulilles objet à consommer". Conservation du patrimoine, oui... mais aussi conservation d'un pan important de l'identité collective des Banyulencs, des Catalans et de la France tout entière. Une identité solide, chérie, irrémédiablement accrochée à cette "terre des dieux" qu'ont chantée les poètes locaux. Une identité qui, encore et toujours, résiste contre le changement qui vient de l'Amérique marchande, contre cette mondialisation qui pourrait effacer, d'une seule avancée de lèpre économiste, tant de gloire et tant de passés – français, catalans, ouvriers.

En fait, signalons-le : si, de toute cette longue observation n'était survenue que cette seule conclusion, finalement, alors cette dernière, à elle seule, en aurait largement valu le coup...

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Amougou, E. (2004). *La question patrimoniale. De la patrimonialisation à l'examen des situations concrètes*. Paris: L'Harmattan.

Arendt, A. (2005). *La crise de la culture*. Saint-Amand : Gallimard, Folio essais.

Aron, A. (1964). *Dimensions de la conscience historique*. Paris : Plon.

Augé, M. (1992). *Non-Lieux, Introduction à une anthropologie de la surmodernité*. La librairie du XXI siècle. Paris : Seuil.

Augé, M. (2001). *Les formes de l'oubli*. Rivages poche. Petite Bibliothèque.

Babelon, J.-P., Chastel, A. (1994) *La notion de patrimoine*. Liana Levi

Ben Naoum, A. (2002). « Médiation ou passage : La résolution des conflits en immigration ». *Figures du passeur*, Sous la direction de Paul Carmignani, équipe du V.E.C.T. (p. 393-409). Presses Universitaires de Perpignan.

Berger, P., Luckmann, T. (2006). *La construction sociale de la réalité*. Armand Colin.

Bergeron, L. (1997). L'âge industriel. Dans P. Nora (Ed.), *Les lieux de mémoire* (p.3973-3997). Paris : Quarto Gallimard.

Bergeron, L. & Dorel-Ferré, G. (1996). *Le patrimoine industriel – un nouveau territoire*. Paris : Éditions Liris.

Bibeau, G. (1995). « Tropismes Québécois. Je me souviens dans l'oubli ». *Anthropologie et Sociétés*, vol. 19, n°3 (p151-198)

Borlandi, M., Boudon, R., Cherkaoui, M & Valade, B. (2005). *Dictionnaire de la pensée sociologique*. Paris : Presses Universitaires de France.

Bourdieu, P. (2004). *Esquisse pour une auto-analyse*. Paris : Raison d'agir

Cellard, A. (1997). *L'analyse documentaire*. dans J. Poupart, J-P. Deslauriers, L. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer, A. Pires (Éds.): *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques*, (251-271). Boucherville : Gaetan Morin.

Choay, F. (1999). *L'allégorie du patrimoine*. Paris : Seuil.

Crane, A. S. (2000). *Museums and Memory*. Stanford: Stanford University Press.

Creswell, J.W. (1998). « Five qualitative traditions of inquiry », dans J.W (Ed) : *Qualitative inquiry and research design*, (p. 47-72), Thousand Oaks, Sage.

Darbelay, F. (à paraître). « L'interdisciplinarité : voyage à la croisée des cultures scientifiques », dans Violaine Lemay et Frédéric Darbelay (dir.) (à paraître). *L'interdisciplinarité comme interculturalité. Voyages au coeur de la mondialisation scientifique*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.

Davis, J. (2001). *Visa III, Littoral/ Le retour de la nature*. Filigranes Éditions/ le Conservatoire du littorla.æ

Davallon, J. (2002). Comment se fabrique le patrimoine ? *Sciences humaines-Hors-Série*, n°36, Mars-Avril, (p. 74-77).

Davallon, J. (2003). *Culture et Musées. Nouveaux regards sur le patrimoine*. Avignon : Actes Sud.

Davallon, J. (2006). *Le don du patrimoine. Une approche communicationnelle de la patrimonialisation*. Hermes Sciences Publication.

Debary, O. (2002). *La fin du Creusot ou l'art d'accommoder les restes*. Paris : Éditions du Comité des Travaux historiques et scientifiques.

Degnen, C. (2007) «Mémoire des lieux et lien social à Dodworth», *EF*, 4-2006, p.285-294.

Deliau, P. (2008). *Carnet de mission. Restauration et valorisation de l'anse de Paulilles*, Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, Doublevéré Récup.

Foucault, M. (1966) *Les mots et les choses. Une archéologie des sciences humaines*. Paris : Gallimard.

Foucault, M. (1969). *L'archéologie du savoir*. Paris : Gallimard

Fradet, E. (2007). « Dynamiterie de Paulilles : 114 ans de production... et 4 ans pour évoquer sa Mémoire ouvrière », dans N. Marty, et E. Castaner-Munoz (dir.), *L'histoire et le patrimoine de la société industrielle en Languedoc-Roussillon-Catalogne. Les enjeux de la recherche et de la conservation*, Perpignan, Presses Universitaires de Perpignan, p. 269-272.

Glaser, B.G, Strauss, A. (1967). *The discovery of grounded theory*. Chicago; Aldine.

Glevarec, H., Saez, G. (2002). *Le patrimoine saisi par les associations*. Paris : La Documentation française.

Goffman, E. (1973). *La mise en scène de la vie quotidienne. 1. La présentation de soi*. Paris : les Éditions de Minuit.

Gorgus, N. (2003). *Le magicien des vitrines*. Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme.

Harlé, A. (2010). *Le coût et le goût du pouvoir : le désenchantement politique face à l'épreuve managériale. Sociologie clinique des cabinets ministériels*. Dalloz.

Hartog, F. (2003). *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps*. Paris, Seuil.

Herreros, G. (2001). « Sociologie d'intervention: pour une radicalisation de quelques principes », dans VRANKEN, D ET KUTY, O. (Éds). *La sociologie et l'intervention. Enjeux et perspectives (272-297)*. Bruxelles: Éditions de Boek Université.

Halbwachs, M. (1997). *La mémoire collective*. Paris : Édition Albin Michel.

Hewison, R. (1987). *The heritage industry. Britain in a climate of decline*. London : Methuen London Ltd

Howard, P. (2003). *Heritage, management, interpretation, identity*. New York : Continuum.

Kauffmann, J.-C. (1996) *L'entretien compréhensif*. Paris: Nathan

Lallement, M. (1994). *Histoire des idées sociologiques. Tome 1. Des origines à Weber*. Nathan

Lamard, P. & Vitoux, M.C. (2006). *Les friches industrielles. Point d'ancrage de la modernité*. Panazol : Lavauzelle.

L'AMIC, (2005). *Paulilles, la mémoire ouvrière*, Saint Estève, Les presses littéraires.

Laperrière, A. (1997). *La théorisation ancrée (grounded theory): démarche analytique et comparaison avec d'autres approches apparentées*. J. Poupart, J-P. Deslauriers, L. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer, A. Pires (Éds.) : *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques*, (173-209). Boucherville : Gaetan Morin.

Leniaud, J-M. (2002). *Les archipels du passé. Le patrimoine et son histoire*. Fayard

Lemay, V. (2011), « La propension à se soucier de l'Autre : promouvoir l'interdisciplinarité comme identité savante nouvelle, complémentaire et utile », dans : Frédéric DARBELLAY et Theres PAULSEN (dir.). *Au miroir des disciplines. Réflexions sur les pratiques d'enseignement et de recherche inter- et transdisciplinaires*, Berne, Peter Lang.

Lemay, V. (à paraître). « L'interdisciplinarité comme interculturalité » dans Violaine Lemay et Frédéric Darbelay (dir.) *L'interdisciplinarité comme interculturalité. Voyages au coeur de la mondialisation scientifique*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.

Lipovetsky, G. (2004). *Les temps hypermodernes*. Grasset.

Mesure, S. & Savidan, P. (2006). *Le dictionnaire des sciences humaines*. Paris : Presses Universitaires de France.

Mills, C.W. (1967). *L'imagination sociologique*. Librairie François Maspero.

Mohen, J.P. (1999). *Les sciences du patrimoine : identifier, conserver, restaurer*. Paris : Éditions Odile Jacob.

Morisset, K, L. (2009) *Des régimes d'authenticité : essai sur la mémoire patrimoniale*, Collection Art et Société, Presses Universitaires de Rennes.

Mouchtouris, A. (2007). *Sociologie de la culture populaire*. Paris : L'Harmattan

Mouchtouris, A. (2003) *Sociologie du public dans le champ culturel et artistique*. Paris : L'Harmattan

Mouchtouris, A. (1989) *La culture populaire en Grèce pendant les années 1940-1945*. Paris : L'Harmattan

Nélisse, C. (1997). « L'intervention : catégorie floue et construction de l'objet », dans Nélisse, C. (Éd). *L'intervention : les savoirs en actions* (17-43). Sherbrooke, Éditions

Nizet, J., Rigaux, N (2005) *La sociologie de Erving Goffman*. Paris : La découverte.

Nora, P. (1997). *Les lieux de mémoire*. Paris : Quarto Gallimard.

Nora, P. (2011). *Présent, nation, mémoire*, « Bibliothèque des histoires », Gallimard.

Paquet, S. (2009). *Le paysage façonné. Les territoires postindustriels, l'art et l'usage*. Les presses de l'Université Laval.

Pomian, K. (1987). *Collectionneurs, amateurs et curieux. Paris, Venise : XVIe-XVIIIe siècle*. Paris. Gallimard.

Pomian, K. (1990). « Musée et patrimoine ». Dans *Patrimoine en folie*, sous la direction de Henri Pierre Jeudi. Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme.

Pomian, K. (1997). Les archives. Du trésor des chartes au Caran. Dans P. Nora (Ed.), *Les lieux de mémoire* (p 3999-4066) Paris : Quarto Gallimard.

Perrot, M. (1997). Les vies ouvrières. Dans P. Nora (Ed.), *Les lieux de mémoire* (p.3937-3971). Paris : Quarto Gallimard.

Pires, A. P. (1997). « Echantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique » dans J. Poupart, J-P. Deslauriers, L. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer, A. Pires (eds) : *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et théoriques*, (113-169). Boucherville : Gaetan Morin.

Poulot, D. (1998). *Patrimoine et modernité*, Paris : L'Harmattan

Poupart, J. (1997). « L'entretien de type qualitatif ; considérations épistémologiques, théoriques et méthodologiques », dans J. Poupart, J-P. Deslauriers, L. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer, A. Pires (Éds.) : *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques*, (173-209). Boucherville : Gaetan Morin.

Praca, E. (2007). « L'enfer au paradis : Histoire et patrimoine de l'usine de dynamite de Paulilles, 1870-1984 », dans N. Marty, et E. Castaner-Munoz (dir.), *L'histoire et le patrimoine de la société industrielle en Languedoc-Roussillon-Catalogne. Les enjeux de la recherche et de la conservation*, Perpignan, Presses Universitaires de Perpignan, p. 217-244.

Prévot, D. (2006) *D'une utopie au compromis. Genèse du projet d'aménagement du site de l'usine de dynamite Nobel de Paulilles – Port-Vendres – Pyrénées-Orientales*. Master de sciences humaines. Mention géographie. Option : Politiques territoriales de développement durable. Sous la direction de Vincent Andreu-Boussut. Université du Maine.

Price, J. (2006). Interpreting industrial heritage, dans A. Hems et M. Blockley : *Heritage interpretation*, (111-121). London : Routledge.

Quintane, A. (2012) « La place de la mémoire dans la patrimonialisation de l'ancienne dynamiterie Nobel à Paulilles. » (p 249-263). *La muséologie, champ de théories et de pratiques* sous la direction d'Anik Meunier. Presses de l'Université du Québec.

Raffin, F. (2007). *Friches industrielles. Un monde culturel européen en mutation*. Paris : L'Harmattan.

Rautenberg, M. (2003). *Comment s'inventent de nouveaux patrimoines : Usages sociaux, pratiques institutionnelles et politiques publiques en Savoie*. Dans *Culture & musées* n°1 Arles : Actes sud. (19-40).

Rautenberg, M. (2003). *La rupture patrimoniale*, Grenoble, À la Croisée.

Ricoeur, P. (2000). *La mémoire, l'histoire, l'oubli*. Seuil

Schiele, B. (2002). « Les trois temps du patrimoine, note sur le découplage symbolique », dans B. Schiele (dir.), *Patrimoine et identité*, Québec, MultiMondes.

Salles, C. (2009). « La dynamiterie de Paulilles : une histoire et des hommes, 1870-1914. Un laboratoire social au cœur des Albères », (p.17-21) *Massana Albera*, Elne, S.E.S.P.H.A,

Salles, C. (2012). *La dynamiterie de Paulilles : Une réaction française face à l'invasion prussienne de 1870?* Créalink

Schütz, A. (2007), *Essais sur le monde ordinaire*, Paris, Le félin poche.

Thémis, A. (2003) « Représentations sociales et triangulation : enjeux théorico-méthodologiques ». (p13-35) Jean-Claude Abric, *Méthodes d'étude des représentations sociales*. ERES I Hors collection

Tesch, R. (1990). *Qualitative research: analysis types and software tools*, 77-98. Bristol, Pa. : Falmer Press

Xatard, J.-C. (2007). *Paulilles, L'arbre de vie, Mémoire de 1870 à 1970*. Les presses Littéraires.

Site internet consultés entre octobre 2011 et août 2012

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Reglement_d_usage_label-Version_revisee_2010.pdf

^T <http://www.conservatoire-du-littoral.fr/front/process/Rubriquee8e8.html>

Site internet : <http://www.grandsitedefrance.com/>

Page qui concerne Paulilles :

http://www.grandsitedefrance.com/index.php?option=com_content&view=article&id=59%3Aanse-de-paulilles&catid=18%3Ales-sites-membres&Itemid=41

¹ http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Reglement_d_usage_label-Version_revisee_2010.pdf

<http://www.grandsitedefrance.com/images/stories/pdf/F%20RGSF%20avril%202011.pdf>

Site internet : <http://www.grandsitedefrance.com/>

Page qui concerne Paulilles :

http://www.grandsitedefrance.com/index.php?option=com_content&view=article&id=59%3Aanse-de-paulilles&catid=18%3Ales-sites-membres&Itemid=41

¹ http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Reglement_d_usage_label-Version_revisee_2010.pdf

<http://www.grandsitedefrance.com/images/stories/pdf/F%20RGSF%20avril%202011.pdf>

SOMMAIRE DES ANNEXES

N°	DATE	TYPE DE DOC	REDACTEUR	ILLUSTRATION	CONTENU	FOND REFERENCE
1963						
1	27-12-1963	Article de presse	<i>L'Indépendant</i>	Néant	Rapide biographie du chimiste-inventeur Alfred Nobel et la création des prix.	Fond presse Coste
			René SINN			
2	24-03-1977	Courrier	Directeur de la dynamiterie	Néant	Le directeur de la dynamiterie informe le préfet des Pyrénées-Orientales du déclin de la dynamiterie de Paulilles éloignées des grandes voies commerciales et des centres de consommation	Fond courrier CPCV
1983						
3	15-06-1983	Article de presse	<i>L'Indépendant</i>	Néant	Un an avant la fermeture de l'usine, le maire de Port-Vendres propose un plan de restructuration des terrains qu'occupe la dynamiterie	Fond presse Coste
			Jean-Jacques VILA ¹			
1988						
4	03-03-1988	Article de presse	<i>L'Indépendant</i>	Néant	Le terrain qu'occupe la dynamiterie est à vendre. Le directeur expose sa préférence pour le projet de marina	Fond presse Coste
			Henri FABRE ²			
1990						
5	10-03-1990	Article de presse	<i>L'Indépendant</i>	Néant	Afin de respecter le classement d'une partie des terrains de la dynamiterie, le promoteur Jean-Claude Méry revoit à la baisse son projet de construction.	Fond presse Coste
			Henri FABRE			
6	15-03-1990	Article de presse	<i>L'Indépendant</i>	Néant	La S.N.E.F. Souhaiterait vendre les terrains de la dynamiterie au promoteur Jean-Claude Méry, mais se pose le problème du classement ainsi que de l'apport des fonds.	Fond presse Coste
			Henri FABRE			
1994						
7	01-09-1994	Article de presse	<i>L'Indépendant</i>	Photographies de la dynamiterie	Rapide historique de la dynamiterie. Quel avenir pour un lieu de mémoire ?	Fond presse Coste
			Joël METTAY	Schéma		

1 **Jean-Jacques VILA** : Maire de la commune de Port-Vendres

2 **Henri FABRE** : Directeur de la dynamiterie

1995						
8	21-12-1995	Article de presse	<i>L'Indépendant</i>	Néant	Le Conservatoire du littoral voudrait acheter les terrains qu'occupe la dynamiterie	Fond presse Coste
			Jacques LAHOUSSE			
9	01-02-1996	Article de presse	<i>L'Indépendant</i>	Néant	Diner-débat avec les élus locaux sur l'avenir des terrains qu'occupent la dynamiterie	Fond presse Coste
			Non précisé			
1998						
10	02-05-1998	Article de presse	<i>L'Indépendant</i>	Photographie du maire de Port-Vendres	Entretien avec le maire de Port-Vendres qui souhaiterait que la rénovation de la dynamiterie soit pourvoyeuse d'emploi	Fond presse Coste
			Christian ROGET			
11	??-09-1998	Article de presse	<i>L'Indépendant</i>	Néant	Un nouvel aquarium (externalisation du laboratoire Arago) pourrait-il être construit à la place de la dynamiterie ?	Fond presse Coste
			Non précisé			
12	23-10-1998	Article de presse	<i>L'Indépendant</i>	Photographie d'Henri SICRE	Entretien avec Henri SICRE ³ qui souhaiterait que la friche industrielle soit réhabilitée avec l'aménagement d'un espace naturel	Fond presse Coste
			Christian ROGET			
13	08-11-1998	Article de presse	<i>L'Indépendant</i>	Néant	Le Conservatoire du littoral nouveau propriétaire du site lance un inventaire botanique avant de lancer la réflexion sur la rénovation de la friche industrielle.	Fond presse Coste
			Zoé CADIOT			
14	23-12-1998	Article de presse	<i>L'Indépendant</i>	Néant	Michel MOLY ⁴ annonce la création d'une association <i>Les amis de la Côte Vermeille</i> qui s'est montée pour s'impliquer dans le projet de rénovation de l'ancienne dynamiterie	Fond presse Coste
			Christian ROGET			
1999						
15	04-01-1999	Article de presse	<i>L'Indépendant</i>	Néant	Entretien avec Pierre BECQUES ⁵ qui souhaiterait que l'ancienne dynamiterie devienne le musée des voiles latines en partenariat avec l'aquarium du laboratoire Arago	Fond presse Coste
			Christian ROGET			
16	26-05-1999	Article de presse	<i>L'Indépendant</i>	3 photographies de barques	Le musée des barques catalanes prévu au Barcares ne se fera pas	Fond presse Coste
			Georges GLANADDA			
17	22-10-1999	Article de presse	<i>L'Indépendant</i>	Néant	Le projet de rénovation de l'ancienne dynamiterie est au point mort	Fond presse Coste
			Christian ROGET			

3 **Henri SICRE** : Député de la circonscription de Céret

4 **Michel MOLY** : Conseiller général du canton de la Côte Vermeille & maire de la commune de Collioure

5 **Pierre BECQUES** : Maire de la commune de Banyuls-sur-Mer

2000						
18	09-02-2000	Article de presse	<i>L'Indépendant</i>	Néant	Début des travaux de destruction de certains bâtiments jugés vétustes et du débroussaillage	Fond presse Coste
			Christian ROGET			
19	18-02-2000	Courrier	Conseil général des Pyrénées-Orientales & Conservatoire du Littoral	Néant	Déclaration d'intention commune pour faire de la friche de Paulilles un site à haute valeur environnementale.	Fond courrier CPCV
20	19-02-2000	Article de presse	<i>L'Indépendant</i>	Photographie du site	Le Conseil général et le Conservatoire du littoral signent une déclaration d'intention commune : le Conservatoire propriétaire de la friche en confie la gestion au Conseil général	Fond presse Coste
			Michel LLOUBES	Photographie de la déclaration		
21	25-02-2000	Article de presse	<i>L'Indépendant</i>	Néant	Suite à la déclaration d'intention commune, 2 associations s'expriment : 1) Joseph TRAVE ⁶ demande à ce que son association soit intégrée dans le comité de pilotage du projet 2) Francis COSTE ⁷ fait part du travail mené par les association contre le projet de marina de Jean-Claude Méry	Fond presse Coste
			Joseph TRAVE			
			Francis COSTE			
22	02-03-2000	Article de presse	<i>L'Indépendant</i>	Néant	L'association les amis de la Côte Vermeille soumet 5 projets pour la réhabilitation de la friche industrielle : Nord-est = parc marin Côté est = parc botanique avec parcours de santé + le musée Nobel Côté ouest = musée du terroir Banyuls/Collioure + 1 complexe sportif semi-enterré avec 1 piscine d'eau de mer Fond presse Coste	Fond presse Coste
			Non précisé			
23	06-03-2000	Courrier	Conservatoire du Littoral	Néant	Le Conservatoire du Littoral informe le maire de la commune de Banyuls-sur-Mer que la restitution à l'état naturel de la friche impliquera la destruction des bâtiments industriels	Fond courrier CPCV
24	08-03-2000	Courrier	Conservatoire du Littoral	Néant	Le conservatoire du Littoral informe le maire de Banyuls-sur-Mer que le site rénové de Paulilles accueillera un musée des barques à voile latine	Fond courrier CPCV

6 **Joseph TRAVE** : Président du Comité de Conservation de la Nature

7 **Francis COSTE** : Membre de l'association les Amis de la Côte Vermeille, puis de l'association Culture et Patrimoine en Côte Vermeille

25	09-03-2000	Courrier	Conseil général	Néant	Le Conseil général envoie à Francis Coste responsable du dossier Paulilles pour l'association les Amis de la Côte Vermeille, un historique de la dynamiterie de Paulilles	Fond courrier CPCV
26	18-03-2000	Article de presse	<i>L'Indépendant</i>	Néant	La friche abrite une vie interlope en accueillant des locaux, des tagguez et des squatteurs	Fond presse Coste
			Christian ROGET			
27	?? avril 2000	Article de presse	<i>L'accent Catalan</i>	Néant	En partenariat avec le Conservatoire du littoral, le Conseil général achète la friche industrielle afin de la protéger de l'appétit des bétonneurs	Fond presse AMIC
			Non précisé			
28	05-05-2000	Courrier	Conservatoire du Littoral	Néant	Le conservatoire du Littoral informe Francis Coste responsable du dossier Paulilles pour l'association les Amis de la Côte Vermeille, que les travaux de sécurisation du site vont commencer	Fond courrier CPCV
29	31-08-2000	2 Articles identiques de presse	<i>L'Indépendant</i>	Néant	Début des travaux de sécurisation de la friche. La friche étant en zone inondable, l'idée de construction d'un musée est abandonnée	Fond presse Coste
			Non précisé			
			<i>Midi Libre</i>			
			Non précisé			
30	18-09-2000	Courrier	CPCV	Néant	Création de l'association Culture et Patrimoine en Côte Vermeille ; elle demande à participer au comité de pilotage présidant à la rénovation de la friche de Paulilles	Fond courrier CPCV
31	21-11-2000	Article de presse	<i>L'Indépendant</i>	3 photographies	Le débroussaillage fait émerger les paysages remarquables du site Il faut « civiliser » le site afin d'éviter les accidents	Fond presse Coste
			Christian ROGET			
2001						
32	01-10-2001	Courrier	Michel Moly	Néant	Le conseiller général en charge de la rénovation de la friche industrielle demande au Conservatoire du Littoral d'adopter un mode de fonctionnement plus transparent dans le traitement du projet Paulilles	Fond courrier CPCV
33	23-10-2001	Courrier	Conseil général	Néant	Le conseil général accepte d'intégrer l'association CPCV dans le comité de pilotage qui gère la rénovation de la friche de Paulilles	Fond courrier CPCV
34	27-10-2001	Article de presse	<i>L'Indépendant</i>	Néant	Roger RULL ⁸ souhaiterait que la friche accueille un lycée	Fond presse Coste

					technique ainsi qu'un stade avec piste d'athlétisme et un parc botanique	
35	5 au 11-11-2001	Article de presse	<i>Marianne</i>	Néant	Jean-Claude Méry est mort. Sa société a été mise en liquidation judiciaire	Fond presse Coste
			Non précisé			
36	Non précisée	Article de presse	<i>Match de la semaine</i>	Néant	Jean-Claude Méry était un financier occulte du R.P.R.	Fond presse Coste
			Laurent LEGER & François LABROUILLERE			
2002						
37	05-02-2002	Article de presse	<i>L'Indépendant</i>	Photographie de la maison du directeur	Laissés à l'abandon, les bâtiments de l'ancienne dynamiterie se dégradent	Fond presse Coste
			Christian ROGET			
38	14 au 20-02-2002	Article de presse	La Semaine du Roussillon	Néant	Promenade dans la friche, au milieu des « fantômes » de Paulilles	Fond presse Coste
			Jean-Pierre BONNEL			
39	27-02-2002	Article de presse	<i>L'Indépendant</i>	Néant	Le projet de réhabilitation étant au point mort, les 4 maires du canton de la Côte Vermeille ⁹ font part de leurs inquiétude	Fond presse Coste
			Christian ROGET			
40	02-03-2002	Article de presse	<i>L'Indépendant</i>	Néant	Après le premier comité de pilotage incluant élus, administrations et associations, rien n'a été décidé	Fond presse Coste
			Christian ROGET			
41	2002	Article de presse	<i>L'Indépendant</i>	Néant	L'association Culture et Patrimoine en Côte Vermeille ¹⁰ organise une conférence avec Edwige PRACA ¹¹ sur l'histoire de la dynamiterie. Trois cabinets d'études planchent sur le projet de réhabilitation de la friche	Fond presse Coste
			M.C.			
42	05-06-2002	Article de presse	<i>L'Indépendant</i>	Néant	Les bâtiments de la dynamiterie se dégradent et rendent le site dangereux pour les promeneurs « clandestins »	Fond Presse Coste
			Christian ROGET			
43	08-06-2002	Courrier	CPCV	Néant	L'association CPCV demande à devenir un acteur impliqué dans le projet de rénovation de la friche industrielle	Fond courrier CPCV
44	17-06-2002	Article de presse	<i>L'Indépendant</i>	Néant	Jean CAPALLERE ¹² indique que la friche est fermée au	Fond presse Coste

9 Canton de la Côte Vermeille : 4 communes (du sud au nord) = Cerbère, Banyuls-sur-Mer, Port-Vendres (dont Cosprons/Paulilles) et Collioure

10 L'association Culture et Patrimoine en Côte Vermeille est présidée par **Aline CAPALLERE**, femme du maire de Port-Vendres

11 **Edwige PRACA** : Historienne mandatée par le Conservatoire du littoral pour écrire l'histoire de la dynamiterie de Paulilles.

			Non précisé		public par arrêté préfectoral. Il s'inquiète du non avancement du projet de réhabilitation	
45	30-06-2002	Article de presse	<i>L'Indépendant</i>	Photographie du Cap sud	Jean-Yves LALLART ¹³ et les élus locaux en visite sur la friche	Fond presse Coste
			Christian ROGET			
46	??-07-2002	Article de presse	<i>L'Indépendant</i>	Néant	Francis COSTE propose que le site rénové devienne un moteur économique pour le canton avec la création : d'un musée sur la mémoire ouvrière d'un domaine du patrimoine maritime d'un musée sur le patrimoine socio-culturel local	Fond presse Coste
			Christian ROGET			
47	08-07-2002	Courrier	Francis Coste responsable du dossier Paulilles pour l'association CPCV	Néant	L'association présente au Conseil général son projet pour la rénovation de la friche industrielle	Fond courrier CPCV
48	10-07-2002	Courrier	Conservatoire du Littoral	Néant	Cahier des Clauses Particulières régissant la rénovation de la friche industrielle	Fond courrier CPCV
49	11-07-2002	Courrier	Conseil général	Néant	Compte-rendu du premier comité de pilotage	Fond courrier CPCV
50	16-07-2002	Courrier	Préfecture des Pyrénées-Orientales	Néant	La préfecture fait part de observation qu'elle a émises lors du comité de pilotage	Fond courrier CPCV
51	07-08-2002	Article de presse	<i>L'Indépendant</i>	Photographie	Les gendarmes ont verbalisé, pour stationnement dangereux, les automobilistes garés le long de la Route Nationale 114 qui dessert les plages de Paulilles.	Fond presse Coste
			Christian ROGET			
2003						
52	??-??-2003	Article de presse	<i>L'accent Catalan</i>	Néant	Le Conseil général souhaite devenir maître d'ouvrage et financer la rénovation du site : « jardiner la friche »	Fond presse AMIC
			Non précisé			
53	13-03-2003	Courrier	Conseil général	Néant	Compte-rendu du second comité de pilotage	Fond courrier CPCV
54	25-03-2003	Courrier	Conseil général	Néant	Programme d'aménagement que devra respecter le cabinet d'étude choisi pour la rénovation	Fond courrier CPCV
55	27-03 au 02-04-2003	Article de presse	<i>La Semaine du Roussillon</i>	Néant	3 cabinets d'études planchent sur le projet de réhabilitation. Les deux options qui semblent avoir la faveur :	Fond presse Coste

12 **Jean CAPALLERE** : Maire de la commune de Port-Vendres

13 **Jean-Yves LALLART** : Sous-préfet de l'arrondissement de Céret

			Non précisé		Conseil général = un atelier de restauration des barques catalane Les Amis de la Côte Vermeille = un musée Nobel	
56	16-04-2003	Article de presse	<i>L'Indépendant</i>	Photographie de Francis Coste Photographie de la friche	Le projet de réhabilitation sera choisi le 30 juin 2003. Les Amis de la Côte Vermeille estiment qu'ils ne sont pas suffisamment écoutés par les administrations en charge du dossier de réhabilitation	Fond presse Coste
			Robert JOBE			
57	12-05-2003	Courrier	Conseil général	Néant	Programme définitif à suivre durant les travaux de rénovation	Fond courrier CPCV
58	23-05-2003	Article de presse	<i>L'Indépendant</i>	Néant	Le projet de réhabilitation sera choisi le 10 juillet. L'association Culture et Patrimoine en Côte Vermeille travaille pour la création d'un musée Nobel	Fond presse Coste
			Robert JOBE			
59	04-06-2003	Courrier	Conseil général	Néant	Invitation au comité de pilotage pour l'examen des 3 projets de rénovation en lice	Fond courrier CPCV
60	10-07-2003	Courrier	Conseil général	Néant	Compte-rendu du 3ème comité de pilotage	Fond courrier CPCV
61	26-07-2003	Article de presse	<i>L'Indépendant</i>	Néant	Le projet de réhabilitation présenté par le cabinet d'étude TER a été choisi ; coût estimé des travaux = 12 millions d'euros Rendre accessible un site tourné vers la nature Préserver la mémoire industrielle tout en introduisant de nouvelles activités	Fond presse Coste
			Thomas HIRSH			
62	24-09-2003	Courrier	Conservatoire du Littoral	Néant	Présentation du projet TER retenu lors du comité de pilotage du 10 juillet 2003	Fond courrier CPCV
63	21-11-2003	Article de presse	<i>L'Indépendant</i>	Néant	Le Conservatoire du littoral confie la gestion de la réhabilitation et du futur site rénové au Conseil général. Le Conseil général souhaite créer un atelier de restauration des barques pour remplacer le projet avorté du Barcares	Fond presse Coste
			Zoé CADIOT			
2004						
64	05-01-2004	Article de presse	<i>L'Indépendant</i>	Néant	Présentation du projet TER Témoignage d'Albert COSTE ¹⁴	Fond presse Coste
			Guillaume CLAUD			Fond presse AMIC
65	14-05-2004	Article de presse	<i>L'Indépendant</i>	Néant	Sur les 32 hectares de la friche, seuls 17 hectares seront ouverts aux publics pour l'été avec la création de 2 parking	Fond presse Coste
			Robert JOBE			

14 **Albert COSTE** : Encartoucheur à la dynamiterie de 1952 à 1958 – Blessé lors de l'explosion du 17 novembre 1958 – Préposé aux écritures dans les bureaux de 1959 à 1983.

66	Juin 2004	Bulletin interne	<i>Les banyulencs parlent aux Banyulencs</i>	2 photographies noir et blanc	Dossier Paulilles n° 2 : l'association voudrait retrouver l'histoire de la dynamiterie en recueillant les témoignages des anciens ouvriers	Fond presse interne AMIC
			France VETTERLEIN			
67	23 juillet 2004	Article de presse	<i>Le Moniteur</i>	Plan d'aménagement 2 photographies-montages du futur site	Présentation du projet de rénovation de la friche industrielle	Fond presse AMIC
			Nora HACHACHI			
68	12-09-2004	Article de presse	<i>L'Indépendant</i>	Photographie des élus coupant le ruban	Inauguration de la partie rénovée avant fermeture au public pour cause de travaux Le Conseil général porte le projet d'installer un atelier de réparation des barques catalanes	Fond presse Coste
			Robert JOBE			
69	Octobre 2004	Bulletin interne	<i>Les banyulencs parlent aux Banyulencs</i>	Néant	Dossier Paulilles n° 3 : paroles d'ouvrières de la dynamiterie	Fond presse interne AMIC
			France VETTERLEIN			
70	Décembre 2004	Bulletin interne	<i>Les banyulencs parlent aux Banyulencs</i>	Néant	Dossier Paulilles n° 4 : anecdotes à propos des croyances des populations locales sur les rejets supposés des acides entrant dans la fabrication de la dynamite, dans la nature.	Fond presse interne AMIC
			France VETTERLEIN			
2005						
71	12-01-2005	Article de presse	<i>L'Indépendant</i>	Photographie de François SUREDA ¹⁵	L'association Culture et Patrimoine en Côte Vermeille porte le projet d'un musée Nobel sur le site rénové	Fond presse Coste
			Robert JOBE			
72	Février 2005	Bulletin interne	<i>Les banyulencs parlent aux Banyulencs</i>	Néant	Joseph TRAVE ¹⁶ explique les raisons financières de l'éviction du cabinet TER dans la rénovation de la friche industrielle.	Fond presse interne AMIC
			Annie LLAMBRICH			
73	11-02-2005	Courrier	Conservatoire du Littoral	Néant	Le Conservatoire du Littoral informe l'association CPCV que la réhabilitation des bâtiments est sous la responsabilité du Conseil général	Fond courrier CPCV
74	04-06-2005	Article de presse	<i>L'Indépendant</i>	Photographie des barques	Les barques entreposées au Barcares ont été enlevées dans l'urgence en attendant d'être accueillies à Paulilles	Fond presse Coste
			Christian ROGET			
75	16-09-2005	Article de presse	<i>L'Indépendant</i>	Néant	Exposition de photographies sur la friche de Paulilles	Fond presse Coste
			Conseil général			

15 **François SUREDA** : Président de l'association Culture et Patrimoine en Côte Vermeille

16 **Joseph TRAVE** : Président du Comité de Conservation de la Nature qui participe au comité de pilotage de la rénovation de la friche depuis 2000.

76	20-09-2005	Article de presse	<i>L'Indépendant</i>	Photographie d'un bâtiment en cours de rénovation	Michel MOLY annonce que le dossier de réhabilitation sera finalisé en janvier 2006. En attendant les travaux de sécurisation se poursuivent	Fond presse Coste
			Robert JOBE			
77	Octobre 2005	Bulletin interne	<i>Les banyulencs parlent aux Banyulencs</i>	Néant	Compte-rendu de la réunion de comité de pilotage de la rénovation de la friche, qui s'est tenue à Port-Vendres le 5 août 2005. Présentation du projet <i>Paulilles : l'avenir d'une mémoire</i> déposée par le nouveau cabinet ALEP en charge de la rénovation de la friche	Fond presse interne AMIC
			France VETTERLEIN			
78	01-11-2005	Courrier	Cabinets d'études ALEP-INCA	Néant	Les deux cabinets d'études en charge de la rénovation pose 8 question à l'association CPCV pour l'étude de la signalétique qui sera mise en place sur le site rénové	Fond courrier CPCV
79	02-11-2005	Courrier	Conseil général	Néant	Mise en place du comité scénographique et muséographique	Fond courrier CPCV
80	22-11-2005	Courrier	Conseil général	Néant	Invitation au 4ème comité de pilotage	Fond courrier CPCV
81	25-10-2005	Article de presse	<i>L'Indépendant</i>	Néant	Le site rénové ouvrira en 2007-2008, après destruction d'un grand nombre de bâtiments	Fond presse Coste
			Robert JOBE			
82	Décembre 2005	Bulletin interne	<i>Les banyulencs parlent aux Banyulencs</i>	1 photographie d'une machine-outil 1 photographie montrant des ouvriers	Pour la conservation de la mémoire ouvrière de l'ancienne dynamiterie Témoignages des enfants des anciens ouvriers de la dynamiterie. Annonce de l'exposition de l'AMIC à la mairie de Banyuls-sur-Mer, en décembre 2005 et janvier 2006 Annonce de la sortie d'un livre de témoignages des anciens ouvriers et ouvrières de la dynamiterie	Fond presse interne AMIC
			Alba ROSSELL			
2006						
83	??-02-2006	Article de presse	<i>La Semaine du Roussillon</i>	Néant	S'ouvre le procès du financement occulte du RPR	Fond presse Coste
			Non précisé			
84	07-02-2006	Courrier	ALEP	Néant	L'association CPCV répond aux 8 questions posées par ALEP sur la future signalétique du site rénové	Fond courrier CPCV
85	??-04-2006	Article de presse	<i>Vivre en Languedoc-Roussillon</i>	Néant	Jean-Claude ARMAND ¹⁷ explique à quoi servira la convention de partenariat que vont signer le Conseil	Fond presse Coste

17 Jean-Claude ARMAND : Directeur du Conservatoire du littoral

			Non précisé		général et le Conservatoire du littoral	
86	10-05-2006	Courrier	CPCV	Néant	L'association CPCV fait des remarque au cabinet ALEP concernant la destruction des bâtiments	
87	18-06-2006	Article de presse	<i>L'Indépendant</i>	Néant	Georges FRÊCHE ¹⁸ souligne que le dossier Paulilles fait parti des actions menées par la région dans le département	Fond presse Coste
			J-M. C.			
88	27-06-2006	Courrier	Conseil général	Néant	Récapitulatif du 4ème comité de pilotage	Fond courrier CPCV
89	27-07-2006	Courrier	CPCV	Néant	L'association CPCV propose au Conseil général son projet muséographique a installer dans un des nouveaux bâtiment	Fond courrier CPCV
90	Été 2006	Bulletin interne	<i>Les banyulencs parlent aux Banyulencs</i>	Néant	Inauguration de la plaque en souvenir des anciens ouvriers, sur le site en cours de rénovation de Paulilles L'exposition de l'association a été montrée aux collégiens de Port-Vendres	Fond presse interne AMIC
			Georges FEDABEILLE			
91	??-08-2006	Article de presse	<i>L'Indépendant</i>	Photographie de Michel STREHAINO ¹⁹	Jean-Claude ARMAND en visite à Paulilles rappelle les problème à résoudre avant d'aménager le site	Fond presse Coste
			Robert JOBE			
92	06-09-2006	Courrier	Audrey TENAILLON	Néant	Le scénographe choisie pour l'exposition prévue dans la maison de site présente à l'association CPCV son projet	Fond courrier CPCV
93	23-10-2006	Article de presse	<i>L'Indépendant</i>	Néant	Le site rénové devrait être ouvert au public en juillet 2008. Il comportera 5 zones ainsi que le musée Nobel (projet porté par l'association Culture et Patrimoine en Côte Vermeille) mais qui sera réalisé ultérieurement	Fond presse Coste
			Robert JOBE			
94	24-10-2006	Courrier	Conseil général	Néant	Le conseil général informe CPCV qu'une borne interactive est mise à la disposition de l'association pour raconter l'histoire de la dynamiterie	Fond courrier CPCV
95	Novembre 2006	Bulletin interne	<i>Les banyulencs parlent aux Banyulencs</i>	Néant	La parution du livre de témoignages réveille les souvenirs de ceux qui ont connu la dynamiterie	Fond presse interne AMIC
			France VETTERLEIN			
96	08-11-2006	Courrier	Conseil général	Néant	Le conseil général informe l'association CPCV qu'il ne financera pas le voyage des représentants de l'association pour rencontrer le président de la fondation Nobel	Fond courrier CPCV
97	21-11-2006	Courrier	CPCV	Néant	L'association accepte de remplir la borne interactive	Fond courrier CPCV

18 Georges FRÊCHE : Président du Conseil régional

19 Michel STREHAINO : Maire de la commune de Port-Vendres

98	??-??-2006	Article de presse	<i>L'Accent Catalan</i>	Néant	Entretiens avec : Michel MOLY = Ouvrir le site au public – Conserver la mémoire ouvrière – Éduquer à l'environnement. Philippe DELIAU ²⁰ = Trouver le juste compromis entre l'histoire et la nature – Accueillir de manière intimiste un public nombreux Gilles MARTY ²¹ = Le paysage prime sur l'architecture – Acclimater en douceur les valeurs du site – Saisir la complexité de l'histoire par petite couche	Fond presse Coste
			Non précisé			
2007						
99	20-02-2007	Courrier	<i>Conseil général</i>	Néant	Plan du contenu de la borne interactive	Fond courrier CPCV
100	22-03-2007	Article de presse	<i>L'Indépendant</i>	2 photographies de démolition des bâtiments	Début des travaux de démolition	Fond presse Coste
			Robert JOBE			
101	30-06-2007	Article de presse	<i>L'Indépendant</i>	Néant	Georges FRÊCHE inaugure une plaque en mémoire des ouvriers qui ont trouvé accidentellement la mort à la dynamiterie	Fond presse Coste
			Non précisé			
102	Mai-Juin-2007	Article de presse	<i>L'Accent Catalan</i>	Néant	Jean-Claude ARMAND explique que le projet sera un compromis entre la nature et l'histoire du lieu Audrey TENAILLON est désignée pour réaliser une exposition sur la vie ouvrière à partir des documents récoltés par les associations	Fond presse Coste
			Non précisé			
103	Septembre- Octobre 2007	Article de presse	<i>L'Accent Catalan</i>	Néant	Les associations travaillent avec Audrey TENAILLON pour réaliser une exposition sur la mémoire ouvrière. Georges FEDABEILLE ²² présente le livre de l'Association Médiatrice d'Intérêt Collectif sur les souvenirs des anciens ouvriers de la dynamiterie L'association Culture et Patrimoine en Côte Vermeille travaille avec le Conseil général pour mettre en place une borne interactive sur le site rénové	Fond presse Coste
			Non précisé			
104	10-10-2007	Article de presse	<i>L'Indépendant</i>	Néant	Albert FERT, carcassonnais de naissance et banyulenc d'adoption obtient le prix Nobel de physique	Fond presse Coste
			Non précisé			

20 **Philippe DELIAU** : Concepteur du volet paysage pour le cabinet d'études Atelier Lieu Et Paysages (ALEP), du projet de rénovation retenu pour l'ancienne dynamiterie

21 **Gilles MARTY** : Architecte pour le cabinet Inca, du projet de rénovation retenu pour les bâtiments de l'ancienne dynamiterie

22 **Georges FEDABEILLE** : Président de l'Association Médiatrice d'Intérêt Collectif

105	22-10-2007	Courrier	CPCV	Néant	L'association CPCV informe le Conseil général de sa volonté de créer une exposition sur la dynamiterie et sur les prix Nobel français.	Fond courrier CPCV
106	25-11-2007	Article de presse	<i>L'Indépendant</i>	Néant	Francis Coste expose le partenariat entre la fondation Nobel et l'association Culture et Patrimoine en Côte Vermeille. Il est confiant pour la construction du musée Nobel sur le site de Paulilles	Fond presse Coste
			Non précisé			
107	08-12-2007	Article de presse	<i>L'Indépendant</i>	Néant	Albert FERT est arrivé à Stockholm pour recevoir son prix	Fond presse Coste
			Non précisé			
108	29-12-2007	Article de presse	<i>L'Indépendant</i>	Néant	La ville de Banyuls-sur-Mer reçoit et fête le nouveau lauréat du prix Nobel de physique	Fond presse Coste
			Robert JOBE			
109	??	Bulletin interne	<i>Les banyulencs parlent aux Banyulencs</i>	Néant	L'association a fait don aux Archives départementales des Pyrénées-Orientales de son expositions et des documents qu'elle a collecté Inventaire des documents donnés.	Fond presse interne AMIC
			Non précisé			
2008						
110	13-02-2008	Article de presse	<i>L'Indépendant</i>	Néant	Le site rénové de Paulilles devrait ouvrir au mois de juillet 2008	Fond presse Coste
			Non précisé			
111	24-03-2008	Article de presse	<i>L'Indépendant</i>	Néant	Les travaux de sécurisation du site et de ses abords se poursuivent	Fond presse Coste
			Robert JOBE			
112	??-06-2008	Article de presse	<i>L'Accent Catalan</i>	Néant	Les travaux de rénovation touchent à leur fin	Fond presse Coste
			Non précisé			
113	01-07-2008	Article de presse	<i>L'Indépendant</i>	Néant	Le site rénové est ouvert au public	Fond presse Coste
			Robert JOBE			
114	??-07-2008	Article de presse	<i>L'Accent Catalan</i>	Néant	Le site rénové est ouvert au public	Fond presse Coste
			Non précisé			
115	07-07-2008	Article de presse	<i>L'Indépendant</i>	Photographie de la plage	Des visites guidées sur l'histoire de la dynamiterie sont organisées sur le site de Paulilles	Fond presse Coste
			Isabelle GOUPIL			
116	17-08-2008	Article de presse	<i>L'Indépendant</i>	Néant	Les vacances banyulennes du prix Nobel de physique	Fond presse Coste
			Non précisé			

117	??-09-2008	Article de presse	Vivre en Languedoc-Roussillon	Néant	Le site de Paulilles sauvé grâce au travail du Conseil général	Fond presse Coste
			Non précisé			
118	13-09-2008	Article de presse	<i>L'Indépendant</i>	4 photographies	Inauguration du site par les élus	Fond presse Coste
			Isabelle GOUPIL			
119	11 au 17-09-2008	Article de presse	<i>La Semaine du Roussillon</i>	Néant	Le Conservatoire du littoral salue la plus belle de ses réussites nationales	Fond presse Coste
			Non précisé			
2009						
120	??-03-2008	Article de presse	<i>L'Indépendant</i>	Néant	L'association Culture et Patrimoine en Côte Vermeille présente son exposition « <i>Alfred Nobel : depuis la dynamiterie de Paulilles jusqu'aux prix Nobel français</i> » à la salle du Dôme à Port-Vendres	Fond presse Coste
			Non précisé			
121	Printemps 2009	Article de presse	<i>Rivages</i>	Néant	La renaissance d'un site chargé d'une mémoire industrielle	Fond presse Coste
			Non précisé			
122	27-07-2009	Article de presse	<i>Midi-Libre</i>	Néant	L'arrivée des barques catalanes sur le site de Paulilles	Fond presse Coste
			Non précisé			
123	01-09-2009	Article de presse	<i>Hebdo MAG</i>	Néant	Le projet de rénovation mal accueilli au départ par les populations locales est une réussite aux yeux des touristes. L'atelier de restauration des barques a commencé son activité	Fond presse Coste
			Non précisé			
124	??-09-2009	Article de presse	<i>Le Monde Diplomatique</i>	Néant	L'apport d'Alfred Nobel et de Bertha Kinsky dans la promotion de la notion de paix. Les origines des sociétés de la paix	Fond presse Coste
			Non précisé			
125	12-10-2009	Article de presse	<i>Midi-Libre</i>	Néant	La baie de Paulilles vue du ciel	Fond presse Coste
			Non précisé			
2010						
126	30-03-2010	Article de presse	<i>L'Indépendant</i>	Néant	Le site du Bourdigou sera-t-il le nouveau Paulilles ?	Fond presse Coste
			Non précisé			
127	26-04-2010	Article de presse	<i>L'Indépendant</i>	4 photographies	Nettoyage sous-marin de la baie de Paulilles	Fond presse Coste
			Frédéric MICHALAK			

128	27-04-2010	Article de presse	<i>L'Indépendant</i>	Néant	Une série de 7 expositions de photographies sur la rénovation du site, se tiendra tout au long de l'année à la maison de site de Paulilles	Fond presse Coste
			Alexandra GIRARD			
129	14-05-2010	Article de presse	<i>L'Indépendant</i>	4 photographies	Messe de la Sainte-Barbe à Paulilles	Fond presse Coste
			Véronique PARAYRE			
130	04-06-2010	Article de presse	<i>L'Indépendant</i>	Néant	A Paulilles, un atelier rend vie aux barques catalanes	Fond presse Coste
			Jean-Paul PELRAS			
2011						
131	20-04-2011	Entrevue	Audrey QUINTANE	Néant	Entrevue avec le responsable du magasin central de la dynamiterie	Enquête Audrey Quintane
			Augustin BONAFOS			
132	20-04-2011	Entrevue	Audrey QUINTANE	Néant	Entrevue avec le responsable du dossier Paulilles pour l'association Culture et Patrimoine en Côte Vermeille	Enquête Audrey Quintane
			Francis COSTE			
133	11-05-2011	Entrevue	Audrey QUINTANE	Néant	Entrevue du paysagiste-concepteur du projet d'aménagement du site de Paulilles	Enquête Audrey Quintane
			Philippe DELIAU			
134	10-07-2011	Article de presse	<i>L'Indépendant</i>	Néant	Paulilles reçoit 250 000 visiteurs/an Le site intègre le réseau des Grands sites de France	Fond presse Coste
			Frédéric MICHALAK			
135	18-07-2011	Entrevue	Audrey QUINTANE	Néant	Entrevue avec le président de Culture et Patrimoine en Côte Vermeille	Enquête Audrey Quintane
			Francis SUREDA			
136	19-07-2011	Entrevue	Audrey QUINTANE	Néant	Entrevue avec une des responsable du dossier Paulilles pour l'association AMIC	Enquête Audrey Quintane
			Emmanuelle FRADET			
137	19-07-2011	Entrevue	Audrey QUINTANE	Néant	Entrevue avec une des responsable du dossier Paulilles pour l'association AMIC	Enquête Audrey Quintane
			France VETTERLIEN MARCENACH			
138	21-07-2011	Entrevue	Audrey QUINTANE	Néant	Entrevue avec un ouvrier pétrisseur à la dynamiterie	Enquête Audrey Quintane
			Julien LIZZANA			
139	25-07-2011	Entrevue	Audrey QUINTANE	Néant	Entrevue avec une doctorante en histoire de l'art travaillant sur l'histoire de la dynamiterie de Paulilles	Enquête Audrey Quintane
			Christine SALLES			
140	27-07-2011	Entrevue	Audrey QUINTANE	Néant	Entrevue avec une ouvrière encartoucheuse à la dynamiterie	Enquête Audrey Quintane
			Josette CRIBELLE			

141	28-07-2011	Entrevue	Audrey QUINTANE	Néant	Entrevue avec une des responsable du dossier Paulilles pour l'AMIC	Enquête Audrey Quintane
			Anne-Marie LLAMBRICH			
142	02-08-2011	Entrevue	Audrey QUINTANE	Néant	Entrevue du directeur de l'IFE (transformée en société Pierres en Paysage) en charge de la construction des murettes sur le site rénové de Paulilles	Enquête Audrey Quintane
			André PAGES			
143	08-08-2011	Entrevue	Audrey QUINTANE	Néant	Entrevue avec un ouvrier pétrisseur machiniste à la dynamiterie	Enquête Audrey Quintane
			Albert COSTE			
144	12-08-2011	Entrevue	Audrey QUINTANE	Néant	Président de l'association CCN qui a obtenu le classement d'une partie de l'ancienne dynamiterie à la fin des années 1970	Enquête Audrey Quintane
			Joseph TRAVE			
145	12-09-2011	Entrevue	Audrey QUINTANE	Néant	Entrevue du maire de la commune de Port-Vendres sur laquelle se trouve le site rénové de Paulilles	Enquête Audrey Quintane
			ROMERO			
146	15-09-2011	Entrevue	Audrey QUINTANE	Néant	Entrevue avec une ouvrière encartoucheuse à al dynamiterie	Enquête Audrey Quintane
			Marie GALLO			
147	16-09-2011	Entrevue	Audrey QUINTANE	Néant	Entrevue de la responsable du site rénové de Paulilles pour le Conseil général des Pyrénées-Orientales	Enquête Audrey Quintane
			Marie-Laure LICARI			
148	23-09-2011	Entrevue	Audrey QUINTANE	Néant	Entrevue avec un ouvrier électricien à la dynamiterie	Enquête Audrey Quintane
			Honoré BUJALARO			
149	29-09-2011	Entrevue	Audrey QUINTANE	Néant	Entrevue avec un instituteur qui écrit l'histoire de l'école installée dans le village ouvrier de Paulilles	Enquête Audrey Quintane
			Pierre LAURENT			
150	04-10-2011	Entrevue	Audrey QUINTANE	Néant	Entrevue du chef du pôle Aménagement et Gestion des Sites, service en charge de la gestion du site rénové de Paulilles pour le Conseil général des Pyrénées-Orientales	Enquête Audrey Quintane
			Philippe JAQUET			
151	04-10-2011	Entrevue	Audrey QUINTANE	Néant	Entrevue de l'adjoint-chef du pôle Aménagement et Gestion des Sites, service en charge de la gestion du site rénové de Paulilles pour le Conseil général des Pyrénées-Orientales	Enquête Audrey Quintane
			Roland GALINA			
152	05-10-2011	Entrevue	Audrey QUINTANE	Néant	Entrevue du délégué régional du Conservatoire du Littoral propriétaire du site rénové de Paulilles	Enquête Audrey Quintane
			Jean-Claude ARMAND			
153	06-10-2011	Entrevue	Audrey QUINTANE	Néant	Entrevue du conseiller général en charge du site rénové de	Enquête Audrey

			Michel MOLY		Paulilles	Quintane
154	09-10-2011	Entrevue	Audrey QUINTANE	Néant	Entrevue avec un architecte qui a fait son mémoire sur le devenir de la friche de Paulilles et qui a participé à la rénovation du site	Enquête Audrey Quintane
			Emmanuel JUSTAFRE			

CHRONOLOGIE

1870-1984

FONCTIONNEMENT DE LA DYNAMITERIE



De « fabrique artisanale » installée sur 2000 M², qui produit 500 kg de dynamite par jour et qui emploie une soixante d'ouvriers et d'ouvrières, en 1870, la dynamiterie ne cesse de s'agrandir pour s'étendre sur 32 hectares, fabriquer 20 T de dynamite par jour et employer 300 ouvriers et ouvrières, dans les années 1950.

Les acteurs de la première période

BONAFOS Augustin = Responsable du poste acide à la dynamiterie
COSTE Albert = Encartoucheur à la dynamiterie
LIZANA Julien = Ouvrier à la dynamiterie
XATARD Jean-Claude = Fils d'un ouvrier de la dynamiterie

1984-1998

FRICHE INDUSTRIELLE



Les portes de la dynamiterie définitivement fermées, les bâtiments laissés à l'abandon sont réinvestis par des squatteurs. La friche devient la plage privative des populations locales et aiguise l'appétit d'un promoteur.

Les acteurs de la seconde période

JUSTAFRE Emmanuel = Usager local
MERY Jean-Claude = Promoteur immobilier
MOLY Michel = Maire de Collioure et Conseiller général pour le canton de la Côte Vermeille
SALLES Christine = Usagère locale
TRAWE Joseph = Chercheur & Président du Comité pour la Conservation de la Nature
VILA Jean = Maire de Port-Vendres

1998 = Achat par le Conservatoire du littoral

GENERALE

1998-2008

RENOVATION DE LA FRICHE INDUSTRIELLE

Le Conservatoire du littoral conclut un partenariat avec le Conseil général afin de rénover la friche industrielle. Des comités de pilotage sont organisés afin d'associer les diverses associations locales au choix du projet de rénovation. Si les études durent huit ans, en revanche les travaux sont réalisés en seulement 18 mois (de Novembre 2006 à Juin 2008).



Les acteurs de la troisième période

ARMAND Jean-Claude = Délégué du Conservatoire du Littoral
COSTE Francis = Responsable du dossier Paulilles pour l'association Culture et patrimoine en Côte Vermeille
JAQUET Philippe = Responsable des sites naturels pour le Conseil Général
JUSTAFRE Emmanuel = Architecte en charge de la rénovation des bâtiments pour le cabinet INCA
LICARI Marie-Laure = Responsable du site de Paulilles pour le Conseil général
LLAMBRICH Annie = Membre de l'Association Médiatrice d'Intérêts Collectifs & Co-auteure du livre *Paulilles. La mémoire ouvrière*.
PAGES André = Président de l'Association professionnelle l'IFE
MOLY Michel = Maire de Collioure et Conseiller général pour le canton de la Côte Vermeille
PRACA Edwige = Chercheuse mandatée par le Conservatoire du littoral pour écrire l'histoire de la dynamiterie
SALLES Christine = Chercheuse étudiant l'histoire de la dynamiterie & Directrice de l'exposition *Alfred Nobel : De la dynamiterie de Paulilles aux prix Nobel français* en partenariat avec l'association Culture et Patrimoine en Côte Vermeille.
SUREDA Francis = Président de l'association Culture et Patrimoine en Côte Vermeille
TRAVE Joseph = Chercheur & Président du Comité pour la Conservation de la Nature
VERTTERLEIN France = Présidente de l'Association Médiatrice d'Intérêts Collectifs & Co-auteure du livre *Paulilles. La mémoire ouvrière*.
XATARD Jean-Claude = Auteur du livre *Paulilles, l'arbre de vie*.

2008

OUVERTURE DU SITE



Le 28 juin 2008, le site naturel classé de Paulilles ouvre au public. Le Conseil général parvient à l'intégrer dans le réseau des Grands Sites de France en 2011.

Les acteurs de la quatrième période

ARMAND Jean-Claude = Délégué du Conservatoire du Littoral
JAQUET Philippe = Responsable des sites naturels pour le Conseil Général
LICARI Marie-Laure = Responsable du site de Paulilles pour le Conseil général
MOLY Michel = Maire de Collioure et Conseiller général pour le canton de la Côte Vermeille
PUBLIC 1 = Usager du site rénové
PUBLIC 2 = Usager du site rénové
PUBLIC 3 = Usager du site rénové
PUBLIC 4 = Usager du site rénové
PUBLIC 5 = Usager du site rénové
PUBLIC 6 = Usager du site rénové
PRACA Edwige = Auteure du livre *Sous la tonnelle*.
SALLES Christine = Guide-conférencière, responsable des visites guidées historiques pour le Conseil général & auteure de 3 livrets sur l'histoire de la dynamiterie de Paulilles et du réseau Nobel

